Dossier spécial : Les Français et leurs écoles

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15231 – 7 F – – DIMANCHE 16 – LUNDI 17 JANVIER 1994 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Compromis belge

UN compromis intervenu à l'aube du samedi 15 janvier, après treize heures de discussion au sein de la commission de la justice du Sénat, épargne à la Belgique, au moins provisoirement, une crise politique majeure. Les principales composantes de la coalition gouvernementale se sont en effet mises d'accord pour la levée partielle de l'immunité parlementaire de deux personnalités du Parti socialiste francophone, peut-être mêlées à un trafic d'influence lors de la commande à la firme italienne Agusta d'hélicoptères militaires.

La commission a décidé que Guy Spitaels, ancien président national du PS, actuellement président du gouvernement régional wallon, et Guy Mathot (également du PS), ministre des affaires intérieures de ce gouvernement, pourraient être entendus par les enquêteurs. Cela va à l'encontre des vœux des intéressés, selon lesquels une telle mesure équivaut en pratique à une condamnation dans l'esprit du public. Seuls les sénateurs libéraux flamands ont voté contre ce compromis, estimant qu'il fallait donner à la justice la faculté de délivrer un mandat d'arrêt.

L'OPPOSITION flamande présente cette affaire comme une illustration de la « culture politique wallonne, qui compromet la coexistence au sein de l'Etat fédéral ». Elle avait averti qu'un refus socialiste d'accepter les demandes de la juge d'instruction chargée du dossier pourrait remettre en question le « fédéralisme d'union » institué l'an dernier par la nouvelle Constitution. Les sociaux-chrétiens flamands, au pouvoir, avaient adopté une position assez proche. Leurs partenaires francophones étaient placés dans une situation très délicate, sachant qu'ils se trouveraient dans un face-à-face tendu avec les socialistes au sein du gouvernement régional wallon s'ils votaient un texte inacceptable pour M. Spitaels.

Chacun a donc transigé, espérant que la complexité des institutions belges permettrait de repousser à plus tard des échéances lourdes de dangers. Différents votes à l'échelon des entités fédérées doivent en effet confirmer celui de la commission sénatoriale

LES partis de la majorité n'ont pas voulu courir le risque d'une crise gouvernementale suivie d'élections législatives anticipées alors que certains antagonismes entre francophones et néerlandophones étaient déjà réveillés. Ils craignent aussi la sanction de l'opinion publique contre des hommes usés par le pouvoir et suspects de combines, dont le PS n'a pas le monopole, tant est grand le flou dans le financement des partis politiques.

Tenter, par des artifices procéduriers et des compromis politiques peu honorables, de refuser que lumière soit faite sur l'affaire Agusta ne fera que renforcer encore cette piètre opinion que les citoyens ont de leurs hommes politiques et encourager, ici comme ailleurs, des tentations extrémistes.

M 0146 - 0116 0 - 7,00 F



Un néo-communiste président de la Chambre basse

M. Eltsine affrontera une Douma conservatrice

Elu vendredi 14 janvier à la présidence de la Douma, la nouvelle Chambre basse du Parlement russe, Ivan Rybkine, quarante-sept ans, dirigeait, dans l'ancien Soviet suprême, le groupe parlementaire « Communistes de Russie ». S'il a déclaré que le nouveau Parlement et le président Eltsine étaient « condamnés à coopérer », il a surtout demandé la libération des responsables des putschs d'octobre 1993 et d'août 1991.

MOSCOU

de notre correspondant

Trois mois après avoir détruit l'ancien Parlement et célébré sa victoire sur l'*« émeute communo-fasciste »*, Boris Eltsine se retrouve confronté à une réalité têtue : la nouvelle Douma, élue au terme d'un processus électoral qu'il avait pourtant dicté lui-même, a porté à sa présidence un communiste élu grâce aux voix des ultranationalistes.

Le nouveau « speaker », Ivan Rybkine, qui avait participé, presque jusqu'à la fin, à la résistance de l'ancien Parlement, s'est aussitôt prononcé pour la libération de son prédécesseur Rouslan Khasboulatov et des autres responsables incarcérés depuis octobre dernier, et aussi pour qu'un terme soit mis aux poursuites engagées contre les « putschistes » d'août 1991. L'un d'entre eux, Andreï Loukianov – lui même ex-président de l'ex-Parlement de l'ex-URSS –, compte d'ailleurs parmi les figures majeures de la nouvelle Douma. Tout se passe donc comme si Boris Eltsine avait totalement échoué à se débarrasser des fantômes d'un passé qui le poursuit.

L'échec n'est cependant peut-être pas aussi grave qu'il ne semble. Fort de sa nouvelle Constitution, M. Eltsine a les moyens d'ignorer s'il le souhaite la *volonté de la Douma*, et de donner la préférence au Conseil de la Fédération, où il a réussi, non sans exercer des pressions considérables, à imposer son candidat, Vladimir Choumeïko (*le Monde* du 14 janvier).

JAN KRAUZE

Lire la suite page 3

L'armée mexicaine et l'insurrection zapatiste

Les opérations de l'armée mexicaine contre les rebelles zapatistes dans l'Etat du Chiapas, au sud du pays, ont officiellement cessé. L'événement a montré que cette armée n'était pas préparée à la lutte contre la guérilla.

page 5

Philippe Vasseur au « Grand jury RTL-*le Monde* »

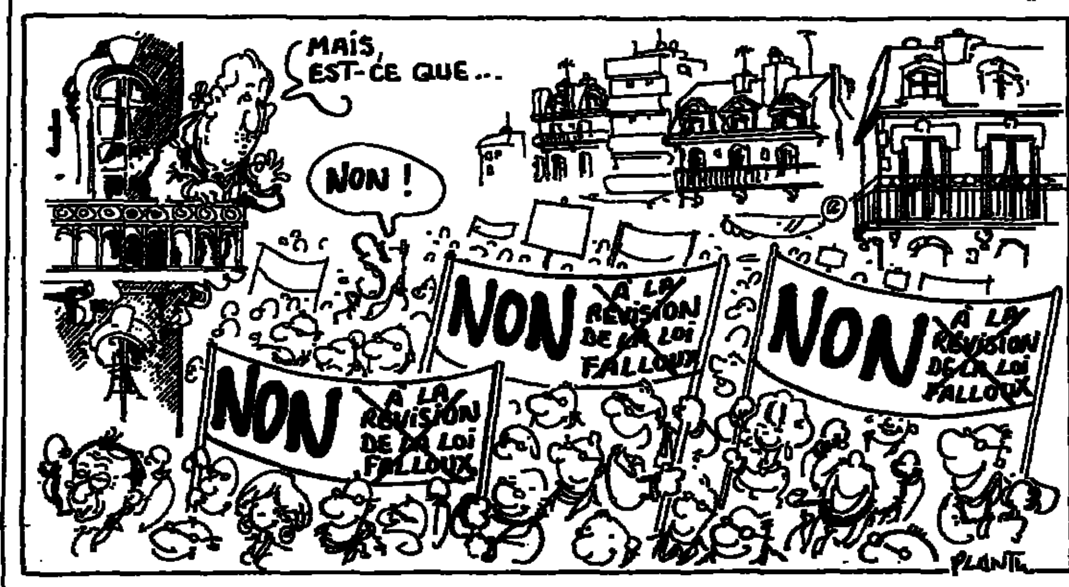
Philippe Vasseur, député (UDF) du Pas-de-Calais, secrétaire général du Parti républicain est l'invité du « Grand jury RTL-*le Monde* », dimanche 16 janvier, à partir de 18 h 30.

« Le grand jury RTL-*le Monde* » est aussi diffusé sur la chaîne câblée Paris-Première, le même jour, de 20 heures à 21 heures.

Tandis que M. Balladur souhaite un grand débat sur l'éducation

La gauche compte sur la manifestation laïque pour redonner confiance à ses partisans

Plusieurs dizaines de milliers de manifestants étaient attendus, dimanche 16 janvier à Paris, au défilé organisé pour la défense de l'école laïque. Ce rassemblement devait permettre à la gauche une démonstration d'unité, moins d'un an après sa déroute électorale. Après la décision du Conseil constitutionnel d'invalider la révision de la loi Falloux, M. Balladur a confirmé vendredi que le gouvernement renonçait à déposer un nouveau texte. Le premier ministre a invité les organisations d'enseignants et de parents d'élèves à mener avec lui « un débat serein, approfondi et réfléchi » sur l'avenir de l'enseignement public.



Mobilisation ou rénovation ?

La manifestation du dimanche 16 janvier pour l'école publique a changé d'objet. De protestation contre une loi autorisant les collectivités locales à aider les *dépenses d'équipement des écoles* privées, elle est devenue, par la grâce du Conseil constitutionnel, un *défilé de victoire des défenseurs* de l'école publique.

En apparence, la gauche principalement *socialiste, défaite il y a* dix mois, a retrouvé sa base. Les députés du PS avaient bataillé contre la révision de la loi Falloux à l'Assemblée nationale, en juin dernier. Leurs camarades sénateurs auraient volontiers fait de même en décembre si René Monory, qui *présidait la séance*, leur en avait laissé le loisir.

Les uns et les autres avaient ensuite déféré le texte « sacrilège » au Conseil constitutionnel. Ce dernier, dont la majorité des membres actuels *tiennent leur* mandat de personnalités de gauche (le président de la République ou les présidents de l'Assemblée nationale de la précédente législature), jugeant néanmoins en toute sérénité selon sa jurisprudence, a donné raison aux *plaignants. Du moins a-t-il* annulé l'article essentiel de la loi, même s'il ne l'a pas fait uniquement, ni même principalement, pour les motifs invoqués par les socialistes.

PATRICK JARREAU

Lire la suite page 6
et nos informations pages 6 et 7

Un abstrait à Pékin

Le peintre Pierre Soulages bénéficie pour la première fois d'une rétrospective en Chine

PÉKIN

de notre envoyé spécial

Jusqu'au 23 janvier se tient au Palais des beaux-arts de Pékin – le Meishuguan – une exposition que l'on n'attendrait guère en ces lieux : une rétrospective de l'œuvre peint de Pierre Soulages. Autrement dit : l'exposition d'un artiste français vivant, figure majeure de l'abstraction. Chacun de ces mots pèse son poids d'incongruité dans une Chine où l'abstraction occidentale a longtemps passé pour l'un des plus sûrs symptômes de la déréliction capitaliste *et où la France ne fait* pas figure aujourd'hui de puissance amie – aimable euphémisme.

Pendant des mois, depuis que l'idée a été lancée de ménager une étape pékinoise d'un mois à la rétrospective, organisée initialement pour répondre à des invitations venues des musées de Séoul et de Taïpeh, la *question a* été répétée cent fois : les difficultés, si variées, pourront-elles être vaincues ? Les difficultés diplomatiques étaient les plus menaçantes. Ventes de frégates et d'avions Mirage à Taïwan, obstruction et mise en quarantaine des entreprises françaises, mauvais souvenirs de *1989*, spectre du Tibet : autant de points d'opposition, autant de raisons pour que l'exposition n'ait pas lieu. Il a fallu bien de l'endurance et de l'obstination au service culturel de l'ambassade de France en *Chine pour résister à ces orages*, alors que rien ne laissait présager l'amélioration des relations franco-chinoises qui se dessine aujourd'hui.

Il a fallu bien de la constance et de la souplesse à Pierre Soulages et à son *assistant pour vaincre* les problèmes techniques du Meishuguan. De trois salles ripolinées en vert épinard et vert pistache, au carrelage d'un autre âge, à l'éclairage fragile, il a fait trois salles à peu près blanches et lumineuses. *Les toiles, les plus* anciennes datées de 1947, les plus récentes de 1992, ont été *accrochées fort* adroitement – quoique avec de la ficelle. Après quelques bricolages et améliorations de dernière heure, le résultat fut inespéré : une rétrospective bien rythmée, puissante, convaincante et entraînante. Elle occupe le premier étage du bâtiment, dont le rez-de-chaussée accueille une exposition à *la* gloire du président Mao – centenaire de sa naissance et doctrine officielle obligent.

Elle a eu, le 6 janvier, un vernissage à son image, fort peu conventionnel, extravagant même, mais allègre et passionné. Il y avait là, outre François Plaisant, nouvel ambassadeur de France en Chine, arrivé deux jours auparavant, et une large partie de la colonie française, un lot d'officiels *chinois, aux grades* savamment choisis de manière à équilibrer courtoisie et réticence ; des peintres reconnus, professeurs dont l'enseignement et la pratique s'inscrivent dans le fil de la tradition ; des journalistes assermentés représentant l'agence *Chine Nouvelle, le Quotidien du Peuple* ou *la Clarté* ; des représentants des ambassades étrangères.

PHILIPPE DAGEN

Lire la suite page 6

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 280 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L; Luxembourg, 46 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal Cont., 190 PTE; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 2 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Il y a soixante-quinze ans

L'assassinat de Karl Liebknecht et de Rosa Luxemburg

par Luc Rosenzweig

LE 17 janvier 1989, à Leipzig, une centaine de personnes s'étaient glissées dans le cortège officiel de la commémoration, massive et rituelle dans la RDA d'Erich Honecker, de l'assassinat des deux «héros du mouvement ouvrier», Karl Liebknecht et Rosa Luxemburg. La banderole «sauvage» introduite dans le cortège porte une citation tirée des écrits de «Rosa la Rouge» : *«La liberté, c'est d'abord celle de celui qui pense autrement.»* Dans une Allemagne communiste dont les dirigeants ossifiés regardent avec une méfiance à peine dissimulée les tentatives de libéralisation gorbatchevienne, cette intrusion est ressentie comme un sacrilège. Une vigoureuse intervention des agents de la Stasi fera disparaître l'insolente banderole, et amènera sans ménagement au poste plusieurs dizaines de manifestants «non officiels». Quelques mois plus tard, toujours à Leipzig, les mêmes conduiront les imposantes manifestations du lundi qui mettront à bas les hiérarques de «l'Etat ouvrier et paysan», prémices à l'ouverture du mur de Berlin et à la réunification allemande.

Les noms de Rosa Luxemburg et de Karl Liebknecht restent dans la mémoire collective allemande liés à un épisode à la fois tragique et porteur d'espoir de l'histoire contemporaine du pays : la révolution spartakiste de Berlin, qui vit s'affronter, entre novembre 1918 et mars 1919, les ouvriers communistes de la capitale du Reich et les corps francs issus de l'armée impériale humiliée par la défaite.

Karl Liebknecht et Rosa Luxemburg appartiennent à cette fraction minoritaire de la social-démocratie allemande qui s'est opposée à la politique d'Union sacrée et à la vague de chauvinisme qui a déferlé sur le pays lors du déclenchement de la première guerre mondiale. Cette vague s'était traduite, le 4 août 1914, par le vote des crédits militaires par les députés sociaux-démocrates. Les opposants à la guerre sont d'abord très isolés, en butte à la répression gouvernementale : Rosa Luxemburg passera presque toute la guerre en prison; Karl Liebknecht est arrêté et incarcéré le 1er mai 1916.

Les deux futurs fondateurs du Parti communiste allemand, qu'une légende tenace mais inexacte prétendait liés dans la vie comme dans le combat politique, étaient fort différents, mais dans une certaine mesure complémentaires. Rosa Luxemburg, juive polonaise née en 1870 à Zamosc, a un itinéraire plutôt mouvementé. Dans cette Pologne orientale opprimée par l'absolutisme russe et empoisonnée par l'antisémitisme, elle adhère à dix-sept ans au Parti socialiste révolutionnaire. A Varsovie, un ouvrier, Martin Kasprzak, enseigne à cette jeune fille qui boite et souffre d'une déformation de la hanche *«le sens du socialisme»* et *«la technique de la lutte illégale»*. En 1889, elle quitte la Pologne pour échapper à la déportation et se retrouve à Zurich avec les marxistes russes en exil : Paul Axelrod, Vera Zassoulitch et Georges Plekhanov qui remarque bientôt *«l'intelligence exceptionnelle»* de la jeune femme dont la fougue théoricienne et radicale dérange l'establishment socialiste.

Les groupes «spartakistes»

Karl Liebknecht appartient, lui, à l'intelligentsia berlinoise progressiste. Fils de Wilhelm Liebknecht, l'un des fondateurs du Parti social-démocrate allemand, il est avocat et journaliste. Intellectuel, il songe cependant moins à écrire qu'à militer. Son extraordinaire popularité chez les ouvriers vient de là : il est connu dans les quartiers où on l'a vu organiser des réunions et parler à un public modeste. Sa notoriété et son charisme lui permettront, en pleine guerre et malgré une étroite surveillance policière, d'organiser les premiers groupes «spartakistes» pour lutter contre le militarisme qu'il a toujours abhorré.

Ces deux figures de proue de la gauche révolutionnaire allemande ont pris connaissance dans leurs prisons respectives, Rosa à Breslau et Karl à Berlin, des événements de Russie. Ils font part de leur enthousiasme pour la révolution bolchévique dans les *Lettres de Spartacus* (ainsi nommées par référence au dirigeant d'une révolte d'esclaves sous l'empire romain) et appellent le prolétariat allemand à suivre l'exemple des Russes en créant des «conseils» d'ouvriers et soldats à l'image des soviets. Cette adhésion enthousiaste à la révolution d'octobre n'empêche cependant pas Rosa Luxemburg de poursuivre avec Lénine un débat sans concessions sur les rapports du Parti et des masses et sur la primauté de l'internationalisme.

Le 9 novembre 1918, dans un Berlin en effervescence insurrectionnelle, le prince Max de Bade annonce au balcon du Reichstag l'abdication de l'empereur Guillaume II, sa démission du poste de chancelier et la nomination, pour le remplacer, du social-démocrate Friedrich Ebert. Dans le même temps, à quelques centaines de mètres de là, au château royal, Karl Liebknecht fait hisser le drapeau rouge et harangue la foule. *«Vive la République socialiste libre!»*, s'exclame-t-il.


BILDERDIENST SUDDEUTSCHER VERLAG

Karl Liebknecht et Rosa Luxemburg pendant le congrès socialiste de 1907.

Dès sa naissance, la première République allemande est marquée par l'affrontement sans merci des «révolutionnaires» et des «réformistes» de la majorité de la social-démocratie, qui fait alliance avec le Haut commandement pour «faire barrage au bolchévisme».

Le 10 novembre, Rosa Luxemburg, libérée de sa prison, arrive à Berlin et, avec Karl Liebknecht, prend la direction du quotidien de la gauche spartakiste *Die Rote Fahne* (le drapeau rouge). Le 14 décembre, ce journal publie la plate-forme spartakiste élaborée par Rosa Luxemburg, qui prévoyait la nationalisation des banques et des charbonnages et la transformation de l'Allemagne en une *«République socialiste unifiée»*.

La multiplication des affrontements entre les partisans des «majoritaires», dirigés par le chancelier Friedrich Ebert et le ministre de l'intérieur Gustav Noske, et les spartakistes, conduit les premiers, au cours du mois de décembre, à décider de trancher une fois pour toutes la question du pouvoir. D'autant que le congrès constitutif du Parti communiste allemand s'est prononcé fin décembre – en dépit de l'avis contraire de Karl Liebknecht et de Rosa Luxemburg – contre la participation aux élections à l'Assemblée nationale, préférant tenter d'imposer une *«République des conseils»* sur le modèle soviétique.

Karl et Rosa sont devenus les cibles privilégiées de Noske. *«Si quelqu'un doit jouer le rôle de chien sanglant* (Bluthund), *je suis d'accord.»* Ce propos prêté au chef de la police berlinoise est significatif de l'état d'esprit qui règne chez les «majoritaires». L'occupation par les spartakistes, le 11 janvier, de l'immeuble du quotidien *Vorwarts*, organe des sociaux-démocrates, provoque la rupture des négociations entre les spartakistes et le gouvernement visant à mettre fin aux affrontements. Alors que la participation aux manifestations de l'extrême gauche faiblit, les troupes gouvernementales occupent et mettent à sac le siège du Parti communiste. Karl Liebknecht et Rosa Luxemburg sont en fuite, faisant parvenir de leur cachette leurs articles à la *Rote Fahne*.

«L'ordre règne à Berlin»

Le 15 janvier, ils se trouvent, munis de fausses identités, dans un appartement du quartier bourgeois de Wilmersdorf. C'est là qu'ils écrivent chacun leur dernier article. Celui de Rosa Luxemburg est le dernier cri de «Rosa la Rouge» : *«L'ordre règne à Berlin!* [C'est le titre] *Sbires stupides! Votre «ordre» est bâti sur du sable. Dès demain, la révolution se dressera de nouveau avec fracas, proclamant à son de trompe, pour votre plus grand effroi «J'étais, je suis, je serai!»* Karl Liebknecht écrit de son côté, sous le titre *«Malgré tout»* : *«Tout doux, s'il vous plaît! Nous n'avons pas fui, nous ne sommes pas battus (...) Car Spartacus, c'est le feu et l'esprit, c'est la volonté et l'action de la révolution prolétarienne. Serons-nous encore vivants lorsque le but sera atteint? Notre programme, lui, vivra; il règnera sur l'humanité libérée. Malgré tout!»*

Le 15 janvier, vers 9 heures du soir, Karl Liebknecht et Rosa Luxemburg sont arrêtés par une troupe de soldats. Personne ne sait comment leur cachette fut découverte. Peut-être leur présence dans une maison bourgeoise a pu inciter l'un des locataires à prévenir les militaires. On les conduit à l'hôtel Eden, où la division de cavalerie de la garde, l'une des formations paramilitaires nouvellement constituées, a son quartier général. Là, ils sont sommairement interrogés par le capitaine Pabst, le premier officier d'état-major.

Puis, un peu plus tard dans la nuit, on feint de donner l'ordre de les transférer à la prison civile de Moabit. Liebknecht sort le premier, sous les regards curieux et impitoyables des soldats et des quelques clients de l'hôtel. Au moment où on le fait sortir dans une rue déserte par une porte latérale, le hussard Runge le frappe à la tête avec la crosse de son fusil. Ensuite, il est traîné et poussé dans une auto qui prend la direction du parc de Tiergarten. Arrivé là, ordre lui est donné de descendre et de continuer à pied. Il fait quelques pas avant d'être tué d'un coup de fusil, tiré par le capitaine Horst von Pflugk-Harttung. A son retour, le commando annoncera au chef que Liebknecht a été *«abattu au cours d'une tentative de fuite»*.

Peu après vint le tour de Rosa. Elle avait déjà été brutalisée par les soldats dans le hall de l'hôtel. On la traîna, à moitié morte, dans une voiture. Au cours du trajet, un coup de pistolet dans la tête mit fin à son calvaire. La voiture s'arrêta sur un pont au-dessus du Landwehrkanal, où le corps fut jeté dans l'eau boueuse. Selon la version des militaires, une foule furieuse aurait arrêté la voiture et emmené Rosa vers une destination inconnue.

Le martyre des deux révolutionnaires allemands, une fois la vérité connue, assura une place de choix à Karl et à Rosa dans le panthéon du mouvement ouvrier allemand. Leur mort prématurée leur a épargné des choix peut-être douloureux entre la fidélité à l'idéal révolutionnaire et le soutien au stalinisme. Ce dimanche 9 janvier, à la surprise générale, quatre-vingt mille Berlinois rendaient hommage à leur mémoire. Malgré tout...

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

LES LENDEMAINS QUI DÉCHANTENT
Le PCF à la Libération
par Philippe Buton.
Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 352 pages, 180 F.

Rendez-vous manqués

EN ce temps-là, le Parti communiste était le premier parti de France, il avait en main les instruments du pouvoir et il ne l'a pas conquis, alors que c'était l'objectif de sa stratégie. Pourquoi, à l'apogée de sa puissance et de son prestige, dans une France qui, au sortir de la guerre, était à prendre, en tout cas à refaire, le PCF n'a-t-il pas franchi le pas décisif?

Philippe Buton propose des réponses qui sont celles d'un historien auquel, dans ce domaine comme dans bien d'autres, l'ouverture des archives soviétiques a commencé de fournir des éléments d'information d'une exceptionnelle richesse : s'ils n'apportent pas forcément, ou pas encore, de révélations modifiant fondamentalement la connaissance que nous avons du communisme, ils permettent à tout le moins de vérifier certaines hypothèses et de conforter des tentatives d'explication que, faute de preuves suffisantes, l'on pouvait tenir pour fragiles, voire polémiques.

Le travail de Philippe Buton confirme le lien de dépendance qui n'a cessé, malgré quelques velléités d'autonomie ou quelques retards dans l'alignement, de maintenir les communistes français dans le sillage de Moscou. Il illustre, surtout, le caractère comminatoire des consignes données par la centrale stalinienne et l'attitude vassale des responsables des partis frères.

Pendant la période d'occupation du territoire national par les troupes allemandes, la direction du PCF a été assurée par trois groupes de dirigeants : le secrétaire général, Maurice Thorez, et son épouse, Jeannette Veermersch, se trouvaient à Moscou depuis le début de la guerre, autant retenus qu'hébergés; en France, dans la clandestinité, le parti était dirigé par Jacques Duclos, Benoît Frachon et Charles Tillon; enfin, il était représenté à Alger, où siégeaient les instances de la France libre, par André Marty, François Billoux et Etienne Fajon. En réalité, il était gouverné par Staline, *via* les dirigeants de l'ex-Komintern, Dimitrov et Manouilski. Les documents produits par Philippe Buton achèvent de le prouver. C'est grâce à eux, notamment aux informations et justifications que les divers dirigeants communistes français fournissaient à leurs mentors, que l'auteur peut cerner avec une précision inégalée les objectifs, les variations et les échecs de la stratégie du PCF au cours de cette période. Au passage, en se fondant sur des notes de Maurice Thorez, il fait justice du soupçon suivant lequel Pierre Cot, ancien ministre de l'air du Front populaire, aurait été un «sous-marin» du PCF.

Il est arrivé que le parti utilise cette forme déguisée de conquête des positions de pouvoir, notamment dans sa tentative de contrôler les forces de la Résistance intérieure. Il y est presque parvenu, notamment parce que ses militants y jouaient, ne l'oublions pas, un rôle majeur, mais il s'est heurté à l'opposition des autres forces politiques engagées dans la bataille clandestine et à la capacité d'attraction et de manœuvre du gaullisme naissant. Le PCF s'est alors plié à une collaboration avec ces partenaires, laquelle lui redonnait une légitimité quelque peu écornée par l'approbation du pacte germano-soviétique au début de la guerre.

Il n'empêche que, dès cette période, sa stratégie visait la conquête du pouvoir, censée aller de pair avec la libération du territoire. D'où sa pression en faveur de l'action immédiate et de l'autonomie de la Résistance intérieure par rapport à Londres et Alger. Le PCF comptait sur l'élan final d'une insurrection générale qui ne s'est pas produite, car la population n'y était pas disposée. En fait, il n'y a pas eu vacance du pouvoir, à la Libération, et d'autres priorités s'imposaient au parti : celle, interne, de reprendre en main les structures d'un mouvement de masse qui s'était éloigné, dans la clandestinité, du centralisme démocratique; celle, externe, de s'aligner sur l'exigence soviétique d'en finir d'abord avec l'ennemi hitlérien.

La seconde tentative de conquête du pouvoir s'est présentée un peu plus tard, lorsqu'il est apparu que le PCF était devenu, par le suffrage, le plus important parti du pays, ce qu'il était déjà par le contrôle de secteurs décisifs de l'appareil d'Etat et des sphères économiques et sociales. L'Allemagne hitlérienne était vaincue, le général de Gaulle s'était (provisoirement, pensait-il) éloigné du pouvoir, le basculement dans le communisme devenait possible, comme on allait le vérifier à l'est de l'Europe.

Sauf que, ainsi que le souligne Philippe Buton, l'armée rouge n'était pas sur place. Elément décisif, auquel sont venus s'ajouter d'autres facteurs, notamment l'ambiguïté persistante entre la prétention révolutionnaire du PCF et sa volonté d'apparaître comme un parti de gouvernement, au risque de compromettre son influence dans la population ouvrière, la méfiance à son égard des socialistes, la montée en puissance de la démocratie chrétienne et, enfin, la propension de l'URSS à protéger en premier lieu ses conquêtes orientales. L'aube de la guerre froide et de la division du monde en deux camps, chacun dénonçant l'impérialisme de l'autre, se levait. La ligne du PCF était, dès lors, toute tracée dans le cadre d'une stratégie qui n'était plus seulement la sienne.

La fin du sommet américano-russe

M. Clinton semble avoir validé la doctrine russe de l'« étranger proche »

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Américains et Russes ne sont toujours pas d'accord sur ce que doit être le cadre de la sécurité dans l'Europe de l'après-guerre froide. Quarante-huit heures d'un sommet riche en déclarations conjointes sur les sujets les plus divers, qui s'est achevé vendredi 14 janvier à Moscou, n'auront pas dissipé un gros malentendu sur le projet américain au cœur de la tournée du président Clinton à travers le Vieux Continent : le « partenariat pour la paix ». Certes, Boris Eltsine a assuré qu'il était *« favorable »* au projet et qu'il s'agissait là *« d'un des scénarios possibles pour bâtir une nouvelle Europe »*. Mais, au-delà de ces remarques très générales, les deux parties n'ont visiblement pas, mais pas du tout, la même conception de ce fameux projet.

ET, RASSUREZ-VOUS, NOS MISSILES NE SERONT PLUS BRAQUÉS SUR VOUS!..

MERCI, MAIS SUR LA DOUMA N'HÉSITEZ PAS...

PANCHO

Si l'on en croit ce que les responsables américains ont expliqué lors du sommet de l'OTAN réuni à Bruxelles au début de la semaine, puis réitéré de manière plus catégorique encore le lendemain à Prague lorsqu'ils ont « vendu » le projet à l'Europe de l'Est, le partenariat ouvre la porte à un élargissement à terme de l'OTAN aux nations est-européennes.

Les déclarations des participants au sommet de Bruxelles, Américains, Britanniques et Français notamment, n'ont laissé aucun doute là-dessus : la Pologne, la Hongrie et la République tchèque étaient désignées comme les candidates les plus sérieuses à l'OTAN. Elles ont, et de loin, le profil le plus proche de celui d'un pays membre et sont les plus décidées à développer une étroite coopération avec l'OTAN, caractéristique qui, au terme même du projet de partenariat, les désigne comme les *favoris parmi les postulants* à l'adhésion. Ne disait-on pas à Prague, du côté américain, que la question n'était pas de savoir *« si »*, mais *« quand et comment »* ces pays adhéreraient à l'OTAN ?

M. Eltsine n'est pas d'accord, et il l'a dit sans trop s'embarrasser de nuances, lors de la conférence de presse tenue avec M. Clinton à l'issue du sommet de Moscou. Pour le président russe, il n'est pas question de laisser les pays d'Europe de l'Est entrer seuls dans l'OTAN. Ou tout le monde (donc Russie comprise) rejoint l'Alliance atlantique, ce qui reviendrait à la démanteler, ou personne ne bouge. *« Le temps viendra où la Russie sera intégrée avec les autres* [l'Europe de l'Est] *et où tout le monde sera intégré, mais ça se fera d'un seul bloc,* dit le président russe, *car si on essaie de nous séparer, je veux dire de nous admettre un par un : ce n'est pas bon, j'y suis opposé. »*

Ou bien les Etats-Unis ne tiennent pas tout à fait le même langage à Moscou et à Prague, ou bien Russes et Américains ne partagent pas la même conception de ce sur quoi doit déboucher le partenariat. Les Etats-Unis peuvent faire valoir qu'il s'agit là d'une de ces « ambiguïtés constructives » qui font parfois la bonne diplomatie... Toute l'idée du partenariat et de cette tournée est d'affirmer que la sécurité de l'Europe ne se fera pas en redivisant le Vieux Continent auquel dépend l'évolution de la Russie.

Honnête médiateur

Le sommet s'est soldé par une moisson de communiqués conjoints (sur la non-prolifération nucléaire, l'attachement aux droits de l'homme, une déclaration de Moscou sur les bases de la coopération américano-russe, un traité tripartite Etats-Unis-Russie-Ukraine sur la dénucléarisation de ce dernier pays ; enfin un accord sur le début de *« désactivation »* des missiles nucléaires de chacun). La « déclaration de Moscou » souligne que les Etats-Unis et la Russie ont franchi *« une nouvelle étape dans une relation stratégique mûre, un partenariat fondé sur l'égalité, des avangages mutuels et la reconnaissance des intérêts nationaux de chacune des deux parties »*.

Ce dernier point autorise des différends sur un certain nombre de questions. Américains et Russes n'ont pas caché qu'il y en avait sur le rythme du retrait des troupes russes des pays baltes et sur la Bosnie (mais ni M. Clinton, ni M. Eltsine ne se sont étendus sur ce conflit). S'il en existe aussi sur ce que les Russes considèrent comme leur droit de regard et d'intervention dans les affaires de « l'étranger proche », en gros le territoire de l'ex-URSS, ni M. Clinton., ni aucun des porte-parole américains n'en ont publiquement dit mot.

Evoquant le sujet, M. Eltsine a, pour sa part, assuré qu'il ne fallait *« pas avoir peur de quelque ambition néo-impériale »* russe. *« La Russie est seulement intéressée à la stabilité et elle joue un rôle d'honnête médiateur pour éteindre les foyers de conflits le long de ses frontières »*, a-t-il avancé. M. Clinton ne fut pas loin de lui donner raison puisqu'il déclara, en réponse à la question d'un téléspectateur, qu'il lui semblait que *« les troupes russes avaient fait beaucoup »* pour le président géorgien Chevardnadze. C'était là un résumé très diplomatique et très personnel des événements en Géorgie qui ont vu les Russes soutenir les indépendantistes abkhazes, contre M. Chevardnadze, puis en profiter pour intervenir et mettre le président géorgien, et son pays, sous tutelle. Certains y verront la preuve d'une tolérance des Etats-Unis pour la doctrine russe de l'« étranger proche ». Ou, à tout le moins, d'une nouvelle ambiguïté.

ALAIN FRACHON

Une Douma conservatrice

Suite de la première page

D'ailleurs les démocrates eltsiniens ne semblent pas prendre au tragique l'élection, logique, de M. Rybkine, en qui le premier vice-premier ministre Egor Gaïdar voit *« un magnifique symbole du rapport réel des forces »*. Certes, les différentes familles de réformateurs, qu'ils soient pro-eltsiniens, anti-eltsiniens ou semi-eltsiniens, ont étalé leurs divisions à l'occasion du vote pour la désignation du président de la Chambre basse. Ils ont été incapables de placer l'un des leurs parmi les deux candidats retenus pour le second tour du vote, M. Rybkine et le nationaliste Iouri Vlassov, qui a appelé ensuite ses amis à voter pour son rival mieux placé. Mais il n'est pas évident qu'ils aient sérieusement essayé de concourir pour un poste aux prérogatives limitées, et il n'est pas sûr non plus que Boris Eltsine soit au fond mécontent de se retrouver face à un Parlement dominé par l'opposition mais faible.

Le président russe, qui affectionne les rôles d'arbitre, pourra ainsi garder en Occident son aura de porte-étendard de la lutte contre la réaction, et en même temps résister aux pressions des « démocrates » qui souhaiteraient lui imposer une politique plus radicale.

Les foucades de Vladimir Jirinovski

De son côté, le nouveau président de la Douma a affiché des intentions pacifiques, et même œcuméniques, expliquant que son devoir de « speaker » était de *« prendre ses distances par rapport à tous les partis »*, et de représenter le point de vue *« de tous les députés »*. M. Rybkine, quarante-sept ans, élu sur les listes du parti agrarien, passe d'ailleurs pour un communiste modéré, entré en politique à l'époque gorbatchévienne, au terme d'une carrière d'ingénieur et d'enseignant spécialiste des techniques agricoles. Il peut donc se glisser sans mal dans le moule « social-démocrate » désormais revendiqué par les communistes, mais aussi par plusieurs formations « centristes » du nouveau Parlement.

On lui reconnaît un caractère posé, et il est russe, deux traits qui le distinguent fondamentalement de son prédécesseur, le fougueux Tchétchène Rouslan Khasboulatov. Mais cela signifie aussi qu'au cas où les choses tourneraient mal, il serait plus difficile de le « démoniser » et de lui appliquer le traitement réservé par les « démocrates » à l'homme qu'ils avaient eux-mêmes élu, M. Khasboulatov.

Pour l'heure, c'est Vladimir Jirinovski qui joue, de manière tonitruante, le rôle de vilain canard du nouveau Parlement. Le dirigeant ultranationaliste, qui avait renoncé à briguer la présidence de la Douma, entend toujours obtenir le poste de président de la commission des affaires étrangères. Mais son comportement violent risque de le marginaliser, en particulier face à des députés soucieux de respectabilité. Emporté par le tourbillon de sa gloire toute récente, il paraît incapable de garder la tête froide et multiplie les incidents.

Vendredi, il a insulté un député qui s'offusquait de voir les serveurs de la cantine du Parlement se précipiter à la table de M. Jirinovski, et a reçu en retour un coup au visage. Après avoir crié très fort, appelé la police et un médecin, M. Jirinovski s'est tout de même calmé. La veille, à un député qui lui montrait sa montre pour lui faire comprendre qu'il occupait trop longtemps la tribune, il avait rétorqué : *« Ta montre, on te l'enlèvera quand tu seras en prison »*...

Tout cela n'empêche pas le président Eltsine d'affirmer, comme il l'a fait vendredi en présence de M. Clinton, que le nouveau Parlement était *« plus intelligent, plus intellectuel et plus expérimenté que le précédent »*, que la Chambre haute *« suivrait la ligne du président »*, et que la Douma elle-même *« y viendrait »*. Il n'est donc pas question pour l'instant, ni dans un camp ni dans l'autre, de déclarer les hostilités. M. Jirinovski lui-même reste fort aimable à l'égard du président, avec lequel il prétend *« aller au sauna tous les mois »*.

Mais, à tout hasard, certains amis de M. Eltsine font aussi entendre une musique plus martiale. *« Si la Douma ne change pas sa ligne de conduite de 180 degrés, ce sera la guerre civile »*, a déjà annoncé Mikhaïl Poltoranine. Deux jours plus tôt, il avait été encore plus délicat : *« Je voudrais rappeler aux députés qu'une partie des obus de la division Tamanskaia* [qui a bombardé le Parlement le 4 octobre dernier] *n'a pas été utilisée alors il vaudrait mieux que vous travailliez de manière constructive. »*

JAN KRAUZE

GÉORGIE

Le testament de Zviad Gamsakhourdia

Dans un testament qu'un de ses proches a remis à l'agence russe Interfax, l'ancien président géorgien Zviad Gamsakhourdia, qui se serait donné la mort dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, s'en prend violemment à la Russie : « Russie, tu as contribué à ma mort, tu paieras au centuple. » « Après avoir pris conscience de ma situation et de l'état moral de la nation géorgienne, précise l'ancien président, *j'ai décidé de quitter la vie pour contribuer à la consolidation de tous les peuples de Géorgie, les Abkhazes, les Adjars et les autres. J'ai tenté toutes les voies légitimes et démocratiques de retour au pouvoir. Mon peuple qui m'aime a pris des mesures insuffisantes pour me soutenir. » – (AFP.)*

Le conflit en Bosnie-Herzégovine

Les Musulmans menacent de boycotter les négociations de Genève

L'artillerie serbe a célébré, vendredi 14 janvier, le Nouvel An orthodoxe par de nouveaux tirs qui ont fait quatre morts à Sarajevo. A la suite de ces bombardements, le premier ministre bosniaque, Haris Silajdzic, a menacé de boycotter les négociations qui doivent reprendre mardi 18 janvier à Genève. *« Si les tueries se poursuivent, les pourparlers n'auront pas lieu »*, a-t-il déclaré à la radio officielle.

En Bosnie centrale, où de violents combats se poursuivent à la suite d'une offensive des forces musulmanes qui tentent de réduire la poche croate de Vitez, des informations contradictoires ont été fournies par la Force de protection de l'ONU (FORPRONU) sur d'éventuels raids aériens croates, jeudi, en violation de la zone d'exclusion décrétée par les Nations unies au-dessus de la Bosnie-Herzégovine. Un porte-parole de la FORPRONU à Sarajevo, le colonel Bill Aikman, a d'abord fait état de l'intervention d'hélicoptères ainsi que d'avions croates contre des positions musulmanes dans la région de Novi-Travnik, près de Vitez. Mais l'OTAN, chargée des opérations aériennes internationales visant à faire respecter la zone d'exclusion, a assuré n'avoir repéré la présence que d'un hélicoptère non identifié – et non d'avions – dans la région. Plus tard, un autre porte-parole de l'ONU a démenti les précédentes déclarations du colonel Aikman, qui ne s'était basé que sur les affirmations des forces musulmanes.

Convois humanitaires bloqués

« Rien ne nous permet de penser que des avions à réaction aient violé la zone d'exclusion aérienne en cette occasion ou lors de tout autre incident depuis le 12 avril 1993 [date de création de la zone d'exclusion aérienne] *»*, a déclaré un porte-parole de l'OTAN à Naples.

La situation en Bosnie centrale, où les forces serbes ont également lancé une offensive contre les forces musulmanes dans la région d'Olovo afin de tenter de couper une partie des territoires sous contrôle des troupes fidèles à Sarajevo, est d'autant plus critique que pour la population civile que, selon le Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR), Serbes, Croates et Musulmans s'opposent actuellement au passage des convois humanitaires en différents points de la République.

Par ailleurs, les forces serbes ont donné les autorisations nécessaires à la relève des « casques bleus » canadiens dans l'enclave musulmane de Srebrenica, en Bosnie orientale, et des pourparlers sont en cours avec le gouvernement de La Haye, a annoncé vendredi le colonel Aikman. Les soldats canadiens, qui sont déployés depuis six mois à Srebrenica, enclave assiégée par les forces serbes, pourraient être remplacés en février par des Néerlandais, a précisé le porte-parole. Le contingent canadien, qui compte entre cent cinquante et cent soixante-dix hommes, aurait dû être relevé dans le courant du mois de janvier ; mais les autorités serbes bosniaques refusaient à ce jour les autorisations pour la relève. Des pourparlers ont été engagés avec le gouvernement des Pays-Bas pour qu'un nouveau contingent néerlandais soit dépêché fin janvier en Bosnie-Herzégovine. A l'issue de leur sommet, lundi et mardi derniers à Bruxelles, les seize pays membres de l'OTAN avaient laissé planer la menace d'un recours à des frappes aériennes pour obtenir *« le déblocage de la relève »* des « casques bleus » de Srebrenica ainsi que la réouverture de l'aéroport de Tuzla – que refusent les Serbes. – *(AFP, Reuter.)*

GRANDE-BRETAGNE

Le conseil municipal conservateur de Westminster est accusé de « charcutage électoral »

LONDRES

de notre correspondant

John Major est-il en train de renouer avec cette période de malchance politique pendant laquelle, jusqu'à l'été dernier, il donnait l'impression d'aller d'échec en échec ? Au lendemain d'une série de révélations liées à des affaires de mœurs, qui compromettent sérieusement sa politique de retour aux « valeurs fondamentales » (*le Monde* du 13 janvier), un scandale de « charcutage électoral » éclabousse le Parti conservateur, dont il est le chef. Bien que provisoires (pour des raisons légales), les conclusions du commissaire aux comptes chargé de faire la lumière sur les curieuses pratiques du conseil municipal de Westminster, sont en effet accablantes.

Un « vaisseau amiral » mal en point

Elles ne laissent aucun doute quant à la responsabilité de l'ancien leader du conseil (jusqu'en 1991), Dame Shirley Porter, et de neuf autres conseillers et responsables du parti tory, tous accusés d'être impliqués dans un détournement d'argent public – pour un total de 21,25 millions de livres (1) –, dans le but de modifier l'équilibre des forces politiques en présence à Westminster, avant les élections municipales de 1990.

Le système, mis en place en juillet 1987 (la majorité des tories était réduite à quatre sièges), consistait à développer systématiquement la vente de logements sociaux situés dans les quartiers « sensibles » (jusqu'à cinq cents par an), au profit d'acheteurs venus de l'extérieur de l'arrondissement municipal.

Ces nouveaux propriétaires étaient réputés être des électeurs conservateurs, contrairement aux locataires des logements en question, *a priori* favorables à l'opposition. Cette politique n'est pas illégale, aussi longtemps qu'elle n'est pas détournée de son objet, qui est de favoriser l'accession à la propriété grâce à des prix d'achat avantageux. Or, le commissaire aux comptes, John Magill, du cabinet d'expertise comptable Touche Ross, est formel : *« La décision d'accroître le nombre de ventes* [de logements sociaux], *comme la sélection des propriétés concernées ont été influencées par des considérations hors de propos, c'est-à-dire l'avantage électoral du parti majoritaire. (...) Mes conclusions provisoires sont que le conseil était engagé dans une opération de charcutage électoral. »*

Circonstances aggravantes, le conseil a utilisé l'argent des contribuables pour inciter financièrement les locataires à quitter les lieux, ainsi que pour loger des familles sans abri dans des *bed and breakfast*, alors que certains logements vides étaient momentanément condamnés, en attente d'être vendus. Le conseil a, d'autre part, perdu quelque 13,3 millions de livres en bradant ces logements « politiques » à un prix inférieur à celui du marché.

Le fait que ces irrégularités se soient produites à Westminster est particulièrement dommageable pour le Parti conservateur : ce quartier de Londres, où sont situés le Parlement et le quartier politique de Whitehall, bénéficie en effet d'un prestige particulier. Cité en exemple, qualifié de *« vaisseau amiral »*, dont Dame Shirley Porter était la *« figure de proue »*, le conseil de Westminster incarne la politique municipale des Tories depuis leur retour au pouvoir, en 1979.

Dans ses conclusions, John Magill estime que les personnes incriminées pourraient être obligées de rembourser les fonds dilapidés, les conseillers visés devant, selon lui, être interdits de mandat municipal.

Interpellé à la Chambre des Communes par John Smith, le leader du Labour, pour qui cette affaire constitue *« un exemple dévastateur de la corruption financière et de l'abus de pouvoir »* des tories, le premier ministre s'est efforcé de prendre ses distances avec les élus impliqués, soulignant qu'il condamnera ceux-ci sans réserve si les allégations soulevées contre eux sont confirmées.

LAURENT ZECCHINI

(1) Une livre sterling = 8,70 francs français.

ITALIE : la police a arrêté un « trésorier » de Bettino Craxi. – La police italienne a arrêté l'homme que les magistrats milanais soupçonnent d'avoir été le principal « trésorier » des pots-de-vin versés par des entreprises à Bettino Craxi. Mauro Giallombardo, ancien conseiller personnel de l'ex-président du conseil socialiste, dont on retrouve le nom dans la presse belge à propos du scandale des hélicoptères Agusta, s'est livré à la police, jeudi 13 janvier, à la frontière franco-italienne. Il était recherché depuis un an. – *(Reuter.)*

Opération antimafia. – Une vaste opération antimafia a été lancée, vendredi 14 janvier, principalement dans le nord de l'Italie où soixante-dix personnes ont déjà été arrêtées. Au total, cent cinquante mandats d'arrêt ont été lancés par la police, dont certains ont été signifiés à des personnes déjà incarcérées. Déclenchée tôt dans la journée de vendredi en Lombardie, l'opération a touché le Piémont mais également la Calabre. A Catane, le fils d'un chef de Cosa Nostra, Vincenzo Santapaola, a été arrêté. – *(AFP.)*

EUROPE

TURQUIE

Des attentats à la bombe ont fait deux morts

Deux personnes ont été tuées et une quinzaine d'autres ont été blessées, vendredi 14 janvier, dans des explosions survenues à bord de quatre autocars assurant des liaisons interurbaines en Turquie, dans une distance comprise entre 70 kilomètres et 225 kilomètres autour d'Ankara. Ces attentats n'avaient pas été revendiqués samedi dans la matinée. Les séparatistes du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) aussi bien que les révolutionnaires d'extrême gauche de Dev Sol ont récemment intensifié leurs activités.

Mais il est à noter aussi que les bus appartenaient à la même compagnie. Ce type d'attentat constitue une nouveauté dans les violences enregistrées depuis plusieurs années en Turquie.

Le cri d'alarme de Mme Mitterrand

Par ailleurs, dans un discours prononcé vendredi à Londres devant le Royal Institute of International Affairs, Danielle Mitterrand, qui s'exprimait en tant que présidente de la fondation France-Libertés, a lancé un cri d'alarme sur la situation dans le sud-est anatolien à majorité kurde de la Turquie. *« Des villes et des villages sont détruits, la population est terrorisée, et le processus s'accélère »*, a-t-elle dit en regrettant que les informations *« n'arrivent pas à traverser le mur du silence »*.

Décrivant le séjour qu'elle a effectué dans cette région en 1989, elle a déclaré : *« La mesure de l'intolérable m'a semblé atteinte dans un pays qui veut donner l'image d'une démocratie laïque, tolérante et ouverte sur l'Europe. »* Elle a proposé *« le rassemblement à Paris ou ailleurs de parlementaires turcs de toutes opinions et de parlementaires européens »*, dont les échanges pourraient permettre de *« puiser les éléments d'une possible négociation autour d'un médiateur désigné d'un commun accord »*. Mme Mitterrand a également évoqué la situation *« dramatique »* des minorités kurdes en Irak, en Iran et en Syrie, et souhaité *« un sursaut »* de la communauté internationale.

Sur le terrain, l'agence turque semi-officielle Anatolie a indiqué qu'au moins quarante et un rebelles kurdes ont trouvé la mort ces cinq derniers jours dans une opération lancée par les commandos spécialisés de l'armée, appuyés par de l'aviation et des hélicoptères, autour du mont Kato. – *(AFP, AP, Reuter, UPI.)*

PROCHE-ORIENT

Rumeurs de paix au Liban sud

Le Liban sud vit une trêve dont les résultats du sommet syro-américain diront si elle constitue les prémices de la paix ou le prélude à de nouvelles tempêtes

TYR (Liban)

de notre envoyé spécial

Dans la lumière éblouissante d'un hiver tourmenté par les vents, le Liban-sud savoure, depuis quinze jours, la brise apaisante d'une drôle de trêve. Ordonné par le président Hafez El Assad en prévision de son premier sommet, dimanche 16 janvier, avec Bill Clinton, l'arrêt unilatéral des hostilités aux confins sud du *« pays du cèdre »* démontre, s'il en était besoin, la maîtrise syrienne sur la quasi-totalité des protagonistes arabes du conflit avec Israël.

« Le calme qui règne ici depuis début janvier est tout simplement incroyable », s'étonne un homme qui en a pourtant vu d'autres, Timor Goksel, porte-parole depuis quinze ans, des « casques bleus » du Liban-sud. Sur le macadam défoncé de la petite route côtière qui mène de Rosh Hanikra, le poste-frontière israélien, jusqu'à Tyr, à quarante kilomètres au nord, l'atmosphère, malgré les barrages, les casemates, les miradors et tout le décor de guerre qui reste en place, paraît moins tendue que jamais. Au passage de la jeep blanche frappée des initiales de l'ONU, on a même vu un soldat de l'Armée du Liban-sud (ALS), cette milice de supplétifs libanais au service d'Israël, saluer poliment les passagers.

Prémice de paix ou prélude à de nouvelles tempêtes ? Sur le pont Hamra, à portée de fusil de Nakoura, le quartier-général de la force intérimaire des Nations unies (FINUL), deux camions israéliens déchargent, à la grue, d'épais panneaux de béton armé. Ces boucliers sont capables d'arrêter un missile anti-char. Les soldats de l'ALS, qui occupent cette position balnéaire, dirigent les manutentionnaires. Les panneaux sont disposés en pétales, tout autour du fortin et des guérites.

Explication de Timor Goksel : *« Fin décembre, un franc-tireur du Hezbollah, posté là-bas parmi les orangers, a réussi à leur abattre une sentinelle. Les officiers ont voulu raser le verger. Nous avons eu toutes les peines du monde à les en dissuader. Maintenant, vous voyez, ils se protègent »*. Dans le Liban-sud, centre de gravité actif du conflit israélo-arabe depuis une vingtaine d'années, seule et unique frontière « chaude » de l'Etat juif, la paix, mais c'est déjà un progrès, n'est encore qu'une vague éventualité.

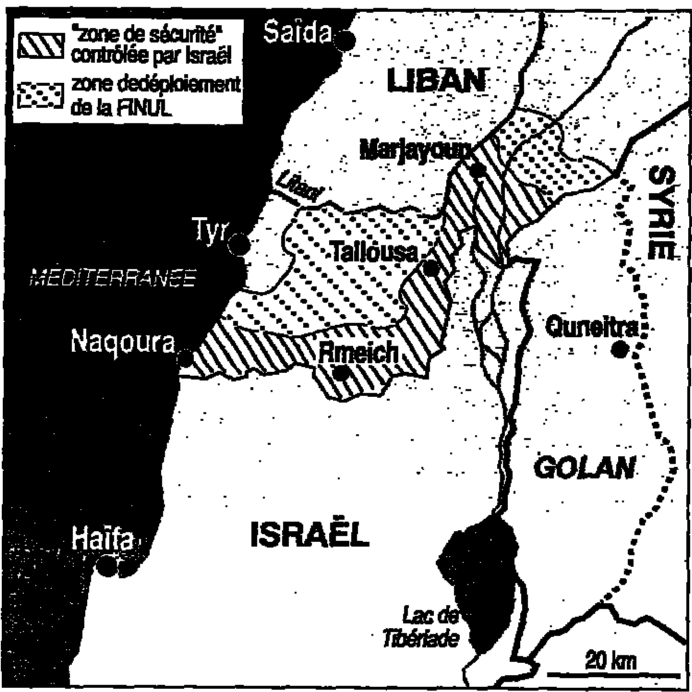
Avec plus de deux cents morts, plusieurs centaines de blessés et des milliers de sans-abri, l'année passée fut l'une des plus sanglantes depuis l'invasion israélienne de 1982. En décembre, le record mensuel du nombre d'incidents armés fut battu : trois attaques par jour, en moyenne, ont été lancées contre les positions occupées, dans la zone dite *« de sécurité »*, par Israël et son allié local. Depuis, plus rien. Aucun des groupes armés palestiniens ou libanais qui pullulent encore dans la région n'a mené la moindre action offensive. Comme si la Saint-Sylvestre avait miraculeusement sonné l'armistice.

La Syrie « tient ses engagements »

En réalité, depuis l'annonce de la rencontre de Genève, si certains obéissent aux ordres, tous retiennent leur souffle. Explication d'Ouri Lubrani, l'homme de l'ombre qui coordonne depuis son bureau du ministère de la défense à Tel Aviv, toutes les activités israéliennes au Liban : *« Chacun sait que s'il y a mouvement sur le dossier israélo-syrien, il y en aura aussi sur l'affaire israélo-libanaise. Dans cet ordre »*. Le ministre des armées, qui n'est autre qu'Itzhak Rabin, chef du gouvernement, n'a pas une approche différente. *« Le Liban n'a pas de liberté d'action politique »*, regrettait-il le 6 janvier. Au *« pays du cèdre »*, où stationnent plusieurs dizaines de milliers de soldats syriens, c'est Damas qui commande.

Le Hezbollah, qui conduit dans le Sud une « guerre de résistance » tout à fait énergique à défaut d'être très efficace, est bien placé pour le savoir. La plupart de ses camps d'entraînement, dans la Békaa, ont été regroupés plus à l'est, le long de la frontière syrienne. La communication entre les chiites intégristes pro-iraniens et le maître de Damas passe d'autant mieux. Début janvier, justement, le secrétaire général du « parti de Dieu », Hassan Nasrallah, était dans la capitale syrienne. *« Tenez-vous tranquille pour le moment »*, lui aurait-on, selon une source israélienne proche des services de renseignement, *« gentiment intimé »*.

Message bien reçu. Un responsable du Hezbollah, cité le 13 janvier par *Al Hayat*, le quotidien arabe basé à Londres, le disait sans ambage : convaincue par Damas qu'Israël souhaitait « chauffer » l'atmosphère pour mieux torpiller le sommet Clinton-Assad, l'organisation a décidé de ne pas *« tomber dans le piège »* et, au contraire, de calmer le jeu. Le premier raid de l'année, mené une semaine plus tôt par l'aviation israélienne sur une position occupée à 16 kilomètres au sud de Beyrouth par le FPLP-commandement général d'Ahmed Jibril, tendrait à légitimer l'évaluation syrienne. Le raid ne répondait à aucune attaque connue. Les Israéliens qualifièrent l'opération *« de routine »*.



« L'arrangement de sécurité »

La routine de la guerre, pourtant, n'a pas tué tous les espoirs de paix. *« La Syrie*, nous disait Ouri Lubrani, *a de toute évidence la capacité de tenir ses engagements »*. La preuve, depuis les bombardements massifs opérés en juillet dernier sur le Liban-sud par Israël – qui ont fait plus de 140 morts libanais –, *« l'arrangement de sécurité »* imposé à Beyrouth et Damas par l'Etat juif, et concocté par l'intermédiaire de la diplomatie américaine, tient la route. Pas une seule attaque en six mois n'a été dirigée contre le territoire israélien proprement dit.

Se pourrait-il que cet *« arrangement »* aille jusqu'à inclure la *« zone de sécurité »* israélienne elle-même ? C'est l'éternelle histoire de l'œuf et de la poule. *« Nous sommes présents au Liban-sud parce que c'est notre meilleur moyen d'assurer la sécurité du nord d'Israël »*, explique-t-on à Jérusalem. *« Les actions du Hezbollah seront légitimes tant que les sionistes occuperont notre territoire »*, rétorque-t-on à Beyrouth. Qui commencera à reculer ? Probablement pas Israël. Aux deux *« préconditions »* fixées depuis longtemps en prélude à un éventuel retrait de ses soldats – *« démantèlement et désarmement des groupes terroristes et au moins six mois de calme complet dans la zone de sécurité »* –, le premier ministre en a ajouté, fin décembre, une troisième : *« Que les hommes de l'ALS soient incorporés dans l'armée libanaise »*.

« Impossible », a rétorqué mercredi dernier le ministre libanais de la défense. *« Il est inconcevable qu'une force qui protège les intérêts de l'occupant puisse entrer dans le cœur de nos institutions »*. En réalité, jusqu'à ces derniers temps, la chose n'était pas aussi impensable que cela. Pourquoi Itzhak Rabin a-t-il choisi de rendre publique cette délicate question, sachant pertinemment que c'était là le plus sûr moyen de la rendre insoluble ? C'est la question qu'on se pose au Liban-sud.

« Il y a maintenant des semaines, remarque un journaliste de Tyr, *que le Hezbollah entreprend pas à pas, notamment dans la presse locale, de préparer l'opinion à un éventuel pardon des miliciens de l'ALS en les présentant, dans leur majorité, comme des victimes des circonstances »*. Les reportages et les témoignages sur les conditions de recrutement forcé dans les populations chiites, qui constituent autour de 80 % des 150 000 habitants de la *« zone de sécurité »* et plus de la moitié des effectifs de l'ALS, se sont en effet multipliés dans les quotidiens locaux.

La milice auxiliaire d'Israël déstabilisée

Dans la masure qu'il occupe avec trois autres familles au milieu des ruines magnifiques de l'antique port phénicien de Tyr, Mohamed Kassem Karouf, cinquante-neuf ans, expulsé de son village natal par les Israéliens, nous explique comment les choses se passent. Deux de ses fils, chiites et communistes comme lui-même, ont été recrutés de force dans l'ALS avant de parvenir à s'enfuir. *« C'est simple. D'abord ils offrent de l'argent et des avantages : une solde de 250 dollars par mois pour le soldat, plus un emploi bien payé dans le nord d'Israël pour un membre de la famille »*.

Dans une région sous-développée et misérable comme l'est depuis toujours le Liban-sud, ce sont là de puissants stimulants. Et de fait, plus de 2 500 Libanais et Libanaises, chiffre correspondant *grosso modo* aux effectifs de l'ALS, passent quotidiennement la frontière israélienne pour travailler dans les kibboutzim, les restaurants et les hôtels des localités frontalières. A la vérité, la plupart, gagnant plus qu'ils ne peuvent l'espérer chez eux, ont l'air assez satisfaits de leur sort.

« Mais ceux qui refusent le recrutement, poursuit le réfugié de Houlla, un petit village de la « zone », *sont détenus ou assignés à résidence, interdits de sortir de la zone d'occupation, voire carrément expulsés, comme nous l'avons été après la fuite de mes fils »*. Une version réfutée par Israël, mais corroborée par de nombreux autres témoignages. La semaine dernière encore, rapporte l'agence Reuter, le village chrétien de Rmeish, au sud de la « zone de sécurité », a fait les frais de cette politique. L'ALS a donné l'ordre à tous les hommes valides de seize à trente-cinq ans de se regrouper pour choisir cinquante recrues. Cerné par la troupe, menacé de représailles collectives, le village a fini par obtempérer.

Pourquoi ces pratiques ? *« Certains miliciens plus anciens commencent à s'inquiéter des rumeurs de paix »*, explique-t-on à la FINUL. *« Ils couvrent leurs arrières, ils désertent, et le général Antoine Lahad, qui commande l'ALS, cherche tout simplement à les remplacer »*. L'intéressé nie les faits qui lui sont reprochés et assure que l'ALS n'a aucun problème de recrutement. Mais, à la ténébreuse opération du 16 novembre à Tallousa, dans l'est de la « zone », au cours de laquelle le Hezbollah avait capturé quasiment sans combattre une douzaine de miliciens, se sont ajoutées des rumeurs de défection.

En jetant le sort futur de ses supplétifs sur la place publique, Israël a-t-il voulu donner un coup d'arrêt à ce phénomène en les rassurant ? Ou bien s'agit-il, au contraire, de torpiller par avance leur espoir de réintégration dans la société locale, pour mieux les « fixer » dans sa milice ? Les prochains mois le diront. Mais il semble bien que les lueurs de paix, à l'horizon, ont commencé à déstabiliser un peu le climat au Liban-sud.

PATRICE CLAUDE

Dans les territoires occupés

Cinq Palestiniens membres du Hamas et un civil israélien ont été tués

Cinq activistes du mouvement islamiste palestinien Hamas et un Israélien ont trouvé la mort en moins de vingt-quatre heures en Cisjordanie et dans la bande de Gaza occupées. A Hébron, en Cisjordanie, quatre membres du Hamas ont été tués dans la nuit du jeudi 13 au vendredi 14 janvier, lorsque des soldats israéliens ont encerclé une maison dans laquelle ils se trouvaient. L'un d'eux est le chef du groupe Ezzedine al-Kassam, bras armé du Hamas, pour la région d'Hébron, Abdel Salim Amine Shabana. A Erez, point de passage entre Israël et la bande de Gaza, un autre membre du Hamas a tué à coups de couteau un nouvel immigrant russe et blessé grièvement un deuxième civil israélien. Des soldats ont ouvert le feu sur lui et l'ont tué. L'attentat a été revendiqué par le Hamas. – *(AFP.)*

YÉMEN : libération des otages canadien et britannique. – Détenus depuis dix jours par une tribu yéménite qui réclamait des redevances pétrolières *(le Monde* du 8 janvier*)*, un Britannique et un Canadien ont été libérés, vendredi 14 janvier, a-t-on appris auprès de leur employeur, la compagnie américaine Hunt Oil. Les deux hommes, enlevés à Maareb, à l'est de Sanaa, *« sont en bonne santé »*, a précisé Hunt Oil, affirmant ignorer les conditions de leur libération, car le gouvernement avait pris en charge les négociations avec la tribu. – *(AFP.)*

ASIE

La visite du premier ministre thaïlandais au Cambodge

De sérieux contentieux opposent Bangkok et Phnom-Penh

Le premier ministre thaïlandais vient d'effectuer une visite officielle au Cambodge à un moment où les deux pays s'opposent dans plusieurs domaines, en particulier sur le soutien apporté par certains milieux thaïlandais aux Khmers rouges.

BANGKOK

de notre correspondant

Le chef du gouvernement thaïlandais, Chuan Leekpai, a effectué sa première visite officielle à Phnom-Penh, du mercredi 12 au vendredi 14 janvier. Il a profité de l'occasion pour rassurer le nouveau gouvernement khmer. C'est ainsi qu'il a réaffirmé le soutien de la Thaïlande à Phnom-Penh et son engagement à *« ne pas intervenir dans les affaires intérieures du Cambodge »*. Il a, par ailleurs, affirmé que les investissements thaïlandais devraient désormais être fondés sur un *« intérêt mutuel »*.

En effet, de sérieuses tensions s'étaient récemment manifestées entre Bangkok et le gouvernement royal. *« Si le premier ministre thaïlandais vient au Cambodge pour déclarer qu'il soutient le gouvernement royal et non le groupe illégal, nous serons contents »*, avait déclaré, peu avant son arrivée, le prince Norodom Sirivudh, ministre cambodgien des affaires étrangères. Il faisait référence aux Khmers rouges qui, selon les déclarations d'officiels cambodgiens, bénéficient encore d'appuis en Thaïlande. M. Chuan sera-t-il *« l'ami du groupe illégal à cause des pierres précieuses de Païlin ? »*, avait ajouté le prince Sirivudh, dans une référence, cette fois, au trafic de pierres précieuses entre la Thaïlande et la zone limitrophe de Païlin, occupée et exploitée par les Khmers rouges.

Le 10 janvier, la presse ayant rapporté qu'un général cambodgien avait une nouvelle fois accusé la Thaïlande de laisser les Khmers rouges lancer des attaques à partir de son territoire, le ministre thaïlandais des affaires étrangères, Prasong Sonsiri, n'avait pas caché son agacement croissant. Il avait estimé qu'il était *« trop facile »* d'avoir recours à de tels arguments, que les Cambodgiens feraient mieux *« de s'exprimer de manière constructive »* et *« de ne pas trop heurter les sentiments des Thaïlandais »*.

Les officiels thaïlandais n'ont cessé, il est vrai, de répéter que leur pays, signataire des accords de paix de Paris sur le Cambodge, appliquait les résolutions des Nations unies et ne reconnaissait que le régime constitutionnel issu du scrutin de mai dernier. Mais, encore en décembre, la découverte d'un important stock d'armes en territoire thaïlandais, à quelques kilomètres seulement d'une zone tenue par les Khmers rouges au Cambodge, les avait placés dans l'embarras *(le Monde* du 9 décembre).

« Cowboys et Indiens »

En outre, les autorités de Bangkok, civiles comme militaires, estiment que le seul moyen de ramener la paix au Cambodge est une réconciliation entre Phnom-Penh et les Khmers rouges, donc une intégration de ces derniers, qui fait actuellement l'objet d'échanges sporadiques et infructueux entre le gouvernement royal et les représentants de Pol Pot. Les Khmers rouges refusent notamment les préalables posés par Phnom-Penh : cessez-le-feu, ouverture de leurs zones, réintégration de leurs combattants.

Autre contentieux : les méthodes commerciales des Thaïlandais. *« Si vous n'envoyez que des cow-boys au Cambodge, qui nous considèrent comme un Far-West, vous n'aurez pas la paix et l'amitié ; en retour, les Indiens se rebelleront contre vous »*, avait résumé, à l'adresse du public thaïlandais, le ministre de l'économie et des finances, dans un entretien publié le 10 janvier par le *Nation*. Sam Rainsy, qui a commencé à remettre de l'ordre dans l'anarchie économique qui régnait au Cambodge voilà encore six mois, a cité deux exemples : celui d'un palace flottant, qui a opéré pendant des mois sans contrat sur la berge du Tonlé-Sap, à proximité du palais royal de Phnom-Penh, et la concession de quatre-vingt dix-neuf ans obtenue, sous l'ancien régime, par une société thaïlandaise de télévision câblée. Fin 1993, le bateau a été contraint de se déplacer et le contrat de télévision ramené à trente ans.

Il serait étonnant que ces contentieux aient été entièrement dissipés pendant la visite de M. Chuan. Mais peut-être aura-t-elle permis de contribuer à calmer un peu les échanges verbaux entre un Cambodge affaibli par vingt années de guerre et son puissant voisin thaïlandais.

JEAN-CLAUDE POMONTI

AMÉRIQUES

MEXIQUE

L'armée n'était pas préparée à affronter le soulèvement des zapatistes

SAN-CRISTOBAL-DE-LAS-CASAS

de notre envoyé spécial

« Il n'y a pas de guérilla au Chiapas. Signé : Godinez », ont écrit sur un mur de San-Cristobal-de-las-Casas les guérilleros de l'armée zapatiste de libération nationale (AZLN). Après avoir occupé pendant une douzaine d'heures cette ville de 100 000 habitants, à quelques kilomètres de l'importante caserne de Rancho-Nuevo, les zapatistes exprimaient ainsi leur mépris à l'égard de l'armée et du chef de la région militaire, le général Godinez, qui avait affirmé quelques mois plus tôt qu'il n'y avait pas de mouvement de guérilla au Chiapas...

Ce pied-de-nez s'adressait également à l'ex-ministre de l'intérieur, Patrocinio Gonzalez, qui avait été tout aussi catégorique en août dernier, à l'issue du ratissage effectué par l'armée dans les zones où les zapatistes mettaient la dernière main à leur insurrection. M. Gonzalez a été limogé, lundi 10 janvier, tandis que le général Godinez dirige, avec le ministre de la défense, les opérations contre l'AZLN qui, après douze jours de combats, ont été suspendues unilatéralement, mercredi, par le président Carlos Salinas pour tenter d'établir le dialogue avec les rebelles.

Imprévoyance? Incompétence des services de renseignement militaires? Compte tenu de leur obligation de réserve, les militaires se gardent bien de répondre aux accusations dont ils sont l'objet quotidiennement dans la presse nationale, d'autant qu'on leur reproche aujourd'hui d'avoir réagi trop brutalement et de s'être vengés sur la population civile. Ils démentent cependant avoir exécuté les zapatistes blessés lors des violents combats à Ocosingo et, pour tenter de refaire leur image auprès de l'opinion publique, ils ont commencé à distribuer des vivres aux villages affectés par le conflit.

Les divers experts consultés par la presse mexicaine attribuent au gouvernement la décision de ne pas lancer d'offensive contre les rebelles au moment où le Mexique attendait, en novembre, la ratification par le Congrès des Etats-Unis de l'accord de libre-échange entre les trois pays d'Amérique du Nord.

Perte de prestige

Selon l'analyse la plus répandue, les services de renseignement avaient détecté depuis longtemps, tout en sous-estimant sans doute leur importance, des mouvements suspects dans les montagnes du Chiapas, près de la frontière avec le Guatemala qui vit lui-même, depuis plus de trente ans, un conflit avec une guérilla locale.

Ce conflit survient à un moment particulièrement délicat pour l'armée, sur la sellette à la suite des révélations faites en décembre par la Commission de la vérité sur son rôle dans le massacre de plusieurs centaines d'étudiants en octobre 1968, sur la place des Trois-Cultures, à Mexico. Les militaires ont tenté de se défendre en affirmant qu'ils avaient obéi aux ordres du gouvernement de l'époque.

« La perte de prestige de l'armée est très préoccupante, affirme un cadre du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI, au pouvoir depuis 1929). *Il y a vingt-cinq ans, elle a massacré des étudiants et, aujourd'hui, on l'accuse de massacrer des Indiens. Les autorités civiles, qui ont pu compter sur la loyauté absolue des militaires depuis la révolution de 1910 alors que les autres pays d'Amérique latine étaient soumis aux va-et-vient des putschs militaires, ne semblent pas se rendre compte qu'elles ont une dette à l'égard de l'armée. Si elles ne font rien pour défendre l'image des militaires, que se passera-t-il si, lors des élections générales d'août prochain, la victoire du PRI est, comme c'est probable, contestée par l'opposition? »*

L'armée mexicaine était davantage préparée pour des opérations d'aide à la population civile lors de désastres naturels que pour affronter des mouvements de guérilla. Depuis l'écrasement, dans les années 70, de la guérilla dans l'Etat du Guerrero, qui n'avait jamais réussi à mobiliser plus de 300 hommes en armes ni à prendre une seule bourgade, les autorités mexicaines ne s'attendaient pas à voir surgir un mouvement de l'ampleur de l'AZLN, capable de s'emparer de plusieurs villes et de compter sur plusieurs milliers de paysans.

Le choc a été d'autant plus rude pour l'armée que les rebelles ont capturé un général à la retraite, Absalon Castellanos, qui fut gouverneur du Chiapas de 1982 à 1988. *« L'état-major ne fera rien pour mettre en danger la vie du général Castellanos*, affirme une personnalité proche des militaires. *Si le dialogue échoue et que le président Salinas donne l'ordre d'attaquer les zapatistes, on ne peut plus exclure un refus d'obéissance de la part des officiers, ce qui serait sans précédent. »*

La stabilité du système politique ne rendait pas nécessaire, croyait-on, l'existence d'une armée importante au Mexique – 175 000 hommes pour 85 millions d'habitants, les mêmes effectifs que Cuba qui a une population huit fois inférieure – malgré les risques de contagion dus aux conflits en cours à la frontière sud du pays, en Amérique centrale. Il fallait en effet que les dirigeants mexicains se sentent très sûrs d'eux pour ne pas consacrer à la défense plus de 6 % du budget national et à peine 0,5 % du produit national brut. En Amérique latine, seul le Costa-Rica, qui a supprimé son armée en 1948, dépense moins que le Mexique pour sa défense.

BERTRAND DE LA GRANGE

AFRIQUE

LOIN DES CAPITALES

Franschhoek, huguenote et métisse

FRANSCHHOEK

de notre envoyé spécial

Avec ses belles maisons aux toits de chaume et ses murs crépis de blanc, Franschhoek, coquette petite ville lovée au pied des montagnes du Drakenstein, à une soixantaine de kilomètres du Cap, pourrait presque être un décor de cinéma.

Aux nombreux touristes qui, chaque année, y consacrent un détour, le « coin des Français » – traduction littérale de Franschhoek – expose avec orgueil ses jolies guinguettes ornées de meubles rustiques fleurant bon la cire, ses vergers qui produisent des fruits exportés dans le monde entier, et, surtout, ses vignobles d'où sortent des crus réputés, comme il sied aux héritiers de Français forcément experts dans l'art de la vigne.

Mais, plus que tout, Franschhoek, où se rendra le 19 janvier Alain Juppé, le chef de la diplomatie française, cultive ses racines. Ou, plutôt, gère habilement ce qu'en ont laissé ses pères fondateurs, huguenots chassés de France par la révocation de l'Edit de Nantes, et qui, à la fin du XVII[e] siècle, sont venus s'installer en terre d'Afrique. Il y a belle lurette que les habitants de Franschhoek ont oublié la langue de Molière, mais ils n'ignorent pas que le label « France » confère un incontestable cachet de distinction fort bon pour les affaires.

Alors Franschhoek ne lésine pas sur le qualificatif identitaire : le principal café du village est, évidemment, « Français », le restaurant se nomme « Chez Michel » ou « Chamonix », le magasin d'antiquité est à l'enseigne du « Déjà vu » et l'hôtel s'appelle, il fallait s'y attendre, « Hôtel des huguenots ».

Les huguenots donnent également leur nom à la route principale qui, bordée de drapeaux tricolores, traverse la ville pour aboutir au monument des huguenots lequel, fatalement, se dresse à côté d'un musée des huguenots. Avec l'aide de la France, qui a aimablement fait don d'une exposition consacrée au protestantisme français, le musée raconte Franschhoek et ses premiers habitants, leur difficile enracinement dans un univers hollandais, puis l'envol d'une communauté qui a rapidement coupé tout lien avec la mère patrie.

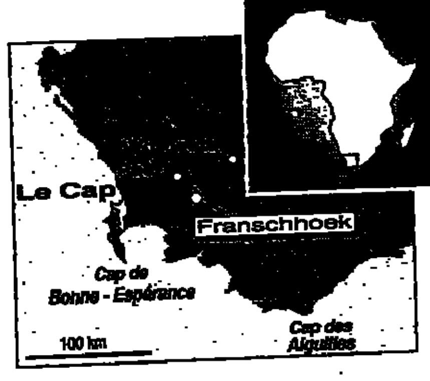
Le succès est venu de la vigne. Contrairement à la légende, ce ne sont pas les Français qui l'ont introduite dans la péninsule, mais ce sont eux qui l'ont développée, grâce à leur savoir-faire et aux esclaves transbordés d'Afrique, de Java et de Malaisie. A la fin du XVIII[e] siècle, ces derniers étaient plus de dix-sept mille, disséminés dans toute la province, et sensiblement plus nombreux que les Blancs. Sans leur travail, la région n'aurait pas été aussi prospère.

Le visiteur serait cependant bien en peine de l'apprendre. A traverser les salles du musée de Franschhoek, rien ne laisse deviner qu'une autre population a vécu et travaillé à côté des huguenots, a fait des enfants dont les descendants, plus métis que noirs, témoignent amplement des contacts entretenus par les deux communautés. Là-dessus, on fait aujourd'hui silence. Quelques discrètes allusions au détour de rares documents exposés dans les vitrines constituent les seules indices d'une réalité tronquée, tout juste un chuchotement transmis aux générations futures, tel un honteux secret de famille.

Les vieux fantômes

Mais il arrive que l'Histoire se venge. En septembre 1992, Franschhoek la discrète a subitement connu l'honneur des gros titres. Et de quelle façon! Pour la première fois, une municipalité blanche se dotait d'un maire de couleur, plongeant la ville, la vallée, et même tout le pays, dans la stupeur. Saura-t-on jamais le rôle qu'ont joué les vieux fantômes de Franschhoek pour aboutir à cette scandaleuse décision?

Dans l'impossibilité de l'apprécier, on ne peut, pour comprendre, que se tourner vers les outils traditionnels de l'analyse politique. Celle-ci explique qu'en 1992 l'administration de la province du Cap, soucieuse de rationaliser une organisation que la séparation en catégories raciales rendait particulièrement coûteuse, a autorisé les municipalités blanches qui le désiraient à former avec leurs *townships* une entité administrative unique. Chaque communauté élirait un nombre équivalent de conseillers qui, ensuite, désigneraient un maire commun. Ainsi fut fait à Franschhoek, où mille cent électeurs blancs désignèrent six conseillers blancs, tandis que trois mille cinq cents électeurs de couleur élisaient six conseillers métis. L'élection du maire blanc paraissait assurée : il avait pour lui l'expérience et la tradition. Mais, contre toute attente, les conseillers métis s'avérèrent moins conservateurs que prévu.



Surtout, ils reçurent le soutien de « traîtres », deux conseillers blancs pour lesquels la « nouvelle Afrique du Sud » n'était pas qu'un slogan sans contenu. Résultat : le 28 septembre 1992, pour la première fois de son histoire, Franschhoek portait à sa tête un maire métis de trente-huit ans, Frank Arendse, fils d'ouvrier agricole, devenu commerçant après avoir été, treize ans durant, gardien de prison.

Ce parcours édifiant de fils de pays fut fêté comme le symbole des temps nouveaux. Mais aujourd'hui, M. le Maire est redevenu simple citoyen, un homme déçu par une expérience qui a finalement tourné court. En septembre dernier, un an seulement après avoir pris ses fonctions de premier magistrat de Franschhoek, Frank Arendse a dû passer la main. Une démission? Plutôt un « *non renouvellement de mandat* », comme il le précise, un peu honteux d'avoir jeté l'éponge.

En fait, le maire s'est rapidement aperçu que son élection ne suffirait pas à lui assurer le pouvoir. *« Les lettres de menaces et les coups de téléphone anonymes me traitant de* kaffir [nègre], *passe encore*, dit-il. *Mais lorsque j'ai voulu financer des maisons pour les Noirs, la minorité du conseil municipal et leurs alliés de la bonne société blanche m'ont mené une guerre sans merci. »* Et qu'ils ont, pour le moment, gagnée, en usant de tous les recours qu'autorise la loi lorsqu'elle est placée en des mains expertes. Une leçon qui n'est pas que d'ordre local, comme le suggère Frank Arendse, selon qui la minorité blanche « *cherchera toujours à garder le pouvoir* ».

Malgré son goût amer, l'expérience de Franschhoek est loin d'être close. Grâce à l'un de ces pieds de nez que l'Histoire affectionne, le nouveau maire, Arthur McWilliam-Smith, est certes blanc, mais il est membre... du Congrès national africain (ANC), ce qui ne rassure guère une opposition qui sent se dérober ses plus solides repères. Et puis l'épisode a donné à Frank Arendse le goût de la politique. Ayant officiellement rejoint l'ANC – jusqu'à sa nomination au fauteuil de maire, il disait n'en être qu'un vague sympathisant –, il figure désormais sur la liste des candidats à la première élection multiraciale, en bonne position pour être bombardé membre de la future assemblée régionale de la province du Cap occidental.

« Après les élections, dit-il encore, *je me représenterai comme maire de Franschhoek, je vous le promets. »* Et d'ajouter, avec l'air ficelle du vieux routier : *« Vous comprenez, à cause de l'opposition, je n'arrivais pas à satisfaire mes électeurs. A la longue, ces derniers risquaient de m'abandonner. Après les élections nationales, ce sera différent. Pour ne pas être battu demain, il valait mieux démissionner aujourd'hui. »* Les adversaires politiques de Frank Arendse feraient bien de se méfier : le novice apprend bougrement vite.

GEORGES MARION

REPÈRES

ALGÉRIE

Le FLN n'ira pas à la Conférence nationale, « à moins que les données changent »

Le comité central du FLN (ancien parti unique), réuni à Alger en session extraordinaire, jeudi 13 et vendredi 14 janvier, n'a pas définitivement tranché la question de sa participation à la Conférence nationale des 25 et 26 janvier. *« La tendance générale est de ne pas y aller en attendant que les données changent »*, a résumé vendredi soir le secrétaire général du FLN, Abdelhamid Mehri. Cette tactique du *« ni oui ni non »*, destinée à faire monter les enchères, convaincra-t-elle le pouvoir? Dans une plate-forme commune récemment signée avec deux autres partis (*le Monde* du 13 janvier), le FLN réclamait que des *« mesures »* soient prises *« en faveur de membres dirigeants du Front islamique du salut* [ex-FIS] *pour leur permettre de participer à la réussite du dialogue »* entre le pouvoir et l'opposition. Le mouvement islamiste légal Ennahda a, pour les mêmes raisons, annoncé, vendredi, avoir *« suspendu sa décision »* sur sa participation à la conférence. – *(Reuter.)*

Vingt-deux personnes tuées dans une collision ferroviaire. – Une collision entre un autobus et un train de marchandises a fait vingt-deux morts et trente-neuf blessés, vendredi 14 janvier, au passage à niveau de Mouzaia, à environ 70 kilomètres au sud-ouest d'Alger. C'est l'un des accidents ferroviaires les plus meurtriers depuis le drame de la gare de Bou Hélouan, près de Blida, qui avait fait, il y a dix ans, plus de cent morts. – *(AFP.)*

ALLEMAGNE

La jeune handicapée aurait inventé son agression par des néonazis

Le procureur général du Land de Saxe-Anhalt, dans l'ex-RDA, Jürgen Hossfeldt, a déclaré, vendredi 14 janvier, que la jeune handicapée de dix-sept ans en fauteuil roulant qui avait déclaré avoir été agressée lundi dans la ville de Halle par trois skinheads et avoir eu la joue tailladée d'une croix gammée (*le Monde* du 13 janvier) avait inventé l'histoire de toutes pièces et s'était elle-même blessée. Le récit de cette agression avait soulevé une vague d'indignation. Des doutes étaient cependant apparus assez tôt, a précisé M. Hossfeldt, soulignant que personne, par exemple, n'avait entendu de cris d'appel à l'aide, ni vu l'agression. Le procureur a ajouté que les déclarations de la jeune femme avaient mis en évidence des incertitudes et des incohérences. Enfin, des expertises ont démontré sans ambiguïté que l'handicapée s'était infligée elle-même ses blessures, a-t-il indiqué. Selon le procureur, la jeune fille a fermement maintenu sa version des faits lors de ses derniers entretiens avec les enquêteurs mais jeudi, elle a quitté la ville et se cache depuis, a-t-il ajouté. En novembre 1992 déjà, dans la ville de Leipzig, voisine de Halle, une jeune fille avait inventé une histoire similaire.

Par ailleurs, dans l'Ouest de l'Allemagne, un homme est suspecté d'avoir allumé dans un foyer pour étrangers un incendie qui a fait huit blessés. – *(AFP.)*

BURUNDI

Cyprien Ntaryamira a été élu président de la République

Cyprien Ntaryamira, ancien ministre de l'agriculture du président Melchior Ndadaye, assassiné le 21 octobre, a été élu président de la République du Burundi, jeudi 13 janvier, par l'Assemblée nationale. Cette élection a été accueillie avec soulagement par les Burundais, traumatisés par la tentative de coup d'Etat du 21 octobre dernier et les massacres interethniques qui l'ont suivie.

M. Ntaryamira, âgé de trente-huit ans, a été élu par 78 voix sur 79 votants. Il est membre de l'ethnie hutue, majoritaire, comme l'était le président Ndadaye, devenu en juin dernier le premier président hutu du Burundi. Il est également membre du bureau politique du Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU), qui détient 65 des sièges de l'Assemblée nationale.

Le président de l'Assemblée nationale, Sylvestre Ntibantunganya, a indiqué que l'investiture de M. Ntaryamira interviendrait *« le plus rapidement possible »*. Si la Cour constitutionnelle se prononce favorablement sur la régularité de cette élection, M. Ntaryamira devrait être en mesure de terminer le mandat de cinq ans du président Ndadaye.

Selon la Constitution, le président aurait dû être élu au suffrage universel direct. Mais, la situation du pays ne permettant pas d'organiser un tel scrutin, le gouvernement a fait voter par l'Assemblée nationale un amendement lui permettant d'élire un nouveau chef de l'Etat.

TOGO

Au moins quarante-huit personnes auraient été exécutées

Au moins quarante-huit personnes ont été *« sommairement exécutées »* par les Forces armées togolaises (FAT), à la suite de l'attaque du 5 janvier contre le régiment interarmes de Lomé, a indiqué Amnesty International dans un communiqué publié vendredi 14 janvier.

Selon l'organisation, au moins quarante des personnes tuées l'ont été le 6 janvier, au régiment interarmes ; les autres ont été exécutées deux jours plus tard, également à Lomé. Amnesty estime que la plupart de ces personnes avaient été *« arrêtées arbitrairement »* après les événements du 5 janvier, mais que douze d'entre elles, des militaires, étaient en détention depuis l'attaque du 25 mars 1993.

Amnesty International se dit préoccupée par le sort des personnes actuellement en détention, dont le nombre serait *« beaucoup plus élevé »* qu'annoncé officiellement – les autorités ont fait état de trente-cinq arrestations.

ZAÏRE

Le maréchal Mobutu a annoncé la démission de son gouvernement

Dans un message à la nation, le maréchal Mobutu a annoncé, vendredi 14 janvier, *« la démission de l'actuel gouvernement de transition »*, dirigé par Faustin Birindwa, à la suite de la signature, par les principaux partis de l'opposition radicale, des accords conclus entre la mouvance présidentielle et l'Union sacrée de l'opposition radicale (USOR).

Le gouvernement de M. Birindwa *« est chargé d'expédier les affaires courantes jusqu'à la constitution d'un nouveau gouvernement »*, a indiqué M. Mobutu, en annonçant également la dissolution de l'Assemblée nationale (qui lui est acquise) et du Haut Conseil de la République (HCR, issu de la conférence nationale). Ces deux « parlements » seront regroupés, selon les accords, en un « Haut Conseil de la République-Parlement de transition ».

Convoqué pour lundi 17 janvier, ce nouvel organe législatif siégera pendant quinze jours afin de se prononcer sur les deux candidatures au poste de premier ministre soumises au maréchal : celle de Mulumba Lukoji, ancien premier ministre, présentée par la mouvance présidentielle et une partie de l'opposition radicale, et celle d'Etienne Tshisekedi, également ex-premier ministre, présentée par l'USOR. L'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), le parti d'Etienne Tshisekedi, n'a pas signé les accords avalisés vendredi par le reste de l'opposition radicale.

Le premier vice-président du HCR, Joseph Iléo, a qualifié la dissolution de cette institution de *« coup d'Etat constitutionnel »*. Le président *« n'a pas le pouvoir de dissoudre le HCR, même si les accords ont été signés »*, a affirmé M. Iléo. – *(AFP, Reuter.)*

La manifestation des défenseurs de l'école laïque et l'annulation par le Conseil constitutionnel

■ MOBILISATION. **Malgré la décision du conseil constitutionnel et les annonces du gouvernement, une centaine d'organisations ont maintenu leur appel pour la manifestation de dimanche, à Paris, pour la *« défense du service public de l'éducation nationale. »***

■ DEBAT NATIONAL. **Le gouvernement a renoncé à déposer un nouveau texte de loi révisant la loi Falloux, a annoncé Nicolas Sarkozy, son porte-parole. Toutefois, le premier ministre a l'intention d'inviter l'ensemble des organisations syndicales et les fédérations syndicales à *« débattre de l'avenir de l'école publique »*. Tout en maintenant son plan de 2,5 milliards de francs sur cinq ans, il a demandé à François Bayrou, ministre de l'éducation nationale d'étudier un dispositif *« pour aider les établissements privés à effectuer les travaux de sécurité. »***

■ LOI FALLOUX. **La question du financement des investissements dans les établissements privés, et donc la révision de la loi Falloux, restent en suspens. Elle impose qu'on s'interroge plus largement sur la place à accorder au secteur privé auquel ont recours, au moins une fois dans la scolarité, près de la moitié des familles.**

« Du fric pour le public »

La décision du Conseil constitutionnel comme les dernières déclarations du premier ministre n'ont, en rien, modifié le dispositif adopté par les organisateurs de la manifestation du dimanche 16 janvier : les défenseurs de l'école publique défileront à Paris, à partir de 11 heures, entre la place de la République et celle de la Nation, le parcours *« officiel »*.

Toutefois, le trajet réel devrait s'échelonner sur une longueur beaucoup plus importante, environ une dizaine de kilomètres, à partir du boulevard Montmartre. Selon le Comité national d'action laïque, qui a prévu un service d'ordre d'environ 1 500 militants, 2 000 autocars, une centaine de trains et TGV ont été confirmés pour acheminer les centaines de milliers de personnes – le chiffre de 300 000 reste maintenu – qui se répartiront par délégations régionales ou derrière la banière des organisations diverses intercalées dans le cortège.

Dans certaines régions, comme les Landes ou l'Ouest, les moyens de transports se sont même révélés insuffisants pour faire face à la demande. En région parisienne, la RATP a décidé de renforcer son service sur certaines lignes du métro ou du RER. Le slogan fédérateur adopté par l'ensemble des 110 organisations appelantes reste la défense du *« service public de l'éducation nationale »*. La Fédération de l'éducation nationale (FEN) a prévu de distribuer une branche de laurier-sauce à chaque manifestant pour la déposer au pied de la statue de Marianne, au centre de la place de la République. Précédant ce rassemblement, plusieurs centaines de lycéens avaient manifesté, vendredi 14, dans les rues de Tours pour réclamer *« du fric pour le public »*.

Sur ce thème, les enseignants et les parents d'une petite école rurale de Larajasse (Rhône) ont fait savoir qu'ils ne pourraient se rendre à Paris. Ils avaient de longue date prévu d'organiser un bal afin, indique un des instituteurs, de récolter de l'argent pour *« pallier la pauvreté des moyens mis à notre disposition »*.



Les Bretons en tête

BREST

de notre correspondant

La Bretagne jouera les premiers rôles en tête de la manifestation. Les Côtes d'Armor ouvriront la marche, suivies du Finistère, très motivé. Une centaine de cars de ce département, plus deux trains spéciaux de 800 et 600 personnes partant de Brest et de Quimper, ainsi que des voitures particulières doivent déverser sur Paris plus de 7 000 personnes, contentes de se retrouver aux avant-postes . Contentes aussi de montrer le réveil de la laïcité dans un département où, en certaines zones comme le Léon, autrefois appelé la terre des prêtres, le privé détient le pouvoir scolaire (1).

« On ne sera pas morose car on croit au service public », avertit Marcelle Rozec, présidente départementale de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE). La détermination des troupes finistériennes reste intacte. Elles se promettent de donner encore plus de couleur à la démonstration de force. Les parents d'élèves se sont trouvé des paroliers pour dire leur militantisme, parfois d'une manière peu châtiée, en pastichant des refrains populaires . Des couturières se sont également mises au travail pour les costumes de cérémonie. Sans oublier les accents de couleur locale, drapeaux à hermine et airs de biniou. Un parent de Pont-l'Abbé a promis, lui, de venir muni de ses échasses. *« Il faut montrer qu'on n'est pas des tristes »*, commente Marie-Paule Le Pouleuf, secrétaire générale de la FCPE.

« Gonflés à bloc »

La Fédération des œuvres laïques (FOL) a trouvé dans ses 200 amicales finistériennes, comme la FCPE dans ses 300 conseils locaux, les relais nécessaires pour la mobilisation . Une large autonomie a été laissée aux associations de base. A elles de prévoir leurs pancartes, de louer les cars, de concocter les animations : musique, chants, slogans. *« On s'attend toujours à quelques bonnes surprises »*, dit Nicole Louarn, responsable de la FOL.

L'effervescence était palpable ces derniers jours au siège départemental de la FCPE à Brest. Sitôt leur travail fini, des parents ont entamé un seconde journée dans un brouhaha très militant. Vendredi soir, le gros de la tâche consistait à préparer les panneaux portant le nom des cinquante-sept communes du Finistère sans école publique. *« Une commune sur trois dans notre département »*, note la FCPE.

A Brest, une amicale du quartier du Petit-Paris n'a pas eu de grandes difficultés à remplir un car : 55 à 60 personnes . Les relations de famille à famille – elles sont 60 dans l'association – et une permanence tenue par les parents, samedi dernier au sein du groupe scolaire, ont vite fait de constituer cette compagnie de mécontents prêts à se joindre à l'armée de manifestants. Coût du voyage : environ 7 000 francs . Une vente d'autocollants a permis de collecter quelques centaines de francs. Mais impossible pour tous ceux qui ont la foi laïque d'aller à la manif : les militants qui ne seront pas du voyage ont été invités à contribuer plus largement que leurs fantassins de collègues. Avant le départ, l'équipe du Petit-Paris aura pris soin d'emporter des bonbonnes de café et de vin chaud. *« On est gonflé à bloc »*, indique l'un des responsables. Dans le Finistère, le nombre de cars n'a cessé d'augmenter jusqu'à la dernière heure : 80 mercredi, 90 jeudi, 100 vendredi.

Cette mobilisation bretonne s'explique par la forte concurrence entre le public et le privé. *« Déjà les accords Lang-Cloupet avaient eu du mal à passer. Cette fois, c'est la goutte d'eau. On va montrer qu'on reste vigilants. La révision de la loi Falloux a réveillé les consciences des jeunes parents »*, commente Marie-Paule Le Pouleuf. Témoin de ce climat dans le département : le dossier de création à Brest d'une école supérieure d'électronique à la demande de l'institut supérieur d'électronique du Nord (ISEN) dépendant de l'université catholique de Lille. Pour ce projet de 115 millions de francs, la région a été sollicitée ainsi que le conseil général du Finistère et la communauté urbaine de Brest. Cette dernière, présidée par Pierre Maille, maire (PS) de Brest, voit d'un bon œil la création d'un tel établissement dans le cadre d'un renforcement de l'enseignement supérieur face à Rennes, mieux dotée sur ce plan. Le conseil général, à majorité RPR-UDF a, de son côté, donné son accord.

Les institutions laïques, ainsi qu'une frange du PS, ont fait part de leur opposition et leur détermination s'est renforcée après le vote de la révision de la loi Falloux au Sénat. La question devait être évoquée, mardi 18 janvier, au conseil de communauté urbaine lors du débat d'orientation budgétaire. Jeudi dernier, elle a été retirée de l'ordre du jour, officiellement pour un complément d'étude et renvoyée à un débat spécial en février. Mais de multiples organisations laïques et de gauche, qui avaient appelé à manifester ce jour-là, ont maintenu leur mot d'ordre afin de demander le retrait du projet.

GABRIEL SIMON

(1) La part du public dans le premier degré est de 64,57 % et de 55,81 % dans les collèges et lycées.

POINT DE VUE

Jaurès et l'école laïque

par Frédéric Moret

On se réjouit qu'Alain Madelin s'intéresse à *« l'école du peuple »* (*le Monde* du 8 janvier), mais on aimerait que les vertus minimales inculquées par l'enseignement public lui soient plus familières : ainsi l'exactitude des citations, cette servante de l'honnêteté de la pensée.

Le discours prononcé par Jaurès le 21 octobre 1886 se voit ainsi, sans avertissement aucun, amputé en son milieu d'un paragraphe essentiel : Jaurès y condamne ceux qui veulent *« confier aux conseils municipaux représentant les familles la nomination des instituteurs »*. Car – voilà l'idée maîtresse – *« l'école ne continue pas la vie de la famille. Elle inaugure et prépare la vie de société »*. Une société dans laquelle les *« travailleurs qui se sont approprié les résultats généraux de la critique et de la science »* tiennent une place croissante. A eux donc d'enrichir les programmes dans les rares municipalités qui, à cette date, leur sont favorables.

Bref, laïcité n'est pas neutralité. Jaurès a défendu ce point de vue toute sa vie. Les grandes philosophies – toutes les grandes philosophies –, les grandes questions de notre temps –, toutes les grandes questions de notre temps, la grève, la guerre –, doivent pénétrer les programmes de l'école laïque (1). *« L'enfant a le droit d'être mis en communication avec toute la pensée humaine (2) »*. Le problème essentiel n'est donc pas le monopole, contrairement à ce que suggère l'article du *Monde*, mais l'ouverture de l'école à un enseignement qui éveille chez l'enfant la *« liberté de l'esprit »*.

(1) *Revue de l'enseignement primaire et primaire supérieur* (4, 11 et 25 octobre 1908).

(2) *Petite République* (6 février 1901).

► **Frédéric Moret est secrétaire général de la Société d'études jaurésiennes.**

Mobilisation ou rénovation ?

Suite de la première page

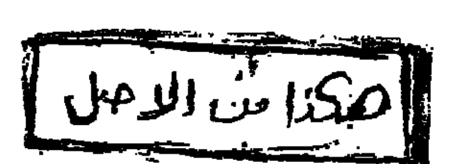
La République est rentrée chez elle : l'école publique dans ses murs, dont Edouard Balladur a confirmé, vendredi 14 janvier, qu'ils seront rénovés; l'école privée dans les siens, dont la conformité aux normes de sécurité sera assurée. François Mitterrand n'aura pas à promulguer une loi qu'il jugeait offensante pour l'enseignement laïque. Le premier ministre recadre sa réflexion et son action sur *« l'avenir de l'école publique »*, dont l'amélioration redevient un *« objectif national »*, selon le communiqué publié par l'Hôtel Matignon. Le problème du système éducatif et de la formation des jeunes retrouve ses rails habituels, après la période de flou qui, des *« mesures simples et pratiques »* de Jean-Pierre Chevènement et de la réforme du financement de l'enseignement agricole privé de Michel Rocard, en 1984, aux accords Lang-Cloupet de 1992, avait brouillé les frontières. La gauche défile à Paris, de la République à la Nation.

Les « états généraux » des socialistes, à Lyon, en juillet 1993, puis le congrès du PS, au Bourget, en octobre, avaient montré que la laïcité restait une référence forte chez les militants de gauche. Il y avait même, dans la façon dont elle avait été réaffirmée au cours des libres débats de Lyon, une certaine agressivité vis-à-vis des dirigeants socialistes, auxquels il était reproché d'avoir, au gouvernement, insuffisamment célébré cette valeur fondatrice. La priorité donnée à l'éducation après la réélection de François Mitterrand en 1988 n'avait pas convaincu. Déjà, en 1990, les lycéens, manifestant contre l'insuffisance des moyens mis en œuvre – et recevant, alors, l'approbation inattendue du président de la République –, avaient émis le signal d'un échec. On pouvait pardonner aux socialistes une politique économique semblable à celle de la droite, mais on attendait de la gauche au pouvoir qu'elle retrouve sa grande inspiration historique au service de l'éducation pour tous et qu'elle produise des progrès tangibles dans le système public d'enseignement.

Les difficultés auxquelles s'est heurté Lionel Jospin et qui ont injustement estompé les acquis réels de son bilan sont imputables à des scléroses dont les enseignants ne peuvent s'exempter. Si la conjoncture économique et sociale alourdit la barque de l'école, si la lourdeur des procédures administratives lui complique la tâche, il est vrai aussi que ses personnels ont leur part de responsabilité dans les rigidités dont se plaignent élèves, étudiants et parents. La dimension prise par le chômage – préoccupation première des Français selon toutes les enquêtes d'opinion – et l'importance évidente de la formation initiale autant que continue pour lutter contre ce fléau offraient aux enseignants une formidable occasion de retrouver la place qui fut la leur dans la société aux temps héroïques. Force est de constater qu'ils ne l'ont pas saisie.

La gauche « éducative » qui manifeste dimanche compense par la réaffirmation de ses principes la réalité d'un bilan qui n'est pas exaltant pour l'école publique. Politiquement, cette résurrection d'une culture commune peut rassurer les dirigeants – socialistes et autres – sur leur avenir : le clivage entre la gauche et la droite est vivace; du moins peut-il être revivifié pour peu que la droite y mette du sien. Ce constat ne suffit pas à garantir la capacité de la gauche à surmonter les contradictions internes à ses différentes composantes et à son « projet » d'ensemble, à vaincre ses propres blocages, à renouveler sa problématique, à proposer à la société des solutions nouvelles et adaptées. La remobilisation y gagne. Il n'est pas sûr que la rénovation progresse d'autant.

PATRICK JARREAU



Les réactions

■ Charles Pasqua (RPR) : *« Ne pas perdre de vue l'intérêt des enfants »*. – Charles Pasqua (RPR), ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, a déclaré, à Orléans, qu'*« il eût été plus logique, à partir du moment où le Conseil constitutionnel prenait cette position, d'annuler la totalité de la loi »*. *« Il reste un problème de posé*, a-t-il précisé, *c'est la sécurité des établissements scolaires. Chacun sait que je suis un partisan résolu de la laïcité, mais en même temps je crois qu'il ne faut pas perdre de vue l'intérêt des enfants. Pas trop de débat politique ou polémique, cela ne sert à rien. »*

■ Bruno Bourg-Broc (RPR) : la manifestation *« n'a plus de raison d'être »*. – M. Bourg-Broc estime que le Conseil constitutionnel n'a *« pas émis de réserves particulières concernant l'article 1 »* de la loi, selon lequel *« les collectivités territoriales de la République concourent à la liberté de l'enseignement »*, ce qui crée à ses yeux *« un précédent juridique »*. *« Le Conseil constitutionnel n'a pas davantage estimé (...)*, a-t-il ajouté, *que le texte portait atteinte à l'un des principes fondamentaux de la République auquel nous sommes, nous aussi, particulièrement attachés. »* En conséquence, il considère que la manifestation de dimanche *« n'a désormais plus de raison d'être »*.

■ Ladislas Poniatowski (UDF-PR) : *« Discuter dans le calme »*. – *« L'instruction gratuite et obligatoire fait partie des objectifs du Parti républicain*, déclare Ladislas Poniatowski, porte-parole du Parti républicain (PR). *La sécurité des enfants aussi. » « Toutes les bonnes volontés et tous les responsables de France devraient pouvoir discuter dans le calme de ce double objectif »*, ajoute-t-il, précisant qu'*« on ne peut pas vraiment en vouloir au PS de tenter de se refaire une santé en s'accrochant à ce conflit comme à une bouée de sauvetage. »*

■ Didier Bariani (UDF-rad) : *« Précipitation et faux-pas »*. – *« La précipation du vote de la révision de la loi Falloux par le Sénat aura lourdement pesé dans cette affaire*, estime Didier Bariani, secrétaire général adjoint de l'UDF et membre du Parti radical. *Les radicaux ont été les premiers à regretter cette précipitation, ce « faux pas » bien inutile et qui traduit une marque de désinvolture à l'égard de l'Assemblée nationale. » « Elle aura malheureusement permis au PS, qui a perdu toute crédibilité*, regrette-t-il, *de s'ériger en défenseur quasi exclusif de la laïcité et des intérêts de l'école publique. »*

■ Jean-Marie Le Pen : *« Trahison »*. – Jean-Marie Le Pen estime qu'*« après avoir terminé l'année 1993 par une capitulation dans les négociations du GATT, le gouvernement commence 1994 par une trahison qui hypothèque lourdement l'avenir de l'école libre »*. *« Cédant à l'oukase du Conseil constitutionnel, à une manifestation qui n'a pas encore eu lieu et aux pressions du Grand Orient,* [le gouvernement] *prouve aux Français*, ajoute M. Le Pen, *qu'il est impuissant à tenir ses engagements, même quand il en a la volonté. »*

■ Jean-Pierre Chevènement (Mouvement des citoyens) : *« La vraie bataille reste à gagner »*. – Selon M. Chevènement, président du Mouvement des citoyens, *« la vraie bataille reste à gagner, la bataille pour la défense et la revalorisation de l'enseignement public »*. Estimant que la manifestation laïque de dimanche ne *« saurait se borner à des slogans réducteurs »*, M. Chevènement dénonce *« les inégalités de plus en plus profondes entraînées par une politique ultra-libérale et monéta-*

de l'article 2 de la loi sur les aides publiques à l'enseignement privé

COMMENTAIRE

L'impossible « statu quo »

LA décision du gouvernement de ne pas déposer de nouveau texte relatif au financement des investissements des établissements privés après la décision du Conseil constitutionnel clôt peut-être une querelle politique. L'annonce d'un grand débat sur l'éducation – géré en direct par Edouard Balladur – ouvre peut-être de nouveaux horizons aux manifestants du 16 janvier. Le *statu quo* auquel se résout le gouvernement, lui, ne résoudra en rien la question scolaire.

Amenée de manière catastrophique par la droite sur le terrain législatif, la question du financement des investissements des établissements privés sous contrat se reposera inévitablement. Elle impose que l'on s'interroge plus largement sur la place à accorder – et les fonds à apporter – à un système aujourd'hui utilisé au moins une fois par près de la moitié des familles et par... 30 % des enseignants du public (*le Monde* du 13 janvier). Dire que le privé ne concerne qu'un enfant sur six est par trop réducteur (sauf pour calculer une répartition des coûts) quand 14 millions de Français sont «passés» dans le privé.

Transparence nécessaire

L'école – et l'école privée en particulier – doit faire face à une demande sociale qui a changé, qui porte moins sur les valeurs que sur l'efficacité. Modifier la loi Falloux ne signifierait pas que l'on abandonne la priorité en faveur de l'école publique. Au contraire, cela imposerait qu'on la confirme. Mais revenir sur un symbole ne saurait se faire en un jour.

Paradoxalement, la « faute » politique de la majorité aura au moins eu ce mérite : braquer le projecteur sur un système de financement complexe et opaque. Et c'est là la première et vraie injustice faite au public. La transparence de la comptabilité des établissements privés sous contrat est une première nécessité, urgente, pour débattre sereinement.

Les raisons qui appelleront donc, un jour ou l'autre, une révision de la loi Falloux sont multiples. D'abord, on se demande bien comment le ministre de l'éducation nationale financera son engagement à effectuer, dans le privé, les travaux de sécurité nécessaires.

Le dispositif législatif actuel, concernant les investissements (les collectivités locales et l'Etat sont déjà obligés à financer l'essentiel du fonctionnement) ne brille pas par sa cohérence : la loi est applicable seulement à une fraction des établissements privés. Et l'on sait désormais que la moitié des conseils généraux, un tiers des communes et la quasi-totalité des conseils régionaux savent parfaitement contourner la loi pour arriver à leurs fins... ou l'invoquer pour ne pas y arriver.

D'autre part, les structures juridiques des établissements privés méritent, comme s'y emploie d'ailleurs l'enseignement catholique depuis 1989, un sérieux dépoussiérage, au risque, il est vrai, de faire grincer bon nombre de dents de gestionnaires autrefois intouchables.

Enfin, il n'est pas correct que le privé puisse, s'il y a déplafonnement des limites imposées par la loi Falloux, bénéficier de fonds supérieurs à ceux du public. Il n'est pas normal également que ses établissements techniques touchent deux fois plus de taxes d'apprentissage que ceux du public.

En fait, il convient, comme tentent déjà de le faire certains syndicalistes, ainsi que certains dirigeants du Parti socialiste, tous soucieux d'évoluer sur la question du privé, de réfléchir à la nature de l'association contenue dans la loi Debré et sur laquelle peu semblent revenir, tant il y a là, somme toute, l'idée d'un « grand service public d'éducation ».

Obligations et garanties

Le Conseil constitutionnel ouvre des pistes. Il indique qu'il faut que la liberté d'aide des collectivités locales, pour quelle n'engendre pas d'inégalités entre les établissements privés et publics et entre les établissements privés eux-mêmes, soit assortie d'un certain nombre de *« garanties »*, reposant sur des *« critères objectifs »*.

Pour sortir de l'impasse, il faut sûrement dans un premier temps remonter à 1959, aux bases gaulliennes de l'association du privé au public, à l'esprit de la loi Debré.

Il s'agissait alors, tandis que la République entendait scolariser à tour de bras et allonger la durée de la scolarité, de jeter *« les grandes lignes d'une politique nouvelle essentiellement fondée sur l'idée de coopération »*. *« L'enseignement public*, précisait l'exposé des motifs de la loi Debré, *a la préférence de la grande majorité des Français, et c'est parce que son universalité et sa qualité lui valent cette confiance de la nation qu'il peut s'ouvrir à cette coopération. »* La qualité de l'école publique, dont la tâche est toujours d'élever le niveau de formation, trahirait-elle aujourd'hui cette confiance ?

Mission éducative

« Afin de garantir cette qualité, précisait la loi Debré, *l'État doit étendre son contrôle à tous les établissements auxquels il apporte son aide. »* Est-ce autre chose que suggère aujourd'hui le Conseil constitutionnel, prenant en compte la réalité de la décentralisation ?

Reste que, concrètement, ce contrôle, ces obligations et ces garanties « objectives » restent à définir. Risquons en quelques-unes, que l'on voudrait de bon sens.

Les objectifs sont simples : priorité affichée à l'école publique, pas plus d'argent pour le privé que pour le public, pas d'argent sans mission éducative, pas d'argent sans contrôle et sans transparence. Ainsi, tout d'abord, aucun financement d'investissement ne saurait être accordé aux établissements soumis au régime du contrat simple (une majorité d'écoles primaires privées) (1), qui ne répondent pas aux « normes » pédagogiques du service public (la loi Bourg-Broc invalidée l'aurait, au contraire, permis).

Ensuite, les établissements privés sous contrat d'association, dont la gestion ne saurait qu'être transparente et soumise régulièrement à contrôle des chambres régionales des comptes, ne pourraient se voir attribuer des fonds publics qu'avec la garantie expresse que ces fonds soient réellement affectés à une mission éducative. Celle-ci, inscrite dans le cadre de schémas prévisionnels de formation (pour le second degré), impliquerait qu'en cas de cessation d'activité l'argent public n'aboutisse à enrichir un patrimoine privé (cela était prévu). Une place de droit à un « contrôleur » public dans les associations propriétaires constituerait déjà une bonne garantie (cela n'était pas prévu).

Un tel financement des investissements nécessiterait, comme le préconisait – et le préconise toujours Jack Lang – un déplafonnement des limites imposées par la loi Falloux très progressif, pour ne pas se faire au détriment de l'école publique. L'ancien ministre de l'éducation nationale estimait devoir étaler ce déplafonnement sur une période de dix ans.

La priorité au maintien de l'école publique en zone rurale devrait également être la règle. Le *« besoin scolaire reconnu »*, cette notion vague qui déclenche l'octroi d'un contrat, demanderait à être mieux défini. Comment soutenir qu'il n'y a pas concurrence entre le privé et le public quand un lycée (*le Monde* du 21 décembre 1993), dans un premier temps, réclame des fonds pour une extension de nature polyvalente (séries littéraires et scientifiques), puis, la loi ne le permettant pas, conclut sans ciller, dans un deuxième temps, que le *« besoin scolaire »* réside finalement dans l'ouverture de sections technologiques ?

Quant au *« caractère propre »* reconnu par la loi Debré, formule assez vague pour susciter les craintes des laïques mais dont, à l'évidence, s'accommodent bien les nombreux usagers, il ne saurait également échapper à une meilleure définition. Le Père Madelin, jésuite et ancien aumonier du Mouvement des cadres chrétiens, insistait dans nos colonnes sur la nécessité de *« reconstruire, sous forme associative, un cœur catholique au sein des établissements, qui soit une proposition de foi – et seulement une proposition »* (*le Monde* du 20 mai 1993).

Bref, le grand débat annoncé par Edouard Balladur sur l'éducation devrait également, pour être vraiment complet, aborder la question. On lui soumettra à juste titre celle qui concerne d'abord l'amélioration du service public dans son ensemble, et à laquelle son ministre de l'éducation, répondant avant tout aux exigences d'un lobby, a donné maladroitement l'impression de ne pas avoir respecté la priorité.

L'école aujourd'hui ne forme peut-être, ni n'instruit pas tant qu'elle ne classe, oriente, sélectionne... ce qui provoque angoisses et incertitudes. En ce sens, répondre au défi de la question scolaire, c'est non seulement faire la démonstration que l'école n'est plus un enjeu de pouvoir, mais c'est aussi prouver qu'elle entend répondre avant tout à un besoin et à des attentes.

JEAN-MICHEL DUMAY

(1) Il existe deux régimes de contrat entre l'État et les établissements privés : le contrat simple, qui est une formule souple de coopération entre les deux parties; le contrat d'association (la quasi-totalité du second degré privé), qui veut que *« c'est un enseignement public qui est donné au sein d'un établissement privé (...) libre d'organiser les enseignements et activités scolaires non visés par le contrat et de demander aux familles la rétribution correspondante »*.

politiques

riste qui, aussi sûrement que la révision de la loi Falloux, met à mal les principes de la République ».

■ **Les Verts : *« Plusieurs décennies de politique régressive »*.** – Les Verts appellent à manifester dimanche *« dans la rue avec le Conseil constitutionnel »*. *« La journée du 16 janvier,* ajoute le mouvement écologiste, *révèle l'inquiétude croissante devant la dégradation et la sclérose des conditions d'enseignement dans ce pays. Ce processus de déliquescence est la résultante de plusieurs décennies de politique régressive. »* Selon les Verts, les 2,5 milliards de francs annoncés par le gouvernement *« constituent une insulte au regard des besoins »*.

■ **Génération Ecologie : *« Ne pas affaiblir une école au profit d'une autre »*.** – La direction nationale de Génération Ecologie déclare que *« l'enjeu représenté par l'enseignement et la formation de générations futures dépasse le simple défilé de protestation, que ce soit dans les rues de Paris aujourd'hui, ou de Versailles hier »*. *« Qu'une commune ait le droit de contribuer au financement des travaux d'une école privée sous contrat n'est pas choquant,* indique un communiqué du mouvement écologiste, *mais Brice Lalonde et Génération Ecologie rappellent au gouvernement son devoir de ne pas affaiblir une école au profit d'une autre. »*

■ **Alain Krivine (LCR) : *« Élargir la brèche »*.** – Alain Krivine déclare qu'*« après Air France et les étudiants, Balladur continue de gouverner en reculant »*. Selon lui, la décision du Conseil constitutionnel *« est un encouragement supplémentaire pour faire de la manifestation du 16 janvier une journée exceptionnelle »*. *« Un brèche est ouverte,* conclut-il, *il faut maintenant l'élargir. »*

Tout en confirmant les mesures budgétaires annoncées

M. Balladur propose un débat aux enseignants et aux parents d'élèves du public

Le service de presse du premier ministre a publié, vendredi 14 janvier, un communiqué indiquant que, ayant *« pris acte »* de l'annulation par le Conseil constitutionnel de l'article 2 de la loi autorisant les collectivités locales à subventionner les investissements des établissements d'enseignement privé, *« le gouvernement a décidé de ne pas déposer un nouveau texte portant réforme de la loi Falloux »*. *« En effet,* précise le communiqué, *compte tenu de la décision du Conseil constitutionnel, il faudrait, désormais, prévoir que les collectivités territoriales aient l'obligation – et non, simplement, la possibilité – de financer les établissements privés sous contrat. Cette disposition serait contraire à l'esprit des lois de décentralisation et aux libertés locales. »*

L'Hôtel Matignon souligne que *« les engagements qui ont été pris par le premier ministre en faveur de l'école publique seront tenus : 500 millions de francs, chaque année, pendant cinq ans, seront consacrés à aider les collectivités locales à effectuer des travaux de sécurité »*. Pour ce qui est de l'enseignement privé, ajoute le communiqué, *« le premier ministre a demandé au ministre de l'éducation nationale de lui proposer le dispositif permettant d'aider les établissements à effectuer les travaux de sécurité dont la nécessité a été mise en évidence par la commission Vedel »*, étant entendu que *« ces besoins seront identifiés par les travaux de la commission Schléret »*.

Le communiqué du premier ministre relève que *« les débats de ces dernières semaines montrent l'ampleur des problèmes qui se posent à l'enseignement public et à tous ceux qui le servent »*. *« Le premier ministre,* est-il annoncé, *a donc décidé d'inviter l'ensemble des organisations syndicales d'enseignants, ainsi que les organisations de parents d'élèves, à débattre, avec le ministre de l'éducation nationale et lui, de l'avenir de l'école publique, de l'amélioration des conditions de son fonctionnement et des moyens qui doivent lui être alloués afin que la formation des jeunes Français soit assurée dans les meilleures conditions. Cet objectif national est très important pour l'avenir de notre pays. Il doit donner lieu à un débat serein, approfondi et réfléchi. »*

Les projets de loi sur l'éthique biomédicale

Controverse au Sénat sur le statut de l'embryon

Des trois projets de loi relatifs à l'éthique biomédicale, celui qui traite des dons d'organes et de la procréation médicalement assistée est le plus sensible. La discussion générale, qui s'est achevée, vendredi 14 février, au Sénat, dans un hémicycle étonnamment désert compte tenu de la gravité du sujet, a montré qu'un large accord existe entre la majorité sénatoriale – qui a fait siennes les orientations mesurées du rapporteur, Jean Chérioux (RPR) – et le gouvernement qui, par la voix de Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, n'a proposé que *« des inflexions, pas davantage »* au dispositif prévu par la commission des affaires sociales.

C'est notamment le cas du diagnostic pré-implantatoire, que les sénateurs veulent interdire, comme celui de la destruction des embryons surnuméraires, que le gouvernement, contrairement à la commission, souhaite autoriser (*le Monde* du 15 janvier). Mme Veil a indiqué, sur ce point, qu'il faut peut-être donner à la loi *« le temps de développer ses effets »*. Les sénateurs prévoient un premier bilan au bout de trois ans.

La sérénité qui s'est installée à propos de ce projet de loi tranche avec la passion qui s'annonce sur le texte du garde des sceaux relatif au statut du corps humain. Charles Lederman (PC, Val-de-Marne) est intervenu vigoureusement pour dénoncer *« le coup tordu »* que prépare, selon lui, la droite *« réactionnaire »* et *« rétrograde »* du Sénat, laquelle *« charge le texte d'une idéologie conservatrice qui n'est pas pour déplaire à la haute hiérarchie de l'Eglise romaine, particulièrement attentive »*. M. Lederman s'est appuyé sur le débat soulevé à la commission des lois par Bernard Laurent (Un. centr., Aube), favorable à un statut de l'embryon, pour assurer que *« certains aimeraient profiter de ce texte pour en finir avec la pratique légale de l'avortement »*.

Jean Chérioux et Guy Cabanel (Rass. dém.), rapporteur de la commission des lois, lui ont répondu en s'engageant à ne pas remettre en question la loi Veil de 1974. M. Cabanel a rappelé qu'il s'était opposé au sous-amendement de M. Laurent, visant à créer ce statut, et que le sénateur centriste l'avait alors retiré. M. Laurent n'avait pas exclu, toutefois, de le redéposer au cours de l'examen des articles en séance publique. Dans cette hypothèse, il ne serait pas isolé, loin de là : au cours de la discussion générale, déjà, Bernard Sellier (Rép. et Ind., Aveyron) et Pierre Louvot (Rép. et Ind., Haute-Saône) se sont exprimés en faveur de ce statut, dont le gouvernement et un grand nombre de sénateurs ne veulent pas.

GILLES PARIS

Saisi par les parlementaires socialistes

Le Conseil constitutionnel valide les lois sur les élections cantonales et sur la santé publique

Continuant l'examen des textes adoptés au cours de la session de printemps et qui lui ont été soumis par les parlementaires socialistes, le Conseil constitutionnel a validé, jeudi 13 janvier, le retour au renouvellement triennal par moitié des conseils généraux. Par cette loi, Charles Pasqua veut revenir à la situation traditionnelle qui prévalait jusqu'à ce que les socialistes décident, en décembre 1990, que les assemblées départementales seraient, comme toutes les autres assemblées de collectivités territoriales, renouvelées en une seule fois, tous les six ans (*le Monde* du 15 décembre.).

Curieusement, les députés socialistes, dans leur requête au Conseil constitutionnel, avaient utilisé des arguments fort semblables à ceux avancés par les parlementaires de droite contre la réforme de la gauche. Il est vrai que dans l'un et l'autre cas, ce changement s'accompagne d'un regroupement des élections (dans le texte de 1990, les cantonales avec les régionales; dans celui d'aujourd'hui, la moitié des cantonales avec les municipales, l'autre moitié avec les régionales) et, pour y parvenir, d'un allongement du mandat d'une des séries de conseillers généraux. Le Conseil a donc usé, pour valider la loi de M. Pasqua, de la jurisprudence qui l'avait amené à accepter la précédente. Le retour au renouvellement par moitié tous les trois ans a, quant à lui, été validé car, estime le Conseil, il ne contrevient pas au principe qui veut que *« les électeurs doivent être appelés à exercer leur droit de suffrage pour la désignation des membres de conseils élus des collectivités territoriales selon une périodicité raisonnable »*.

Les sénateurs et les députés socialistes avaient aussi saisi le Conseil constitutionnel de la loi relative à la santé publique et à la protection sociale. Ils n'en contestaient que deux articles, l'un validant des arrêtés de décembre 1986, qui avaient fixé un taux de cotisation, pour la couverture des accidents du travail et les maladies professionnelles, si élevés que le Conseil d'Etat les avaient cassés; l'autre fixant une interprétation des dispositions du régime indemnitaire des personnels des caisses de Sécurité sociale d'Alsace-Moselle, dispositions qui sont actuellement contestées devant la justice.

Le Conseil a jugé ces textes conformes à la Constitution, en faisant référence à sa jurisprudence traditionnelle, qui lui fait accepter la validation de dispositions contestées par la justice si elle répond *« à un but d'intérêt général »*, si elle ne remet pas en question des décisions de justice déjà rendues définitivement et si elle n'a pas un caractère rétroactif dans des domaines répressifs.

THIERRY BRÉHIER

CONTENTIEUX ÉLECTORAL : l'annulation de l'élection de M. Estrosi est confirmée. – Le Conseil constitutionnel a rejeté, vendredi 14 janvier, la requête en rectification d'erreurs matérielles déposée par Christian Estrosi (RPR), dont l'élection comme député dans la deuxième circonscription des Alpes-Maritimes avait été annulée pour infraction à la législation sur le financement des campagnes électorales (*le Monde* du 18 décembre dernier). M. Estrosi avait vivement critiqué cette décision et assuré qu'elle s'appuyait sur des éléments erronés.

MAJORITÉ : M. Deniau n'exclut pas de conduire une liste RPR-UDF aux élections européennes. – Jean-François Deniau, député (UDF) du Cher, déclare, dans un entretien publié par *Valeurs actuelles* (daté 14-21 janvier), qu'il ne refuserait pas de conduire la liste de la majorité aux élections européennes de juin prochain. S'il peut être *« vraiment utile »*, dit-il, il est *« bien évident »* qu'il ne dirait *« pas non »*. *« Pour l'heure, je ne puis être candidat,* précise l'ancien ministre. *Pas plus que quiconque, d'ailleurs, dans la mesure où, dans cette affaire européenne, les hommes doivent s'effacer devant les objectifs. »*

NOUVELLE-CALÉDONIE : M. Lafleur critique l'achat d'un ferry par les îles Loyauté. – Richard Kaloï, président de la province des îles Loyauté (indépendantiste), a dénoncé, vendredi 14 janvier, l'*« ingérence »* de Jacques Lafleur, député (RPR) du territoire, qui avait critiqué, quelques jours plus tôt, l'achat par la collectivité provinciale du ferry *Président-Yeiwéné* (du nom du chef indépendantiste assassiné en 1989). M. Lafleur était allé jusqu'à évoquer des irrégularités qui auraient entaché, selon lui, le financement de cette acquisition. M. Kaloï a précisé que la gestion de sa province est actuellement vérifiée par la chambre territoriale des comptes et il a annoncé son intention de déposer plainte contre le député pour diffamation. – *(Corresp.)*

HUMANITAIRE

Selon un rapport d'Amnesty International

La violence des États envers les enfants continue à sévir

Les déclarations de principe n'y changent rien : dans certains pays, la terreur n'attend pas le nombre des années et l'enfance ne constitue pas une circonstance atténuante face à la violence délibérée de l'État. Au contraire même. Le dernier constat d'Amnesty International sur cette question estime que les enfants de ces pays sont souvent des «cibles» privilégiées des tueurs et des tortionnaires officiels. Et il meurt sans doute, ces temps-ci, plus d'enfants dans les rues de Bogota, victimes des opérations de «nettoyage» des escadrons de la mort, que dans les rues de Sarajevo, sous le feu des canons et des snipers serbes.

Quatre ans après la promotion par les Nations unies d'une Convention relative aux droits de l'enfant, universellement acclamée, il est clair que certains des États continuent à violer les droits les plus élémentaires des enfants qu'ils se sont solennellement engagés à protéger.

Pris pour cible

Certains enfants sont pris pour cible afin de faire pression sur leurs parents (généralement pour leur arracher des aveux et les amener à coopérer avec les autorités); d'autres sont visés parce qu'il sont considérés eux-mêmes comme une menace; d'autres encore sont victimes de leur origine ethnique. *«Il arrive aussi,* constate Amnesty International, *que des enfants soient massacrés parce qu'ils sont considérés comme un fléau : c'est notamment le cas tragique des enfants des rues au Brésil et en Colombie.»*

L'organisation internationale affirme que *«des escadrons de la mort sont à l'œuvre en Colombie, qui ont pour mission de débarrasser les rues des enfants sans abri, 'socialement' indésirables».* Soulignant que ces escadrons sont formés de policiers, elle indique qu'au nom de ce *«nettoyage»* (parfois entrepris à la demande des commerçants que les larcins des gamins exaspèrent), ils ont tué, pour la seule année 1991, plus de deux mille huit cents enfants en Colombie.

Ce n'est pas tout. Amnesty International rappelle que de nombreux enfants sont également victimes de viols, de «disparitions» et d'assassinats politiques. L'organisation cite le cas d'une adolescente musulmane de Bosnie, arrêtée et violée par des soldats serbes, en même temps que d'autres jeunes femmes, puis disparue. Elle souligne que, dans certains pays, les violations de droits dont les enfants sont victimes font partie intégrante du système légal. C'est le cas de l'Irak, du Bangladesh, du Pakistan et des États-Unis, pays dans lequel non seulement les mineurs peuvent être condamnés à mort, mais où, l'an dernier, quatre d'entre eux ont été exécutés. Vingt-neuf autres sont sous le coup d'une condamnation à mort.

Après avoir souligné l'inhumanité des États qui tuent leurs propres enfants, Amnesty conclut en exhortant – une fois de plus – les Nations unies et tous les pays concernés à accorder aux enfants une protection particulière.

R.-P. P.

SPORTS

FOOTBALL : match nul (1-1) entre le Paris-SG et l'OM

Le sommet de la détente

Le Paris-Saint-Germain et l'Olympique de Marseille ont fait match nul (1-1), vendredi 14 janvier au Parc des Princes de Paris, lors d'un match avancé de la vingt-troisième journée du championnat de France. Les buts de cette rencontre au sommet, qui marquait la reprise de la compétition après un mois de trêve, ont été inscrits, au cours d'une première mi-temps de bon niveau, par Vincent Guérin pour le PSG et Rudi Völler pour Marseille. Les Parisiens, en tête du championnat, comptent toujours quatre points d'avance sur les Marseillais, qui n'ont pas perdu tout espoir de les devancer.

Ils ont avoué juste avant la mi-temps. Une jambe parisienne était montée trop haut : Fabien Barthez, le gardien marseillais, l'avait reçue comme une insulte et s'en était théâtralement offusqué. Vingt-deux corps s'étaient agglutinés autour de ce contentieux. Des insultes, quelques coups, avaient fusé. En dix secondes, ils avaient confessé leurs rancœurs, ranimé les années d'hostilité.

Puis ils se sont ébroués, comme s'ils sortaient d'un bref cauchemar. La conscience leur revenait d'un football français privé des grandes fêtes internationales et qui ne supporterait plus de voir ses soirs de bal, si tristement hexagonaux, dégénérer en rixes entre bandes rivales. Parisiens et Marseillais se sont serré la main, comme s'ils se tiraient mutuellement de l'ornière dans laquelle ils menaçaient d'enfoncer le championnat dès sa première journée de 1994. Des rencontres de sinistre mémoire n'a affleuré que ce bloc de dix secondes de pugilat. La mi-temps a fini de refroidir les ardeurs. Le match est revenu dans les limites du «sportivement correct».

Les Marseillais ne se sont pas rebellés contre l'expulsion de leur défenseur Jocelyn Angloma. Les Parisiens n'ont guère pesté contre l'annulation d'un de ces buts victorieux, à quelques secondes de la fin, dont le Parc des Princes semble s'être fait une spécialité. Les présidents Tapie et Denisot se sont félicités du résultat et ont rêvé à haute voix du jour où leur équipe se déplacerait chez l'adversaire sans laisser ses supporters à la maison. Le public parisien, placé sous haute surveillance, a en effet donné, vendredi, des gages encourageants de bonne conduite. Les joueurs, eux, ont eu le bon goût de dessiner une première mi-temps agréable à l'œil, enjolivée par plusieurs gestes de génie et deux beaux buts. Pour la première fois depuis longtemps, les deux équipes ont su construire ensemble une rencontre digne de leur réputation. Le sommet d'une détente encore fragilisée par quelques intimidations verbales d'avant-match et quelques tacles appuyés.

Une victoire synonyme de titre

A ce jeu, les Marseillais semblent encore les plus forts. Contraints de battre en retraite en Europe, ils abordent désormais leurs matches avec l'abnégation d'un dernier carré d'irréductibles, aguerris par leurs campagnes continentales. L'OM moribond de l'automne paraît s'être inventé un équilibre entre sa frustration et le bricolage d'un effectif ébréché par plusieurs départs – ceux de Boksic, Desailly et Futre, vendus en Italie.

Bernard Tapie a déniché en Suisse et importé plus ou moins en contrebande le footballeur qui lui manquait, pendant que les instances françaises détournaient les yeux (1).

Mais, même sans ce joueur visiblement exténué, le PSG ne serait pas forcément parvenu à arracher une victoire, synonyme probablement de titre de champion. Face à la rouerie marseillaise, les Parisiens semblaient une nouvelle fois succomber au syndrome qui leur avait coûté si cher contre la Juventus de Turin en Coupe d'Europe. Celui d'une équipe trop bien élevée pour envisager d'aller au charbon. Celui d'un club qui rêverait d'hégémonie tout en craignant de bousculer ses rivaux.

Coïncidence? Depuis l'arrivée de Canal Plus au sein du PSG, le club parisien ne s'est encore jamais imposé contre les Marseillais. Et la passation de pouvoir, qui semblait inéluctable, est encore retardée. Dans un football français qui découpe la suprématie sur le championnat en tranches bien nettes, la période PSG n'a pas encore tout à fait expulsé les années OM.

JÉROME FENOGLIO

(1) Selon l'hebdomadaire *France-Football,* l'accord entre l'OM et le Servette de Genève comporterait des arrangements illégaux. La direction nationale de contrôle et de gestion doit réexaminer prochainement la validité du contrat de Sonny Anderson.

POLICE

A Amiens (Somme)

Agression contre le proviseur d'un lycée professionnel

Deux cents à trois cents lycéens, enseignants et parents d'élèves du lycée professionnel Montaigne à Amiens (Somme) ont manifesté, vendredi 14 janvier, pour protester contre l'agression dont avait été victime, dans la soirée de jeudi, leur proviseur, Jean-René Joveneaux, cinquante et un ans, blessé d'un coup de couteau au bras par trois jeunes gens masqués, dans la cour de son établissement.

Dans l'après-midi, des incidents s'étaient déjà produits et trois élèves avaient été blessés par une bande d'une dizaine de garçons âgés de dix à quinze ans, le visage dissimulé par un foulard, armés de couteaux, de battes de base-ball et de bombes lacrymogènes.

Depuis ces derniers mois, la cité scolaire des quartiers nord, composée d'un lycée technique et d'un lycée professionnel, d'environ 1 700 élèves, conçu comme un établissement «ouvert», a subi une augmentation importante des agressions et des actes de racket par des bandes extérieures organisées. Pour obtenir la mise en place de patrouilles de surveillance aux abords du lycée et des mesures de contrôle, une délégation des enseignants et des lycéens a été reçue au rectorat. De leur côté, le proviseur et l'inspecteur d'académie ont déposé une plainte contre X...

JUSTICE

Affaire Testut

Bernard Tapie et Elie Fellous entendus par les juges à Béthune

BÉTHUNE

de notre correspondant

Une confrontation entre Bernard Tapie et Elie Fellous, l'ancien PDG de Testut et de BTF, a eu lieu vendredi 14 janvier, dans les locaux du tribunal de Béthune. Les deux protagonistes mis en examen pour abus de biens sociaux dans le cadre de l'affaire Testut ont été interrogés par les juges d'instruction Philippe Vandingenen et Benoît Persyn, auxquels ils ont dû expliquer le rôle et les devoirs de chacun au sein des sociétés du groupe BTF.

Bras droit de Bernard Tapie, Elie Fellous était, avant sa mise en examen, en octobre dernier, PDG de Testut et de Bernard Tapie Finances. Son incarcération de quelques jours en octobre 1993, puis sa mise sous contrôle judiciaire l'ont contraint à abandonner ses fonctions (*le Monde* du 14 janvier). Lors de l'audition, Elie Fellous a précisé, selon son avocat, M[e] Xavier Brunet, qu'il assumait pleinement ses responsabilités de PDG au moment des faits, réaffirmant qu'il n'y avait pas, dans le dossier, d'abus de biens sociaux de son fait.

Se défendant de toute ingérence dans cette affaire, Bernard Tapie s'est attaché de son côté à démontrer aux juges que depuis sa décision d'entrer en politique il avait quitté le monde des affaires et n'exerçait plus de responsabilités au sein de BTF et de Testut. A défaut d'avoir conservé un siège d'administrateur au sein de BTF, Bernard Tapie reste cependant actionnaire principal, et les juges de Béthune s'interrogent pour savoir si Elie Fellous, président de droit de Testut et de BTF, l'était réellement dans les faits face à l'actionnaire principal, au point d'assumer à lui seul les décisions importantes.

YVES JOUANNIC

REPÈRES

HASCHISCH

A Douai, l'«herbe» reste un stupéfiant

Le haschisch est bien un produit stupéfiant et illégal, a estimé la cour d'appel de Douai dans un arrêt du 12 janvier, infirmant une récente décision du tribunal de grande instance de Valenciennes. Le 27 septembre 1993, retenant l'argumentation des avocats du Mouvement de légalisation contrôlée, partisan de la dépénalisation, le tribunal avait accordé sursis à statuer à deux jeunes gens poursuivis pour trafic de drogue (*le Monde* du 30 septembre 1993).

Contestant le classement du haschisch parmi les produits stupéfiants, les avocats avaient demandé au tribunal d'attendre que le Conseil d'Etat se prononce sur la légalité de ce classement. Dans un communiqué publié vendredi 14 janvier, le parquet général de Valenciennes précise que la cour, *«écartant l'exception d'illégalité, a jugé que l'herbe et la résine de cannabis sont des produits stupéfiants dont l'importation est légalement interdite».*

Les accusés ont été reconnus coupables, mais la cour, compte tenu de la faible quantité de haschisch (20 grammes) et du fait qu'ils n'avaient jamais été condamnés, a prononcé une dispense de peine. La condamnation figurera cependant au casier judiciaire.

DIFFAMATION

Le juge Thiel gagne contre Thierry Pfister

Le journaliste Thierry Pfister a été condamné, vendredi 14 janvier, par la 17[e] chambre correctionnelle de Paris pour complicité de diffamation publique envers Gilbert Thiel, ancien juge d'instruction à Nancy, qui avait fait incarcérer, en 1989, le maire (RPR) de Toul, Jacques Gossot, pour une affaire de fausses factures. Le 28 octobre dernier, la même chambre avait condamné, pour le même chef d'accusation, les éditions Albin Michel, éditrices du livre de M. Gossot *le Maire embastillé,* mais elle avait relaxé M. Pfister, poursuivi en tant que directeur de collection.

Le journaliste comparaissait jeudi pour des déclarations faites à *l'Est républicain* à propos du livre de M. Gossot. Le tribunal a estimé que ces propos *«revêtent un caractère diffamatoire à l'égard de M. Thiel, présenté comme un magistrat peu respectueux des lois, qui agit de façon arbitraire et n'hésite pas à broyer l'individu pour parvenir à ses fins».* Refusant à Thierry Pfister le bénéfice de la bonne foi, le tribunal l'a condamné à 15 000 francs d'amende, 25 000 francs de dommages-intérêts et à la publication du jugement.

ESPACE

Retour en douceur des deux cosmonautes de la station Mir

Les deux cosmonautes, Vassili Tsybliev et Alexandre Serebrov, qui vivaient depuis 197 jours à bord de la station orbitale russe Mir, ont rejoint, vendredi 14 janvier, la Terre à bord de leur vaisseau Soyouz TM-17. Selon la radio russe, leur vaisseau aurait heurté quelques heures auparavant la station au cours de manœuvres de contrôle, mais sans que cela ait des conséquences pour la station orbitale et son tout nouvel équipage. Les trois nouveaux locataires de Mir, Iouri Oussatchov, Viktor Afanassiev et le médecin-cosmonaute Valeri Poliakov, vont faire en sorte maintenant de tout préparer pour que Poliakov puisse réussir dans sa tentative de battre le record du vol le plus long en orbite en restant 427 jours dans l'espace. – *(AFP., Reuter.)*

ESCROQUERIE

Un administrateur judiciaire écroué à Metz

Président de l'Institut français des praticiens des procédures collectives (IFPPC), Patrick Lorbat, un administrateur judiciaire messin, a été mis en examen, jeudi 13 janvier, pour escroquerie et écroué à Metz. Il est soupçonné d'avoir commandité un cambriolage à son propre domicile, en 1991, et d'avoir perçu 400 000 francs d'indemnisation de son assureur. Sa femme a été mise en examen pour recel d'escroquerie, mais laissée en liberté. M. Lorbat, qui se déclare innocent, a été mis en cause par les auteurs présumés du vol.

EN BREF

ÉCHAUFFOURÉES : des policiers pris à partie par des *jeunes à Boissy-Saint-Léger.* – Des gardiens de la paix ont été pris à partie par une cinquantaine de jeunes gens qui ont jeté des pierres sur leur véhicule, vendredi 14 janvier, dans la soirée, à Boissy-Saint-Léger (Val-de-Marne). L'attaque a eu lieu quelques heures après les obsèques d'un adolescent du quartier qui s'était tué dimanche 9 janvier à mobylette, après avoir heurté une barrière de sécurité installée pour délimiter une aire de livraison à proximité d'une galerie commerçante. Aucun policier n'a été blessé et le calme est revenu, en fin de soirée. Lundi 10 et mercredi 12, des incidents s'étaient déjà produits, pour la même raison, entre des jeunes et des commerçants, dans le même secteur.

CONSISTOIRE ISRAÉLITE DE PARIS : blocage complet pour l'élection du président. – Le Consistoire israélite de Paris n'a toujours pas de président. Lors de l'élection du bureau, mercredi 12 janvier, les 26 administrateurs n'ont pu se départager. Ce blocage est la conséquence des élections du 21 novembre, à l'issue desquelles les deux associations qui s'étaient affrontées – ACIP 2000 (Benny Cohen, président sortant) et AVEC (Moïse Cohen, tête de file de l'opposition) – disposent désormais chacune de 13 sièges. En outre, à l'issue d'un vote, les administrateurs ont décidé de ne pas appliquer la clause du bénéfice de l'âge (qui aurait profité à Moïse Cohen), et un compromis sera nécessaire pour l'élection du nouveau président.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Le Monde PUBLICITE
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu. Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE
code d'accès ABO

ABONNEMENTS
PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 49-60-32-90 (de 8 heures à 17 h 30)

Tarif	FRANCE	SUIS.-BELG. LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale-CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Vous pouvez payer par prélèvements mensuels. Vous renseigner auprès du service abonnements.
ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande. *Pour vous abonner,* renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry - 94852 Ivry-sur-Seine - France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTPASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N.Y. 12919 - 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach, VA 23451 - 2983 USA

Changements d'adresse : merci de transmettre votre demande deux semaines avant votre départ en indiquant votre numéro d'abonné.

THÉATRE

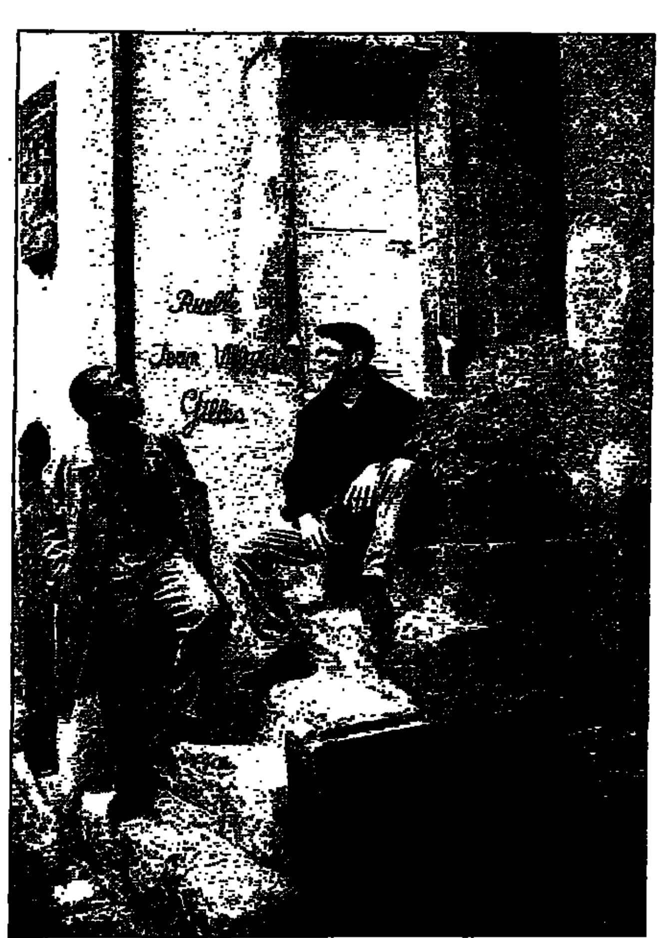
COUP DE SOLEIL au Centre culturel suisse

Les flibustiers du beau chant

C'est l'événement culturel le plus important aujourd'hui sur les rives... du lac Léman : deux jeunes interprètes, le chanteur français David Légitimus – dernier rejeton d'une belle dynastie d'artistes – et le pianiste australien Renn Lee se sont approprié une légende vaudoise, l'équivalent ici d'un Fernandel, Jean Villard Gilles, et perturbent, à distance, la Suisse francophone. Des pages entières dans les journaux, interviews à la radio et à la télévision dès 20 heures : leur spectacle, joliment baptisé *Coup de soleil*, mérite de connaître à Paris, où il vient d'être créé, le même engouement.

L'an passé, à l'Hôpital Ephémère de Paris, Renn Lee et David Légitimus avaient, dans la confidence d'une salle improbable, connu un premier succès. *Noir Paris*, récital mis en scène par Redjep Mitrovitsa, était un parcours paradoxal, sombre et joyeux, dans la chanson française de ce siècle. Où l'on découvrait une voix splendide et, déjà, un acteur. Cette même voix, on la retrouve au Centre culturel suisse pour un spectacle qui ressemble presque à une comédie musicale. Le spectateur est surpris, dès son entrée dans la salle, par une ambiance marine, voyageuse. Dans l'ombre, des malles d'osier, des caisses sur lesquelles le temps a effacé la trace bleutée des va-et-vient, des sièges de toutes sortes, des cordages qui s'élèvent au-dessus des premiers rangs de spectateurs et, emmailloté dans une toile rouge, ce qui ressemble à un piano.

Surgit un homme jeune, fines lunettes et chemise blanche qui avouent l'an 40. Dans une des malles d'osier, il se saisit de partitions cachées là par une main amie, celle peut-être de Jean Villard Gilles, ou Gilles tout simplement. Chanteur le plus populaire de l'histoire musicale suisse, Gilles fut l'élève de Jacques Copeau, auteur-compositeur-interprète, propriétaire de théâtres et de cabarets en Suisse et à Paris (dont ce Coup de soleil qui donne son titre au spectacle), qui accompagna Fréhel et écrivit pour Piaf. De lui, réminiscences, on aperçoit dans la malle le nœud papillon et un pull Shetland... Un autre homme, jeune lui aussi, T-shirt rayé de blanc et de rouge, le rejoint. Le voyage promis par le beau décor d'Alexandre Muris peut commencer.


JEAN MORENO

David Légitimus (à gauche) et Renn Lee

Où il sera question de cocotiers, bluette de Gilles malicieusement détournée par David Légitimus, clin d'œil à sa Martinique d'origine, d'arbres de la forêt vaudoise qui deviendront les mâts de *navires transatlantiques, de mers*, toutes les mers, de marins, de mondes engloutis, d'enseignes de vaisseaux ou de bars interlopes, de *« filles sans cœur »*, d'hommes-enfants *« qui jouent toujours les jours perdants »*, de *« dieux de rien, de dieux d'un jour »*, de mille et une nuits d'aventures immenses et minuscules passées comme de rien à chercher un bonheur trop fuyant. A la fin du voyage, ultime hommage au poète disparu, *les Trois Cloches*, chanson qui, comme les deux compères de cette odyssée, a *fait le tour du monde* avec les interprètes les plus variés.

Finesse et émotion

Renn Lee a complètement ré-arrangé les chansons, souvent binaires et quelquefois datées, de Gilles. Avec un profond respect de la prosodie et une totale liberté d'interprétation qui restitue pleinement leur dimension poétique et intemporelle. Tandis que le chant de David Légitimus, ample, drolatique et léger, moiré de mélancolie, s'en va visiter le swing et le gospel, le piano de Renn Lee se promène sur tous les claviers du siècle, depuis Debussy et Fauré – ils nous valent une émouvante improvisation sur *la Mer* – jusqu'à Ray Charles, sans oublier un détour par le jazz et la comédie musicale. Voix et piano sont les composants d'une alchimie qui mêle, constamment, finesse et émotion. Ce voyage musical, soigneusement mis en scène par Isabelle Nanty, devrait durer longtemps.

OLIVIER SCHMITT

▶ Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois, Paris (3e). Du mercredi au lundi à 20 h 30. Tél. : 42-71-44-50. 50 F. Jusqu'au 6 février.

ARTS

DELACROIX ET LA NORMANDIE au musée Delacroix

Trois fresques et un couvent

Les propriétaires de l'Abbaye de Valmont, près de Fécamp, en Normandie, ont eu la pieuse attention de rendre l'édifice à sa fonction première en abandonnant l'usage des lieux aux religieuses de Lisieux.

Or, en 1834, l'endroit appartenait à Alexandre Bataille qui confia certains de ses murs à son cousin, Eugène Delacroix, lequel orna les dessus de portes d'un couloir de trois scènes dont les Bénédictines pouvaient fort se trouver embarrassées.

Passe encore pour le Bacchus flattant un tigre. Mais il peut être plus difficile de concilier la vie monastique avec celle d'Anacréon, vin de messe ou pas, sans parler des aventures de Léda avec un cygne qui, pour être divin, n'avait rien d'angélique.

On a donc démonté les fresques qui ont rejoint l'atelier que Delacroix occupait durant les cinq dernières années de sa vie, non loin de Saint-Sulpice où, plus sagement, il peignait *Jacob luttant avec l'ange*; plus sagement sur le plan technique: ses essais de fresquiste avaient convaincu le cousin Eugène de se cantonner à la peinture à l'huile. C'est le grand mérite de cette exposition que de nous montrer trois mauvais mais indispensables Delacroix.

La fresque, procédé ancien paradoxalement appliqué et qui ne permet pas le repentir, ne convenait visiblement pas à l'artiste. Les pans détachés du mur sont lourds, plombés, presque gauches mais diablement instructifs et il est bon que le musée ait pu les acquérir. C'est aussi l'occasion de rappeler les liens d'un artiste très parisien avec la Normandie où il s'exila et qu'il finit par aimer.

A Valmont tout d'abord, dont les ruines médiévales satisfaisaient son romantisme; à Rouen, dont le musée recèle quelques chefs-d'œuvre et spécialement un Véronèse qu'il copia ; dans la campagne, enfin et sur les bords de mer.

On trouve là deux Delacroix, l'un, précis, attentif à la fidélité d'un rendu, à la position du *détail de la mâture d'un voilier*, l'autre fougueux, capable d'esquisser en une spirale géniale des *«arbres aux branches ployées encadrant une allée»* ou de jeter en quelques rehauts de gouache l'écume d'une vague à l'assaut d'une falaise. Ou encore – mais il fut loin d'être le seul – de précéder de quelques années la vision claire et fragmentée des impressionnistes.

Pour notre goût moderne, le meilleur du peintre est là, dans ces croquetons de la campagne cauchoise, parfois si elliptiques qu'il est difficile même à un natif de reconnaître les lieux. On pardonnera plus volontiers aux conservateurs parisiens de voir une voile de bateau dans le dessin du rocher marin proche d'Etretat qui se dresse au large de Bénouville.

HARRY BELLET

▶ Delacroix et la Normandie. *Musée Eugène Delacroix*, 6, rue de Furstenberg, 75006 Paris. Tél.: 43-54-04-87. Jusqu'au 24 janvier. Catalogue, 110 p., 150 F.

Un abstrait à Pékin

Suite de la première page

On voyait aussi – déconcertant mélange – des dissidents politiques *qui ne font en rien mystère* de leurs opinions et ont payé parfois fort cher ce courage ; de jeunes peintres fort en marge de la tradition nationale et fort empêchés d'exposer leurs œuvres à Pékin ; des élèves des Beaux-Arts manifestement très curieux de découvrir une peinture abstraite venue de loin ; et des «gens», des curieux sans doute. Tout cela fit une foule dense, passablement disparate de costume et de conduite, à l'étroit *dans les salles*.

Les discours officiels furent vagues et pompeux, comme il est de règle. Il y fut question de l'*« âme orientale »*, de la calligraphie et du dialogue immémorial de l'Orient et de l'Occident. Pendant qu'ils se prononçaient, pendant que les journalistes chinois oscillaient entre perplexité et aquiescement, nombre d'invités examinaient les toiles. Ce fut un spectacle étrange, inimaginable dans un musée européen. Les *œuvres, toutes les œuvres*, furent considérées sous tous les angles, de très près, de loin, par côté, écartées discrètement du mur de manière à étendre l'analyse au chassis et au grain de la toile. Des doigts furtifs caressaient les surfaces afin d'éprouver la différence des textures, du lisse à l'incisé, l'élasticité de la peinture, la douceur de sa peau tendue. On vit même des narines chercher à percevoir l'odeur suave de l'huile, si différente de l'odeur âcre de l'encre. Quant aux photographies et aux croquis pris devant les tableaux, ils furent innombrables, preuve supplémentaire d'intérêt.

Ce dernier n'a pas duré que le temps du vernissage. Les jours suivants, l'affluence n'a pas fléchi, alimentée par les premières réactions de la presse. Si le succès se vérifiait, si l'amélioration des relations franco-chinoises se confirmait, il faudrait assurément recommencer l'expérience et introduire plus largement l'art français contemporain en Chine, vaincre les résistances, habituer les regards, convaincre, séduire – ce que les émissaires du British Council et ceux du Goethe Institut savent fort bien faire. Si ces espoirs se réalisent, la rétrospective Soulages aura été plus qu'une belle exposition, un signe annonciateur.

PHILIPPE DAGEN

LOUVRE : achat d'un dessin de Carlo Maratta. – Le Musée du Louvre a acheté, le 12 janvier, pour 57 500 dollars (340 000 F environ) un dessin du peintre italien Carlo Maratta (1625-1713) lors d'une vente aux enchères à New-York. Le Louvre possède déja deux études de Maratta dans ses collections.

MUSIQUES

MALHUN DE MEKNÈS à l'Institut du monde arabe

Houcine Toulali, le bien-aimé

L'Institut du monde arabe (IMA) poursuit sa politique musicale, volontariste et fructueuse. Avec environ cinq concerts par mois, les Musicales de l'IMA – qui viennent de s'adjoindre une collection de disques du même nom, des enregistrements de concerts pour l'essentiel – balaient intelligemment l'univers sonore des pays arabes, mais également de ceux où l'influence islamique est forte (Inde, Azerbaïdjan). Le coup d'envoi du premier cycle de l'année 1994 a été donné le 14 janvier par l'ensemble de Houcine Toulali, sept musiciens (luth, violon, derbouka, cymbalettes, luth *sousan* à trois cordes) et chanteurs qui perpétuent l'art du *malhûn*, un genre particulièrement prisé à Fès, Marrakech ou Meknès.

« Ah ! Si je raconte mes tourments aux montagnes, elles tomberont ; aux jeunes, ils vieilliront » : El Hadj Houcine Toulali a inscrit à son répertoire parisien *le Bien-aimé*, un poème célèbre écrit en 1910 par M'Bark Souissi. Au gré des humeurs, il y inclut *El Harrâz*, le *Cerbère* (Ali El Baghdadi, 1785) : *« Deux amants veulent se rejoindre, mais il leur faut déjouer les innombrables ruses d'un gardien. A la fin, le poète révèle que tout est songe »*. Il y a aussi *Chaama*, la Bougie, un dialogue nostalgique (*« Cesse de pleurer, bougie de mes nuits. Ne crains-tu pas la cécité ? »*, Ben Ali, 1822), ou *Hoummane*, une histoire qui finit mal et rappelle l'enracinement du *malhûn* dans les corporations artisanales (*« Il grandit pieds nus dans les abattoirs avec une corde comme ceinture. Le barbier, le fils de la juive joyeuse l'ayant parfumé, il s'en fut quérir une épouse... »*).

Si, à chaque fin de poème, Dieu est loué par l'auteur, une dévotion qui lui permet à l'occasion de signer oralement son texte, les histoires d'amour sont oniriques et balladeuses. Chanté en arabe classique vulgarisé et en dialecte marocain, le *malhûn* est vraisemblablement né au sud du pays, dans la région du Tafilalet. D'abord poésie scandée – la musique vint plus tard – le genre a vécu son âge d'or au *XVIe siècle sous l'impulsion* d'Al Maghraoui et de Massoudi, qui en établirent les structures. Le *malhûn* emprunta ensuite à la culture arabo-andalouse (certains modes, le souci des cycles du jour omniprésent dans les *nubas*). Mais il s'en différencie par la pratique des quarts de ton, le répertoire poétique, les fréquentes ruptures de rythme. De ses origines littéraires, le *malhûn* a gardé l'exigence d'une diction parfaite. Ainsi, les parties musicales rythmées (le refrain) s'enchaînent à la discrétion absolue de l'orchestre lors de l'exposition des couplets. Le violon sonne alors comme une flûte maure, les derboukas sont effleurées.

Houcine Toulali, chanteur et joueur de luth, professeur à l'Institut national de musique du Maroc et au conservatoire de Meknès, est l'un des maîtres incontestés du *malhûn*. Originaire de Hay Toulal, proche banlieue de Meknès, ville populaire rivale de l'aristocrate Fès, ancienne cité impériale du sultan Moulay Ismaïl, Toulali est un autodidacte à la voix chaude et au style langoureux. Doté d'un sens profond de la rime, et passionné de *malhûn* dès l'âge tendre. *« En 1945*, dit-il, *j'avais vingt ans, j'ai acheté mon premier luth, 3,50 F. A l'époque, le* malhûn *était roi dans la rue : il n'y avait que ça. »* Douze ans plus tard, Toulali enregistre sa première chanson, *Ya Lufi Allah el Khafi*, aujourd'hui un classique, par le biais de la Radio nationale marocaine.

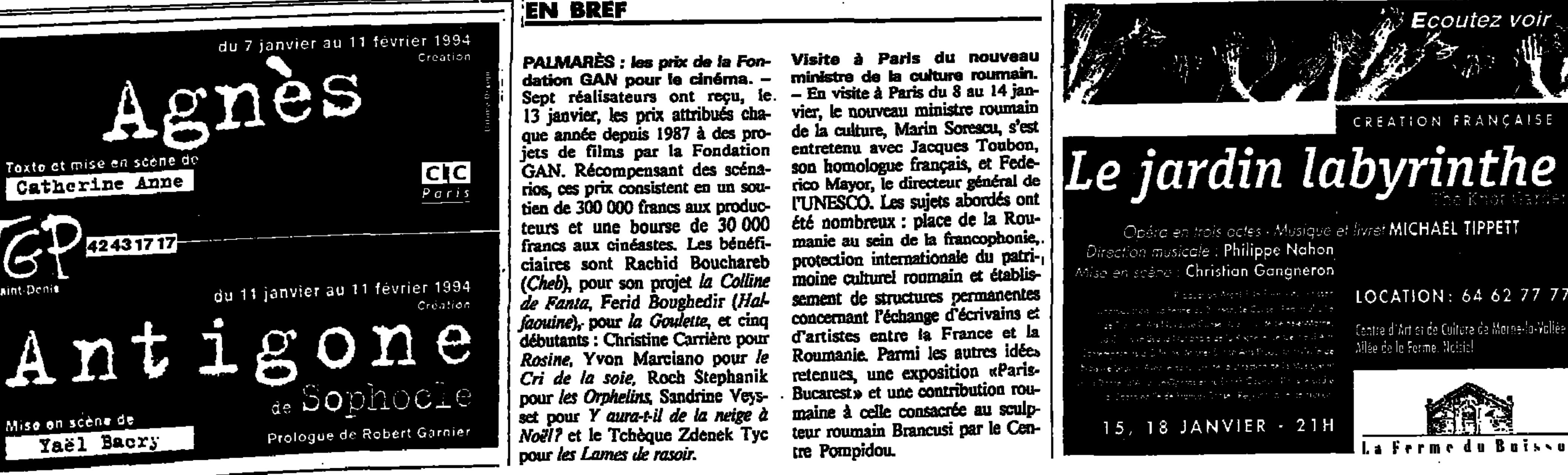
Depuis, la tradition a connu quelques périodes de creux. Au conservatoire de Meknès, environ quatre cents étudiants viennent étudier le solfège, le piano, le saxophone ou le luth. *Malhûn* et arabo-andalou ont non seulement droit de cité, mais bonne presse auprès des jeunes élèves. Pour leur cinquième apparition française (la première eut lieu lors des Journées de musique arabe à Nanterre en 1984), Houcine Toulali et son ensemble ont choisi une certaine légèreté. Au terme d'un programme harmonieux, ils ont placé un morceau tiré du *châabi*, le répertoire populaire, que la salle – un public de connaisseurs – a bruyamment repris.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

▶ Le 15 janvier à 20 h 30, Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, 75005 Paris. Tél. : 40-51-38-37. 90 F. Adhérents, 70 F. Abonnements cinq spectacles «Musicales» 325 F.

▶ *Prochains concerts : Musique* et chants touaregs, les 28, 29, 30 janvier; Dimi Mint Aba (Mauritanie) les 4 et 5 février.

▶ Album : Qassidat, 1 CD Sonodisc TCKCD03. Maroc, Anthologie d'Al-Malhûn, 1 coffret de 3 CD, Maison des cultures du monde/Ministère de la culture du Maroc, W260016 distribué par Auvidis.



EN BREF

PALMARÈS : les prix de la Fondation GAN pour le cinéma. – Sept réalisateurs ont reçu, le 13 janvier, les prix attribués chaque année depuis 1987 à des projets de films par la Fondation GAN. Récompensant des scénarios, ces prix consistent en un soutien de 300 000 francs aux producteurs et une bourse de 30 000 francs aux cinéastes. Les bénéficiaires sont Rachid Bouchareb (*Cheb*), pour son projet *la Colline de Fanta*, Ferid Boughedir (*Halfaouine*), pour *la Goulette*, et cinq débutants : Christine Carrière pour *Rosine*, Yvon Marciano pour *le Cri de la soie*, Roch Stephanik pour *les Orphelins*, Sandrine Veysset pour *Y aura-t-il de la neige à Noël?* et le Tchèque Zdenek Tyc pour *les Lames de rasoir*.

Visite à Paris du nouveau ministre de la culture roumain. – En visite à Paris du 8 au 14 janvier, le nouveau ministre roumain de la culture, Marin Sorescu, s'est entretenu avec Jacques Toubon, son homologue français, et Federico Mayor, le directeur général de l'UNESCO. Les sujets abordés ont été nombreux : place de la Roumanie au sein de la francophonie, protection internationale du patrimoine culturel roumain et établissement de structures permanentes concernant l'échange d'écrivains et d'artistes entre la France et la Roumanie. Parmi les autres idées retenues, une exposition «Paris-Bucarest» et une contribution roumaine à celle consacrée au sculpteur roumain Brancusi par le Centre Pompidou.

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

Voici les films nouveaux qui seront présentés dans les salles parisiennes à partir de mercredi 12 janvier.

AUX PETITS BONHEURS. Film français de Michel Deville : Forum Horizon, 1• (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8• (43-59-04-67) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8• (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9• (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14• (36-65-70-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17• (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler II, 18• (36-68-20-22).

BARAKA. Film américain de Ron Fricke : L'Arlequin, 6• (45-44-28-80).

LE BATEAU DE MARIAGE. Film français de Jean-Pierre Ameris : Gaumont Opéra, 2• (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6• (36-68-75-55) ; Le Balzac, 8• (45-61-10-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13• (36-68-75-13) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).

CARAVAN CITY. (*) Film américain de Joel Hershman, v.o. : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83) ; George V, 8• (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2• (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55).

CHACUN POUR TOI. Film français de Jean-Michel Ribes : Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; Miramar, 14• (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55).

DES FEUX MAL ÉTEINTS. Film français de Serge Moati : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6• (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6• (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8• (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9• (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Mistral, 14• (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79).

HENRI LE VERT. (*) Film suisse-franco-allemand de Thomas Koerfer : Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).

LA LUMIÈRE DES ÉTOILES MORTES. Film franco-allemand de Charles Matton : Publicis Saint-Germain, 6• (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55).

MONTPARNASSE PONDICHÉRY. Film français d'Yves Robert : Gaumont Les Halles, 1• (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2• (36-68-75-55) ; Bretagne, 6• (36-65-70-37) ; UGC Danton, 6• (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8• (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8• (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17• (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18• (36-68-20-22).

PAS DE VACANCES POUR LES BLUES. Film américain de Herbert Ross, v.o. : Forum Horizon, 1• (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; George V, 8• (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2• (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6• (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Gobelins, 13• (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14• (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15• (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18• (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

PIÈGE EN EAUX TROUBLES. (*) Film américain de Rowdy Herrington, v.o. : Forum Horizon, 1• (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2• (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6• (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8• (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2• (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6• (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13• (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14• (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15• (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18• (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LA RECLUSE. Film britannique de Chris Newby, v.o. : Utopia, 5• (43-26-84-65).

UN BRIN DE CHANCE. Film israélien de Zeev Revach, v.o. : Elysées Lincoln, 8• (43-59-36-14).

LE VOLEUR ET LA MENTEUSE. Film français de Paul Boujenah : Gaumont Opéra Impérial, 2• (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8• (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Les Montparnos, 14• (36-65-70-42).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

Films d'animation hongrois : Courts métrages, 16 h 30 ; Histoire permanente du cinéma : les Chagrins de Satan (1927), de David Wark Griffith, 19 h ; Pages arrachées du livre de Satan (1919-1921), de Carl Th. Dreyer, 21 h.

DIMANCHE

Films d'animation hongrois : Cat City, de Bela Ternovszky, 16 h 30 ; Histoire permanente du cinéma : Antechrist, v.f., de Martino, 19 h ; le Petit Diable (1988, v.o. s.t.f.), de Roberto Benigni, 21 h.

CINÉMATHÈQUE - SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24-)

SAMEDI

Howard Vernon : Monsieur Scrupule Gangster (1953), de Jacques Daroy, 17 h ; la Môme vert-de-gris (1953), de Bernard Borderie, 19 h 30 ; Alphaville (1965), de Jean-Luc Godard, 21 h 30.

DIMANCHE

Howard Vernon : Du Guesclin (1948), de Bernard de Latour, 17 h ; Bob le Flambeur (1955), de Jean-Pierre Melville, 19 h 30 ; Manina, la fille sans voile (1952), de Willy Rozier, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29-)

SAMEDI

Le Cinéma coréen : le Pays du coeur (1949, v.o. s.t.f.), de Yun Yonggyu, 14 h 30 ; le Fils du général (1990, v.o. s.t.f.), d'Im Kwont'aek, 17 h 30 ; le Sud et le Nord (1985, v.o. s.t.f.), de Kim Kidok, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma coréen : le Locataire et ma mère (1961, v.o. s.t.f.), de Sin Sangok, 14 h 30 ; Ch'ilsu et Mansu (1988, v.o. s.t.f.), de Pak Kwangsu, 17 h 30 ; la Parade des imbéciles (1975, v.o. s.t.f.), d'Ha Kilchong, 20 h 30.

LUNDI

Le Cinéma coréen : Portraits d'une classe (1990, v.o. s.t.f.), de Hwang Kyudok, 14 h 30 ; le Ticket (1986, v.o. s.t.f.), d'Im Kwont'aek, 17 h 30 ; les Eunuques (1985, v.o. s.t.f.), de Yi Tuyong, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles

(40-26-34-30-)

SAMEDI

Paris sous chapiteau : Bonsoir Gilles (1966) de Pierre Tchernia, la Piste aux étoiles (1968) de Pierre Tchernia, 14 h 30 ; les Fratellini (1983) de Serge Witta, l'Ecole du cirque (1984) de Jean-François Dion, le Cirque et l'enfant (1984) de Jean-François Dion, 16 h 30 ; les Clowns (1970) de Federico Fellini, 18 h 30 ; Eclair journal, Au revoir Monsieur Grock (1949) de Pierre Billon, 20 h 30.

DIMANCHE

Paris sous chapiteau : Dixième Festival mondial du cirque de demain (1987) de Michel Torend, les Grands Moments du Festival mondial (1991) de Michel Torend, 14 h 30 ; Eclair journal, Portrait d'un assassin (1949) de Bernard Roland, 16 h 30 ; Cirque Plume, spectacle de cirque et de merveilles (1990) d'Alain Hettet, No animo mas anima (1991) de Guy Mauchamp, 18 h 30 ; le Cirque à l'ancienne (1978) de Marc Lobet, le Cirque (1979) de Franck Cassenti, le Cirque Grüss : Paris Pékin (1986) de Okacha Touita, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1• (36-68-75-55) ; Reflet Médicis I (ex Logos I), 5• (43-54-42-34) ; La Pagode, 7• (36-68-75-07) ; Publicis Champs-Elysées, 8• (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2• (36-68-75-55).

ALADDIN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1• (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6• (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55) ; George V, 8• (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Kinopanorama, 15• (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; v.f. : Forum Orient Express, 1• (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Rex (le Grand Rex), 2• (40-28-95-10 ; 36-65-70-23) ; UGC Odéon, 6• (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55) ; George V, 8• (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13• (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; Miramar, 14• (36-65-70-39) ; Gaumont Kinopanorama, 15• (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) ; Pathé Wepler II, 18• (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

ALLO MAMAN C'EST NOL (A., v.f.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

L'AMOUREUSE (Fr.) : Latina, 4• (42-78-47-86) ; Espace Saint-Michel, 5• (44-07-20-49).

L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Denfert, 14• (43-21-41-01).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82).

L'ARMÉE DES TÉNÈBRES (*) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1• (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; George V, 8• (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2• (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6• (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Gobelins, 13• (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Pathé Wepler II, 18• (36-68-20-22).

ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14• (43-21-41-01).

AUTOMNE, OCTOBRE A ALGER (Alg.) : Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).

BAD LIEUTENANT (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

LA BATAILLE DE SALAMMBO (Fr.) : La Géode, 19• (36-68-29-30) ; La Géode, 19• (36-68-29-30) ; La Géode, 19• (36-68-29-30) ; La Géode, 19• (36-68-29-30).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8• (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

BEETHOVEN 2 (A., v.f.) : Forum Orient Express, 1• (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Triomphe, 8• (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13• (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14• (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) ; Pathé Wepler II, 18• (36-68-20-22).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Elysées Lincoln, 8• (43-59-36-14) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

LES BISOUNOURS AU PAYS DES MERVEILLES (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11• (43-57-51-55) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

LE BONHOMME DE NEIGE (Brit.) : Utopia, 5• (43-26-84-65) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81) ; Reflet République, 11• (48-05-51-33).

BRATAN, LE FRÈRE (Sov., v.o.) : Utopia, 5• (43-26-84-65).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Utopia, 5• (43-26-84-65).

CEMENT GARDEN (*) (Brit., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6• (43-26-80-25).

CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63).

LA CLÉ (iranien, v.f.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Le Berry Zèbre, 11• (43-57-51-55).

COOL WORLD (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83).

DENIS LA MALICE (A., v.f.) : Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

DRACULA (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

EL MARIACHI (A., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82).

L'ENFANT LION (Fr.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8• ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

LES EPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34) ; Studio 28, 18• (46-06-36-07).

EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6• (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

FAUT-IL AIMER MATHILDE? (Fr.-Bel.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47).

LA FERME DES ANIMAUX (Brit., v.o.) : Reflet République, 11• (48-05-51-33) ; L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63) ; v.f. : L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63).

LE FILS DU REQUIN (Fr.-Bel.-Lux.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).

LA FIRME (A., v.o.) : George V, 8• (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

LE FUGITIF (A., v.o.) : George V, 8• (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; v.f. : Montparnasse, 14• (36-68-75-55).

GAR,ON D'HONNEUR (A.-taïwanais, v.o.) : Forum Orient Express, 1• (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Biarritz, 8• (45-62-20-40 ; 36-65-70-81).

LES GENS NORMAUX N'ONT RIEN D'EXCEPTIONNEL (Fr.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47) ; Gaumont Hautefeuille, 6• (36-68-75-55).

GERMINAL (Fr.) : UGC Triomphe, 8• (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).

HENRY V (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Denfert, 14• (43-21-41-01).

L'INCROYABLE VOYAGE (A., v.f.) : Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

INDISCRÉTION ASSURÉE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1• (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Biarritz, 8• (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6• (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13• (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; UGC Convention, 15• (45-74-93-40 ; 36-65-70-47).

IT'S ALL TRUE (A., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6• (42-22-87-23).

JAMBON JAMBON (*) (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6• (45-44-57-34).

JURASSIC PARK (A., v.o.) : George V, 8• (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : George V, 8• (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

KALIFORNIA (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09).

LATCHO DROM (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

LA LE,ON DE PIANO (Austr., v.o.) : Forum Orient Express, 1• (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6• (45-44-57-34) ; UGC Triomphe, 8• (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

LIBERA ME (Fr.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47).

LITTLE BUDDHA (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1• (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Danton, 6• (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; La Pagode, 7• (36-68-75-07) ; UGC Biarritz, 8• (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13• (36-68-75-13) ; v.f. : Les Nation, 12• (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Les Montparnos, 14• (36-65-70-42).

LOVE FIELD (A., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).

LE MAITRE DE MARIONNETTE (Taïwan, v.o.) : Racine Odéon, 6• (43-26-19-68).

LES MARMOTTES (Fr.) : UGC Normandie, 8• (45-63-16-16 ; 36-65-70-82).

MAZEPPA (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00).

MENACE II SOCIETY (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6• (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Biarritz, 8• (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; La Bastille, 11• (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13• (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2• (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6• (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Mistral, 14• (36-65-70-41) ; Pathé Wepler II, 18• (36-68-20-22).

MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Reflet Médicis salle Louis-Jouvet, 5• (43-54-42-34) ; UGC Triomphe, 8• (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; UGC Opéra, 9• (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Escurial, 13• (47-07-28-04) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55).

LA NAGE INDIENNE (Fr.) : Montparnasse, 14• (36-68-75-55).

NAKED (*) (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts I, 6• (43-26-48-18).

NO SMOKING (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1• (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6• (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins bis, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15• (36-65-70-38).

NOL CHEZ LES MUPPETS (A., v.f.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

NUITS BLANCHES A SEATTLE (A., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; George V, 8• (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6• (45-74-94-94 ; 36-65-70-14).

LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63).

L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (vietnamien, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

PRÉSIDENT D'UN JOUR (A., v.o.) : George V, 8• (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

PROFIL BAS (Fr.) : Gaumont Opéra, 2• (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55).

RAINING STONES (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1• (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Saint-André-des-Arts I, 6• (43-26-48-18) ; UGC Rotonde, 6• (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Le Balzac, 8• (45-61-10-60).

RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Utopia, 5• (43-26-84-65).

SACRÉ ROBIN DES BOIS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1• (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2• (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Bretagne, 6• (36-65-70-37) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

SHORT CUTS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1• (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6• (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6• (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Champs-Elysées, 8• (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; Max Linder Panorama, 9• (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81) ; Escurial, 13• (47-07-28-04) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13• (36-68-75-13) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17• (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Miramar, 14• (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55).

SI LOIN, SI PROCHE (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Reflet République, 11• (48-05-51-33).

SIMPLE MEN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09).

SMOKING (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1• (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6• (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins bis, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15• (36-65-70-38).

SOLEIL LEVANT (A., v.o.) : George V, 8• (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8•.

LE SOUPER (Fr.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).

SURVIVING DESIRE (A., v.o.) : Reflet Médicis II (ex Logos II), 5• (43-54-42-34).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

LE TEMPS DE L'INNOCENCE (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8• (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).

THE BABY OF MACON (**) (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8• (45-61-10-60).

THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1• (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2• (36-68-75-55) ; Le Champo - Espace Jacques Tati, 5• (43-54-51-60) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; La Bastille, 11• (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5• (43-37-57-47).

TOUT LE MONDE N'A PAS EU LA CHANCE D'AVOIR DES PARENTS COMMUNISTES (Fr.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75).

TRAHIR (Fr.) : Latina, 4• (42-78-47-86).

TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-Pol.) : 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00) ; Studio 28, 18• (46-06-36-07).

TRUE ROMANCE (**) (Fr., v.o.) : George V, 8• (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

UN MONDE PARFAIT (A., v.o.) : Forum Horizon, 1• (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6• (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8• (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; UGC Opéra, 9• (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13• (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17• (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2• (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6• (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8• (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13• (36-68-75-55) ; Mistral, 14• (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15• (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18• (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (Brit.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Denfert, 14• (43-21-41-01).

LES VALEURS DE LA FAMILLE ADDAMS (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1• (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2• (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Normandie, 8• (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; La Bastille, 11• (43-07-48-60) ; v.f. : Rex, 2• (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13• (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18• (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LES VISITEURS (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Les Montparnos, 14• (36-65-70-42) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

LE VOYAGE (Arg., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5• (44-07-20-49).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19• (42-09-34-00) 19 h.

LE BALLON ROUGE (Fr.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 17 h.

BLUE VELVET (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) 0 h 05.

BRAINDEAD (**) (néo-zélandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) 0 h 25.

CABARET (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5• (43-54-51-60) 22 h.

CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19• (36-68-29-30) 17 h, 20 h.

CHRONOS (A.) : La Géode, 19• (36-68-29-30) 21 h.

LA CINQUIÈME VICTIME (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17• (43-29-79-89 ; 36-65-70-48) 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

CRIN BLANC (Fr.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

LES DÉCOUVREURS (A.) : La Géode, 19• (36-68-29-30) 16 h, 18 h.

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16• (42-88-64-44) 20 h.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 21 h.

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : La Bastille, 11• (43-07-48-60) 0 h.

FERDYDURKE (Fr.-Brit.-Pol., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 19 h.

GROCK (Suis.) : Ranelagh, 16• (42-88-64-44) 18 h.

HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) 0 h 20.

HISTOIRE DE LA VITESSE (A.) : La Géode, 19• (36-68-29-30) 19 h.

LES INVITÉS DE HUIT HEURES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5• (43-25-72-07 ; 36-65-70-64) 16 h 30, 19 h, 21 h 30.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 18 h 45.

LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11• (43-57-51-55) 18 h 15.

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h.

LE PETIT DINOSAURE ET LA VALLÉE DES MERVEILLES (A., v.f.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) 16 h 30.

REGGAE SUNSPLASH (All., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11• (43-57-51-55) 22 h.

SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5• (46-33-86-86) 17 h 30.

SATYRICON (It., v.o.) : Accatone, 5• (46-33-86-86) 21 h 50.

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63) 21 h 30.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30.

TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 19 h 05.

V'LA LES SCHTROUMPFS (A.-Bel.) : Le Berry Zèbre, 11• (43-57-51-55) 16 h 30.

SOCIAL

Le débat sur l'entreprise individuelle

M. Madelin refuse de supprimer la déclaration d'embauche à l'URSSAF

L'Assemblée nationale a adopté, vendredi 14 janvier, en première lecture le projet de loi présenté par Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, dont l'objectif est d'améliorer, par la simplification des procédures administratives et par diverses dispositions juridiques et fiscales, le statut et le fonctionnement de l'entreprise individuelle. Ce texte qui, de l'aveu même du ministre, aurait pu, pour l'essentiel, faire l'objet de décrets, n'a pas suscité l'intérêt de l'opposition socialiste et communiste qui a brillé par son absence, exception faite au début de la *discussion générale*. Seuls les députés de la majorité ont participé à l'examen et au vote des articles, sans parvenir, malgré leurs multiples amendements, à infléchir le projet gouvernemental.

M. Madelin a eu à repousser, à plusieurs reprises, au nom de la rigueur budgétaire, des amendements destinés à augmenter les *incitations fiscales* prévues dans le texte. Il a même dû, en fin de discussion, demander une seconde délibération pour faire revenir les députés sur des dispositions qu'ils avaient adoptées contre l'avis du gouvernement. *Le ministre* s'est également battu pour obtenir le retrait, par ses promoteurs – Jean-Paul Charié (RPR, Loiret), Hervé Novelli (UDF, Indre-et-Loire) et Yvon Jacob (app. RPR, Ille-et-Vilaine), rapporteur du projet au nom de la commission de la production – *d'un amendement destiné à supprimer*, *« dans le cadre de la simplification des formalités imposées aux entreprises »*, la déclaration de mouvements de main-d'œuvre prévue par l'article 320 du code du travail, qui oblige les employeurs à déclarer à l'URSSAF toute embauche. *Cette disposition* avait été instituée en 1991 pour lutter contre le travail clandestin.

« Le petit entrepreneur ne connaît pas la loi »

M. Jacob a affirmé que la mesure n'avait pas produit les effets escomptés. M. Novelli souhaitait que l'on mît fin *« à une tracasserie administrative d'un autre âge »*. M. Charié s'est interrogé sur le coût d'une disposition qui oblige l'administration à gérer quatorze millions de déclarations chaque année. *Enfin, Philippe Mathot* (UDF, Ardennes) a complété cette offensive en déclarant qu'il fallait supprimer cette obligation parce que *« le petit entrepreneur ne connaît pas la loi »* ... M. Madelin a reconnu que cette disposition était *« un héritage »* et que le gouvernement s'interrogeait sur son *« rapport qualité-prix »*, mais, a-t-il affirmé, *« cette interrogation est ouverte par la loi quinquennale sur l'emploi »* votée à l'automne et qui fixe au plus tard au 30 juin la remise d'un rapport permettant de juger de l'impact de cette mesure. En conséquence, il a demandé aux *députés de patienter jusque-là.*

Le ministre a fait adopter un *amendement permettant aux entrepreneurs* individuels de déduire de leurs revenus professionnels les cotisations sociales volontaires et annoncé que la transmission d'entreprises fera l'objet d'un autre projet de loi présenté à la session de *printemps.*

CLAIRE BLANDIN

AFFAIRES

Après l'assemblée générale du constructeur suédois

Pour être privatisé, Renault a besoin de l'accord de Volvo

Pour être privatisé comme *prévu, Renault a besoin de l'accord* de Volvo. Bien que la fusion entre les deux constructeurs automobiles ait été annulée, des liens continuent d'exister entre les *deux firmes, tissés depuis leur* « alliance » conclue en septembre 1990. Le gouvernement français a demandé à Renault de *« se rapprocher de Volvo »* au plus vite, *pour rendre possible la mise* de Renault sur le marché.

Au plus vite : c'est-à-dire dès que le conseil d'administration de Volvo aura été accepté par ses actionnaires, mercredi 19 janvier. Ce n'est qu'après cette date que la *partie* française aura en face d'elle un interlocuteur investi d'un réel pouvoir, la firme suédoise ayant actuellement un conseil d'administration provisoire *nommé après la démission* de son président Pehr Gyllenhammar, en décembre 1993.

Renault devra alors obtenir de Volvo la levée d'une clause de non-concurrence prévue dans l'accord de 1990, qui interdit à chacun des partenaires de faire entrer dans son *capital* un autre constructeur automobile. Cette mesure rend impossible la privatisation du français et bloque l'entrée d'un constructeur automobile dans le noyau dur de la firme au losange. De Matra Automobiles en particulier, souvent cité comme un éventuel partenaire de Renault (des liens industriels unissent les deux firmes, puisque Matra fabrique la Renault Espace).

20 % du capital de Renault

En outre, Renault devra demander à Volvo de *« préciser ses intentions en matière de participation croisée »*, dit-on dans l'entourage du ministre de l'industrie, Gérard Longuet. Volvo détient en effet 20 % du capital de Renault. Pour contrebalancer le poids du constructeur suédois, l'Etat français devra donc constituer un noyau dur au moins égal. La tâche serait plus simple si Volvo se retirait. Mais il ne serait, pour l'instant, *« pas question de demander à Volvo de vendre sa participation »*, dit-on au ministère de l'industrie.

La même attitude prévaut côté suédois, où la question ne serait pas plus à l'ordre du jour qu'en France. Il faut dire que le premier qui demanderait à l'autre de se retirer de son capital (Renault détient aussi près de 10 % de Volvo) se mettrait en position de demandeur, et donc de faiblesse. Pourtant, Volvo pourrait avoir un *intérêt financier* à vendre sa participation dans Renault, dans la mesure où il ne serait de toute façon qu'un actionnaire, important certes, mais minoritaire, et *parce qu'il a besoin, à terme*, d'argent pour financer son développement. Ainsi, un mois et demi après l'abandon de la fusion entre les deux constructeurs, les négociations ont de fortes chances de repartir de plus belle.

ANNIE KAHN

Selon les inspecteurs du travail

Deux dispositions empêcheraient la lutte contre les faux travailleurs indépendants

En marge du projet de loi sur l'entreprise individuelle, deux dispositions prévues dans le texte présenté par Alain Madelin inquiètent les inspecteurs du travail.

Les inspecteurs du travail voient un danger qui remettrait en cause des éléments du Code du travail dans le projet de loi sur l'entreprise individuelle préparé par le ministre des entreprises et du développement économique. Avec une conséquence : sous couvert d'entreprise *individuelle*, le *développement* du faux travail indépendant, où un salarié de fait devient son propre employeur. Une pratique qui tend à se répandre, ainsi qu'on le *constate dans le transport* routier avec les tractoristes, dans le bâtiment et les travaux publics avec de faux artisans qui, par exemple, sont spécialisés dans la *pose à grande hauteur* des produits dangereux d'étanchéité, ou dans les abattoirs avec les désosseurs considérés comme des entrepreneurs individuels.

La première menace est contenue dans l'article 40, qui établit que toutes les personnes physiques inscrites au registre du commerce et des sociétés, ou immatriculées au répertoire des métiers, *« sont présumées »* ne pas être liées par un contrat de travail dans l'exécution de leur activité. Ce qui les prive de tout droit de revendiquer une situation réelle de salarié et, surtout, interdit à l'inspecteur du travail de procéder à une *« requalification »* dans un contrat de travail quand celui-ci constate que les personnes en question sont employées par un seul client dont dépend l'essentiel de leur revenu professionnel.

Les risques pour la Sécu

Censé apporter une garantie complémentaire, le deuxième alinéa de cet article n'est guère satisfaisant aux yeux des inspecteurs du travail, dont les critiques ont déjà été relayées par le ministère du travail. Il y est dit que l'existence d'un contrat de travail pourra être établie et la *« requalification »* prononcée quand un *« lien de subordination »* entre le donneur d'ouvrage et le travailleur individuel pourra être démontré. Mais la rédaction de cet *alinéa précise que le lien de subordination* doit être *« permanent »*. Une notion trop floue, estiment les inspecteurs du travail, qui s'interrogent sur la durée nécessaire ainsi visée. Quel tribunal pourra se prononcer en cas de contestation?

La deuxième source de difficulté provient de l'article 31, qui fixe les conditions dans lesquelles un entrepreneur individuel peut ne pas être assujetti au versement des cotisations du régime général de Sécurité sociale. Le texte stipule que, avant de se lancer dans ce type d'activité, une personne pourra demander aux organismes chargés du recouvrement (l'URSSAF) si elle relève de ce régime. Et il est ensuite précisé que, *« à défaut de réponse dans les deux mois suivant la date de cette demande, ou en cas de réponse négative »*, la personne ne pourra plus se voir réclamer des cotisations, à moins que les conditions d'exercice de la profession aient été ensuite *« substantiellement modifiées »*.

Anodine en apparence, dictée par l'intention de simplifier les procédures, cette disposition peut se *révéler dangereuse à double titre.* Jusqu'à présent, comme dans le cas visé par l'article 40, l'URSSAF avait la possibilité rétroactive d'assujettir au régime général des personnes qui étaient à tort considérées comme non salariées. Par ce biais, on pouvait donc obtenir la *« requalification »* en contrat de travail, comme cela s'est produit dans plusieurs départements pour la société TSF (Techniciens sans frontières). *De plus, et au travers de* cette possibilité, de faux indépendants pourront échapper aux cotisations. Ce qui risque d'aggraver le déséquilibre financier de la Sécurité sociale, ainsi que le redoute le ministère des affaires sociales.

ALAIN LEBAUBE

AGRICULTURE

Au plus bas depuis 1978

La chute du cours du porc suscite une manifestation d'éleveurs à Saint-Brieuc

SAINT-BRIEUC

de notre correspondant

A 6,69 francs le kilo, le cours du porc a subi 70 centimes de chute depuis le 1er janvier. *Il n'a jamais* été aussi bas depuis 1978. Aussi cinq cents producteurs ont-ils manifesté, dans la nuit du vendredi 14 au samedi 15 janvier, devant la préfecture de Saint-Brieuc, pour dénoncer l'effondrement du marché. Quelques pneus ont été brûlés et des pavés lancés contre les grilles de l'hôtel du département. Les forces de l'ordre ont répliqué par l'usage de grenades lacrymogènes et ont actionné les jets d'eau de lances à *incendie.*

Pendant ce temps, une délégation composée de responsables agricoles, dont Anne-Marie Crolais, présidente de la FDSEA, et de trois députés des Côtes-d'Armor (MM. Pennec, apparenté RPR, Le Fur, RPR, et Bonnot, UDF) a été reçue par le préfet. Les producteurs ont réclamé *« un nouveau dégagement d'au moins 100 000 tonnes de la production vers les pays de l'Est et une aide à l'exportation »*.

Cette demande d'un coup de pouce de l'Europe par le biais de *« restitutions »* réclamées dans la rue survient à quelques heures de la réunion du comité de gestion porc qui se tiendra lundi 17 janvier, à Bruxelles.

PATRICK LE NEN

Spécialisé dans la technologie médicale

Sopha Imaging pourrait être placé en liquidation judiciaire

Si aucune solution de reprise ne se présente d'ici là, le tribunal de commerce de Paris devrait prononcer, mardi 1er février, la *mise en liquidation* judiciaire de Sopha Imaging, seul fabricant français de matériel IRM (imagerie par résonance magnétique). CEA-Industrie, son principal actionnaire *via* la société Sopha Médical (*le Monde* du 7 août 1993), a *« décidé de ne plus soutenir »* cette société en redressement judiciaire depuis mars 1993, qui *« n'a ni commandes ni perspectives »*. Le couperet est tombé, lundi 10 janvier, lors d'un conseil d'administration de Sopha Médical, détenteur de 80 % de Sopha Imaging. Installé à Buc (Yvelines), employant 39 personnes, cette entreprise a perdu 30 millions de francs en 1992 (contre 11 millions en 1991) pour un chiffre d'affaires de 9 millions (contre 11 millions en 1991).

ASSURANCES

Mise en cause par la Fédération continentale

L'association d'épargnants Atrai contre-attaque

Dénoncé par la Fédération continentale (groupe Generali), par la commission de contrôle des assurances et mis en examen par le tribunal de grande instance de Versailles pour *« abus de confiance et publicité mensongère »*, Jean-Paul Fourdinier, président de l'association *d'épargne Atrai, cherche* à se justifier et à contre-attaquer.

L'association Atrai, émanation d'un mouvement poujadiste, le RUC (Rassemblement des usagers et contribuables), a pour objet de collecter l'épargne des particuliers afin de la placer dans un contrat d'assurance-vie géré par un assureur. Sur les 10 000 membres de l'association, la moitié environ a ouvert un livret Atrai.

« Mauvaise gestion de l'actif confié »

Jusqu'à la fin de 1990, l'assureur lié à Atrai était les Mutuelles unies (groupe AXA). Elles sont, depuis, en conflit avec l'association, qui *réclame 365 millions de francs* pour *« mauvaise gestion de l'actif confié »*. Les relations de l'association Atrai avec la Fédération continentale (groupe Generali) qui a pris la suite des Mutuelles unies ne sont pas meilleures.

D'un côté, la Fédération continentale, qui a porté l'affaire devant les tribunaux reproche à son partenaire d'avoir détourné près de 20 millions de francs; de l'autre, celui-ci estime que l'assureur lui est redevable de 16 millions de francs. La Fédération continentale cherche à *« nuire à Atrai, et sa campagne de presse calomnieuse vise à absorber l'association »*, affirme M. Fourdinier.

Pour la Fédération continentale, *« des malversations ont été rapidement découvertes et il est apparu que M. Fourdinier faisait débiter deux fois les rachats de contrats demandés par les assurés : une fois aux Mutuelles unies, ex-partenaire commercial entre 1986 et 1990, et une autre fois à la Fédération continentale, son nouveau partenaire »*.

Fin décembre 1993, la Commission de contrôle des assurances a indiqué officiellement que le contrat entre la Fédération continentale et le groupe Atrai était rompu en raison de sa non-conformité avec le code des assurances. Quant à M. Fourdinier, il a fait part de son intention de créer ou de racheter une compagnie d'assurances. Il s'était déjà fait connaître en voulant reprendre le groupe de presse ACP Telpresse.

E. L.

UNION DES ASSURANCES FÉDÉRALES : *forte demande* pour l'introduction en Bourse. – L'arrivée en Bourse de l'UAF (Union des assurances fédérales) a rencontré un très large succès, la demande ayant été près de 36 fois supérieure à l'offre, selon les résultats de l'OPV (offre publique de vente) publiés vendredi 14 janvier par la SBF (Société des Bourses françaises). Les porteurs qui ont demandé plus de 200 titres ont reçu au maximum 17 titres UAF ; quant à ceux qui ont demandé moins de 200 titres, ils ont reçu 8,5 % de leur demande. Cette procédure permet ainsi de privilégier les petits porteurs. Au total, 1,241 million de titres au prix unitaire de 520 francs ont été offerts dans le cadre de cette OPV, alors que les demandes portaient sur 36,5 millions.

Les travailleurs précaires plus exposés au risque d'accident du travail

Les salariés âgés de moins de vingt-cinq ans, récemment affectés dans l'entreprise ou sous statut *temporaire* sont d'avantage exposés au risque d'accident du travail que les autres salariés, selon les résultats d'une enquête réalisée par *l'Observatoire* des risques professionnels et rendue publique jeudi 13 janvier. Selon cette étude portant sur un échantillon d'accidents survenus pendant six mois en *1992 dans* le secteur marchand non agricole, le taux d'accidents professionnels des travailleurs temporaires apparaît *« trois fois plus élevé que celui des salariés ayant un contrat à durée indéterminée »*. De même, la fréquence des salariés âgés de moins de vingt-cinq ans est-elle deux fois et demie supérieure à celle des salariés plus âgés. Avec 750 000 accidents recensés en 1992 (dont 1 059 mortels), *les ouvriers* sont aussi deux fois plus souvent accidentés que les autres salariés. Le BTP demeure le secteur d'activité le plus dangereux (avec une fréquence d'accidents 2,23 fois supérieure à la moyenne des autres secteurs).

CONJONCTURE

L'enquête de l'INSEE auprès des ménages

Les Français ont l'intention d'acheter plus de biens d'équipement cette année

Si les Français considèrent, en *majorité*, que leur pouvoir d'achat va se dégrader cette année, ils sont plus nombreux à avoir l'intention d'acheter des biens d'équipement, en particulier des automobiles, indique l'enquête quadrimestrielle de l'INSEE auprès des ménages réalisée en octobre-novembre 1993 et publiée jeudi 13 janvier.

Les ménages sont de plus en plus nombreux à considérer que *leur niveau de vie* va baisser au cours des douze prochains mois : 60,5 % en novembre contre 45,5 % en mai 1993. Ce pessimisme ne les empêche pas d'être de *plus en plus nombreux* à considérer que le moment est favorable pour faire des achats importants : 22,5 % en fin d'année 1993 contre 17,5 % en mai.

L'INSEE souligne que *« les intentions d'achats de biens d'équipement progressent par rapport à la dernière enquête »*. En mai, 12,5 % des ménages avaient l'intention de s'équiper davantage. Ce chiffre est passé à 14 % en novembre. Premier secteur bénéficiaire : l'automobile. *« Le volume des intentions d'achats d'automobiles, d'ici à la fin de l'année 1994, est en progression de 6,5 % »* par rapport à novembre 1992, note l'INSEE. *Les intentions fermes* d'achats progressent plus pour les véhicules d'occasion que pour les véhicules neufs.

En matière d'épargne, le comportement des ménages évolue. Si les livrets d'épargne restent leur placement favori, l'attrait des SICAV et des fonds communs de placement diminue fortement.

Production industrielle en hausse de 4,2 % en 1993

Les indices américains confirment la reprise économique

Les derniers indices économiques, publiés vendredi 14 janvier, indiquent que la reprise américaine *se confirme. La production* industrielle a augmenté de 0,7 % en décembre par rapport à novembre. Sur l'ensemble de l'année 1993, elle a progressé de 4,2 %, soit la plus forte hausse depuis 1988. En décembre, le taux d'utilisation *des capacités de production* a atteint 83,5 % contre 83 % en novembre. Les ventes des entreprises américaines ont par ailleurs progressé de 1,1 % en novembre par rapport à octobre. Comparée à novembre 1992, la hausse est de 6,6 %. Les stocks des entreprises ont augmenté de 0,6 % en novembre par rapport à octobre. *Sur un* an (novembre 1992-novembre 1993), *ils se sont accrus* de 3,3 %.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 10 AU 14 JANVIER 1993

PARIS

Court-circuit

INDICE CAC 40

-1,96 %

Le court-circuit s'est produit là où personne ne l'attendait, du côté d'une entreprise, et pas la moindre, puisqu'il s'agit d'Alcatel-Alsthom, première capitalisation boursière de la place française. Certes, les analystes s'attendaient à une chute de tension en Bourse, après la forte progression de 8,6 % au cours des six dernières semaines, mais ils pensaient que le signal viendrait d'un indice économique français, voire américain. Il n'en fut rien.

L'euphorie était à son comble en début de semaine. Malgré des progressions modestes (+ 0,42 % lundi et + 0,61 % mardi), le marché ne cessait de pulvériser des records, dopé par l'afflux de liquidités provenant du transfert des sicav monétaires vers le marché des actions. Ce courant provoquait un gonflement des transactions sur le marché à règlement mensuel où les échanges dépassaient quotidiennement 6 milliards de francs, soit près du double d'une séance normale de l'an dernier.

Rien ne préparait les investisseurs à un brutal revirement le lendemain, après le record de l'indice CAC 40, à 2 331,33 points, inscrit le 11 janvier. Mercredi matin, les propos de Pierre Suard dans le quotidien économique les Echos, provoquaient une saute de tension sur les marchés.

Le président d'Alcatel-Alsthom déclarait dans cet entretien : *Je pense que, pour 1994, le bénéfice net, lui, devrait baisser par rapport à l'an dernier... Je confirme que malheureusement la crise est grave, et, personnellement, je ne pense pas qu'elle soit derrière nous, surtout en Europe.* » Ces déclarations provoquèrent une baisse de 12,20 % de l'action dans un volume d'affaires exceptionnel portant – exclusivement sur ce titre – sur 3,83 milliards de francs. Le volume d'échanges sur le marché à règlement mensuel dépassa les 9 milliards de francs, un niveau record si on exclut le 30 juillet 1993 (11,5 milliards de francs), à la veille de l'élargissement des marges de fluctuation du système monétaire européen.

Ce recul important affecta non seulement l'indice CAC 40, dont le groupe de télécommunications est l'un des principaux composants, mais aussi le moral des intervenants. Rares sont les analystes qui avaient anticipé dans leurs études un recul de 10 % du chiffre d'affaires de ce groupe et un tassement du bénéfice supérieur à ce pourcentage. D'un coup, le doute s'est insinué dans leurs esprits : «*Peut-être allons nous avoir d'autres déceptions prochainement*», entendait-on dans les salles de marché. Tout en prenant cette alerte au sérieux, certains jugeaient ces déclarations exagérées et plutôt inspirées par des considérations politiques. Des rumeurs évoquaient alors la complicité de Pierre Suard avec Jacques Chirac et voyaient dans ses déclarations une pierre dans le jardin du premier ministre. Edouard Balladur avait, juste auparavant, affirmé sur TF 1 que l'économie française avait «*touché le fond dans la dernière partie de l'année*» 1993 et que «*le pire est derrière nous*».

« Un parcours heurté »

La secousse dura néanmoins deux jours (- 2,12 % mercredi, – 1,30 % jeudi) avant de se stabiliser vendredi (+ 0,45 %), ce qui porte le recul des cinq séances à 1,96 %. Ce coup d'arrêt «*ne remet pas en cause le potentiel de hausse du marché*», explique Régis Lefort. Le directeur de l'analyse financière à la Société de Bourse Gilbert Dupont (groupe Crédit du Nord) maintient sa prévision de croissance de 15 % de la place, cette année, tout en ajoutant que «*le parcours sera heurté*».

Autre événement : la dévaluation du franc CFA. Cette mesure a provoqué, mercredi, une chute de 9,2 % du titre SCOA, dont le cours est tombé à 8,90 francs. Filiale de Paribas, ce groupe de négoce international particulièrement engagé en Afrique a averti que cette décision aura des «*conséquences importantes négatives*», à la fois sur son exploitation et sur ses comptes. L'entreprise, qui procède actuellement à une augmentation de capital de 202 millions de francs, traverse des difficultés financières depuis plusieurs années. La Scoa a perdu 598,7 millions de francs au premier semestre 1993.

Les émissions d'actions et les introductions en Bourse annoncées prouvent le dynamisme de la place française. Après le CCF, qui a annoncé son intention d'augmenter son capital de 1,5 milliard de francs, et la CGIP de 1 millard, Michelin, en début de semaine, révélait son projet de lever 3,5 milliards de francs par le biais d'obligations convertibles. La première arrivée en Bourse de l'année, l'UAF (Union des assurances fédérales), se révèle être un succès. Vendredi, la Société des Bourses françaises indiquait que la demande de titres pour cette filiale du Crédit lyonnais avait été près de 36 fois supérieure à l'offre. Au total, 1,241 million actions ont été offertes dans le cadre de cette OPV (offre publique de vente) alors que les demandes ont porté sur 36,5 millions. Le titre UAF, qui sera introduit sur le second marché à partir du lundi 17 janvier, a été mis en vente à 520 francs. Enfin, les investisseurs attendent dans les prochains jours le lancement de la privatisation d'Elf-Aquitaine, et les spéculations vont bon train sur le prix de vente, provoquant une baisse du titre.

DOMINIQUE GALLOIS

Agroalimentaire

	14-1-94	Diff.
Bongrain	3179	+ 77
BSN	970	+ 18
Eridania Béghin	963	+ 1
Fromageries Bel	5 470	+ 190
LVMH	4 045	+ 184
Pernod-Ricard	443,70	+ 18
Remy-Cointreau	253,50	+ 16
Saint-Louis	1 635	– 8

Assurances

	14-1-94	Diff.
AGF	660	– 25
AXA	1 560	– 40
GAN	507	– 37
Groupe Victoire	1 480	inch.
SCOR SA	600	inch.
UAP	632	– 26

Bâtiment et matériaux

	14-1-94	Diff.
Bouygues	746	+ 12
Ciments français	352	+ 6,20
Colas	1 205	– 75
Eurotunnel	53,60	– 2,70
Eiffage	1 395	– 73
GTM Entrepose	559	+ 3
Imétal	612	inchangé
Immob. Phénix	109,80	– 1,60
Jean Lefebvre	1 432	+ 33
Lafarge-Coppée	465	– 16,80
Poliet	488	– 3
Saint-Gobain	630	+ 18
SGE	288,10	– 9,90
Spie-Batignolles	488	– 15

Chimie

	14-1-94	Diff.
Air liquide (L')	867	+ 2
ELF Sanofi	1 066	+ 16
Gascogne	583	+ 48
Institut Mérieux	2 170	– 19
Michelin	240,90	+ 15,50
Plastic Omnium	810	– 24
Rhône-Poulenc A	145,10	– 1,90
Rhône-Poulenc CI	157	– 13
Roussel-Uclaf	697	– 19
Synthélabo	219	– 5

Consommation non alimentaire

	14-1-94	Diff.
BIC	1310	– 20
Chargeurs	1352	– 13
Christian Dior	384	+ 4
Clarins	588	– 3
DMC	383,5	inch.
EBF	908	+ 64
Essilor Int.	730	– 3
Groupe André	722	+ 28
L'Oréal	1316	+ 4
Moulinex	120	+ 5
Salomon	2240	– 100
SEB	542	+ 17
Skis Rossignol	2208	– 52
Sommer-Allibert	2105	– 67
Zodiac	2320	– 25

Crédit et banques

	14-1-94	Diff.
Comp. bancaire	634	+ 39
BNP CI	272,30	– 14,30
Cetelem	1371	– 74
CPR	546	+ 18
CDE	219	inch.
CCF	293,60	– 1,50
CFF	1 250	– 4
CLF	475,80	– 1,60
Créd. lyon. CI	797	+ 22
Crédit national	711	+ 3
Société générale	742	– 20
SOVAC	1 880	– 70
UFB Locabail	472	+ 21,50
UIC	563	+ 11
Via Banque	423	– 2

Distribution

	14-1-94	Diff.
Alsacienne Sup	2 250	inch.
Bon Marché	785	+ 35
Carrefour	4 074	– 138
Casino	192,70	– 6,10
Castorama Dubois	936	+ 40
Compt. Modernes	1 720	+ 5
Damart	5 750	+ 100
Docks de France	731	+ 18
Gal. Lafayette	2 390	+ 100
Guilbert SA	1 749	– 13
Guyenne Gasc.	1 882	– 63
Pinault Pr.	970	+ 14
Primagaz	1 042	+ 5
Promodès	1 124	+ 9
Rexel (ex-CDME)	687	– 43
SCOA	9,10	– 0,70

Electricité et électronique

	14-1-94	Diff.
Alcatel-Alsthom	772	– 94
Alcatel-Câble	742	– 13
CSEE	627	+ 3
Intertechnique	560	– 15
Labinal	846	+ 18
Legrand	5 700	+ 50
Matra Hachette	160	+ 1,20
Radiotechnique	475	+ 10,50
Sagem	3 210	+ 200
Schneider	439,7	– 21,30
Sextant Avionique	300	inch.
Thomson CSF	201,50	+ 9

Immobilier et foncier

	14-1-94	Diff.
CFI	NC	inch.
GFC	541	+ 11
Lucia	150	+ 15
Olipar	30,2	+ 0,25
Rue Impériale	4490	+ 300
Sefimeg	579	+ 14
Silic	905	+ 19
Simco	655	+ 15
Sogeparc	948	+ 13
UIF	717	+ 26

Investissement et portefeuille

	14-1-94	Diff.
Arnault et Assoc.	N.C.	–
Bolloré	351,50	– 38,50
Cerus	138	+ 2
CGIP	1274	+ 10
Eurafr. CP 48F	2494	+ 158
Gaz et Eaux	2080	– 20
Lagardère MMB	147	– 0,90
Marine-Wendel	422,50	– 2,50
Navigation mixte	1 155	– 16
Nord-Est	166,50	– 1,40
Origny-Desvroise	1 081	+ 111
Parfinance	224	+ 7
Paribas	508	+ 1
Pinault	NC	–
Suez	350,50	+ 1,60
Worms	347	– 7,80

Métallurgie, mécanique

	14-1-94	Diff.
CarnaudMetalbox	198,90	+ 5,10
Dassault Aviation	500	– 26
De Dietrich	2340	+ 20
Fives-Lille	569	– 1
Legris Industrie	235	+ 2
Métaleurop	77,30	+ 1,65
Pechiney CI	407, 0	– 5,40
Pechiney Int	216,50	+ 6,50
Peugeot SA	817	+ 4
Strafor. Facom	657	+ 19
Valeo	1404	+ 9
Vallourec	268	– 7

Mines d'or, diamant

	14-1-94	Diff.
Anglo-American	289,60	– 20,80
Buffelsfontein	73,40	– 6,10
De Beers	152,80	+ 4,80
Driefontein	74	– 7,60
Gencor	12	– 1,50
Harmony	36,55	+ 0,05
Randfontein	64,50	– 5,70
Sainte-Helena	60,50	– 5,90
Western Deep	248,50	– 36,50

Pétrole

	14-1-94	Diff.
BP-France	135	+ 5
Elf-Aquit.	408,60	– 21,40
Erap-Elf	364	– 22,30
Esso	1 068	– 11
Géophysique	582	– 60
Total	322,50	– 2,30

Sicomi ou ex-Sicomi

	14-1-94	Diff.
Bail Investis.	1185	+ 15
Genefim	380	+ 8
Immobail BTP	525	– 2
Interbail	545	+ 28
Klepierre	772	+ 2
Locindus	1075	– 10
Selectibanque	215	+ 5
Unibail	627	+ 7

Transports, loisirs, services

	14-1-94	Diff.
Accor	684	+ 50
BIS	280	– 8
Canal Plus	1116	+ 19
Cap Gemini	186,90	– 6
CEP Comm.	433	– 12
Club Méditerranée	375,30	+ 10,80
Dauphin Ota	320	+ 20
Génér. des eaux	2800	– 148
Ecco	664	– 18
Euro Disney	37,10	+ 3,70
Filipacchi Médias	885	– 40
Havas	446	+ 1,90
Lyonnaise-Dumez	600	+ 20
OGF	850	– 180
Publicis	1 098	– 22
Delmas Vieljeux	590	– 8
SITA	852	+ 4
Sligos	585	+ 17
Sodexho	1 163	+ 24
TF1	813	– 17

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	14-1-94	Diff.
9 % 1979	100,50	– 0,10
10,80 % 1979	102,88	–
EDF-GDF 3 %	NC	–
CNB 5 000 F	NC	–
CNB Par.5 000 F	100,51	–
CNB Suez 5 000 F	NC	–
CNI 5 000 F	100,70	– 0,22

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (KF)
Alcatel Alsthom	7410840	6104398
Eurotunnel	25045600	1391548
Elf Aquitaine	2776435	1162329
Paribas	2212450	1146546
Michelin	4969950	1146245
Total	3269680	1054361
Eaux Cie gle des	336593	986410
Peugeot	1176275	965096
Saint-Gobain	1465700	924533
BSN	913260	886718
Suez	2344175	843981
LVMH	187090	764928
Accor	1165550	773756
Lyonn. Eaux Dumez	1104340	856541

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
SDR Nord	+ 23,9	Alcatel Alsthom	– 9,8
Gascogne	+ 14,2	Metaleurop	– 7,8
Bque Colbert	+ 13,1	Eurotunnel	– 7,2
Sodecco	+ 13	Schneider	– 6,7
Thompson	+ 12,3	Erap Elf	– 6,7
UIS	+ 11,9	AGF	– 6,7
SHV	+ 10,4	Elf Aquitaine	– 5,9
Michelin Cat. B	+ 8,8	BIS	– 5,5
Sagem	+ 8,5	Lafarge Coppée	– 4,8
Poliet	+ 8,5	Roussel Uclaf	– 4,6
Rue Impériale	+ 8,4	Alcatel Cable	– 4,6
Remy Cointreau	+ 8,4	Casino Guichard	– 4,5
Euro-Disney	+ 8	Rochette (La)	– 4,4
Accor	+ 7,9	Métrologie Intl	– 4,3

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	7-1-94	10-1-94	11-1-94	12-1-94	13-1-94
RM	6 744 316	6 150 527	8 002 483	8 468 178	6 805 402
Comptant R. et obl.	41 670 222	33 775 737	22 549 422	39 849 318	31 254 324
Actions	604 129	596 663	584 424	431 112	324 589
Total	49 018 667	40 522 927	31 136 329	48 748 608	38 384 315

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	10-1-94	11-1-94	12-1-94	13-1-94	14-1-94
Ind. SBF 120	1614,60	1626,88	1593,20	1574,23	1580,92
Ind. SBF 250	1546,91	1559,03	1530,84	1515,52	1520,82
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	2 317,25	2 331,33	2 281,90	2 252,19	2 262,25

MATIF
Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 14 janvier 1994
Nombre de contrats : 150 960

COURS	ÉCHÉANCES MARS 94	JUIN 94	SEPTEMBRE 94
Premier	130,94	130,44	129,56
Dernier	130,88	130,32	129,46

NEW-YORK

Poursuite des records

INDICE DOW JONES

+1,2 %

La hausse s'est poursuivie à Wall Street grâce à une série de bonnes statistiques économiques et des résultats de sociétés meilleurs que prévu dans le secteur de la haute technologie. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé la semaine à 3 867,20 points, en hausse de 46,43 points (1,2 %) par rapport au 7 janvier. La Bourse new-yorkaise a marqué une pause en milieu de semaine, après avoir battu un nouveau record lundi, afin de reprendre son souffle et repartir vers de nouveaux sommets vendredi. Plusieurs vagues d'achats déclenchés par des programmes informatiques ont permis, ce jour-là, à l'indice Dow Jones de battre son dernier record qui remontait à lundi. L'activité hebdomadaire a porté sur 1,51 milliard de titres contre 1,66 milliard la semaine précédente.

Les indices économiques publiés pendant la semaine ont fait état d'une inflation bien maîtrisée en décembre et d'une bonne reprise de l'économie américaine (hausse de 0,8 % des ventes de détail et de 0,7 % de la production industrielle en décembre). Motorola, qui a annoncé un résultat record au quatrième trimestre 1993, a terminé en hausse ainsi que Texas Instruments. Parmi les rares baisses, on relève le chimiste Dow Chemical qui a annoncé une provision brute de 640 millions de dollars sur ses résultats du quatrième trimestre.

Indice Dow-Jones du 14 janvier : 3 867,20 (c. 3 820,77).

	Cours 7 janv.	Cours 14 janv.
Alcoa	72 1/4	73
Allied Signal Inc.	77 3/4	77 3/4
American Express	28 1/8	32
ATT	54 5/8	54 1/2
Bethlehem Steel	20 5/8	21 5/8
Boeing	42 7/8	42 3/8
Caterpillar Inc.	90 3/8	90 1/2
Chevron	91 3/8	89 7/8
Coca-Cola	42 5/8	42 1/2
Dysney Corp.	51 1/4	47 5/8
Du Pont de Nemours	51 1/4	52 3/8
Eastman Kodak	48 1/4	45 3/4
Exxon	63 3/4	64 5/8
General Electric	104 3/8	106 7/8
General Motors	57 7/8	61 1/4
Goodyear Tyre	45 3/4	47 1/4
IBM	58 7/8	58 1/2
International Paper	72 5/8	72
McDonnel Douglas	106 7/8	109 3/4
Merck and Co	37 1/8	38 1/2
Minnesota Mining	108 1/8	110
Morgan (J.P.)	69 1/8	71 1/2
Philip Morris	58 1/2	57 1/2
Procter Gamble	56 3/4	57 3/4
Sears Roeb. and Co	52 5/8	53 3/8
Texaco	65 3/8	65 3/4
Union Carbide	22	23 1/8
United Tech.	62 7/8	64
Westinghouse	13 1/8	13
Woolworth	25	25 5/8

TOKYO

Nouvelle hausse

INDICE NIKKEI

+4,7 %

La Bourse de Tokyo a continué sa progression cette semaine, les investisseurs étrangers ayant intensifié leurs achats dans une perspective haussière qui s'inscrit dans le cadre d'un mouvement de capitaux en provenance d'autres marchés asiatiques et européens. L'indice Nikkei a franchi la barre des 19 000 points, vendredi, pour la première fois depuis deux mois et demi, avant de clôturer à 18 973,70 points, soit une hausse de 849,69 points (+ 4,7 %) par rapport à la semaine dernière. Le volume quotidien des échanges a atteint en moyenne 450,8 millions d'actions contre 273,6 millions la semaine dernière.

Les achats nets d'investisseurs étrangers depuis le début de l'année ont été «*plus importants que prévu*», à quelque 400 milliards de yens, selon le directeur de Asahi Investment Trust Management Co., Takao Endo. Ces investisseurs «*achètent en anticipant une reprise économique attendue vers la fin de l'année*», alors que l'agence de planification économique d'Etat a annoncé qu'une série de mesures de relance seraient adoptées ce mois-ci, a déclaré M. Endo.

Indice du 14 janvier : Nikkei, 18 973,70 (c. 18 124,01); Topix, 1 525,62 (c. 1 481,02).

	Cours 7 janv.	Cours 14 janv.
Bridgestone	1 350	1 380
Canon	1 580	1 560
Fuji Bank	1 980	2 000
Honda Motors	1 590	1 590
Matsushita Electric	1 550	1 680
Mitsubishi Heavy	635	672
Sony Corp.	5 750	5 900
Toyota Motors	1 850	1 850

FRANCFORT

Prévisions pessimistes

– 3,16 %

La morosité et l'inquiétude ont prédominé cette semaine à la Bourse de Francfort, en raison de l'incertitude sur le sort de Metallgesellschaft et des prévisions pessimistes de Siemens pour ses résultats de l'exercice en cours. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a terminé vendredi à 2 141,82 points, soit en recul de 3,16 % par rapport à la clôture de la semaine passée.

La Bourse allemande a gardé à nouveau cette semaine les yeux braqués sur Metallgesellschaft, quatorzième groupe allemand menacé de faillite. Les banques créancières avaient jusqu'à jeudi soir pour refuser ou accepter le plan de sauvetage proposé par la direction, mais le délai a été officieusement rallongé à la suite de l'opposition de certains créanciers, et notamment des banques françaises. Autre facteur de déprime : l'annonce du président du directoire de Siemens estimant, jeudi, de 10 à 15 % la baisse du résultat pour l'exercice en cours.

Indice DAX du 14 janvier : 2 141,82 (c. 2 211,64).

	Cours 7 janv.	Cours 14 janv.
AEG	180,50	177
BASF	301,50	293,50
Bayer	357,80	350,50
Commerzbank	382,50	374,70
Deutschebank	863	833,50
Hoechst	305	299,50
Karstadt	565	518
Mannesman	427,50	403
Siemens	782,80	721,50
Volkswagen	443,20	443

LONDRES

Affecté par les taux

– 1,3 %

Les valeurs ont légèrement reculé à la Bourse de Londres, affectées par les moindres espoirs de baisse des taux d'intérêt, par la faiblesse du marché à terme et par la hausse de la livre qui inquiète les sociétés exportatrices. L'indice Footsie des cent plus grandes valeurs a perdu 45,4 points (- 1,3 %) pour terminer à 3 400,6 points vendredi, après avoir reculé pendant quatre séances sur cinq.

La perspective d'une baisse des taux d'intérêt s'est éloignée après l'annonce, mercredi, d'une nouvelle réduction du chômage en décembre, signe de vigueur de la reprise économique. A cela se sont ajoutés les propos du sous-secrétaire d'Etat au Trésor, Tony Nelson, pour lequel une baisse prochaine des taux est «*improbable*». Le marché a également réagi aux craintes d'une remontée de l'inflation qui ont refait surface.

Indices du 14 janvier : 100 valeurs 3 400,6 (c. 3 446); 30 valeurs 2 612,3 (c. 2 617,6); fonds d'Etat 105,77 (c. 106,65); mines d'or 245,7 (c. 268,9).

	Cours 7 janv.	Cours 14 janv.
Allied Lyons	6,68	6,48
BP	3,73	3,67
BTR	3,55	3,53
Cadbury	5,42	5,30
De Beers	–	–
Glaxo	6,66	6,76
GUS	6,34	6,03
ICI	7,98	7,75
Reuters	18,66	19,01
RTZ	8,44	8,10
Shell	7,42	7,21
Unilever	12,17	11,63

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Un rythme effréné

La deuxième semaine de l'année a été exceptionnellement animée. Les émissions de nouvelles obligations se sont succédé à un rythme effréné. Tous les records ont été battus. Mercredi, presque tous les compartiments de l'euromarché ont été sollicités à la fois. La banque allemande WestLB, qui tient un compte minutieux des nouvelles transactions, en a dénombré trente-deux ce jour-là, qui ont été lancées dans onze monnaies différentes. Il s'en est fallu de très peu que la douzaine soit atteinte. Le lendemain, on apprenait qu'un papetier hollandais allait lever des fonds en schillings autrichiens, une des rares devises européennes qui n'avaient pas encore servi en 1994 à libeller un nouvel emprunt international.

Pour expliquer cette formidable activité, les spécialistes ne sont pas en peine. Il y a une foule de raisons, dont la plus simple tient au niveau de l'intérêt, qui n'a jamais été aussi bas depuis des années et dont les emprunteurs cherchent à tirer parti. Une autre raison souvent avancée est liée au bon fonctionnement du marché international des capitaux, qui s'est développé de façon extraordinaire, ces dernières années, et qui bénéficie de mesures de libéralisation prises récemment par plusieurs pays qui naguère exerçaient un contrôle tatillon sur l'euromarché. En outre, on commence à ressentir les effets des recommandations de Bruxelles sur la nécessité de contenir l'endettement des différents pays de notre continent dans des limites raisonnables.

Presque tous les Trésors publics entendent désormais contracter la plupart de leurs emprunts sur leur propre marché national des capitaux. Cette attitude n'est pas limitée à l'Europe des Douze. De même que le Danemark, la Suède ou la Finlande draineront certainement moins de fonds sur l'euromarché cette année qu'en 1992 ou 1993, mais le mouvement ne correspond encore qu'à un repli assez marginal. De toute façon, la diminution qui s'ensuit n'est, de loin, pas suffisante pour compenser les conséquences de l'augmentation des emprunts internationaux de nombreuses entreprises publiques, qui, précisément parce que le gouvernement de leur pays occupe presque tout le terrain sur le marché national, sont de plus en plus incitées à se procurer des ressources hors des frontières de leur pays, – et donc sur l'euromarché.

Réouverture du marché de l'écu

Par ailleurs, il faut tenir également compte d'un élément technique non négligeable lié au rôle des intermédiaires financiers. Les banques qui déploient leurs activités sur le marché international des capitaux ont engrangé en 1993 d'énormes bénéfices. L'année a été faste, car le niveau de l'intérêt baissait à vue d'œil. Il n'y avait presque aucun risque à diriger une opération nouvelle, car l'environnement ne cessait de s'améliorer.

Une opération lancée à des conditions fausses, car trop sévères, s'avérait quelques jours plus tard parfaitement juste. Il est *tentant pour certains établissements*, qui veulent figurer en bonne place dès le début de l'année et s'assurer d'emblée des parts de marché, de continuer à agir comme si cette évolution était appelée à se poursuivre sans discontinuer dans les prochains mois. La concurrence devient féroce, et plusieurs banques font des offres extrêmement alléchantes aux débiteurs. Beaucoup se laissent tenter et cela contribue à accroître encore le volume de nouveaux emprunts internationaux.

Quoi qu'il en soit, force est de constater que bien souvent les titres ne trouvent pas preneurs à leur prix d'émission. Les investisseurs attendent, avant de se décider, soit que l'environnement s'améliore, soit que les nouveaux titres décotent suffisamment pour devenir intéressants. C'est ce qui se produit actuellement dans les *compartiments des émissions* classiques à taux fixe libellées en deutschemarks et en francs français.

La situation est différente pour ce qui est du compartiment de l'écu, qui s'est brusquement réveillé, accueillant plusieurs des meilleures signatures d'Europe, qui, toutes, ont émis des obligations internationales de sept ans de durée. Le mouvement a été *amorcé, mardi, dans le sillage* d'une nouvelle émission du Trésor français. La réaction du marché est très encourageante et tant à prouver que le compartiment de l'écu a vraiment sa place, ce dont beaucoup doutaient ces derniers mois. En fait, pour s'en convaincre, il faudra peut-être attendre de *plus amples confirmations*. Les sceptiques disent, en effet, que la réussite des dernières opérations est davantage due à des éléments négatifs qu'à un nouvel élan de ferveur européenne qui témoignerait de la stabilité retrouvée du système monétaire ou de la concordance des politiques suivies *dans les différents pays de notre* continent. Leur argumentation est pour l'instant difficile à réfuter. En grande partie, les nouvelles opérations en écus ont été acquises par des investisseurs suisses qui cherchaient à renouveler des placements faits, il y a quelques années, dans la devise européenne. Il leur fallait acheter de nouvelles obligations en écus, s'ils voulaient éviter de faire apparaître d'importantes pertes de *change. L'écu s'est beaucoup* affaibli face au franc suisse, mais les investisseurs ne s'inquiètent vraiment de la valeur extérieure d'une monnaie que le jour où ils se défont de leurs titres et en convertissent le produit dans leur propre devise. S'ils reconduisent leur placement, la différence n'apparaît pas au grand jour.

Les grands succès de la semaine ont été, par ailleurs, réalisés dans le domaine des opérations liées aux actions, comme en a témoigné la réussite de l'emprunt convertible que vient de lancer Michelin en francs français.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Redémarrage du dollar

C'est fait ! Le cours du dollar vis-à-vis du mark s'est élevé à 1,75 DM et même un peu plus cette semaine, battant son record de 1993 (1,7405 francs en juillet) et rejoignant son niveau d'août *1991, lors du coup d'Etat manqué* à Moscou.

Le coup d'accélérateur a été donné par une hausse de 0,8 % des ventes au détail en décembre (+ ,8 %) contre 0,3 % prévu, qui confirme la reprise de la consommation aux Etats-Unis. Maintenant, certains opérateurs prédisent *la* poursuite de *hausse* jusqu'à 1,80 DM. Cette semaine néanmoins, on avait noté des interventions des banques centrales pour freiner cette hausse, notamment de la part de la Bundesbank, aux environs de 1,7440 DM. On sait que la BUBA est très soucieuse de la *crédibilité du mark (voir ci-dessous)*.

A Paris, le franc n'arrive plus à se raffermir davantage vis-à-vis *du mark*, dont le cours, *d'une* semaine à l'autre, est passé de 3,4060 à 3,3950 francs. Mais auparavant il était retombé à 3,3920 francs, et cette semaine, il a touché 3,41 francs pour redescendre à 3,3925 francs et remonter par la suite. Comme l'indique François Chevallier, économiste à *la Banque française du commerce* extérieur (BFCE), la moyenne des cours du mark à Paris depuis cinq ans est de 3,3950 francs, et cette « barre », si elle peut être enfoncée à certains moments (à moins de 3,36 francs en mai 1993), constitue un seuil de résistance. Un raffermissement supplémentaire du franc pourrait être provoqué par des nouvelles favorables en provenance de l'économie française. A cet égard, *la déclaration de Pierre Suard*, président d'Alcatel-Alsthom, à notre confrère *les Echos* sur le thème : *« Je ne pense pas que la crise soit derrière nous »* a fait mauvais effet dans le paysage. Il faut dire qu'en Allemagne les pronostics ne sont guère plus riants.

Vive hausse de la livre sterling

Du côté de la Banque de France, les avoirs nets de devises continuent de se reconstituer à un train de sénateur : 2,2 milliards de francs de plus pour la semaine au 6 janvier, ce qui les porterait à 14 milliards de francs environ, sous toutes réserves bien entendu, car, encore une fois, personne ne connaît l'ampleur des contrats à terme passés par l'Institut d'émission qui peut apparaître à leur échéance, pour préparer les remboursements au *FECOM, vraisemblablement le* 16 février. Selon certaines rumeurs, les rentrées de devises auraient été plus fortes à partir du 6 janvier.

La livre sterling s'est hissée à ses plus hauts niveaux depuis sa sortie du système monétaire européen en septembre 1992. A 2,61 DM, elle n'est plus qu'à 5,8 % au-dessous de son ancien cours plancher de 2,77 DM (le cours pivot *étant avant septembre* 1992, de 2,95 DM). Elle est soutenue par des nouvelles plus favorables en provenance de Grande-Bretagne : forte progression de la masse monétaire, hausse des crédits aux particuliers en novembre et redressement de la balance commerciale le mois précédent. Cette remontée spectaculaire de la livre pourrait gêner les exportateurs britanniques, qui ont, depuis l'automne 1992, ou profité du gain de compétitivité procuré par la baisse de la livre, qui dépassa 15 %. Peut-être le gouvernement de Sa Majesté voudra-t-il freiner cette *remontée, bonne pour la lutte* contre l'inflation mais mauvaise pour les exportateurs, par une nouvelle baisse des taux d'intérêt au printemps.

En Italie, la démission attendue du premier ministre, Carlo Ciampi, et la perspective d'élections législatives plus rapprochées, le 27 mars dit-on (le *Monde* du 15 janvier), n'a pas perturbé les milieux financiers, qui, au contraire, se réjouissent : *pour eux, l'Italie bénéficiera d'un* gouvernement plus stable, issu d'un scrutin régi par la nouvelle loi électorale de manière à lever les incertitudes et permettre aux réformes récentes de jouer à plein.

FRANÇOIS RENARD

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 10 AU 14 JANVIER
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres		1,4915	8,8617	2,2059	2,6104	54,4248	2,9226	2666,06
		1,4870	7,9589	2,1933	2,5826	53,7104	2,8883	2521953
New-York	1,4915	–	16,8308	67,6133	57,1363	2,7485	51,0334	0,00559
	1,4870	–	17,9099	67,7966	57,5772	2,7685	51,4827	0,00590
Paris	8,8617	5,9415	–	401,7241	339,4755	16,2825	303,2151	3,3239
	8,7852	5,9080	–	408,5424	340,1658	16,3566	304,1598	3,4835
Zurich	2,2059	1,4790	24,8927	–	84,5846	4,0532	75,4784	0,8274
	2,1933	1,4750	27,3932	–	84,9263	4,0836	75,9378	0,8697
Francfort	2,6104	1,7502	2945724	118,3367	–	4,7964	89,3187	1,0281
	2,5826	1,7368	29,5334	117,7492	–	4,8084	89,4152	1,0241
Bruxelles	54,4248	36,49	6,1415	24,6721	20,8490	–	18,6221	2,0414
	53,7104	36,49	6,1415	24,6721	20,8490	–	18,6221	2,0414
Amsterdam	2,9226	1,9595	329,798872	1,32488	111,958633	5,36996	–	1,096223
	2,8883	1,9424	332,40798	1,31688	111,837863	5,37763	–	1,145283
Milan	2666,06	1787,50	300,8500	1208,5869	973	48,98682	912,2256	–
	2521,95	1696	275,9918	1140,8395	976,5885	46,95460	873,1466	–
Tokyo	166,30	111,50	18,76630	75,38878	63,70700	3,05563	56,90227	0,062378
	166,60	112,04	21,57249	75,95932	64,50944	3,10188	57,68122	0,066061

A Paris, 100 yens étaient cotés le vendredi 14 janvier 1994 5,3286 F contre 5,2731 F le vendredi 7 janvier 1993.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 7-1-94	Cours 14-1-94
Or fin (kilo en barre)	73 800	74 200
– (kilo en lingot)	73 800	74 200
Pièce française (20 F)	428	426
● Pièce française (10 F)	370	370
Pièce suisse (20 F)	433	423
Pièce latine (20 F)	433	423
● Pièce tunisienne (20 F)	420	427
Souverain	541	541
● Souverain Elisabeth II	534	526
● Demi-souverain	305	300
Pièce de 20 dollars	2 575	2 420
– 10 dollars	1 287,50	1 210
● – 5 dollars	735	760
– 50 pesos	2 775	2 715
● – 20 marks	526	520
– 10 florins	463	446
● – 5 roubles	299	291

● Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les heureux lendemains du cuivre

Le cuivre avait connu une période difficile en 1993. Cette période semble, sinon close, du moins lointaine, car les cours mondiaux se maintiennent au-dessus de 1 700 dollars la tonne depuis quelques semaines. Les analystes du secteur considèrent ce redressement non sans soulagement : au-delà du phénomène ponctuel, le métal rouge a toujours été estimé comme le baromètre de l'économie mondiale ; une augmentation même infime des cours du « métal de la croissance » est aussitôt ressentie comme une reprise de l'économie mondiale.

Des éléments positifs militent, il est vrai, en faveur d'un regain d'optimisme : l'ensemble des métaux non ferreux jouissent d'une réelle remontée des prix du fait du retrait de l'ancienne Union soviétique, très présente en 1993 sur ces marchés. L'offre russe s'est asséchée, mais la part de la psychologie n'est pas indifférente : *contrairement à ce qui* s'est passé pour les autres métaux, le « facteur soviétique » n'a pas, à proprement parler, perturbé les prix du cuivre. Les experts pronostiquaient même, l'année dernière, que la Russie et l'Ukraine deviendraient importatrices de métal rouge. Les deux principales fonderies de l'ancienne Union soviétique ont été fermées pour vétusté et aussi pour leurs dommages causés à l'environnement...

Sans doute les opérateurs n'ont-ils en tête que les engagements russes dans le sens d'un contrôle plus strict de leurs exportations, et *ils oublient* volontiers que l'effondrement actuel du rouble risque fort de compromettre les promesses des producteurs russes. Car le choix pour ceux-ci devient cornélien : ils ont bien plus avantage, avec une telle monnaie, à exporter – auquel cas ils sont payés en *dollars – qu'à approvisionner leur* industrie domestique.

Pour l'instant, les acteurs du marché ne font attention qu'à un aspect du phénomène russe : les arrivages en provenance de l'Oural sont ralentis, car ils se heurtent à des problèmes permanents, notamment en matière de transport.

Une autre donnée soutient le marché, elle concerne le Chili : les menaces d'arrêt de travail répétées au sein de CODELCO, premier producteur mondial de métal rouge. Pourtant, selon d'autres sources, ce groupe devrait mettre en exploitation quelques gisements. Mines à ciel ouvert, mines à étages, le Chili ne manque pas de ressources...

Ces ouvertures devraient quelque peu émousser *la hausse* des cours d'autant qu'en définitive les tendances fondamentales du marché ne sont pas si réjouissantes. *Selon les dernières* estimations de la firme de courtage Billiton, la production mondiale de cuivre dépasserait la demande de près de 300 000 tonnes et s'établirait à près de 900 000 tonnes. De plus, les stocks vont continuer à augmenter au cours du premier semestre. Près de 600 000 tonnes de cuivre seraient ainsi entreposées au London Metal Exchange (LME). Toutefois, les experts de Billiton croient en une fermeté durable de cette matière première.

Seuls les producteurs japonais vont dans le sens de ces prévisions, et ils ont promis de réduire de 10 % les capacités de leurs fonderies, mais les autres fournisseurs n'ont pris aucun engagement de réduction : contrairement à celles de zinc ou d'aluminium, la plupart des mines de cuivre sont rentables. Pour toutes ces raisons, le redressement du cuivre semble précaire.

MARIE DE VARNEY

PRODUITS	COURS DU 14-01
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 806 (+ 58) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 205 (+ 56) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	5 755 (+ 470) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mars	287,50 (=) Dollars/tonne
Café (Londres) Mars	1 189 (+ 8) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Mars	1 177 (+ 39) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mars	388 (– 3) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mars	310 (+ 1) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mars	198,10 (– 2,80) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Mars	14,02 (+ 0,50) Dollars/baril
Or (Londres) Février	389,80 (+ 1,30) Dollars/once

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Vient de paraître

Histoire illustrée du caoutchouc

En 1735, Charles-Marie de la Condamine découvre, en Amazonie, une substance élastique : le caoutchouc (d'après un terme d'une langue de l'Amérique du Sud *cao* : « bois » et *tchu* : « qui pleure »). Produit de consommation aux usages multiples – de l'imperméabilisation des vêtements à la fabrication du chewing-gum en passant par le pneu, le latex connaît une histoire turbulente, passionnante. La publication illustrée, très instructive, de Jean-Baptiste Sérier et Anne Van Dyk (dessins d'Antoinette Diez) raconte de manière humoristique les mille et un avatars de la gomme, ses mille et une ressources.

► **Histoire illustrée du caoutchouc** *par Jean-Baptiste Sérier, Anne Van Dyk, Antoinette Diez. Cirad, 96 p., 140 F.*

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

En attendant Godot

Les marchés financiers attendent *Godot*, c'est-à-dire le conseil d'administration de la Bundesbank du 20 janvier ou celui du 3 février. A l'issue de son conseil du 6 janvier, on le sait, elle n'avait « rien fait », maintenant à 5,75 % et 6,75 % son taux d'escompte et son lombard, abaissés d'un demi-point le *21 octobre 1993*, et prolongeant pour deux semaines à 6 % son troisième taux directeur, le Repo. Le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, a déclaré vendredi à Oldenburg : *« Nous continuerons d'examiner dans quelle mesure il existe une marge de manœuvre pour baisser les taux d'intérêt. Evidemment, nous ne souhaitons pas maintenir nos taux d'intérêt aux niveaux actuels plus longtemps que nécessaire. »*

Voilà qui est rassurant pour les opérateurs qui anticipent la baisse, mais écoutons la suite : *« Vu les expériences des pays anglo-saxons et du Japon, la Banque centrale n'a aucune raison de répondre aux chants des sirènes, si souvent entendu, qui nous serinent, actuellement, la chanson de la baisse forcée des taux. La Bundesbank continuera de défendre la crédibilité du mark. »* Et voilà ! De quoi plonger les marchés dans la perplexité, surtout au sujet de la défense de la crédibilité de la devise allemande. Il s'agit, bien entendu, du recul du mark vis-à-vis du dollar, qui, cette semaine, a repris son ascension à un peu plus de 1,75 DM, au plus haut depuis trente mois.

A New York, les rendements des obligations du Trésor à dix et trente ans continuent à osciller *dans une bande de 6,15 %*-6,35 % pour le trente ans, au gré des nouvelles. Ainsi, cette semaine, la baisse de 0,1 % des prix de gros a entraîné un repli à 6,15 % ; pour le même trente ans, l'augmentation des ventes au détail de 0,8 % l'a poussé à 6,29 %, tandis que la hausse de *0,2 %* des prix de *détail*, conforme aux prévisions, n'avait guère d'influence. Tout cela provoque un peu de flottement à Paris, où les cours du MATIF, sur le notionnel dix ans, après avoir battu un nouveau record à 131,40, ont reculé à 130,60, et ont terminé la semaine à 130,84. Au comptant, *l'OAT dix ans* valait 5,65 %, contre 5,67 % la semaine dernière, avec un écart de 0,07 point sur la Bund dix ans à 5,58 %.

La « colle » du CDE

La semaine dernière, le ministère de l'économie a fait connaître le programme d'émissions, du Trésor pour 1994, peu différent de *celui que nous* avions esquissé dans ces colonnes il y a quinze jours et estimé à 515 milliards de francs. La Rue de Bercy fixe ce programme à 520 milliards de francs (contre 480 milliards de francs en 1993, compte non tenu des 110 milliards de francs de l'emprunt Balladur). Les émissions d'obligations assimilables du Trésor (OAT) atteindront 275 milliards de francs, contre 244 milliards de francs en 1993, et celle de bons à intérêt annuel (BTAN) 245 milliards de francs contre 231 milliards. On constatera une *diminution* des émissions nettes (hors remboursements) à 300 milliards de francs contre 332 milliards de francs en 1993, mais les remboursements augmenteront à 215 milliards de francs (58,2 milliards de francs pour les OAT et 156,8 milliards de francs pour les BTAN). Quant au « service » de la dette de l'Etat, c'est-à-dire le maintient des intérêts payés à la charge du budget, il est inscrit *pour 209 milliards* de francs.

Sur le marché obligataire, deux émissions cette semaine, le Comptoir des entrepreneurs (CDE) et la SNCF. Pour le CDE, c'est le premier emprunt depuis les « événements » : 2 milliards de francs à 0,18 point au-dessus de l'OAT avec la garantie de l'Etat bien entendu, sans laquelle l'opération ne se serait pas faite. Eh bien, malgré cette garantie, l'emprunt en question est une belle « colle ». Tout le monde en avait à la fin de la semaine. Motif : Etat ou pas Etat, la réputation du Comptoir est si sulfureuse que beaucoup de gestionnaires ne veulent pas prendre le risque de justifier un tel investissement auprès de leur conseil d'administration, qui ont de la mémoire et n'aiment plus du tout ledit Comptoir. Quant à la SNCF, qui lève 3 milliards de francs sous l'égide de la BNP, l'accueil du marché *a été plutôt* tiède, la rémunération des intermédiaires étant jugée trop tirée, 0,58 point au-dessus de l'OAT, *et 0,21 point* aussitôt sur le « marché gris ».

F. R.

COMMUNICATION

Après les négociations sur le GATT

Les producteurs européens restent mobilisés

L'après-GATT a déja commencé. Malgré les menaces de sanctions exprimées par Mickey Kantor contre une éventuelle fermeture des marchés audiovisuels européens (*le Monde* du 14 janvier), l'effervescence règne chez les responsables français et européens de l'audiovisuel.

Côté français, une réunion interministérielle doit avoir lieu, lundi 17 janvier, sur les suites à apporter au GATT audiovisuel. Alain Carignon, ministre de la communication, a d'autre part lancé une invitation à l'ensemble des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel pour jeter les bases, mercredi 19 janvier, d'un catalogue de propositions destiné à étayer *«la préparation du Livre vert sur la politique européenne audiovisuelle»* que la Commission de Bruxelles prépare. Cette première réunion doit également nourrir le prochain *«séminaire informel des ministres chargés des questions audiovisuelles»*, en avril. Décidé à jouer un role majeur en cas d'une éventuelle réforme de la directive Télévision sans frontières, le gouvernement français ne souhaite pas une retombée de la mobilisation née des négociations du GATT sur l'audiovisuel. Celle-ci reste apparemment à son niveau le plus élevé, si l'on en croit la protestation qu'Yvon Thiec, délégué général de l'association de producteurs européens Eurocinéma, vient d'adresser à Léon Schwartzenberg. Le président de «l'intergroupe cinéma» au Parlement de Strasbourg vient d'être en effet averti par lettre que les producteurs européens ne goûtent pas du tout l'idée d'associer les Etats-Unis à l'élaboration du Livre vert sur l'audiovisuel. Si l'on en croit Yvon Thiec, mardi 11 janvier, Mme Banotti et M. Donnelly, respectivement vice-présidente de la commission culture et président de la délégation interparlementaire du Parlement européen avec le Congrès américain, ont formellement invité Frank Tonini, le représentant en Europe de la Motion Picture Association of America (le syndicat des grands studios hollywoodiens) à former une délégation qui serait autorisée à assister à l'élaboration du Livre vert sur l'audiovisuel. Yvon Thiec rappelle que Mickey Kantor avait rejeté cette proposition au cours des négociations du GATT, dans la mesure où elle avait pour contrepartie une *«reconnaissance explicite d'un traitement d'exception pour le secteur audiovisuel»*. Estimant que l'initiative des deux parlementaires européens n'est *«conforme ni aux résultats de la négociation au GATT, ni aux intérêts de l'Union européenne»*, le délégué général d'Eurocinéma demande à Léon Schwartzenberg de *«faire toute la lumière sur cette affaire»*. Le printemps audiovisuel menace d'être chaud.

YVES MAMOU

Alors que la radio accroît globalement son audience

France-Info poursuit son ascension

La quatrième «vague» 1993 de sondages de l'institut Médiamétrie – qui mesure l'audience des radios réalisant plus de 2 points d'audience cumulée (1) en novembre et décembre – confirme la *«permanence de l'appétence»* des Français pour la radio en général. Alors que la période hivernale – et notamment les vacances de Noël – est traditionnellement peu favorable à ce média, 78,8 % des personnes ont écouté la radio pendant ces deux mois (contre 75,9 % durant la même période de 1992), soit presque autant que lors du «pic» historique de la guerre du Golfe, en janvier-mars 1991 (79 %). Ces résultats sont publiés au moment où le tout dernier baromètre 1993 réalisé par la Sofres pour *Médiapouvoirs*, *la Croix* et *Télérama* crédite l'information radiodiffusée du plus grand capital de confiance accordé par les Français aux médias.

Vice-président et directeur général de RTL, première station de France, Philippe Labro a salué *«ce bon sondage pour la radio, récemment plébiscitée comme le média le plus crédible»*. Au sein de l'univers radio, les «généralistes» continuent de résister aux radios FM. Certes, Europe 1 ne connaît pas un très bon «cru» (10,9 %, contre 11,5 % il y a un an), mais RTL améliore ses résultats de l'an dernier et sa domination avec 18,2 % (contre 17,6 %, qui était le plus mauvais résultat de la station), ainsi que France-Inter (10,8 % contre 10,7 %). L'audience de RMC, qui a renouvelé sa grille pour reconquérir et rajeunir ses auditeurs, reste stable (3,8 %, comme l'année précédente).

En décembre, la distance prise par les auditeurs avec l'actualité bénéficie traditionnellement aux stations musicales. L'envolée d'Europe 2 (4,6 %, contre 3,9 %) est particulièrement frappante, et témoigne des efforts de son nouveau directeur des programmes, le Québécois Guy Banville. La progression de France-Info mérite quant à elle d'être à nouveau soulignée : avec 9,4 points d'audience cumulée (7,7 % l'an dernier à la même époque), la chaîne d'informations continues confirme qu'elle n'a toujours pas «fait le plein» de ses auditeurs.

A. Ch.

(1) Enquête «75 000» Médiamétrie réalisée en septembre et octobre 1993 pour la période lundi-vendredi auprès des personnes âgées de quinze ans et plus. L'audience cumulée mesure le nombre de personnes ayant écouté une station, quelle que soit la durée de leur écoute. Un point représente 456 000 auditeurs en novembre-décembre 1993 (453 200 en 1992).

La crédibilité des médias et des journalistes

L'information télévisée de plus en plus critiquée

Le septième «baromètre annuel de la confiance des Français dans les médias» (1), réalisé par la Sofres pour *Télérama, la Croix l'Evénement* et *Médiaspouvoirs*, confirme la dégradation de l'image globale de la radio, de la presse écrite et de la télévision : 67 % des Français se disent *«plutôt méfiants»* (contre 33 % de *«plutôt confiants»*) envers eux. Résultat éloquent, pour la première fois depuis l'existence de ce baromètre, les Français qui ne croient pas en l'exactitude de l'information télévisée sont aussi nombreux que ceux qui y croient (49 %). Or, en 1988-1989, 65 % des personnes interrogées avaient confiance en elle, contre 32 % de jugements négatifs.

C'est la radio qui est devenue aux yeux des Français le média de référence en matière de confiance en l'information. Son taux de crédibilité est de 57 % (un point de plus qu'en 1987). Quant à la presse écrite, une majorité relative de Français estiment que les choses ne correspondent pas à ce qu'en disent les journaux : 49 % contre 45 %. Alors qu'en 1988-1989, 55 % des sondés faisaient encore confiance à la presse écrite, contre 39 %. Plus grave, la crédibilité de la presse écrite chute parmi ses soutiens traditionnels, les cadres et professions intellectuelles (– 28 points entre 1989 et 1993) et les diplômés de l'enseignement supérieur (– 24 points). Pour ces derniers, l'image de la télévision s'effondre complètement (– 52 points et – 43 points). Chez les 18-24 ans, le degré de confiance en la télévision a dégringolé de 45 % à 7 %, de 1989 à 1993. Les jeunes se détournent un peu moins de la presse écrite, son crédit ayant reculé de 10 points (30 % à 20 %), la radio gardant sa crédibilité auprès d'eux (42 % contre 43 %).

La question sur l'indépendance des journalistes distingue, pour la première fois, les pressions politiques des pressions économiques. Les réponses sont consternantes : 56 % des sondés estiment que les journalistes ne sont pas indépendants des pressions politiques et 58 % qu'ils ne le sont pas des pressions de l'argent. Une majorité absolue de Français ne croient donc pas à la liberté des journalistes, et les 18-34 ans sont les plus sévères. Enfin, la couverture par les médias d'événements récents est jugée négativement : 49 % trouvent qu'on a *«plutôt mal rendu compte»* du suicide de Pierre Bérégovoy, 55 % de l'affaire OM-Valenciennes, 41 % du conflit du GATT et 46 % des vagues de licenciements.

A. W.

(1) Enquête réalisée du 5 au 9 novembre, sur un échantillon national de mille personnes représentatif de l'ensemble de la population âgée de dix-huit ans et plus.

CARNET

Naissances

– Nogent-sur-Oise.

Alain et Béatrice BROUSSE

sont heureux d'annoncer les naissances de

Anna et Léonard,

le 7 janvier 1994, à Paris.

Décès

– Paris. Château-Thierry. Saint-Amour.

M. et Mme Jean-Pierre Bruchet,
Anaïs et Tristan,
Mlle Anne-Marie Bruchet,
Mlle Andrée Bruchet,
Mme Roger Bahu,
M. Jacques Bahu,
Leurs enfants, petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès, à Château-Thierry, de

M. Jean BRUCHET,
ingénieur IDN,

survenu le 12 janvier 1994, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

22, rue du Champ-Sot,
02400 Château-Thierry.

– Le personnel de la maternité des Lilas a la tristesse d'annoncer la disparition de

Mme la comtesse DE CHARNIÈRE,
chevalier de la Légion d'honneur,
fondatrice de l'association
Naissance-Maternité des Lilas,

le 7 janvier 1994.

Elle fut toujours à nos côtés, dans toutes nos luttes.

14, rue du Coq-Français,
93260 Les Lilas.

Jacques ELSAIR

nous a quittés le matin du 17 décembre 1993, à Nice.

Son fils, François Elsair,
Sa fille, Michèle Elsair,
Et leurs enfants.

Nos pensées se perdent dans les grands cyprès qui le regardent.

– Mlle Annie Gatellier,
M. Gilbert Gatellier,
Mlle Camille Gatellier,
M. Julien Gatellier,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Marcelle GATELLIER,
née Ménard,

leur mère et grand-mère,

survenu le 10 janvier 1994, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Un service religieux aura lieu en la chapelle du cimetière du Père-Lachaise, le mercredi 19 janvier, à 13 h 45, suivi de l'incinération, dans l'intimité.

225, rue de la Croix-Nivert,
75015 Paris.

– Francine et Xavier Garcia-Larrache,
Huguette et Philippe Jourdan,
Le baron et la baronne Sautereau du Part,
Philippe et Gladys Sautereau du Part,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Les familles Delage, Sautereau du Part,
Parents et alliés,
Mme N. Idiart,
Mlle E. Sempé,
M. et Mme R. Dospital,
ont la tristesse de faire part du décès de la

baronne SAUTEREAU du PART,
née Edith Delage,

survenu à Castanche, le 14 janvier 1994.

Ses obsèques seront célébrées le dimanche 16 janvier, à 16 heures, en l'église de Bassussarry, où l'on se réunira.

Une messe sera célébrée ultérieurement à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Castanche,
64200 Bassussarry.

– Le Bugue. Les Eyzies-de-Tayac.

Jacqueline Petit,
son épouse,
Françoise Petit,
sa fille,
Gisèle Lannaud,
sa sœur,
Les familles Cruveiller, Guedj, Lannaud, Merlhiot, Roussarie,
Tous les siens, qui l'ont accompagné dans sa souffrance,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Marius PETIT,

survenu le 31 décembre 1993, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Une messe a été célébrée en l'église Saint-Sulpice du Bugue, et ses cendres, selon sa volonté, reposent dans sa bibliothèque.

...«Un soir fait de rose et de bleu mystique, nous échangerons un éclair unique, comme un long sanglot, tout chargé d'adieux.
Et plus tard un ange, entrouvrant les portes, viendra ranimer, fidèle et joyeux, les miroirs ternis et les flammes mortes.»
Beaudelaire.

Remerciements

– M. et Mme Claude Lavigne,
M. Bill Crissman,
Mme Madeleine Mialhe,
Le cabinet Lavigne-Cogeval et associés,
remercient tous ceux qui ont partagé leur douleur lors du décès de

M. Thierry-Pierre LAVIGNE,
expert-comptable.

Avis de messes

– M. Eugène Aidara,
ambassadeur de la République de Côte-d'Ivoire en France,
a l'honneur de porter à la connaissance des amis du défunt qu'une messe de requiem à la mémoire de son excellence

M. Félix HOUPHOUËT-BOIGNY,
président
de la République de Côte-d'Ivoire,

sera célébrée le mercredi 19 janvier 1994, à 17 heures, en l'église Saint-François-Xavier, 12, place du Président-Mithouard, Paris-7e.

Anniversaires

– Pour le soixantième anniversaire de l'accident de *l'Emeraude*, dans le souvenir de

Colette et Emmanuel CHAUMIÉ,

Marie-Pierre Beau-de-Loménie,
Frédérique et Michel Massonaud,
leurs enfants et petits-enfants,
se réuniront à Saint-Germain-des-Prés, dans la chapelle Saint-Symphorien, où une messe sera célébrée à 18 h 30, le vendredi 21 janvier 1994.

– Il y a quatre ans, disparaissait accidentellement

Françoise CHAUVET,
agrégée d'anglais.

Ceux qui l'ont aimée et admirée ne l'oublient pas.

– 1968-1970.

Une pensée affectueuse pour

Nicole et Madeleine TAITZ.

49190 Rochefort-sur-Loire.
06200 Nice.

MÉTÉOROLOGIE

TEMPS PRÉVU LE DIMANCHE 16 JANVIER 1994 VERS MIDI

LÉGENDE

Dimanche : ciel très nuageux accompagné de faibles précipitations. – Sur les régions allant du Nord-Pas-de-Calais à la Picardie, aux Ardennes, à la Champagne et à la Bourgogne, le ciel sera couvert et pluvieux au lever du jour. Ces pluies gagneront rapidement vers le Nord-Est. De la Bretagne à la Normandie et à l'Ile-de-France, malgré quelques rayons de soleil, le ciel sera généralement très nuageux avec des pluies éparses. En cours d'après-midi, une nouvelle zone faiblement pluvieuse abordera ces régions. Elle sera accompagnée d'un refroidissement et quelques flocons de neige ne sont pas à exclure. Sur le pourtour méditerranéen, malgré quelques passages nuageux, la journée sera assez bien ensoleillée.

Sur le reste du pays, le ciel sera souvent très nuageux et accompagné d'averses. Celles-ci seront plus marquées sur un grand quart sud-ouest, où les rafales d'ouest seront comprises entre 60 et 80 kilomètres/heure. La limite pluie-neige se situera à 700 mètres.
légèrement l'après-midi.

Les températures au lever du jour seront généralement comprises entre 2 et 6 degrés, excepté sur le Nord-Est, où elles seront comprises entre 0 et 2 degrés.
Celles de l'après-midi seront comprises entre 4 et 8 degrés sur la moitié nord, entre 6 et 12 degrés sur la moitié sud.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PRÉVISIONS POUR LE 17 JANVIER 1994 A 0 HEURE TUC

TEMPÉRATURES maxima - minima

FRANCE	
AJACCIO	15/ 4
BIARRITZ	10/ 3
BORDEAUX	12/ 5
BOURGES	10/ 4
BREST	10/ 6
CAEN	10/ 4
CHERBOURG	10/ 2
CLERMONT-FER.	9/ 1
DIJON	9/ 4
GRENOBLE	8/ 4
LILLE	9/ 3
LIMOGES	9/ 3
LYON, BRON	8/ 1
MARSEILLE	15/ 4
NANCY, ESSEY	10/ 3
NANTES	12/ 3
NICE	13/ 5
PARIS-MONTS	11/ 3
PAU	9/ 1
PERPIGNAN	16/ 3
POINTE-A-PITRE	30/21
RENNES	9/ 5
ST-ÉTIENNE	8/ 1
STRASBOURG	10/ 3
TOULOUSE	9/ 5
TOURS	11/ 3

ÉTRANGER	
ALGER	20/ 9
AMSTERDAM	9/ 5
ATHÈNES	15/ 7
BANGKOK	34/25
BARCELONE	16/ 9
BELGRADE	4/ 2
BERLIN	9/ 4
BRUXELLES	9/ 4
COPENHAGUE	6/ 2
DAKAR	29/17
GENÈVE	9/ 3
ISTANBUL	8/ 6
JÉRUSALEM	13/ 6
LE CAIRE	18/ 9
LISBONNE	15/ 8
LONDRES	9/ 2
LOS ANGELES	21/12
LUXEMBOURG	7/ 1
MADRID	11/ 6
MARRAKECH	23/ 8
MEXICO	11/ 8
MILAN	9/–1
MONTRÉAL	–10/–17
MOSCOU	1/ 1
NAIROBI	27/14
NEW-DELHI	18/14
NEW-YORK	3/–7
PALMA-DE-MAJ.	17/ 3
PÉKIN	–1/–2
RIO-DE-JANEIRO	28/23
ROME	18/11
HONGKONG	21/13
SÉVILLE	17/12
SINGAPOUR	32/25
STOCKHOLM	5/ 2
SYDNEY	31/23
TOKYO	8/ 2
TUNIS	19/13
VARSOVIE	8/ 2
VENISE	10/ 7
VIENNE	8/ 4

Valeurs extrêmes relevées entre le 14-01-1994 à 18 heures TUC et le 15-01-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6214

HORIZONTALEMENT

I. Demandé par celui qui veut être éclairé. – II. Qui ne se laissent plus toucher. Un impératif qui vaut mieux que deux futurs – III. En Asie occidentale. Quand il joue, ce n'est pas pour rire. – IV. Autrefois, c'était une région pauvre. Peuvent faire l'objet d'un échange. Qui ne cache rien. – V. Qui nous est très chère. Reste souvent froid en été. – VI. Qui ne se fait pas remarquer. On y voit parfois du sang. Échange de notes. – VII. On peut en faire des ponts. Se mouilla. Où il n'y a aucune ouverture. – VIII. Laisse échapper le gaz. Au bout du monde. Dans l'Hérault. – IX. Quand elle est sauvée, il n'y a rien de perdu. Un rythme sud-américain. D'un verbe «actif». – X. Pronom. N'est jamais vu en entier. Placée. – XI. On peut y aller pour des prunes. Le sang peut couler quand elle est bleue. Dans un alphabet étranger. – XII. Un petit pain. Grand, pour les bonnes œuvres. Retourne partout où il passe. Préposition. – XIII. Pièce de charrue. Légume oriental. Un dieu sans attributs. – XIV. Peut consister en une nouvelle mise de fonds. Envié quand il est gros. – XV. Qui a des raisons de se plaindre. Laxatif. Comme un prénom.

VERTICALEMENT

1. Ne tiennent pas debout quand ils sont boiteux. – 2. Manipulé comme un chapelet. Se noie dans un verre d'eau. Comme un centre pour les enfants. – 3. Bien couvertes. Peuvent être de gros avantages. – 4. Un endroit près de Paris où l'on trouve beaucoup d'essences. Évoque une classe à la hauteur. Saint. – 5. Symbole. Se fait bien sentir. Un brin de cerfeuil. Un animal très mou. – 6. Symbole. Tint en son bec un fromage. Certains sont portés à la scène. – 7. Est comme un mort. Un père vulgaire. Qui a une certaine noblesse. – 8. Avec beaucoup de fébrilité. Période. – 9. Victime d'une tromperie. Pas présentable. Une fille devenue belle. On le cache parfois quand on en a pris. – 10. Un spécialiste qui s'intéresse aux arbres. – 11. D'un auxiliaire. Adverbe. – 12. L'aire des sommets. Un papillon bleu. Parfois battus pour allumer. – 13. Établissement où l'on va chercher des pièces détachées. Ancienne pièce. – 14. Une cellule embryonnaire. Quelque chose de tentant. – 15. Aime les vieux arbres. C'est ce qu'on entend par-derrière.

Solution du problème n° 6214

Horizontalement

I. Tour. Soit I – II. Altimètre. – III. Mi. Gaie. – IV. Ivrogne. – V. Seules. Aa. – VI. TSO. Oct. – VII. Et. Tanche. – VIII. Peser. Rat. – IX. As. Saleté. – X. Bue. – XI. Empressés.

Verticalement

1. Tamis. Epate. – 2. Olivettes. – 3. Ut. Rus. PP. – 4. Rigolotes. – 5. Mage. Arabe. – 6. Seins. Lus. – 7. Otée. Ocrées. – 8. Ir. Achat. – 9. Tête-à-tête.

GUY BROUTY

RADIO-TÉLÉVISION

SAMEDI 15 JANVIER

TF 1

14.15 La Une est à vous.
17.30 Divertissement : Ciné gags.
17.35 Magazine : Trente millions d'amis.
18.05 Divertissement : Les Roucasseries. Invité : Arthur.
18.35 Divertissement : Vidéo gag.
19.05 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Divertissement : Garçon, la suite ! Emission présentée par Patrick Sébastien.
22.35 Téléfilm : CIA, nom de code Alexa. De Joseph Merhi.
0.10 Magazine : Formule foot. Championnat de France.
0.45 Journal et Météo.

FRANCE 2

14.10 Magazine : Animalia.
14.40 Magazine : Samedi sport. A 15.00, Rugby (Tournoi des Cinq Nations) : France-Irlande ; A 16.45, Tiercé, en différé de Vincennes ; A 16.55, Rugby (Tournoi des Cinq Nations) : Pays de Galles-Ecosse.
18.00 Série : Matt Houston.
18.50 INC.
18.55 Magazine : Frou-frou. Invité : Richard Gere.
19.55 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Résumé du Rallye Paris-Dakar, Journal des courses et Météo.
20.50 Divertissement : C'est votre vie. Présenté par Frédéric Mitterrand. Monsieur Eddy chez Freddo.
22.40 Variétés : Taratata. Emission présentée par Nagui. Invités : les Rita Mitsouko. Avec Khaled, Cesaria Evora, Iam, les Rubettes, Jacques Higelin, Areski, Brigitte Fontaine.
0.20 Journal et Météo.
0.40 ▶ Magazine : La 25e Heure. Cœur de charbon, récit des régions minières, documentaire de Guy-Marc Hinantet et Pascale Preumont.

FRANCE 3

13.00 Samedi chez vous (et à 14.50, 16.45).
14.00 Série : La croisière s'amuse.
17.35 Magazine : Montagne. Rencontre avec Yves Coppens ; Reportage : Autobus dans les Andes. *Un conducteur dans les montagnes équatoriennes.*
18.20 Expression directe. CFDT.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Tueurs de flics*, de Frédéric H. Fajardie.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Journal du Rallye Paris-Dakar. 16e étape : Château-Lastour-Euro Disney.
20.30 Le Journal des sports. 100e émission. Rallye Paris-Dakar ; Rubgy : France-Irlande.
20.50 Téléfilm : Chèques en boîte. De Nicolas Gessner.
22.10 Journal et Météo.
22.40 Jamais sans mon livre. Magazine présenté par Bernard Rapp. Invités : Antonia Byatt (*Possession*) ; Jack-Alain Léger (*Jacob Jacobi*) ; Javier Marias (*Un cœur si blanc*) ; Michel Chandeigne (*le Traité de Luis Frois*) (rediff. du 11-12-93)..
23.35 Magazine : Musique sans frontière. Vingt ans de rock brésilien ; Paris-Métisse : Geoffrey Oryema.
0.25 Continentales Club.

CANAL PLUS

14.00 Téléfilm : Regard mortel. De Shuki Levy.
15.35 Le Journal du cinéma.
16.00 Surprises.
16.10 Sport : Snooker. Match de demi-finale du 3e Challenge européen de Canal Plus.
17.05 Sport : Football américain.

— *En clair jusqu'à 20.30* —

18.00 Décode pas Bunny.
18.55 Série animée : Chipie & Clyde.
19.05 Dessin animé : Les Simpson.
19.30 Flash d'informations.
19.35 Magazine : Le Plein de super. Présenté par Yvan Le Bolloc'h et Bruno Solo.
20.30 Téléfilm : Au nom de ma fille. De Jud Taylor.
22.00 Flash d'informations.
22.05 Court métrage : Le Petit Bal perdu. *De Philippe Decouflé.*
22.09 Surprises.
22.15 Magazine : Jour de foot.
23.00 Cinéma : Le Sous-sol de la peur. ■ Film américain de Wes Craven (1991).
0.40 Cinéma : Retour à Howards End. ■■ Film britannique de James Ivory (1991) (v.o., dernière diffusion).

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Documentaire : Archimède. Proposé par Dominique Leglu, Gero von Behm, Jean-Jacques Henry et Pierre Oscar Lévy.
17.55 Magazine : Mégamix (rediff.).
19.00 Série : Eric Sykes.
19.25 ▶ Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. L'Histoire de la corne de l'Afrique.
19.35 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités japonaises et allemandes de la semaine du 15 janvier 1944.
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Documentaire : Grand format. Le Vendeur de bibles.
22.10 Téléfilm : Le Grimpeur. De Rumle Hammerich (2e partie).
23.40 Cinéma d'animation : Snark. Fiddle-De-Dee ; Bravo papa *2040* ; *Star Life*, *Star Café* ; Pas à deux ; Dance Number 22.
0.05 Documentaire : Jazz in the Night.

M 6

15.45 Série : Jason King.
16.45 Série : Amicalement vôtre.
17.50 Série : Le Saint.
18.45 Magazine : Les Enquêtes de Capital.
19.15 Magazine : Turbo.
19.54 *Six minutes d'informations*, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars et couronnes (et à 0.50).
20.45 Téléfilm : Le Ghetto de la honte. De Robert Markowitz.
23.05 *Téléfilm* : *Mon meilleur ennemi.* De Michael Tuchner.
0.40 Informations : Six minutes première heure.
0.55 Musique : Boulevard des clips.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Notre collaborateur Jean-Claude Ribaut.
20.45 Dramatique. Aria di Roma, de et par Marina Rodriguez-Tomé.
22.35 Musique : Opus.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Opéra (en direct de New-York) : I Lombardi, opéra en trois actes, de Verdi, par le Chœur et l'Orchestre du Metropolitan Opera de New-York, dir. James Levine.
23.18 Ainsi la nuit. Par Anne Montaron. Sonate pour hautbois et piano, de Poulenc ; Sonate pour violon et violoncelle, de Ravel ; Thème et variations pour violon et piano, de Messiaen.
0.05 Les Fantaisies du voyageur.

IMAGES

Public, privé

SUR France 2, les mots des « acteurs de terrain » ne laissaient guère de doute sur la mobilisation : « *Solidarité* », « *besoins* » ... « *On va aussi parler de recherche de fonds* », prévenait l'un. « *On a des choses à dire, on attend que les gens soient bien informés. On attend aussi de l'argent, bien sûr* », disait l'autre. Face à Paul Amar, leur détermination était visible. La date était fixée, l'accord scellé, rien ne les arrêterait. D'ailleurs, ils avaient le *soutien de tous, du public* comme du privé.

Le 7 avril, de 20 h 30 à minuit, toutes nos chaînes nationales, « *et pourquoi pas ARTE ?* », allaient se réunir sur un même programme, oublier pour un soir les audiences et les obédiences. Ne plus penser qu'à un mal, le sida. Ne plus penser qu'à des mots, la solidarité, la prévention. En prévision de ce « sidathon », nos éminences cathodiques avaient fait taire leurs querelles. Ils posaient ensemble devant les caméras. « *Ils étaient tous venus, ils étaient tous là* », nous annonçait le présentateur, ces PDG et directeurs généraux se tapant sur l'épaule. On sentait bien que le « médiamat » reprendrait bientôt ses droits. Mais pour l'heure l'œcuménisme était roi.

Ce soir-là, autant être prévenu, inutile de zapper. On n'échapperait pas à cette émission, comme la société dans son entier n'échappe pas à la maladie, qu'elle accepte ou non de la regarder en face. Invité du *journal, le président* d'*Actup* Paris trouvait des mots simples pour décrire son mal, parlait de ses emplois perdus, de ses amis retrouvés et, enfin, de ce « *rejet, un peu* » qui peut « *toucher tout le monde* ».

« *L'obélisque coiffé d'un préservatif, c'est vous* », lui lançait Paul Amar en un étrange raccourci de ses combats. Comme on n'imagine mal Nicolas Sarkozy, occupant suivant du petit écran, s'adonner sur un monument à un tel acte revendicatif ! Plus balladurien que nature, voilà un cadre qui ne songe qu'à apaiser les fièvres laïques, qui en appelle à un débat « *serein, réfléchi, approndi* ». Dans son sourire, c'est tout juste si l'on entrevoit le lointain souvenir d'un problème. Publiques, privées, toutes ces querelles ont-elles seulement existé ?

Les acteurs de terrain, filmés dans leurs préparatifs, ne se privaient pourtant pas de le dire et le montrer : soulagés, oui, découragés, sûrement pas, c'est à Paris qu'ils iraient. Sur la voie publique, ils battraient le pavé tandis qu'en Bretagne on pleurait déjà la manne publique envolée. Plus tard, dans la soirée, on prit des « nouvelles de l'étrange » sur TF1. Avec « Mystères », on s'initiait à la synchronicité, le nom savant des coïncidences troublantes et des prémonitions. L'émission racontait comment l'incoulable *Titanic* périt, victime d'un iceberg imprévu. Plongés par la chaîne privée dans un bain d'irrationnel, on se mit à penser – coïncidence troublante – à la cote des hommes publics. Elle aussi peut se heurter à des obstacles invisibles et n'est certainement pas insubmersible.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde *radio-télévision* » ; □ *Film à éviter* ; ■ *On peut voir* ; ■■ *Ne pas manquer* ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 16 JANVIER

TF 1

6.00 Série : Côté cœur.
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.10 Club Dorothée.
8.00 Le Disney Club.
10.25 Magazine : Auto Moto. Reconnaissance du Rallye de Monte-Carlo ; 2e manche du Trophée Andros, à La Bresse ; L'actualité de la formule 1 ; Concours : élection de la plus belle voiture de l'année ; Rétrospective de la saison de formule Ford ; Le Salon de Détroit.
11.03 Météo (et à 12.18).
11.05 Magazine : Téléfoot. Championnat de France.
11.55 Jeu : Millionnaire.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo et Journal.
13.20 Série : Hooker.
14.15 Série : Arabesque.
15.10 Série : Enquêtes à Palm Springs.
15.55 Série : Starsky et Hutch.
16.55 Disney Parade.
18.00 Des millions de copains. Avec la série : Alerte à Malibu.
19.00 Magazine : 7 sur 7. Présenté par Anne Sinclair. Invité : Raymond Barre.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Cinéma : Le Canardeur. ■■ Film américain de Michael Cimino (1973).
22.45 Magazine : Ciné dimanche.
22.55 Cinéma : Un idiot à Paris. ■ Film français de Serge Korber (1966).
0.25 Journal et Météo.
0.30 Concert : La Damnation de Faust. D'Hector Berlioz, par la Chorale et l'Orchestre symphonique de Chicago, dir. : Sir Georg Solti.
2.45 TF 1 nuit (et à 3.45, 4.10).
2.50 Documentaire : Histoire de la vie.
3.50 Série : Intrigues.
4.20 Téléfilm : Le Vignoble des maudits (2e partie).
5.15 Musique.
5.30 Documentaire : Histoires naturelles.

FRANCE 2

6.20 Magazine : Animalia (rediff.).
6.50 Dessin animé.
7.00 Debout les petits bouts.
8.45 Connaître l'islam.
9.15 Emission israélite.
9.30 Source de vie.
10.00 Présence protestante.
10.30 Le Jour du Seigneur. Jean-Marie Teze, jésuite et sculpteur ; A 11.50, Midi moins sept, présenté par Noël Copin.
11.00 Messe. Célébrée en l'église Saint-Louis-des-Invalides à Paris 7e.

12.00 L'Heure de vérité (et à 1.25). Magazine présenté par François-Henri de Virieu. Invité : Michel Rocard, premier secrétaire du Parti socialiste.
12.58 Loto, Journal, Météo et Point route.
13.25 Dimanche Martin. Le monde est à vous, avec les Gipsy Kings.
15.00 Série : L'Equipée du Poney Express.
16.50 Dimanche Martin (suite).
17.20 Documentaire : Cousteau, à la redécouverte *du monde.* Transmanie, une île s'éveille : Australie (3e partie).
18.15 Magazine : Stade 2. Football ; Basket-ball ; Ski alpin ; Automobile : résumé du Rallye Paris-Dakar ; Rugby ; Cyclo-cross ; Ski nordique ; Gymnastique.
19.25 Série : Maguy.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Une affaire d'hommes. ■ Film français de Nicolas Ribowski (1981).
22.30 Téléfilm : Un cercueil pour deux. De Jean-Louis Fournier.
23.55 Journal et Météo.
0.15 Magazine : Le Cercle de minuit.
2.10 Magazine : Frou-frou (rediff.).
3.05 Documentaire : No Smoke, no Drink, no Sex.
3.30 *Dessin animé.*
3.40 24 heures d'info.
3.50 Documentaire : Profession pilote.
4.15 Magazine : Stade 2 (rediff.).
5.25 Magazine : D'un soleil à l'autre (rediff.).

FRANCE 3

7.15 Bonjour les petits loups.
8.00 Les Minikeums.
10.20 Expression directe. UDF.
10.30 Magazine : D'un soleil à l'autre. Architectures rurales en Basse-Normandie.
11.00 Sport : Rallye Paris-Dakar. 17e et dernière étape : Euro Disney-Champs-Elysées-Euro Disney ; Défilé sur les Champs-Elysées ; Rétrospective du rallye.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : Musicales. Présenté par Alain Duault. Poulenc, un classique moderne.
14.05 Magazine : Sports dimanche. A 14.15, Football (Super Coupe d'Afrique des clubs, en direct de Johannesburg) : National-Zamalek, deux clubs égyptiens en finale ; A 15.00, Mi-temps, et tiercé, en direct de Vincennes ; A 16.15, Basket-ball : Racing PSG-Antibes, en direct du stade Pierre-de-Coubertin.
18.00 Divertissment : Les Imitateurs. D'André Halimi. Les imitateurs sur tous les fronts.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : Yacapa.
20.50 Feuilleton : Les Survivants du « Goliath » . De Kevin Connor.
21.45 Documentaire : Planète chaude. Présenté par Bernard Rapp. Jean Moulin, le préfet de l'ombre, documentaire de Didier Bouillot et Bernard Malgrot.
22.40 Journal et Météo.
23.05 Magazine : Le Divan. Présenté par Henry Chapier. Invitée : Caroline Sihol, comédienne.
23.35 Cinéma : La Stratégie de l'araignée. ■■■ Film italien de Bernardo Bertolucci (1969) (v.o.).

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 7.25* —

7.00 CBS Evening News.
7.25 Décode pas Bunny.
8.20 Série animée : Chipie & Clyde.
8.25 Documentaire : Métamorphoses. De Tim Sheperd.
8.50 *Cinéma : Tito et moi.* ■ Film franco-serbe de Goran Markovic (1992).
10.35 Cinéma : Frankie & Johnny. ■ Film américain de Garry Marshall (1991).

— *En clair jusqu'à 14.00* —

12.30 *Flash d'informations.*
12.35 Magazine : Télés dimanche. Présenté par Michel Denisot. Les nominés des Césars, en direct d'Avoriaz.
13.30 Divertissement : La Semaine des Guignols.
14.00 Documentaire : Mourir pour un eldorado. De Ric Burns. *Un drame souvent méconnu de la conquête de l'Ouest.*
15.25 Magazine : 24 heures (rediff.).
16.25 Dessin animé : Les Simpson.
16.45 Téléfilm : Le Grand Détournement. De Michel Hazanavicius et Dominique Mezerette, avec Paul Newman, John Wayne, Dustin Hoffman, Robert Redford.
18.00 Cinéma : Bingo. □ Film américain de Matthew Robbins (1991). Avec David Rasche, Cindy Williams, Robert J. Steinmiller Jr. *Film animalier larmoyant.*

— *En clair jusqu'à 20.35* —

19.25 Flash d'informations.
19.30 Ça cartoon. Présenté par Philippe Dana.
20.25 Magazine : Dis Jérôme ? Présenté par Jérôme Bonaldi. *Les applications de la pression* atmosphérique.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : La Loi de la rue (Boyz'n the Hood). ■■ Film américain de John Singleton (1991). Avec Larry Fishburne, Cuba Gooding Jr., Ice Cube.
22.20 *Flash d'informations.*
22.30 Magazine : L'Equipe du dimanche. Football ; Actualité.
1.00 Cinéma : Dance With a Stranger. ■■ Film britannique de Mike Newell (1985). Avec Miranda Richardson, Rupert Everett, Ian Holm (v.o.). *Plaidoyer fiévreux contre l'hypocrisie d'une société puritaine et la peine de mort.*
2.35 Surprises.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Téléfilm : Le Grimpeur. De Rumle Hammerich (2e partie, rediff.).
18.30 Jazz in the Night. Charlie Haden's (rediff.).
19.00 Court métrage : Charlot fait une cure. De Charlie Chaplin.
19.30 Documentaire : Palettes. *D'Alain Jaubert. Les Théâtres* du soleil. Claude Gellée, dit le Lorrain : *Port de mer au soleil couchant.*
20.00 Documentaire : Le Retour. De Regina Wyrwoll. *Igor Sakharov-Ross à Moscou et Saint-Pétersbourg.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 *Soirée thématique* : En route vers les étoiles. Soirée conçue par Susanne Drexl.
20.41 ▶ Série : Flash Gordon. La planète du péril, de Frederick Stephani.
21.00 Documentaire : En route vers les étoiles. Histoire de notre système solaire, de Paul Hermanns.
21.45 Débat : Le Cosmos, un nouveau monde. L'importance de la conquête spatiale pour les sciences et les techniques. Avec les professeurs Hubert Reeves, Reinhold Furrer et Kanitscheider (et à *23.05*).
22.10 ▶ Série : Flash Gordon. Rayons mortels, de Frederick Stephani.
22.20 Documentaire : Les Enfants du cosmos. De Paul Hermanns.
23.25 Documentaire : Gaïa, la planète vivante. D'Angelika Lizius et Detlef Jungjohann.
0.10 ▶ Série : Flash Gordon. Retour sur terre, de Frederick Stephani.

M 6

8.40 Téléfilm : *La Deuxième Jeunesse* de Mike Moran. De Robert Conrad, avec Robert Conrad, Jennifer O'Neil.
10.20 Magazine : Ciné 6.
10.50 Magazine : E = M 6.
11.20 Magazine : Turbo (rediff.).
12.00 Série : *Les Années coup de cœur.*
12.30 Série : Ma sorcière bien-aimée.
13.00 Série : Brigade de nuit.
13.50 Série : Rock and Love.
14.40 Série : Les Champions.
15.35 Magazine : Fréquenstar. Stephan Eicher.
16.35 Magazine : Culture rock.
17.10 Téléfilm : Deux filles de choc. D'Helmut Christian Gorlitz, avec Rick Mancini, Lindwood Walker.
18.55 Série : Flash.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Magazine : Mode 6 (et à 0.45).
20.05 *Série : Classe mannequin.*
20.35 Sport 6 (et à 1.20).
20.40 Magazine : Duel autour du monde.
20.50 Téléfilm : La Force de l'amour. De Sharon Miller, avec Tessa Harper, Frederic Forrest. *Une fillette retirée à ses parents adoptifs.*
22.30 Magazine : Culture pub. Le business des grandes causes.
23.00 Téléfilm : Saveur de femmes. De Roy Garrett. *Porno soft au Venezuela.*
0.35 Six minutes première heure.
0.50 Magazine : Métal express.
1.25 Boulevard des clips (et à 6.00).
2.00 Rediffusions. E = M 6 ; Le Raid de l'amitié ; Made in France ; Destination le monde ; Les Enquêtes de Capital ; Fax'O ; Culture pub.



FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Utopie – Force in – Hétérotopies.
22.25 Poésie sur parole.
22.35 Musique : Concert. Concert imaginaire du GRM. Œuvres de Teruggi, Mahler, Leroux, Vinao et trois Polyphonies du Codex calixtinus du Livre de Saint-Jacques-de-Compostelle.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Carrefour de la guitare. Par Robert J. Vidal. Fabio Pedroso Zanon (Brésil) : œuvres de Sor, Scarlatti, Moreno-Torroba, Albeniz, Ginastera ; Zoran Dukic (Croatie) : œuvres de Scarlatti, Giuliani, Martin, Rodrigo, Moreno-Torroba ; Concert du Julian-Bream Consort.
21.30 Voix souvenirs. Par Henri Goraieb . Charles Richard, ténor (œuvres de Thomas, Puccini, Verdi) ; Hélève Bouvier, contralto (œuvres de Massenet, Saint-Saëns) ; Charles Cambon, baryton (extrait d'*Otello, de Verdi*) ; Liliane Berton, soprano (œuvres de Meyerbeer, Rossini).
22.30 Mille et une nuits...
0.05 Atelier. Par Janine Cholet

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Soldes

Fascinante Afrique ! Dans les anciennes colonies françaises, la valeur de la monnaie est divisée par deux. Au Zaïre, ancienne colonie belge, c'est la scène politique qui est dévaluée de 50 %.

Le maréchal Mobutu a annoncé la refonte des institutions : les deux Parlements qui coexistent depuis plus d'un an doivent fusionner, pour donner naissance à un nouveau gouvernement. Au pays de la corruption, personne ne doute du résultat des courses. Bien que ses comptes à l'étranger soient mis à mal, le « coffre-fort avec une toque de léopard » a encore les moyens de s'acheter un Parlement à sa botte. Une Chambre introuvable, bien sûr, sauf en soldes.

PROCYON

L'ESSENTIEL

DATES

L'assassinat de Karl Liebknecht et de Rosa Luxemburg

Il y a soixante-quinze ans, Rosa Luxemburg et Karl Liebknecht, les fondateurs du Parti communiste allemand, étaient assassinés ; Livres politiques, par André Laurens : « Rendez-vous manqués » *(page 2)*.

INTERNATIONAL

De sérieux contentieux opposent Bangkok et Phnom-Penh

Le premier ministre thaïlandais vient d'effectuer une visite officielle au Cambodge où on supporte mal le soutien apporté par certains milieux thaïlandais aux Khmers rouges *(page 4)*.

Rumeurs de paix au Liban sud

Le Liban sud vit une trêve dont les résultats du sommet syro-américain diront si elle constitue des prémices de paix ou le prélude à de nouvelles tempêtes *(page 4)*.

Loin des capitales : Franschhoek, cité huguenote et métisse

Franschhoek (le « coin des Français »), coquette petite ville lovée au pied des montagnes du Drakenstein, à une soixantaine de kilomètres du Cap, gère habilement ce qu'en ont laissé ses pères fondateurs, huguenots chassés de France par la révocation de l'édit de Nantes *(page 5)*.

SOCIÉTÉ

Football : match nul entre le Paris-SG et l'OM

Le Paris-Saint-Germain et l'Olympique de Marseille ont fait match nul (1-1), vendredi soir au Parc des princes de Paris, lors d'un match avancé de la vingt-troisième journée du championnat de France *(page 8)*.

CULTURE

« Coup de soleil » une légende vaudoise au Centre culturel suisse, à Paris

Deux jeunes interprètes, le chanteur français David Légitimus et le pianiste australien Renn Lee, se sont approprié une légende vaudoise, pour en faire un spectacle qui ressemble presque à une comédie musicale *(page 9)*.

ÉCONOMIE

Deux dispositions empêcheraient la lutte contre les faux travailleurs indépendants

En marge du projet de loi sur l'entreprise individuelle, deux dispositions prévues dans le texte présenté par Alain Madelin inquiètent les inspecteurs du travail *(page 11)*.

Privatisation de Renault : rien ne se fera sans l'accord de Volvo

Bien que la fusion entre les deux constructeurs ait été annulée, pour être privatisé, Renault a besoin de l'accord de Volvo *(page 11)*.

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

A nos lecteurs

En raison de la publication de notre dossier spécial « Les Français et leurs écoles », notre supplément hebdomadaire « Heures locales » ne paraît pas, exceptionnellement, aujourd'hui. Nos lecteurs le retrouveront, normalement, la semaine prochaine.

Ce numéro comporte un cahier « Les Français et leurs écoles » folioté de I à VIII et un cahier « Radio-télévision » folioté de 1 à 40

Le numéro du « Monde » daté 15 janvier 1994 a été tiré à 529 766 exemplaires

Après la demande fermement exprimée par Simone Veil

Le gouvernement n'entend pas modifier la loi Evin contre l'alcoolisme

Au terme de longues et difficiles tractations, il semble aujourd'hui acquis que le gouvernement n'entend pas modifier la loi Evin dans sa partie relative à la lutte contre l'alcoolisme. Il reste donc à rédiger l'ultime décret d'application de cette loi concernant la publicité par affichage incitant à la consommation de boissons alcoolisées. La dernière version de ce texte favorise les vins français de qualité au détriment des boissons alcoolisées françaises ou étrangères de fabrication industrielle.

A l'origine, en 1976, d'une loi ayant cherché, souvent en vain, à encadrer la publicité incitant à la consommation de tabac, Simone Veil parviendra-t-elle à obtenir, comme elle le souhaite ardemment, la pérennité de la loi Evin dans sa partie relative à la lutte contre l'alcoolisme ?

En dépit des assurances données lors de la campagne des dernières élections législatives par Jacques Chirac concernant un aménagement de cette loi, il semble aujourd'hui acquis que M. Balladur a entendu les arguments fermement exprimés par Mme Veil lors d'une récente réunion des différents ministres concernés par ce dossier.

La partie de la loi Evin du 10 janvier 1991 relative à la prévention de l'alcoolisme fait depuis près de trois ans l'objet de multiples conflits alimentés par différents lobbies. Le principal porte sur le décret qui a pour but d'encadrer la publicité par voie d'affichage. Ce texte qui aurait dû être publié avant le 1er janvier 1993 n'a toujours pas été rédigé. Une telle situation a nourri les espérances de ceux – producteurs de boissons alcoolisées, afficheurs, publicitaires, responsables de médias autres que ceux de la presse écrite – qui souhaitaient un réaménagement plus ou moins important de ce texte législatif (1).

La loi prévoit que la publicité directe ou indirecte devrait être autorisée *« sous forme d'affiches et d'enseignes dans les zones de production »*. Tout le problème réside dans la définition de ces *« zones de production »*. Fin 1992, l'idée a même été avancée que la France entière pouvait être considérée comme une unique zone de production, l'affichage ne devant être interdit que dans un périmètre d'une centaine de mètres autour des établissements scolaires, des restaurants scolaires et des enceintes sportives.

La toute dernière mouture du projet de décret réalisée par les services du ministère de la santé marque pour les partisans de la loi un net progrès. Elle prévoit en effet la création au sein de chaque département d'une commission présidée par le préfet qui devra définir topographiquement les zones dans lesquelles existe une production végétale (vignes, vergers, houblon) source de boissons alcoolisées ayant localement une importance pour l'économie et pour l'emploi. Cette commission de onze personnes devrait, au terme de subtils dosages, privilégier les professionnels de la santé et de la prévention (directeurs d'hôpitaux, médecins, responsables de la sécurité sociale, associations de lutte contre l'alcoolisme), par rapport aux producteurs afficheurs ou publicitaires.

L'évolution du ministère de l'agriculture

L'affichage ne pourrait ensuite être autorisé que dans ces zones strictement définies à l'échelon départemental. Il devrait en outre répondre à une série de contraintes déjà définies dans les précédentes versions du décret excluant notamment l'affichage sur les « mobiliers urbains », les panneaux d'information à commande électronique, les kiosques ainsi que les supports mobiles ou itinérants.

Dans l'entourage de Mme Veil on n'exclut nullement d'autre part l'hypothèse selon laquelle la publicité dans ces zones ne devrait concerner que les productions locales, à l'exception de toute autre boisson alcoolisée. *« L'avantage pour les viticulteurs serait très important, mais une telle réglementation risque d'être dénoncée à l'échelon européen par les producteurs de bière ou de whiskies »*, note un spécialiste de santé publique.

La position du ministère de l'agriculture semble ici avoir évolué. En octobre dernier, il était sur une ligne dure, s'associant aux grands alcooliers et réclamant la modification de la loi Evin jugée trop restrictive (*le Monde* du 11 novembre 1993). On indique aujourd'hui dans l'entourage de M. Puech que la rédaction des décrets est en cours et devra être achevée d'ici un mois, la question de la modification de la loi n'étant plus d'actualité (2). Au ministère de la santé toutefois on craint que la prochaine discussion sur un texte social du *ministère de l'agriculture* ne donne lieu à une nouvelle offensive parlementaire, un amendement pouvant aisément ruiner l'ensemble du dispositif préventif, de même que les avantages consentis *de facto* aux producteurs de vins.

JEAN-YVES NAU

(1) La loi Evin prévoit l'autorisation des publicités incitant à la consommation de boissons alcoolisées dans la presse écrite, *« à l'exclusion des publications destinées à la jeunesse »*, ainsi que, par voie de radiodiffusion, dans certaines catégories de radios et certaines tranches horaires.

(2) Inquiètes quant à l'avenir de la loi Evin, les associations de lutte contre l'alcoolisme Vie libre, Croix d'or, Croix bleue et ANPA demandent la parution du décret d'application qui devrait, selon elles, la « consolider » et sont opposées à un remaniement de cette loi.

Alors que des avis plus pessimistes se font entendre

Le gouvernement allemand prévoit une croissance comprise entre 1 % et 1,5 % en 1994

Günter Rexrodt, ministre allemand de l'économie, a indiqué vendredi 14 janvier qu'il prévoyait pour 1994 une croissance économique comprise entre 0,5 % et 1 % à l'Ouest, entre 6 % et 7 % à l'Est, soit un total entre 1 % et 1,5 %. Le chômage augmenterait de 450 000 personnes.

FRANCFORT

de notre correspondant

Le ministre allemand de l'économie, Günter Rexrodt, doit présenter ses prévisions le 26 janvier mais il en a donné les grandes lignes, vendredi 14 janvier, après des fuites dans la presse. Ses services estiment que la base de l'économie allemande est *« considérablement meilleure »* que l'an passé à la même époque. Les *« fondements »* d'une reprise sont là : la reprise américaine et celle des partenaires, la poursuite de la baisse des taux d'intérêt, des taux de change du mark stables face aux monnaies européennes, la hausse raisonnable des salaires allemands et le rebond de l'économie est-allemande qui joue un rôle de moteur.

M. Rexrodt table sur un rebond du PIB (produit intérieur brut) de 0,5 % à 1 % à l'Ouest après un recul de 1,9 % en 1993, le plus fort depuis la guerre. L'inflation serait ramenée à 3 % en moyenne sur 1994 et à 2,5 % à la fin de l'année. L'évolution des salaires serait ralentie à + 2 % à l'Ouest et + 7 % à l'Est. Les exportations gagneraient entre 3 % et 4 % et les importations 2 %. L'investissement repartirait sur un rythme de 3 % à 4 % tandis que la construction continuerait de bien marcher avec un gain de 7 %. Le ministre compte sur un recul de l'épargne de 1 %, les Allemands compensant en partie la baisse de leurs revenus. Dans les nouveaux Länder, l'économie afficherait un essor de 6 % à 7 %.

La reprise sera insuffisante pour inverser les courbes d'emploi. Le chômage devrait augmenter de 450 000 personnes au total, pour toucher 2,7 millions d'Allemands de l'Ouest et 1,2 million d'Allemands de l'Est (ce dernier chiffre soulignant une stabilisation dans les nouveaux Länder). Le taux de chômage, actuellement de 8,9 %, dépasserait les 10 %.

Ce scénario est jugé optimiste par de nombreux autres conjoncturistes. Les cinq « sages » ont rappelé récemment qu'ils ne prévoyaient aucune reprise pour cette année. L'institut DIW de Berlin a confirmé sa prévision d'un nouveau recul de 0,5 % de la production à l'Ouest.

L'hésitation des indices

L'institut IW de Cologne, dépendant du patronat, a effectué fin décembre un sondage qui montre qu'un quart des branches seulement s'attend à une légère reprise en 1994. Les mines, l'aéronautique et le commerce s'attendent à une production *« nettement inférieure »* à l'an passé. La mécanique fine, le verre, le papier, le textile comptent parmi celles qui espèrent *« une petite baisse »*. Seuls, la chimie, l'acier, la mécanique, l'automobile, l'informatique, le vêtement et l'assurance tablent sur un *« petit mieux »*.

Les boursiers commencent d'ailleurs à s'interroger. La Bourse a perdu 3 % cette semaine, surtout à cause de l'affaire Metallgesellschaft. Mais les pessimistes se font plus nombreux. Il n'est pas impossible que l'argent étranger reflue en masse, dégradant l'indice DAX de la place de Francfort. La Dresdner Bank n'exclut pas un recul de 10 % des cours.

En réalité, il est encore impossible d'y voir clair tant les indices hésitent. Que l'économie stagne et qu'elle repique même un peu vers le bas au premier trimestre est fort possible. Mais il serait prématuré de voir dans cette évolution une nouvelle récession, un *« double dip »* (évolution en W de l'économie). Le scénario de M. Rexrodt reste probable. Il est confirmé par les économistes des grandes banques qui tablent, elles aussi, sur un rebond progressif à partir du printemps.

ÉRIC LE BOUCHER

Une centaine de disparus dans la collision de deux ferries en Inde

Plus de 100 personnes ont disparu samedi 15 janvier dans la baie du Bengale (nord-est) après la collision dans un épais brouillard de deux ferries. Selon la radio indienne, un ferry transportant quelque 150 pèlerins hindous a coulé dans l'estuaire de la Matla vers 1 heure (vendredi 20 h 30 à Paris) après avoir heurté un autre bateau se rendant à Namkhana, dans l'Etat frontalier du Bangladesh. Vingt-et-un passagers seulement ont pu être sauvés. La police craint qu'au moins une centaine de personnes se soient noyées alors qu'elles revenaient d'un pèlerinage sur l'île de Sagar, dans les eaux sacrées du Gange. Selon l'agence indienne PTI, le second ferry aurait disparu après l'accident. – *(AFP.)*

Jérôme Garcin nouveau directeur de « l'Evénement du jeudi »

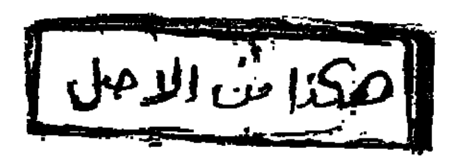
Jean-François Kahn, directeur-fondateur de *l'Evénement du jeudi* a annoncé mardi 11 janvier à sa rédaction qu'il avait choisi Jérôme Garcin pour lui succéder à la tête de l'hebdomadaire. Directeur de la rédaction de *l'Evénement* depuis 1989 et responsable du service culturel, producteur du « Masque et la plume » (France Inter), Jérôme Garcin, trente-sept ans, a participé à la création du journal.

Jean-François Kahn a privilégié une solution interne et va *« revenir à la base »*. Mais, en plus de ses activités de journaliste et de la préparation d'un prochain livre, il déclare être *« disponible pour enseigner, travailler dans la publicité ou réfléchir à la stratégie globale d'une chaîne de télévision »*.

Téléphone : les nouveaux tarifs sont entrés en vigueur

Les nouveaux tarifs du téléphone sont entrés en vigueur pour la France, samedi 15 janvier, un mois après une baisse de 7,7 % en moyenne des communications internationales. Compliquée, la réforme des tarifs de France Telecom consiste à facturer les communications davantage en fonction de leur durée que de leur distance. Ainsi le prix de l'interurbain (au-delà de 100 kilomètres) baisse de 10 % en moyenne. En revanche, le prix des appels locaux augmente par une réduction de la durée de l'unité téléphonique (0,73 francs TTC), ramenée de 6 à 3 minutes.

Cette mesure, qui touche les Parisiens, est, en revanche, atténuée pour les Provinciaux par l'établissement de zones locales élargies.



Les Français et leurs écoles

ÉDITORIAL

Egalité

TOUTE société en désarroi réactive ses mythes. La tristesse du présent et le flou du futur appellent, comme compensation, comme réassurance, le rappel des origines et le retour aux principes fondateurs. Nul groupe humain – famille, entreprise, nation – n'échappe à cette loi, mais la manière dont il l'applique offre la plus large palette des possibilités, allant des mobilisations positives et énergiques aux replis identitaires sans générosité.

La France, à l'occasion du faux-pas de la majorité sur la révision manquée de la loi Falloux, vient de réinventer son école publique, de procéder à des retrouvailles historiques. Ce sera, sans doute, le grand paradoxe de cette mésaventure survenue à François Bayrou : il aura provoqué, sous prétexte d'aider mieux les écoles privées, le resurgissement explicite d'un attachement à l'école de la République ! Des dizaines d'années de polémiques, de vrais-faux procès, d'à-peu-près sur ses objectifs et de mégotage sur ses moyens avaient pu faire croire que cette école s'était durablement détachée du tissu national et que les Français l'avaient «désinvestie», n'y croyant plus.

Il n'en est donc rien et il aura fallu la révision à la hussarde de la loi Falloux – la méthode légale, mais déloyale, validant le soupçon de noirs desseins – pour entendre des hommes de droite, comme Charles Pasqua, reprendre à leur compte une rhétorique républicaine et laïque qui n'aurait pas déparé les congrès de la Ligue de l'enseignement aux riches heures du laïcisme.

Si tant de Français ont fait corps autour de l'École majuscule, c'est qu'ils ont éprouvé un sentiment d'injustice, qu'ils ont perçu – à tort ou à raison – une menace planant sur le principe d'égalité. La décision du Conseil constitutionnel est venue donner juridiquement corps à ce qui pouvait, au départ, n'apparaître que comme relevant du domaine des impressions, voire des émotions.

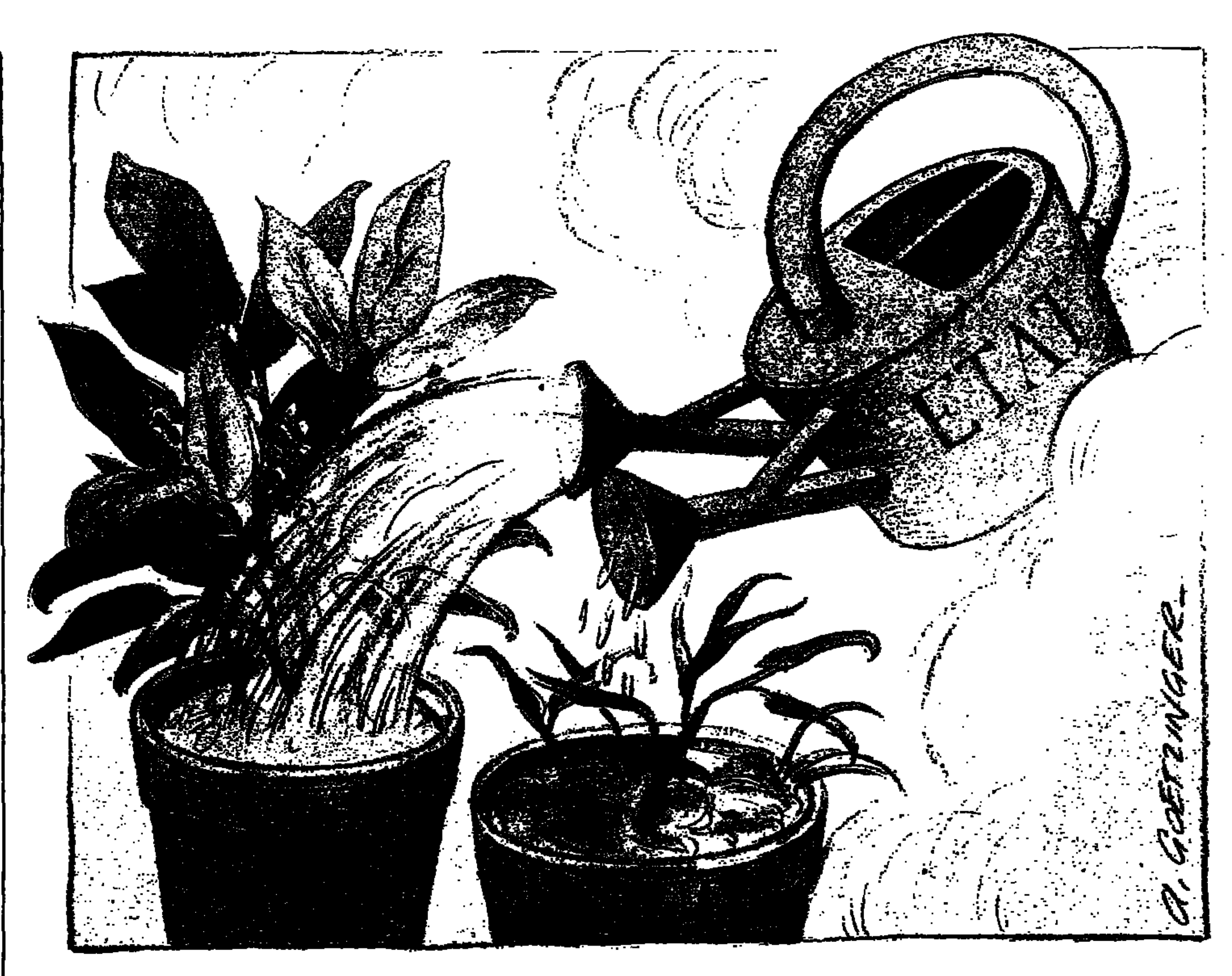
Il s'est passé, au fond, l'exact symétrique de ce qui s'était produit en 1984 lorsqu'un ministre socialiste de bonne foi, Alain Savary, croyant les passions éteintes et la gauche suffisante, avait élaboré un dispositif dont la perception (plus que la réalité) était de mettre en cause un autre principe républicain, celui de la liberté. L'ampleur de la protestation d'alors avait dépassé, et de loin, le «camp» du privé. Déjà un principe fondateur avait paru violé, ou du moins menacé. 1984, riposte pour la liberté, 1994, riposte pour l'égalité. Verra-t-on un jour, sur ce terrain-là ou sur d'autres, une protestation pour la fraternité ? Pour l'heure, cela relève des songes...

Ainsi se vérifie le principe de base de toute sage politique en France : on ne doit s'approcher de l'école, des écoles, qu'avec des prudences... de chanoine et le législateur ne doit s'en mêler qu'après avoir tourné soixante-dix sept fois sept fois sa plume réformatrice dans l'encrier ! Pourquoi ? Sans doute parce que ce qui touche à l'enfance – qu'elle soit «logée» dans le privé ou dans le public – reste un des derniers domaines du sacré, de l'intouchable tandis que la préparation à la vie active met en jeu la justice.

Tout s'effondre visiblement autour de l'école, toutes les autres institutions dépérissent ou sont entamées à la fois par les crises économiques, par les crises culturelles et par le remue-ménage géopolitique. Elle, il faut la soutenir parce qu'elle soutient ce qui reste de cohérence dans la société. Elle tient le corps social à bout de bras.

BRUNO FRAPPAT

Lire la suite page II



COMMENT RÉFORMER L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Les occasions manquées

La mobilisation des défenseurs de la «laïque» conduit à s'interroger sur la capacité de l'école publique à se transformer.

A travers une mobilisation sans précédent depuis dix ans, provoquée par le passage en force de la droite sur la question du financement de l'enseignement privé, l'école publique se ressoude. Les défenseurs infatigables de l'agrégation comme les soutiers de l'enseignement professionnel, les maîtres-auxiliaires de banlieue comme les professeurs des lycées prestigieux, les militants d'une FEN affaiblie comme ceux de sa jeune concurrente, la Fédération syndicale unitaire (FSU), tous descendent dans la rue pour défendre *«l'école de tous»* et la laïcité.

Dix ans après la bataille de 1984, qui s'était accompagnée d'une violente remise en cause de l'école publique, de ses difficultés à se réformer, à surmonter ses contradictions et à accompagner l'évolution de la demande sociale en matière scolaire, les défenseurs de la «laïque», usagers et acteurs tous unis, prennent les devants. Pour défendre un principe de justice, mais aussi pour prévenir d'autres critiques, conjurer des incertitudes et recoller les morceaux d'une image brouillée.

«En 1984, la querelle pédagogique prit une ampleur sans précédent et vint renforcer la querelle scolaire, écrivait l'historien Antoine Prost, conseiller de Michel Rocard à Matignon entre 1988 et 1989 (1). *Et la gauche subit, en définitive, une double défaite.»* En 1994 les fragilités et les incertitudes demeurent, malgré les efforts de restauration de Jean-Pierre Chevènement entre 1984 et 1986 et malgré quarante-sept mois de *«priorité nationale à l'éducation»*, accompagnée d'un effort budgétaire sans précédent, sous la houlette de Lionel Jospin. Et l'assurance tranquille de l'enseignement privé, fort de son rôle quasi-incontesté aujourd'hui d'«école *bis*», de plus en plus sollicité pour répondre aux rigidités de l'enseignement de masse (qui ne se résume sûrement pas au débat sur les contraintes de la carte scolaire), rend ces incertitudes plus aiguës encore.

Langue de bois

Si l'image reste brouillée sous l'apparent consensus, c'est sans doute que la gauche n'a pas su trouver la bonne distance avec les enseignants. Et que les enseignants eux-mêmes, à travers leurs syndicats et leurs associations professionnelles, ne sont pas parvenus à forger des réponses collectives aux problèmes de l'école, en dehors des territoires bien balisés de la défense des statuts et de la revalorisation financière.

L'épisode de la loi d'orientation sur l'éducation votée en juillet 1989 apparaît à cet égard comme un formidable rendez-vous manqué. Les espoirs de Michel Rocard, formulés six mois plus tôt (2), qui voyait dans cette loi *«la conclusion parlementaire d'un débat d'idées sur les ambitions de l'école»*, seront largement déçus. La langue de bois évoquant les *«équipes pédagogiques»*, les *«projets d'établissement»* ou encore *«les parents d'élèves membres à part entière de la communauté éducative»* n'y changera rien. Les enseignants ne se sentiront pas engagés par le texte. Au moment où certains refont l'apologie du fonctionnement très participatif à l'égard des familles, de l'école privée catholique – réel ou supposé –, il est intéressant de rappeler que c'est l'un des points de la loi d'orientation qui a cristallisé le mécontentement des enseignants : le «cadeau» fait par Lionel Jospin aux parents d'élèves, qui pèsent désormais plus lourd dans les décisions d'orientation.

Une première version de la loi d'orientation, qui envisageait la suppression pure et simple du redoublement, sera violemment combattue par le SNES et âprement débattue dans les salles de profs. Lionel Jospin l'abandonnera au profit d'un texte qui, bien qu'il ménage les prérogatives des enseignants dans ce domaine, sera encore jugé trop *«laxiste»* par les organisations syndicales ou les associations – du SNES à la Société des agrégés. François Bayrou a d'ailleurs bien compris qu'il disposait là d'un verrou puissant, puisque, le 4 novembre dernier à l'Assemblée, en réponse à une question de Nicole Catala, député RPR de Paris, il a laissé entendre qu'il fallait redonner un rôle plus décisif aux enseignants dans les décisions d'orientation, qu'on *«était allé trop loin»* et qu'ils se sentaient légitimement *«dépossédés de leur faculté d'intervention»*.

Atermoiements

Les atermoiements sur le collège – où l'enseignement privé a consolidé sa position depuis 1984 –, l'incapacité de la gauche à agir efficacement sur ce niveau symbolique et stratégique pour l'objectif de démocratisation de l'école publique, sont à l'origine du deuxième grand rendez-vous manqué.

Alors que le collège aurait dû constituer, pour la gauche, la vitrine d'une transformation de l'école, Alain Savary, puis Lionel Jospin et Jack Lang ont tour à tour buté sur l'obstacle. Capitulant devant le tollé provoqué par certaines propositions – comme le tutorat ou la redéfinition du temps de service des enseignants, pour Alain Savary – ou, pour Lionel Jospin, repoussant aux calendes grecques le moment du passage à l'acte.

Or c'est cette absence de projet mobilisateur sur le maillon le plus fragile du système éducatif qui permettra à la droite, en octobre 1993, de rétablir un palier d'orientation en fin de cinquième à travers la réouverture des classes préparatoires à l'apprentissage (CPA). Dans l'indifférence quasi générale des enseignants, hormis quelques déclarations plutôt molles de leurs organisations syndicales, absorbées, à cette époque, par leurs déchirements internes. A cet égard, pour ces dernières – surtout pour la FEN –, la mobilisation générale du camp laïque est une formidable aubaine qui permet momentanément de faire oublier la déroute du mouvement syndical enseignant consécutif à l'éclatement.

De la même façon, la réforme du lycée s'enlisera dans la durée, et le projet novateur présenté par Lionel Jospin à la fin de l'année scolaire 1991-1992 sera à ce point amendé par les syndicats d'enseignants et les représentants des associations de spécialistes qu'une fois le dossier bouclé par François Bayrou, le sentiment dominant sera celui d'un nouveau lycée étroitement décalqué du modèle ancien. Et laissant quasiment intactes les difficultés révélées par le mouvement lycéen d'octobre 1990.

Enfin, la revalorisation des enseignants, qui a mobilisé des masses financières considérables (12 milliards de francs sur cinq ans), n'a permis ni de casser les corporatismes – contrairement à ce qu'en attendait Michel Rocard – ni de répondre totalement au malaise diffus des enseignants.

La mobilisation contre les privilèges accordés à l'enseignement privé au moment même où le gouvernement abandonne la priorité à l'éducation nationale offre une formidable occasion à la gauche de retrouver un peu de souffle. Mais elle laisse entières, aussi, nombre d'incertitudes sur la capacité d'une école – publique – de plus en plus perméable aux difficultés et aux fractures sociales de surmonter ses contradictions et ses rigidités. L'unité du monde enseignant fugitivement ressoudée autour du débat laïque, parviendra-t-elle, cette fois, à transformer l'essai ?

CHRISTINE GARIN

(1) *Education, société et politique*, le Seuil, 1992.

(2) Entretien au *Monde de l'éducation* de janvier 1989.

En dépit de l'annulation, par le Conseil constitutionnel, de la révision de la loi Falloux, les organisateurs de la manifestation du 16 janvier pour la défense de l'enseignement public ont maintenu leur mot d'ordre de mobilisation. Ce rendez-vous des «laïques» est l'occasion d'engager une réflexion sur l'état du système éducatif français et, en particulier, sur la cohabitation entre les deux écoles – celle de l'Etat, d'un côté, et, de l'autre, pour l'essentiel, celle de l'Eglise catholique – qui se partagent la population scolaire.

L'école privée est à 95 % catholique. Si elle est perçue par beaucoup de parents comme un recours en cas d'échec de leurs enfants dans le public, elle continue d'être considérée par les évêques de France comme «un lieu d'évangélisation», dont le «caractère propre» doit être respecté. Principalement implantée dans l'Ouest, elle offre souvent des conditions de travail meilleures que la «laïque», mais ses maîtres sont moins diplômés. Même si elle n'accueille pas que des élèves issus de milieux favorisés, ceux-ci n'en sont pas moins surreprésentés.

L'école publique, qui a subi le choc en retour de la réforme manquée de 1984, essaye de se renouveler pour s'adapter aux nouveaux besoins de la société. Les tentatives menées par la gauche n'ont pas été vraiment couronnées de succès, en dépit des efforts financiers consentis par les gouvernements successifs. Le vieux débat sur la laïcité n'est pas mort : si rares sont aujourd'hui ceux qui remettent en cause l'aide de l'Etat à l'école privée, les partisans de l'école publique ne sauraient accepter que la première soit avantagée par rapport à la seconde. Ils n'ignorent pas toutefois que le succès de l'une se nourrit des échecs de l'autre.

THOMAS FERENCZI

SOMMAIRE

DOCUMENT

Le discours de Victor Hugo à l'Assemblée nationale

Nous publions des extraits du discours sur la loi Falloux prononcé par Victor Hugo le 15 janvier 1850 à l'Assemblée nationale :

« Je veux, je le déclare, la liberté de l'enseignement ; mais je veux la surveillance de l'Etat ; et, comme je veux cette surveillance effective, je veux l'Etat laïque, purement laïque, exclusivement laïque. L'honorable M. Guizot l'a dit avant moi dans les Assemblées : l'Etat, en matière d'enseignement, n'est, ne peut être autre chose que laïque. Je veux donc la liberté d'enseignement sous la surveillance de l'Etat, et je n'admets, pour personnifier l'Etat dans cette surveillance si délicate et si difficile qui exige toutes les forces vives du pays, je n'admets que des hommes appartenant sans doute aux carrières les plus graves, mais n'ayant aucun intérêt, soit de conscience, soit de politique, distinct de l'unité nationale. *(A gauche : C'est cela ! Très bien !)*

» C'est vous dire que je n'introduis soit dans le conseil supérieur de surveillance, soit dans les conseils secondaires, ni évêques ni délégués d'évêques. *(Nouvel assentiment à gauche).* J'entends maintenir, quant à moi, cette antique et salutaire séparation de l'Eglise et de l'Etat qui était la sagesse de nos pères, et cela, dans l'intérêt de l'Eglise comme dans l'intérêt de l'Etat.

» Messieurs, je viens de vous dire ce que je voudrais ; voici maintenant ce que je ne veux pas. Je ne veux pas de la loi qu'on vous apporte. Pourquoi ? Messieurs, cette loi est une arme. Une arme n'est rien par elle-même ; elle n'existe que par la main qui la saisit. Or, quelle est la main qui se saisira de cette loi ? Là est toute la question. Messieurs, c'est la main du parti clérical *(Mouvement à droite, à gauche : Voilà la vérité !)* Eh bien, je redoute cette main, je veux briser l'arme, je repousse le projet (...).

» Messieurs, je m'explique. Loin que je veuille proscrire l'enseignement religieux, entendez-vous bien, il est selon moi plus nécessaire aujourd'hui qu'il n'a jamais été. *(Marques d'approbation à droite.)* Plus l'homme grandit, plus il doit croire (...). Je veux donc sincèrement, je dis plus, je veux ardemment, l'enseignement religieux. Mais je veux l'enseignement religieux de l'Église, et non l'enseignement religieux d'un parti. Je le veux sincère et non hypocrite. *(Approbation à gauche.)* Je le veux ayant le ciel pour but et non la terre. *(Marques générales d'approbation.)*

« L'Eglise chez elle, l'Etat chez lui »

» Je ne veux pas qu'une chaire envahisse l'autre. Je ne veux pas mêler le prêtre au professeur, ou, si je tolère ce mélange, si j'y consens, moi ingénieur, je le surveille (...). Je veux l'enseignement de l'Eglise au-dedans de l'Eglise et non au-dehors.

» Surtout, je considère comme une dérision de faire surveiller, au nom de l'Etat, par le clergé, l'enseignement du clergé. Je veux, je le répète et je le résume en un mot, ce que voulaient nos pères : l'Eglise chez elle ou l'Etat chez lui (...).

» Messieurs (...), je m'adresse, non pas, certes, au vénérable évêque de Langres [NDLR : Mgr Pierre-Louis Parisis], ni à quelque personne que ce soit dans cette Assemblée ; je m'adresse au parti qui a, sinon rédigé, du moins inspiré le projet de loi, à ce parti à la fois éteint et ardent, au parti clérical. Je ne sais pas s'il est dans le gouvernement, je ne sais pas s'il est dans l'Assemblée *(Mouvements)* ; mais je le sens un peu partout *(Rire général.)* Il a l'oreille fine, il m'entendra *(Nouveaux rires.)* Je m'adresse donc au parti clérical, et je lui dis : cette loi est votre loi. Tenez, franchement, je me défie de vous. Instruire, c'est construire. Je me défie de ce que vous construisez. *(Très bien !, très bien !)*

» Je ne veux pas vous confier l'enseignement de la jeunesse, l'âme des enfants, le développement des intelligences neuves qui s'ouvrent à la vie, l'esprit des générations nouvelles, c'est-à-dire l'avenir de la France. Je ne veux pas vous confier l'avenir de la France, parce que vous le confier, ce serait vous le livrer ! *(Mouvements.)*

» Il ne suffit pas que les générations nouvelles nous succèdent, j'entends qu'elles nous continuent. Voilà pourquoi je ne veux ni de votre main, ni de votre souffle sur elles. Je ne veux pas que ce qui a été fait par nos pères soit défait par vous. Après cette gloire, je ne veux pas de cette honte. *(Vive approbation à gauche. A droite : Oh ! oh !)*

» Votre loi est une loi qui a un masque. Elle dit une chose et elle en ferait une autre. C'est une pensée d'asservissement qui prend les allures de la liberté. C'est une confiscation intitulée donation. Je n'en veux pas. *(Applaudissements à gauche.)* Du reste, c'est votre habitude. Quand vous forgez une chaîne vous dites : voici une liberté. Quand vous faites une proscription, vous criez : voilà une amnistie ! *(Nouveaux applaudissements.)*

» Ah ! sur ce point, je suis pleinement de l'avis du vénérable évêque de Langres, je ne vous confonds pas, vous parti clérical, avec l'Eglise, pas plus que je ne confonds le gui avec le chêne. Vous êtes les parasites de l'Église, vous êtes la maladie de l'Eglise *(Mouvements en sens divers.)* Ignace est l'ennemi de Jésus. *(Vive approbation à gauche.)* Vous êtes non les croyants, mais les sectaires d'une religion que vous ne comprenez pas. *(A gauche : Très bien ! A droite : Oh ! oh !).* Cessez de mêler l'Eglise à vos affaires, à vos stratégies, à vos combinaisons, à vos doctrines, à vos ambitions. Ne l'appelez pas votre mère pour en faire votre servante. »



COLL. VIOLLET



Pensionnat Saint-Gabriel à Nogent-sur-Marne (1901).



JEAN-LOUP CHARMET

Ecole publique dans le Nord (1905).

COMMENT FUT VOTÉE LA LOI FALLOUX

Un compromis conservateur longuement négocié

Adoptée en 1850, alors que la IIe République, présidée par le futur Napoléon III, prône le retour à l'ordre, la loi Falloux traduit cette réaction conservatrice en instituant un compromis, au sein de la majorité de droite, entre ceux qui veulent accroître le rôle de l'Eglise et ceux qui défendent les prérogatives de l'Etat.

AU milieu du dix-neuvième siècle, les débats sur l'école ne concernent pas un système éducatif de masse et « cylindrique » comme le nôtre, de la maternelle au bac, mais des ordres d'enseignement séparés, comme le sont initialement les deux projets finalement fondus sous le nom de loi Falloux.

Pour l'enseignement primaire, école du peuple, les choses sont claires depuis la loi Guizot de 1833. Dans les écoles communales, encore bien inégalement réparties sur le territoire national et privilégiant les garçons, enseignent, selon le choix des autorités locales, des maîtres laïques ou des frères, dont la compétence est reconnue par un brevet. On y assure dans tous les cas un strict enseignement moral et religieux. La liberté d'ouvrir des écoles privées, reconnue par la loi, joue surtout pour les filles. Quant à l'enseignement secondaire, école des notables, il n'intéresse qu'une très mince élite, à l'instar du suffrage censitaire. Le monopole de « l'Université » – le terme est à entendre au sens de notre éducation nationale – sur l'enseignement et les diplômes ne laisse place qu'à des pensionnats ou institutions catholiques ne pouvant assurer de véritables cursus, si ce n'est dans des petits séminaires, en fait pour tous publics. Une vigoureuse campagne catholique contre ce monopole, supposé vecteur d'immoralité pour les élites, a marqué la fin de la Monarchie de Juillet.

La IIe République commence dans l'illusion lyrique. Le « vote universel » suppose l'homme libre et instruit. Le ministre Hippolyte Carnot songe même à l'obligation scolaire pour les deux sexes et à la gratuité des écoles publiques. La fraternisation romantique entre un christianisme fraternel et la République est propice à l'affirmation de la liberté d'enseignement (art. 9 de la Constitution). Mais la priorité, depuis les journées de juin 1848 et la poussée des « rouges » aux élections législatives de mai 1849, est bientôt, pour la majorité de droite, au retour à l'ordre et à la lutte contre le socialisme, dont on a vite fait d'attribuer l'expansion à l'action, plus supposée que réelle, des instituteurs.

Suzeraineté ecclésiastique

La nomination au ministère de l'instruction publique du comte de Falloux, légitimiste angevin, traduit bien les ambiguïtés d'une République ayant à sa tête un énigmatique prince-président. C'est d'ailleurs une commission extraparlementaire qui prépare le projet. Deux figures la dominent. Thiers, orléaniste vif-argent, voltairien dans l'âme mais apeuré, fait de nécessité raison : *« Je demande formellement autre chose que ces détestables petits instituteurs laïques ; je veux des frères »*. L'abbé Dupanloup, le spécialiste ecclésiastique en matière d'éducation, âme du séminaire Saint-Sulpice et de son exquise pédagogie célébrée par Renan, est aussi un gallican. C'est lui qui, avec Montalembert, freine les ardeurs obscurantistes de Thiers pour le primaire, lui arrachant en échange le grignotage de l'université pour le secondaire, enjeu essentiel des débats. On en arrive ainsi au compromis de la loi du 15 mars 1850, Falloux n'étant plus ministre depuis près de six mois.

Les concessions à l'Université, c'est d'abord plus d'écoles : l'ouverture obligatoire d'une école de filles dans toute commune de plus de 800 habitants – l'essor en est considérable dans les vingt années qui suivent – et, souvent oubliée, une modeste revalorisation du traitement des instituteurs. C'est surtout le maintien d'établissements secondaires officiels, ainsi que le monopole de la collation des grades – le baccalauréat en étant le premier – aux facultés de l'Etat, donc au correcteur « du public », dirions-nous aujourd'hui, lequel reste maître des programmes et des inspections. Mais, en compensation, que de concessions pour rapprocher, comme le dit l'exposé des motifs, l'instruction, l'éducation et la religion !

Si l'Université est maintenue, c'est sous une pesante suzeraineté ecclésiastique : celle des évêques dans le département (devenu le cadre académique de référence), celle des curés dans les communes, comme s'en rendent d'ailleurs compte Bouvard et Péruchet. Tout individu, fût-il jésuite, peut, à condition de détenir un simple baccalauréat, ouvrir un établissement secondaire libre. Cet établissement est susceptible de recevoir des subventions publiques jusqu'à hauteur d'un dixième de ses dépenses annuelles (art. 69), une entorse, rare au dix-neuvième siècle, aux principes libéraux de gouvernements de propriétaires. Dans le primaire, le brevet de capacité peut être remplacé par un certificat de stage, favorisant les frères, voire, pour les religieuses, par une simple lettre d'obédience de la supérieure. Pour Falloux, en effet, les diplômes *« n'attestent que l'étendue et la variété des connaissances, et non la vocation »*.

Comme tout compromis, la loi Falloux a suscité de vifs remous. Dans un catholicisme français alors déchiré entre ultramontains et gallicans que tout oppose, de la conception de l'Eglise à la pédagogie, elle suscite l'opposition résolue des premiers, derrière Louis Veuillot et son journal *l'Univers*, où la nostalgie de l'Inquisition voisine avec celle du monopole éducatif de l'Eglise. Jusqu'à ce que le pape – qui doit une fière chandelle au corps expéditionnaire français qui l'a restauré en 1849 – le fasse taire. L'organe de la bourgeoisie orléaniste, le *Journal des Débats*, naguère hérault de l'Université, salue du bout des lèvres *« une transaction, un concordat »* entre les fractions de la majorité conservatrice. En revanche, les ultras du libéralisme dogmatique – il y en a à cette époque comme aujourd'hui – dénoncent, dans le *Journal des Economistes*, *« l'obligation de suivre les programmes d'examens ou d'études imposés par l'autorité, qui annule la faculté du choix »*. L'évolution de Victor Hugo est le paradigme de celle de maints républicains. Encore favorable, le 18 juin 1849, à un projet qui *« fait l'enseignement libre et fait l'Etat juge »*, il dénonce, le 15 janvier 1850, la *« pensée d'asservissement qui prend les allures de la liberté »*, où il lit la mainmise du *« parti clérical »* plus que de l'Eglise proprement dite. La lutte pour la laïcité est fille de la loi Falloux : muette par force durant la première décennie de l'Empire, elle s'affirme dès après 1860.

MICHEL LAGRÉE
professeur d'histoire contemporaine à l'université Rennes-II.

DANS LA PRESSE DE L'ÉPOQUE

« L'éducation de la jeunesse livrée aux jésuites »

Les réactions de la presse quotidienne, le 16 mars 1850, au lendemain du vote de la loi Falloux, reflètent les passions parlementaires.

LE *National*, journal de la bourgeoisie républicaine, dénonce *« les trois hommes qui ont fait cette loi : M. de Falloux, le panégyriste effronté de l'Inquisition ; M. de Montalembert, l'homme de la Compagnie de Jésus ; M. Thiers, le renégat de la liberté, le disciple et l'émule de Talleyrand... »* Selon ce journal, *« au lieu d'obéir à la Constitution qui décrétait la liberté d'enseignement, M. Thiers et M. de Montalembert n'ont fait qu'une chose : ils ont ôté le gouvernement de l'éducation à l'État pour le donner, agrandi et fortifié, aux congrégations. Ce n'est donc pas l'esprit de parti, c'est la vérité même qui nous force à dire que, tant par M. Thiers et par M. de Montalembert que par la majorité de l'Assemblée législative, l'éducation de la jeunesse française est livrée en proie aux jésuites. »*

La Presse, fondée par Emile de Girardin, exprime aussi sa désapprobation : *« C'est vainement que M. Crémieux s'est efforcé d'ouvrir un espace pour une dernière protestation en proposant d'ajourner l'exécution de la loi à 1852. La majorité (...) craignait surtout que M. de Lamartine ne trouvât l'occasion de monter à la tribune et d'attacher une éloquente réprobation à l'œuvre de MM. Thiers et Montalembert au moment où elle allait recevoir la consécration légale.* (...) *Nous y avons perdu sans doute un beau discours de M. de Lamartine. Pour notre compte, nous le regrettons. Nous croyons avec l'illustre orateur que la séparation de l'Eglise et de l'Etat est la seule voie par laquelle il soit possible d'arriver à cette liberté d'enseignement si souvent promise, et qui, après avoir été pendant quinze ans l'objet de disputes ardentes, de tant de projets de loi, de tant de rapports vient d'être sacrifiée tout à la fois dans un mensonge et dans une hypocrisie. »*

Le libéral *Journal des débats* se montre plus nuancé dans son approbation critique. *« Nous l'avons dit au début, et nous le répétons au terme de cette discussion, la loi qui vient d'être votée n'est pas telle que nous l'aurions voulue si nous n'avions écouté que nos convictions et nos sympathies anciennes*, écrit-il. *Nous connaissons les scrupules et les répugnances qu'elle soulevait dans une fraction considérable de la majorité, celle avec laquelle nous sommes plus particulièrement en communauté d'idées et de sentiments. Cependant (...) l'adoption de la loi sur l'enseignement sera considérée comme un gage de réconciliation entre les deux grandes fractions de la majorité, entre celle qui a voté la loi par principe et celle qui l'a votée par esprit de transaction, de paix et de concorde. »*

« Le monde est privé de sens »

Pour sa part, *le Pays*, futur soutien du second Empire, approuve sans réserve le texte : *« 400 voix contre 236 ont donné la sanction légale à l'œuvre laborieuse qui a occupé tant d'intelligences et soulevé de si vives, de si nombreuses attaques. L'avenir dira ce qu'elle peut valoir et l'attitude du clergé français peut avoir une grande influence sur ses destinées. Aujourd'hui l'Assemblée, nous en avons confiance, ne pouvait rien faire qui conciliât mieux les droits de l'Etat et ceux des pères de famille. »*

En revanche, l'organe de l'Union catholique, *l'Univers*, ne partage pas cette volonté de compromis. Il somme le pays *« de dire s'il prend les séminaires pour des écoles d'enseignement primaire »* et publie en tête de première page une « Lettre de Mgr l'évêque de Châlons » s'insurgeant contre une disposition prévoyant d'instaurer, au profit de l'Etat, un *« droit d'inspection sur l'enseignement ecclésiastique »* : *« Quelle marque de mépris plus grave et plus offensante que l'inspection à laquelle seraient soumis les évêques et les séminaires, que cette inquisition exercée contre eux au moment même où l'on parle de liberté et où, proposant la paix, on se dispose à faire une guerre cruelle ?* demande ce représentant de l'épiscopat. *En vérité, on dirait que le monde est privé de sens, qu'on n'y fait plus usage de sa raison et qu'il n'y a plus que ténèbres.... »*

VÉRONIQUE CAUHAPÉ

Egalité

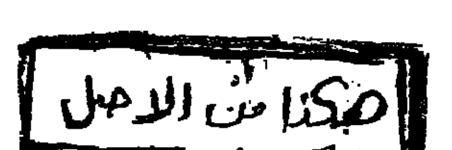
Suite de page 1

L'école est à la fois le lieu où se révèlent le plus les inégalités et celui qui devrait être organisé dans le but de réduire ces mêmes inégalités. Elle est le miroir et le réceptacle de toutes les contradictions du temps. Elle focalise, concentre et constate le poids des injustices. Peut-elle les réduire ? Ne lui demande-t-on pas d'assumer des tâches qui sont au-dessus de ses forces ? Certainement, mais l'ampleur de la demande qui s'exprime, sourdement ou explicitement, en direction de l'école est la preuve la plus éclatante qu'on ne doit en approcher qu'à pas comptés.

Le privé correspond, incontestablement, à une partie de la demande sociale. Le nombre des enfants qui ont été, sont ou seront des élèves du privé est beaucoup plus élevé que ne l'indiquent les statistiques à un moment donné. C'est parce que cette demande a paru menacée de rencontrer moins d'offre qu'eurent lieu, en 1984, les manifestations les plus amples qu'ait connues la France de l'après-guerre. Aujourd'hui le mouvement autour de l'épisode « Falloux » signale la permanence, et la force, dans la France de cette fin de siècle d'une aspiration à une plus grande efficacité de l'école – des écoles – du point de vue de l'égalité et de la justice.

Au-delà des caricatures pitoyables resurgies des sacs d'invectives retrouvés dans les greniers (la « calotte » contre les diables fourchus), il restera de cette période deux... enseignements. Le premier est que l'*« offense »* – pour reprendre le mot utilisé par M. Mitterrand – ressentie par le service public a provoqué, bien au-delà de son utilisation politique, le resserrement d'un lien qu'on croyait distendu. Le second est que la légitimité future des deux écoles se mesurera à la capacité qu'elles auront d'être – ou non – un instrument de l'égalité. Chacune aura des efforts à faire, c'est leur défi commun.

BRUNO FRAPPAT





D.R.

L'Ecole buissonnière (*Jean-Paul Le Chanois, 1948*).



COLL. KIPA

Anthracite (*Edouard Niermans, 1980*).

DEUX SIÈCLES DE RELATIONS ENTRE L'ÉTAT ET L'ÉCOLE

Le poids des guerres scolaires

Enjeu de pouvoir, l'école a, depuis deux siècles, toujours dressé deux camps l'un contre l'autre : les laïques contre les cléricaux. Mais les enjeux aujourd'hui sont moins religieux que sociaux et déplacent les lignes de partage.

AINSI donc on aurait touché à l'école. A ce paysage français inconscient, peuplé d'imposantes bâtisses républicaines et de frontons indélébiles : ici *« école des filles »*, là *« école des garçons »*, et partout : « Liberté, Egalité, Fraternité ». Dans ces rêves ancestraux que l'on fait souvent remonter à un siècle, il y a là, bruissant de récréations enfantines, autour de la place et du café, la *mairie... et l'église.*

L'école, depuis deux siècles, si présente et quotidienne, est aussi tombée dans l'inconscient collectif. A son seuil, l'Etat et l'Eglise y ont mené des guerres, des combats politiques, des luttes idéologiques. Aujourd'hui encore, l'école prouve qu'elle seule, en dernier ressort, sait cristalliser la grogne et le mécontentement. Elle seule, mieux que la crise ou le chômage en tout cas, sait jeter la vindicte populaire dans la rue. Il y a là des principes, peut-être, de la passion et de l'irrationnel, *surtout. Cela tient* sûrement à ce que, pendant deux siècles, l'école a été – et reste dans les têtes – un enjeu de pouvoir.

Contrairement aux idées reçues, et *quitte à mettre à mal certains mythes*, ce n'est pas la Révolution, ni Frédéric Albert comte de Falloux, ni encore Jules Ferry, qui mirent le feu aux poudres. Il faut, un peu avant, remonter à la deuxième moitié du dix-huitième siècle. A cette époque, l'Etat commence à juger nécessaire de disposer lui-même de l'instrument qui diffuse les connaissances. *Il lui faut* imprimer sa marque sur la nation et s'emparer de l'école, qui est aux mains de l'Eglise, sous l'emprise des congrégations religieuses, plus précisément aux mains des jésuites.

L'Eglise et les pouvoirs civils étant gallicans, mus donc par *une profonde* défiance à l'égard du pape, s'en prennent naturellement à la Compagnie de Jésus, qui fait figure de garde papale rapprochée. En 1764, les parlements provinciaux obtiennent du pouvoir royal qu'il boute les jésuites hors du royaume. *L'Etat a désormais* le champ libre pour gérer les affaires scolaires. *C'est alors que le président* du parlement de Rennes annonce clairement la couleur : la nation a le devoir d'instruire ses membres et les enfants de l'Etat doivent être éduqués par l'Etat, qui, seul, peut définir ce qui est bon pour lui (1).

Le grand éducateur

Sous la Révolution, soucieuse de *« restaurer l'esprit humain »* déformé par plusieurs *siècles de domination* religieuse, deux conceptions s'affrontent : les montagnards veulent sauvegarder la République et proposent d'éduquer les enfants de la même manière, dans un moule *« unique »*. Les hommes de la plaine estiment en revanche *que la liberté de* l'enseignement est une liberté fondamentale.

La loi Daunou du 3 brumaire an IV *tranche pour la* deuxième solution et laisse à l'Etat le soin d'organiser un enseignement public, *tout en autorisant* la liberté de l'enseignement. Autant dire que de la loi Daunou dépend la première guerre scolaire : car, entre l'école de l'Etat et l'école *« libre »*, de l'Eglise, il faudra désormais choisir.

Cependant, en ces temps révolutionnaires, l'idée demeure que c'est à l'Etat de conserver la maîtrise du tout, que l'Etat doit être le grand éducateur. Napoléon, bien sûr, donne corps à ce concept. Il abolit la liberté *de l'enseignement, crée* l'Université impériale et définit l'idée d'un corps enseignant, *sur le modèle du clergé*. Mais cela ne veut pas dire qu'il veut l'école non religieuse (il accepte même que les Frères des écoles chrétiennes tiennent les écoles primaires).

Partant de là, le dix-neuvième siècle suit les mouvements d'un long balancier. Les cléricaux en sont les premiers-bénéficiaires, les laïques les seconds. Sous la Restauration, la loi *Guizot donne quelques gages aux libéraux*. Elle tolère la liberté de l'enseignement pour le primaire, mais organise une puissante école d'Etat, il est vrai catholique. Au service de l'Etat, *cette école se porte surtout à celui du* gouvernement, et, comme le dénonça avec verve le député Victor Hugo, à celui du parti au pouvoir : le parti clérical. En 1850, le comte de Falloux « libère » à son tour l'enseignement secondaire et affirme l'emprise de *l'Eglise catholique sur l'école*, y compris publique.

La foi laïque

Il faut attendre la IIIe République et Jules Ferry *pour qu'à l'inverse la foi* laïque, chère à Ferdinand Buisson, reprenne le dessus. On l'oublie souvent : Ferry ne marque pas tant son époque en instaurant l'école publique, laïque, gratuite et obligatoire (Guizot avait déjà, bien avant lui, lancé l'idée de gratuité, et *la grande majorité* des enfants allait à l'école) qu'en légitimant l'Etat-éducateur et sa morale d'Etat, nécessaire, selon lui, à sa survie. En somme, l'école, instrumentalisée, *est au centre des valeurs qu*'entendent inculquer avec force les républicains et leurs missionnaires, les *« hussards noirs de la République »*. C'est avec elle et par elle qu'ils y parviendront.

Si guerre scolaire il y a alors, l'affrontement n'est pas forcément brutal. Moins en tout cas qu'il ne le deviendra vingt ans plus tard, aux grandes heures du combisme. Ferry tolère les écoles libres et ne les remet pas en question. *Mais il entend rivaliser* avec l'Eglise sur son propre terrain, celui des valeurs et de la morale.

Les choses sont claires. L'enseignement primaire comprend, en premier lieu, l'*instruction* morale et civique, avant la lecture et l'écriture, la langue et les éléments de littérature française, la géographie, *« particulièrement celle de la France »*, l'histoire, *« particulièrement celle de la France jusqu'à nos jours »*, etc., jusqu'à *« pour les garçons : les exercices militaires »* et *« pour les filles : les travaux à l'aiguille »*... C'est alors qu'en classe on prend soin de vibrer aux aventures de deux jeunes orphelins d'Alsace-Lorraine qui, *« par un épais brouillard du mois de septembre »*, ont fui Phalsbourg annexé et finissent par s'installer dans une ferme de l'Orléanais (2).

Combes, ancien *séminariste originaire* du Tarn, grassouillet, nez fort et barbiche blanche, s'attaque alors avec rage aux congrégations, juste avant de se pencher sur la « grande » séparation (de l'*Eglise et de l'Etat*) *de 1905*. En 1904, il ferme autoritairement douze mille écoles congréganistes. *De sorte* qu'un million et demi d'enfants (un quart des effectifs alors scolarisés) voient *peu ou prou leur scolarité* modifiée. Mais les changements sont superficiels : la plupart des enseignants congréganistes optent, sur ordre de leur évêque, pour la sécularisation. *Les écoles congréganistes* renaissent sous des façades laïques privées. Le dualisme scolaire tient bon.

Il faut alors attendre près d'un demi-siècle pour que le conflit renaisse de ses cendres. C'est au tour de Vichy, en 1940, de redorer le blason *de l'enseignement privé*. Les écoles congréganistes sont à nouveau autorisées, et de fortes subventions allouées au privé. Les « devoirs envers Dieu », qui avaient subsisté jusqu'en 1923, réapparaissent dans les programmes. Mais l'attention des laïques est ailleurs...

En 1951, les lois Marie et Barangé, qui donnent la possibilité aux élèves du privé de bénéficier des bourses allouées aux élèves du public provoquent à nouveau l'émotion et la colère du camp laïque. Celle-ci est à son comble, *en 1959, quand le pouvoir* gaullien, à peine installé, s'attaque à la question scolaire. *« C'est la République qu'on assassine »*, entend-on après le vote à l'Assemblée.

Mais l'adoption de la loi Debré, le 31 décembre 1959, au terme de longues négociations, et après la démission du ministre de l'éducation nationale d'alors – André Boulloche, – intervient dans un cadre totalement différent. L'Etat-éducateur a fait son *travail. L'Etat-instructeur prend* le relais. La scolarisation de masse fait son apparition. Il faut à la France des hommes et des femmes mieux formés, mieux instruits pour affronter un monde de plus en plus « économique ». Il faut « tirer vers le haut » la population scolaire. On allonge la durée de la scolarité (jusqu'à seize ans). On s'apprête à *bâtir des collèges* « d'enseignement secondaire » (un par jour, en moyenne, dans les années 60 !)

Nouveaux clivages

La mutation est importante au regard de la « question scolaire » : puisqu'il s'agit d'accentuer les connaissances et l'instruction, l'Etat ne craint plus que l'Eglise ait d'autres valeurs que les siennes. Les temps ayant changé, à cet effort l'enseignement privé est convié, voire même « associé ». Un système de contrats qui impliquent droits et devoirs de la part des deux parties est défini. Entre l'Etat d'une part et chaque établissement *privé d'autre part.*

Les familles, elles aussi, troublent le tête-à-tête qui prévalait entre l'Etat et l'école. Face à l'emploi, à l'avenir de leur progéniture, les parents ont désormais leur mots à dire. Ils veulent choisir leur école. Et c'est ainsi que, comme prise à contre-pied, la gauche, *revenue après plusieurs années d'ab*sence au pouvoir, bute, en 1984, sur ces multiples tentatives de compromis et le rêve d'un « grand service public unifié laïque de l'éducation nationale ». Au risque, comble pour *elle*, de se voir reprocher de s'attaquer à l'un de ses thèmes chéris, la liberté !

Dès lors, la logique de la loi Debré prend l'avantage. C'est elle qui prévaut encore, lors des négociations entre l'enseignement catholique et le ministère Lang en juin 1992, afin d'apurer un vieux contentieux financier reconnu par le Conseil d'Etat. Et c'est à elle que semble se résoudre aujourd'hui *la direction du Parti* socialiste.

Car tout le monde a compris, malgré *les faux-semblants, que la réalité* du dualisme scolaire a changé. La réalité est que le privé ne « joue » plus tant sur le registre des valeurs que sur celui de sa nouvelle attribution sociale : le recours au public. En conséquence, plus personne – ou si peu – ne remet en cause l'existence *même du privé, fût-il catholique.*

L'Etat et l'Eglise qui intègrent la réalité de ces nouveaux clivages *observent tous deux qu'ils n'ont* peut-être plus les mêmes raisons de s'affronter sur la prise de contrôle de l'appareil scolaire. Mais le poids de l'histoire et des traditions reste fort. *La paix scolaire est un équilibre historiquement* constitué, qui ne s'accommode guère des passages en force et de la précipitation. Le gouvernement, affrontant sa première « grande » manifestation et essuyant un nouveau camouflet auprès du Conseil constitutionnel, le paie sûrement de l'avoir méconnu.

JEAN-MICHEL DUMAY

(1) On se reportera pour un historique complet des relations entre l'Etat et l'école à l'allocution de Christian Nique, professeur à la Sorbonne et conseiller à l'Elysée, chargé des questions d'éducation, prononcée aux Assises nationales de l'enseignement catholique en mai 1993 et parue dans *Enseignement catholique actualités (ECD)* n° 1 863.

(2) Six millions d'exemplaires du *Tour de France par deux enfants*, qui a forgé le patriotisme et l'esprit républicain de plusieurs générations, ont été vendus entre 1877 et 1901.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :

Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :

Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi,
Bertrand Le Gendre, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :

Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

LOIS

Du comte de Falloux à Bruno Bourg-Broc

1833 : la loi Guizot libère l'enseignement primaire. Elle permet aux congrégations de fournir des maîtres à l'école publique et d'ouvrir des écoles privées. L'instruction primaire élémentaire comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse.

1850 : la loi Falloux établit la liberté de l'enseignement secondaire. Elle reconnaît deux types d'écoles primaires ou secondaires : les écoles fondées ou entretenues par les communes, les départements, ou l'État (les écoles publiques) et celles fondées ou entretenues par des particuliers ou des associations (les écoles libres). Les écoles publiques sont confessionnelles (les *évêques ont le droit d'inspection*, l'instituteur rend compte au curé). Toujours en vigueur cent *quarante-trois ans plus tard*, l'article 69 de la loi Falloux dispose que *« les établissements libres peuvent obtenir des communes, des départements ou de l'Etat, un local et une subvention, sans que cette subvention puisse excéder le dixième des dépenses annuelles de l'établissement (...) »*.

1881 et 1882 : les lois Ferry instaurent l'école primaire obligatoire, laïque et gratuite. Le prêtre n'a plus prise sur l'instituteur ni accès à l'école publique et l'enseignement religieux est remplacé par l'instruction morale et civique, qui fait état cependant de *« devoirs envers Dieu »*. Le catéchisme ne peut être enseigné qu'en dehors de l'école. Les crucifix ne sont pas introduits *dans les écoles nouvellement construites* et sont décrochés au fur et à mesure des restaurations.

1886 : la loi Goblet instaure la laïcité du corps enseignant dans les écoles publiques. La loi organise l'école primaire. Son application ne permet pas aux communes de financer les écoles primaires libres (les lois Ferry et Goblet ne s'appliqueront pas, et ne s'appliquent toujours pas, en Alsace-Moselle, *où l'on enseigne* toujours des cours de religion).

1904 : la loi Combes interdit l'enseignement aux membres des congrégations.

1919 : la loi Astier crée des cours professionnels obligatoires pour les apprentis, qui dépendent du ministère du commerce et de l'industrie. *Ces cours sont habilités à recevoir, sans* limites, des fonds publics pour leurs dépenses *(fonctionnement et investissement). Passés* sous tutelle de l'éducation nationale après guerre, les établissements techniques privés continueront à bénéficier de cette disposition.

1940 : une loi de Vichy abroge la loi Combes de 1904 et réautorise l'enseignement congréganiste. Les « devoirs envers Dieu », qui *avaient disparus en 1923, sont rétablis dans les* programmes. Des subventions exceptionnelles sont *attribuées à l'enseignement* privé.

1951 : les lois Marie et Béranger permettent l'obtention de bourses d'État et d'allocations aux élèves de l'enseignement privé.

1959 : la loi Debré instaure un système de *contrat entre l'État et les classes des écoles privées*. Les établissements privés sous contrat, *« tout en conservant* [leur] *son caractère propre »*, s'engagent à respecter les normes pédagogiques *de l'école publique* et à *accueillir* tous les enfants, *« sans distinction d'origine, d'opinions ou de croyances », « dans le respect total de la liberté de conscience »*. Les enseignants du privé sont payés par l'État. Celui-ci prend en charge une partie du fonctionnement des établissements en respectant une règle de parité entre l'enseignement public et l'enseignement privé. Une contribution forfaitaire (le forfait d'externat) *est versée, par élève et par an*, à chaque établissement par l'État ainsi que, depuis les lois *de décentralisation, par les collectivités locales.* La loi Debré exclut de son champ les dépenses d'investissements *des établissements privés* sous contrat, qui restent sous le coup des lois *Falloux ou Astier.*

1977 : la loi Guermeur étend l'aide à l'enseignement privé sous contrat. Elle impose l'égalisation des conditions de formation, d'avancement et de retraite entre les personnels du privé et ceux du public. Elle prévoit que les maîtres de l'enseignement privé sous contrat sont *« tenus au respect du caractère propre de l'établissement »* et nommés sur proposition du directeur *de l'établissement et non plus du recteur.*

1984 : le projet de loi Savary prévoit la constitution d'un grand *« service public unifié, laïque de l'éducation nationale »*, par lequel notamment les enseignants du secteur privé auraient été titularisés. Ce projet est retiré en juillet par François Mitterrand, *à la suite d'une* grande manifestation, qui s'est tenue le 24 juin, en faveur de l'enseignement *libre à Paris.* En août, Jean-Pierre Chevènement, qui remplace Alain Savary, annonce des *« dispositions simples et pratiques »*, qui seront adoptées en décembre. Elles réduisent le pouvoir des chefs d'établissement et adoucissent la formulation de l'obligation pour les maîtres de respecter le « caractère propre ».

En décembre, **la loi Rocard** réorganise l'enseignement *agricole. Elle autorise* l'État à financer les dépenses d'investissements des établissements *agricoles privés sous contrat, « à l'exception des dépenses de première construction »*. Elle contraint les établissements privés *à s'insérer* dans un schéma prévisionnel national des formations.

1993 : la loi Bourg-Broc (du nom du député RPR de la Marne, premier signataire de la proposition *de loi et rapporteur de la commission des* affaires culturelles, familiales et sociales à l'Assemblée nationale) entend réviser l'ensemble des dispositifs législatifs ayant trait au financement de l'investissement des établissements privés sous contrat. Les collectivités locales fixeraient librement les modalités de leur aide *financière aux établissements privés sous* contrat. Le Conseil constitutionnel finalement la rend inopérante.

TEXTES

Le statut de l'enseignement catholique

Les évêques de France, réunis en assemblée plénière extraordinaire le 14 mai 1992, ont adopté un nouveau statut de l'enseignement catholique. Nous publions ci-dessous des extraits de son préambule.

1. Structure civile et institution chrétienne

Fondés sur le droit de l'enfant à recevoir une éducation chrétienne et sur le libre choix des familles, les établissements catholiques d'enseignement, dans le cadre de la liberté publique d'enseignement reconnue par la Constitution française et par le droit international, sont des institutions chrétiennes qui participent à un service d'intérêt national. Ils reconnaissent les obligations qui en découlent (...).

Ainsi, sous un certain aspect, l'école catholique est une structure civile avec des buts, des méthodes, des caractéristiques semblables à n'importe quelle institution scolaire. Sous un autre aspect, elle se présente aussi comme une communauté chrétienne ayant pour base un projet éducatif enraciné dans le Christ et son Evangile (...).

2. Service de la nation

L'enseignement catholique se veut ouvert à tous ceux qui acceptent son projet éducatif. On respectera donc la liberté religieuse et la conscience des élèves et des familles. La liberté est fermement défendue par l'Église. Refusant tout endoctrinement, l'enseignement catholique sait bien que sa mission consiste à servir l'homme. Proposant aux jeunes chrétiens qu'il accueille les moyens de grandir dans la foi, il veut ouvrir à tous les élèves un chemin de croissance en humanité, dans une inlassable recherche de vérité et d'amour.(...)

L'enseignement catholique ne peut pas renoncer à la liberté de proposer le message et d'exposer les valeurs de l'éducation chrétienne. Il devrait être clair à tous qu'exposer et proposer n'équivaut pas à imposer.

Ce faisant, l'enseignement catholique a la volonté de mettre son projet éducatif, fondé sur un sens chrétien de l'homme, au service de la société ; il contribue ainsi à l'ouvrir à la dimension spirituelle de la personne et de l'histoire.

3. Le caractère propre

Le caractère propre de l'enseignement catholique (...) est de créer pour la communauté scolaire une atmosphère animée d'un esprit évangélique de liberté et de charité, d'aider les adolescents à développer leur personnalité en faisant en même temps croître cette créature nouvelle qu'ils sont devenus par le baptême et finalement d'ordonner toute la culture humaine à l'annonce du salut de telle sorte que la connaissance graduelle que les élèves acquièrent du monde, de la vie et de l'homme, soit illuminée par la foi (...).

4. Le projet éducatif

L'enseignement catholique, dans chaque diocèse, puise sa raison d'être et son souci de développement dans la mission même de l'Eglise. Il se base sur un projet éducatif dans lequel fusionnent harmonieusement la foi, la culture, la vie... Il transmet une vision de la personne et de la société puisée aux sources du mystère pascal du Christ. Cette perspective se traduit dans le projet éducatif de chaque établissement, illuminé par le message évangélique et attentif aux exigences des jeunes d'aujourd'hui.

Accueillant ces finalités, la communauté éducative élabore le projet éducatif sous la responsabilité du chef d'établissement; ce projet est soumis aux autorités de tutelle qui répondent devant l'évêque du caractère catholique de l'établissement (...).

Dans le cas d'un établissement à tutelle congréganiste, le projet éducatif s'enracine dans la tradition spirituelle propre à la congrégation. Celle-ci en répond devant l'évêque.

5. Une communauté éducative

Sous la responsabilité du chef d'établissement qui a reçu mission à cet effet, la communauté éducative s'édifie sur des relations de confiance et d'étroite collaboration entre tous les partenaires : enseignants, parents, prêtres, diacres, religieux (ses), animateurs pastoraux, personnel d'administration et de service, et avec les élèves eux-mêmes participants et responsables comme vrais protagonistes et sujets du processus éducatif (...).

L'établissement catholique d'enseignement est un des lieux où se rassemblent des baptisés, fidèles du Christ, constitués en peuple de Dieu, appelés à exercer, chacun selon sa condition propre, la mission que Dieu a confiée à l'Eglise, pour qu'elle l'accomplisse dans le monde (...).

6. Service en église

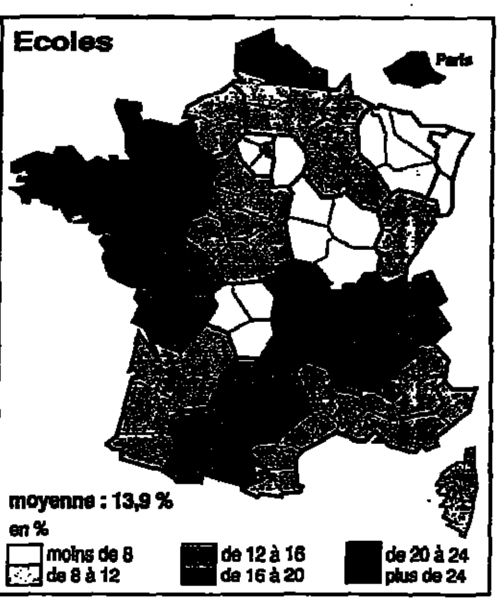
L'enseignement catholique est un des lieux privilégiés où l'Église peut révéler l'homme à lui-même, lui faire découvrir le sens de son existence et l'introduire dans la vérité totale sur lui-même et son destin (...).

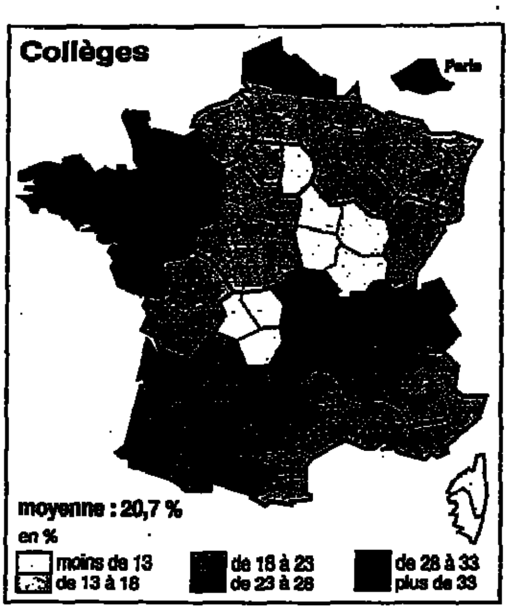
L'école catholique est donc, elle-même, un lieu d'évangélisation, d'authentique apostolat, d'action pastorale, non par le moyen d'activités complémentaires, parallèles ou parascolaires, mais par la nature même de son action directement orientée à l'éducation de la personnalité chrétienne (...).

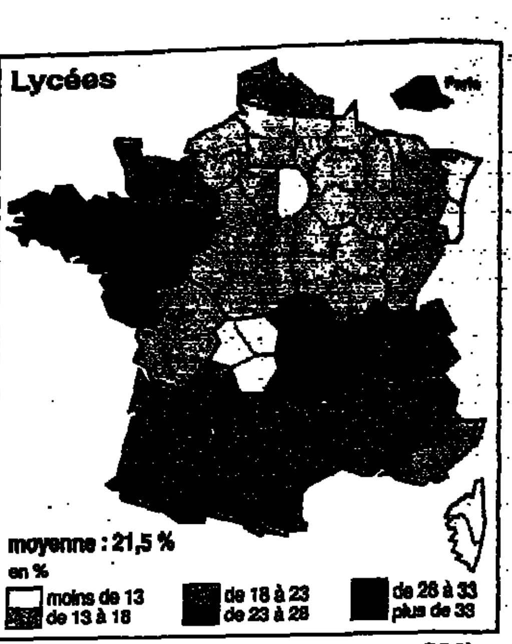
Sa finalité est aussi de préparer les jeunes à devenir des sujets actifs qui prennent part à l'évangélisation et à la rénovation sociale.

Un établissement catholique traduit dans son enseignement comme dans sa vie le souci de proposer et de favoriser une formation catéchétique, une culture chrétienne, une morale en référence aux valeurs évangéliques, une éducation à la prière et aux sacrements (...). L'école catholique prépare les élèves à travailler à l'extension du royaume de Dieu (...).

La part du privé en 1991-1992







L'implantation géographique du secteur privé est très inégale. Il regroupe environ 40 % des élèves en Bretagne et en Pays de la Loire. Il accueille 30 % des élèves du secondaire dans trois académies : Paris, Clermont-Ferrand et Lyon. (Source : ministère de l'éducation nationale.)

MALGRÉ UNE LAÏCISATION CROISSANTE DES ÉCOLES PLACÉES SOUS SA TUTELLE

L'Eglise insiste sur l'identité chrétienne de ses établissements

En 1992, adoptant à une large majorité un nouveau statut pour l'enseignement catholique, la Conférence des évêques de France réaffirme l'identité chrétienne de l'enseignement catholique et redéfinit la place de la tutelle de l'Eglise.

CE pourrait être une lapalissade que de le rappeler : bien qu'étant devenu surtout, sous la pression des «consommateurs d'école», une alternative au public pour près d'une famille sur deux, l'enseignement catholique est avant tout... une institution chrétienne. Les apparences étant trompeuses, les évêques de France, réunis en assemblée plénière extraordinaire en mai 1992, ont voulu réaffirmer cette vérité, en redéfinissant le statut de l'enseignement catholique, dont la précédente version datait de 1973. Et les évêques de préciser : *«L'école catholique est elle-même un lieu d'évangélisation, d'authentique apostolat, d'action pastorale, non par le moyen d'activités complémentaires, parallèles ou parascolaires, mais par la nature même de son action directement orientée à l'éducation de la personnalité chrétienne»*.

Institution d'Église par le *«caractère propre»* qu'il entend mettre en jeu au sein de ses établissements (et que lui reconnaît la loi Debré), mais aussi structure civile par l'association qui l'unit à l'Etat dans sa mission de service public, l'enseignement catholique pose en fait crûment à l'Église la question de son action missionnaire. La révision des statuts avait donc pour ambition de repréciser qui faisait quoi dans l'enseignement catholique et, surtout, d'élaborer suffisamment de garde-fous pour que celui-ci puisse au moins «garder son âme».

Trois années de travaux, pas moins, et plusieurs centaines de moutures de textes différents, ont alors montré, avant l'adoption du nouveau statut, les difficultés que les évêques avaient eu à redéfinir le rôle de l'Église dans l'institution. La traditionnelle assemblée plénière, à Lourdes, en octobre 1990, n'avait pas suffi à venir à bout des craintes et des atermoiements.

L'aspiration des parents

Il fallut tout d'abord, pour certains, se rendre à l'évidence : en vingt ans, l'enseignement catholique s'est considérablement laïcisé. 97 % des enseignants sont aujourd'hui des laïcs – crise des vocations oblige – et ceux-ci ont le même niveau de compétence que leurs homologues du public. *Ils* peuvent désormais, depuis la dernière rentrée, effectuer la préparation d'un concours spécifique dans les instituts universitaires de formation des maîtres publics.

La laïcisation de l'enseignement catholique a touché les acteurs à tous niveaux. 88 % des directeurs d'école et 81 % des principaux de collèges et des proviseurs de lycées catholiques sont également des laïcs, alors que ces derniers ne représentaient que 46 % du total en 1978. De même, deux directeurs diocésains sur trois sont aujourd'hui laïcs quand ces garants de l'enseignement catholique dans chaque diocèse étaient encore à 91 % des religieux en 1978.

A ces changements internes ont correspondu par ailleurs des mutations propres au système éducatif français : l'école catholique a connu elle aussi la scolarisation de masse et surtout cette formidable aspiration des parents à disposer d'un «service public *bis*», hors de tout choix confessionnel. De sorte que, superposée au discours revendicatif de plus en plus professionnel et de moins en moins confessionnel des partenaires du privé (enseignants, responsables, etc.), cette aspiration nouvelle des parents a troublé, dans l'Eglise, plus d'un schéma de pensée.

Aussi, cette reconnaissance d'une plus grande professionnalisation de l'enseignement catholique ne s'est pas faite sans contrepartie, ni sans assurances. *«Nous croyons fermement à l'utilité de l'enseignement catholique et nous ne sommes pas prêts à le laisser glisser vers un enseignement libre sans lien réel avec l'Eglise»*, soulignait Mgr Joseph Duval, président de la Conférence des évêques de France, lors de la promulgation du nouveau Statut.

Pour bien réaffirmer l'identité chrétienne des établissements, les évêques ont donc choisi d'officialiser tout d'abord un glissement sémantique important. On ne parle plus désormais d' «établissements d'enseignement catholique», mais d' «établissements catholiques d'enseignement». *«Il n'y a pas de mathématiques catholiques*, explique le Père Max Cloupet, secrétaire général de l'enseignement catholique, *mais il y a une manière chrétienne d'enseigner les mathématiques.»*

Reprise en main

Pour ce faire, le nouveau statut adopté en 1992, qui s'est également chargé d'adapter l'enseignement catholique aux lois de décentralisation, réaffirme clairement le rôle prééminent de l'évêque, maître en son diocèse, garant de l' *«authenticité»* du caractère catholique d'un établissement (son fameux *caractère propre* reconnu par la loi Debré de 1959). L'évêque continue de nommer le directeur diocésain et les chefs d'établissement. A cette fin, il préside une nouvelle instance, le conseil de tutelle, composé de sept membres : trois membres sont nommés par lui, trois membres sont présentés par le comité diocésain de l'enseignement catholique (1).

La place de la tutelle a parfois donné lieu à de vifs échanges. En mars 1991, quinze évêques de l'Ile-de-France n'avaient pas hésité à déposer un document *«confidentiel»*, exigeant d'inscrire dans les statuts les normes de l'enseignement catholique, étant entendu que l'Evangile ne pouvait être à leurs yeux *«simplement une référence»* pour un établissement, mais qu'il devait être aussi *«normatif»*... Ces évêques radicaux n'ont cependant, semble-t-il, pas eu voie au chapitre. Les évêques veulent donc *«proposer»* des valeurs et non les *«imposer»*.

Cette redéfinition du statut s'est également accompagnée d'un recadrage précis des organismes nationaux, composantes de l'enseignement catholique : fédérations des organisations gestionnaires (FNOGEC) ou organismes de formation (UNAPEC).

Depuis quatre ans, le secrétariat général de l'enseignement catholique n'a pas hésité notamment à «faire le ménage» dans son patrimoine immobilier scolaire (un tiers des établissements appartiendraient aux congrégations), quitte à faire grincer les dents de nombre de gestionnaires d'établissements, qui avaient pris pour habitude de se substituer aux obligations des véritables propriétaires. Et pour clarifier les situations, les associations propriétaires sont désormais tenues de réserver une place «de droit» à la tutelle, afin que celle-ci veille à la bonne affectation des locaux.

Enfin, le souffle rénovateur n'a pas épargné le domaine pédagogique. Lors d'Assises nationales, en mai 1993, l'enseignement catholique s'est fixé pour tâche, de *«donner du sens»* à son caractère propre, qui ne saurait, pour les évêques, se résumer au seul recours au public.

Toute cette reprise en main n'aurait pu être faite sans l'habileté d'un homme, le Père Max Cloupet, secrétaire général de l'enseignement catholique depuis 1987, qui a su non seulement gérer les tensions internes de l'institution, mais aussi jouer la carte du service public que Jack Lang, citant lui-même l'exposé des motifs de la loi Debré, lui a finalement tendue spectaculairement, en juin 1992, après avoir apuré un contentieux vieux de huit ans entre l'État et l'enseignement catholique.

J.-M. Dy.

(1) Le comité diocésain, sorte de «parlement» au niveau diocésain de l'enseignement catholique, est composé pour un tiers au plus de membres de droit représentant l'Eglise ou les congrégations, et pour deux tiers au moins de personnes élues parmi les parents, les chefs d'établissement, les personnels d'éducation ou d'administration et de service, les organismes de gestion.

LES DIFFÉRENTES CONCEPTIONS DE LA LAÏCITÉ

De la séparation au contrat

LA séparation des Eglises et de l'Etat, en 1905, a marqué une étape décisive dans la laïcisation de la République, c'est-à-dire dans le mouvement qui, depuis la Révolution française, et malgré quelques retours en arrière, tendait à soustraire les institutions publiques à l'emprise de la religion. La Constitution de 1946 puis celle de 1958 ont pris acte de cette évolution en affirmant que la France est une République laïque.

Pour le communiste Etienne Fajon, défenseur de l'amendement introduisant la référence à la laïcité, le mot consacre la séparation des Eglises et de l'Etat. De même, selon Maurice Schumann, alors député MRP, la laïcité de l'Etat *«signifie son indépendance vis-à-vis de toute autorité qui n'est pas reconnue par l'ensemble de la nation»* – ce qui est, à l'évidence, le cas des autorités religieuses dans une France en partie déchristianisée (1).

Si l'on s'en tient à ce principe, la laïcité peut prendre la forme de l'anticléricalisme, dont le «petit père Combes» fut, avant le compromis de 1905, l'une des principales figures. Elle suppose que l'Etat continue à combattre la religion au nom d'une idéologie ouvertement athée. Nombre de militants de la laïcité restent fidèles à ce combat.

D'autres ont une conception plus pacifique : ils retiennent de la laïcité l'idée de la neutralité de l'Etat. L'amendement communiste à la Constitution de 1946, déclarait Etienne Fajon, *«implique la neutralité de l'Etat à l'égard de toutes les religions et de tous les cultes»*. La Constitution de 1958 précise que la République française *«respecte toutes les croyances»*. Dès lors l'Etat ne saurait défendre une position antireligieuse ni même professer une philosophie particulière : son devoir est d'observer une attitude de non-intervention.

De la laïcité-séparation à la laïcité-neutralité l'évolution est favorable à la religion. Elle l'est plus encore dans la troisième phase, celle de la laïcité-liberté (2). Les nouvelles conditions d'exercice de la liberté religieuse ont conduit en effet l'Etat à renouer des liens avec les Eglises, passant de la gestion de la «séparation» à la tentative de définition d'un *«nouveau pacte laïque»* (3). C'est que la religion, loin de rester une affaire privée, a repris place dans la sphère publique.

Cette situation est le résultat d'un double changement : d'une part, l'Etat juge désormais conforme à sa vocation de venir en aide aux mouvements sociaux, par le financement de multiples associations, fussent-elles d'inspiration religieuse; d'autre part, les religions sont devenues les partenaires des autorités politiques sur quelques-unes des grandes questions d'aujourd'hui qui touchent notamment à l'éthique et, dans le cas de l'islam, à l'immigration.

Sur le terrain scolaire, la «nouvelle laïcité» signifie, à l'égard de l'école privée, la reconnaissance d'un pluralisme qui rompt avec la volonté de monopole affichée naguère par le projet d'un «service public unifié». Ceux – les plus nombreux – qui acceptent la cohabitation des deux systèmes ne se distinguent que par l'étendue des contraintes qu'ils entendent imposer par contrat aux établissements privés en contrepartie de l'aide reçue de l'Etat : les plus intransigeants demandent que ceux-ci se soumettent à des obligations équivalentes à celles des établissements publics, au risque, disent leurs adversaires, de compromettre leur «caractère propre» ; les moins exigeants souhaitent au contraire limiter les charges pesant sur le secteur privé, au risque, selon leurs contradicteurs, de soumettre le secteur public à une concurrence déloyale.

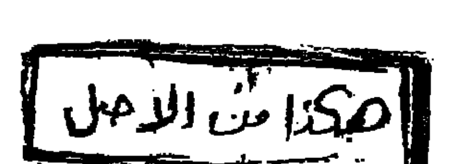
A l'égard de l'école publique, l'affaire du voile islamique, mais aussi la question de l'enseignement des religions tracent une ligne de clivage comparable entre ceux qui plaident pour le respect des différences et ceux qui redoutent toutes les formes de prosélytisme.

T.F.

(1) Ces déclarations sont citées dans l'ouvrage de Jean Boussinesq (avec Michel Brisacier et Emile Poulat), *la Laïcité française. Mémento juridique*, Cahiers de la Ligue française de l'enseignement, 1993, 186 p., 100 F.

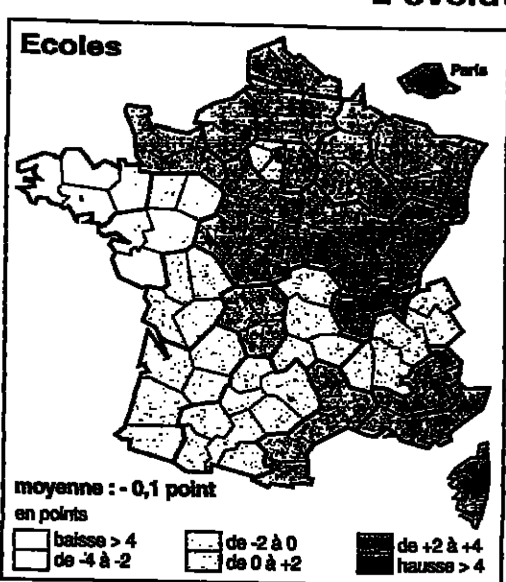
(2) Ces trois étapes sont rappelées dans l'article de Maurice Barbier, «Esquisse d'une théorie de la laïcité», publié par la revue *le Débat*, qui consacre une partie de son dernier numéro (novembre-décembre 1993) au thème «Laïcité : essais de redéfinition» (Gallimard, 192 p., 82 F)

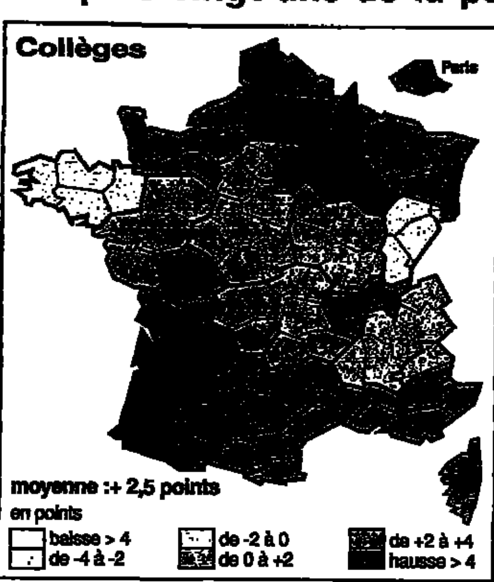
(3) Jean Baubérot, *Vers un nouveau pacte laïque?* Seuil, 1990, 272 p., 120 F.

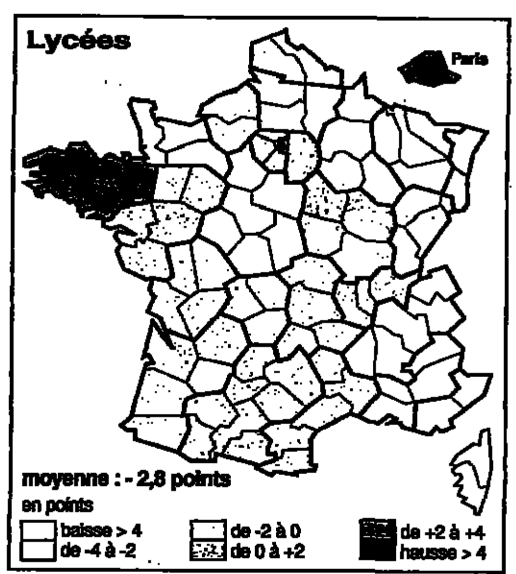


Les Français et leurs écoles

L'évolution depuis vingt ans de la part du privé







Depuis vingt ans, on note un recul du privé dans les écoles primaires de l'Ouest et dans les lycées de la moitié Est du pays. Des progrès sont sensibles dans les collèges du Nord, du Sud et du Sud-Ouest. (Source : ministère de l'éducation nationale.)

DEUX MONDES QUI S'IGNORENT DANS LES QUARTIERS NORD DE MARSEILLE

« Missionnaires » en zone sensible

Les écoles privées catholiques, dans les quartiers nord de Marseille, ont les mêmes difficultés que celles du public. Les moyens financiers et matériels en moins.

C'EST une école pauvre pour les pauvres. Deux baraques aux portes et volets usés derrière une palissade taguée, à l'ombre des piliers de l'autoroute qui a éventré le quartier populaire Saint-Mauront, dans le 3e arrondissement de Marseille (Bouches-du-Rhône). A peine plus grande que deux terrains de volley, la cour, un *«champ de patates»* recouvert depuis peu de goudron, a gardé les traces de la démolition d'un préfabriqué incendié par des jeunes, une nuit de grande agitation. *«Il faudrait tout raser et tout reconstruire»*, rêve Jean Chamoux, quarante-six ans, le directeur de ce collège privé catholique de quatre classes. Ou tout simplement le fermer pour raisons de vétusté et même d'insalubrité ? La question s'est posée, une année, après une brusque chute des effectifs. *«Mais la direction de l'enseignement catholique a estimé qu'il était nécessaire de conserver une présence dans les quartiers défavorisés.»* Dans quelles conditions et à quel prix ?

Le recrutement de ce collège situé non loin de la cité Parc bellevue, un grand ensemble de 4 500 habitants, vaisseau fantôme abandonné à la misère, aux dégradations et à la violence, n'est guère différent de celui des écoles publiques alentour. Même si le *nombre d'élèves accueillis est beaucoup* plus faible. Pour un effectif de 96 élèves âgés de dix à vingt ans – qui sont tous, sauf un, d'origine étrangère et plus, spécifiquement, de confession musulmane déclarée (94 %) –, l'ancienne école paroissiale créée entre les deux guerres veut encore témoigner *«de la mission de l'Eglise au service des plus pauvres»*.

Autrefois immigrés italiens, les élèves sont aujourd'hui maghrébins, africains, comoriens, créoles ou gitans, issus de familles installées de longue date ou «primo-arrivants» fraîchement débarqués. Analphabètes pour certains, découvrant l'école pour d'autres : la scolarité est, pour la majorité, chaotique, entre deux continents, et les retards importants, parfois jusqu'à six ou sept ans. Dans ces conditions, ce n'est pas une surprise si deux élèves sur trois n'accèdent pas au second cycle. *«Notre mission est d'essayer de les aider à s'en sortir, s'ils le désirent, et de leur donner une chance de s'intégrer»*, avoue humblement le directeur, qui invoque la laïcité pour professer la tolérance.

Un peu plus haut sur la colline, dans le quartier Saint-Louis, le lycée professionnel privé du même nom ne cache pas les origines de sa fondation par la congrégation des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, encore présentes il y a deux ans. Depuis peu, les garçons, une douzaine, se retrouvent aux côtés de 236 jeunes filles dans les classes de 4e et de 3e technologique, de BEP de couture et de comptabilité, et de bac professionnel de secrétariat.

«Notre premier devoir est de les écouter, de bâtir avec eux un projet personnel, en essayant de leur redonner confiance», insiste Marie-Claude Agnoli, responsable de cet établissement qui accueille, lui aussi, 85 % de jeunes d'origine étrangère, pour un certain nombre transfuges, après un échec, du secteur public. Penchées sur des machines à coudre vieilles d'une vingtaine d'années, elles découvriront suffisamment tôt les conséquences des récentes délocalisations de l'industrie textile locale de confection.

Eviter l'école gettho

«Certains de nos professeurs nous accusent d'être la bonne conscience de l'enseignement catholique ; mais nous ne sommes pas seuls», affirme M. Chamoux. Les responsables diocésains citent volontiers en exemple le collège privé Saint-Manront, comme le LP Saint-Louis, pour rappeler que le privé ne se limite pas, à Marseille, aux lycées d'élite, Sévigné ou Lacordaire, qui dépassent les 90 % de réussite au baccalauréat (1). *«Il faut que nous soyons présents, mais en évitant de créer une école ghetto ou à deux vitesses où viendraient se réfugier les parents qui veulent fuir le public»*, explique ainsi Gérard Bastien, directeur diocésain. Indice de ce risque : l'école primaire attenante au LP Saint-Louis voit ses effectifs grimper d'année en année, et sa directrice a dû refuser une trentaine d'inscriptions faute de locaux suffisants. Ici, la proportion d'enfants d'origine étrangère est limitée à 18 % des 180 inscrits. *«C'est un quota vivable,* indique Paule Chimino, sa directrice. *Le dépasser, c'est s'exposer à des difficultés.»*

A Marseille, comme dans les rares zones défavorisées où il est implanté et ouvert à tous – une centaine d'écoles en France, selon une évaluation interne de l'enseignement catholique –, l'enseignement privé a-t-il réellement les moyens des ambitions affichées par ses dirigeants ? Manque de moyens financiers, insuffisance et vétusté des locaux, absence de formation des professeurs, difficultés de recrutement et de remplacement : les *«missionnaires»* du privé envient parfois leurs collègues des collèges publics et du lycée Saint-Exupéry tout proche, établissement phare du secteur avec ses 1577 élèves, au centre de deux zones d'éducation prioritaire.

Les deux mondes s'ignorent – *«hors quelques rares cas de collaboration pour rendre service»*, signale Henri Capelle, proviseur adjoint de Saint-Exupéry – mais se rejoignent sur le constat et les remèdes : accueil, disponibilité, motivation, une équipe éducative soudée, un suivi personnalisé des élèves et la multiplication des actions parascolaires, sportives, sociales et culturelles. Pour M. Capelle, c'est la seule façon, là aussi, d'aider les jeunes à surmonter les handicaps sociaux et familiaux. *«Ils cherchent un tuteur et nous demandent des références,* signale M. Capelle. *Mais, en retour, quelles satisfactions et manifestations d'attachement !»* M. Chamoux ne dit pas autre chose : *«On vit des choses extraordinaires avec ces enfants. Il se dégage une chaleur dans les relations qu'on ne trouve pas ailleurs. C'est stimulant, sinon on ne tiendrait pas.» «Finalement, on les aime bien ces petits»*, finit par avouer Mme Agnoli.

MICHEL DELBERGHE

(1) L'enseignement privé catholique à Marseille scolarise 31 000 élèves dans 55 écoles, 31 collèges, 17 lycées professionnels et 18 lycées.

LA FORCE DE FRAPPE DES PARENTS D'ÉLÈVES CATHOLIQUES

Un lobby redouté

L'enseignement catholique est l'un des lobbys les mieux organisés de France. Les parents d'élèves constituent son fer de lance

QUAND François Bayrou, tout juste nommé ministre de l'éducation nationale au printemps 1993, veut s'exprimer sur l'enseignement privé, il sait précisément où le faire. Entre les Assises nationales de l'enseignement catholique, qui se tiennent en mai et qui rassemblent – événement rarissime – l'ensemble des composantes de l'institution (religieux, gestionnaires, et parents d'élèves) et le congrès de l'Union nationale des associations de parents d'élèves (UNAPEL) qui se tient trois semaines plus tard, il n'hésite pas et sait à qui parler : il s'adresse aux parents.

Mais retour en arrière. C'était le 5 avril 1992. Une grande messe, au sens propre, avec chants et bénédiction épiscopale : vingt mille représentants des communautés éducatives de l'enseignement catholique, pour la seule région d'Ile-de-France, sont rassemblés dans l'un des hall du Parc des expositions de Versailles. Objectif : obtenir du gouvernement d'alors – socialiste – que le principe de parité entre l'enseignement public et l'enseignement privé prévu par la loi Debré (autrement dit l'égalité de traitement des deux secteurs au *prorata* du nombre d'élèves qu'ils scolarisent) soit effectivement respecté.

A moins d'un an des législatives de mars 1993, Jack Lang, ministre de l'éducation nationale et de la culture, récemment nommé rue de Grenelle, sait bien les risques qu'il court. Echaudés par plusieurs rassemblements régionaux (Bretagne, Auvergne ou Nord) et particulièrement bien sensibilisés aux dossiers techniques, notamment financiers, les partenaires les plus actifs de l'enseignement catholique savent qu'ils peuvent mobiliser plusieurs dizaines de milliers de personnes en quelques jours. Inutile d'en apporter les preuves. Ils l'ont montré en 1984.

13 juin 1992, soit deux mois plus tard : Jack Lang et le Père Max Cloupet, secrétaire général de l'enseignement catholique, signent en grande pompe un accord censé apurer un contentieux vieux de huit ans. Celui-ci porte sur le montant du forfait d'externat (la part de l'État dans les frais de fonctionnement des établissements privés), c'est-à-dire sur une dette estimée par le privé à cinq milliards de francs, que le ministère ramène à 1,8 milliard, moyennant la résolution d'une multiplicité de questions catégorielles, ainsi qu'un engagement sur la formation des maîtres du privé. Il n'y a là que *«justice»*, explique Jack Lang. Il y a là aussi, et surtout, le souci de calmer les troupes.

Radicalisation

L'enseignement catholique est l'un des lobbys les mieux organisés de France. Sensibilisé et sachant sensibiliser à son tour, n'hésitant pas à placer les élus devant leurs responsabilités et disposant de relais politiques actifs – notamment René Couaneau, député d'Ille-et-Vilaine, maire de Saint-Malo, et Josselin de Rohan, président du groupe RPR du Sénat. Il a surtout pour fer de lance, comme le sait tout ministre de l'éducation nationale, l'Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL), qui affiche 800 000 familles adhérentes, et qui se trouve en situation de quasi-monopole dans son secteur.

Excédée par l'affaire du «forfait d'externat», lasse d'une *«liberté au rabais»* et frustrée en somme du peu de conséquences des succès de 1984, l'UNAPEL s'est fortement radicalisée ces dernières années. Cette radicalisation s'est faite en deux temps : sous la présidence d'Alain Cérisola, tout d'abord, chargé d'opérer un premier «redressement», puis surtout, après septembre 1992, sous la houlette de Philippe Toussaint, directeur général du Crédit du Nord et patron des APEL parisiennes. Le nouveau président de l'UNAPEL, très marqué à droite, figurait parmi l'un des organisateurs actifs de la «grande» manifestation de 1984. En outre, c'est la première fois qu'un Parisien est nommé à la tête du mouvement. Pour l'enseignement catholique, c'est un symbole : car les écoles parisiennes, alliées à leurs cousines versaillaises, ne sont, pour le moins, pas très représentatives de l'enseignement privé catholique.

Très vite, l'UNAPEL, anticipant la défaite de la gauche, s'adresse aux parlementaires de la future majorité et, argumentaires à l'appui, pousse à la révision de la loi Falloux. L'organisation précipite un mouvement que le Père Cloupet lui-même ne semble pas pressé d'accélérer : *«Peut-on oublier que les possibilités du budget de l'État ne sont pas illimitée ?»*, écrivait ce dernier en juin 1992 après la signature des accords portant son nom. *«Les établissements de l'enseignement public ont eux aussi de vrais besoins non couverts»*... (1).

Mais l'UNAPEL trouve un écho auprès du ministre François Bayrou et surtout des députés de l'Ouest, qui seront quasiment les seuls artilleurs à défendre la révision de la loi Falloux, à l'Assemblée nationale, en juin dernier. Philippe Toussaint est aperçu à la buvette de l'Assemblée, en compagnie du ministre. Soutenu par ses troupes de l'UNAPEL venues assister au débat, il n'en perd pas une miette.

Mais contrairement aux idées reçues, cette ardeur efficace à défendre les intérêts du privé n'est pas forcément bien perçue par l'ensemble des responsables catholiques, partisans de la modération. L'intention exprimée par la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) de venir chasser sur les terres de l'UNAPEL (2) n'est pas sans réjouir quelques responsables catholiques.

J.-M. Dy

(1) *Enseignement catholique actualités*, n°175, juin-juillet 1992.

(2) Dans une déclaration au *Monde*, Jean-Pierre Bocquet, président de la PEEP, n'excluait pas qu' *«à terme, et quitte à modifier les statuts de la fédération, dans la mesure où les établissements privés sous contrat deviennent des établissements semi-publics, la PEEP n'étende son champ d'action au privé»*.

STATISTIQUES

La carte d'identité du privé

■ **Les effectifs.** – Avec ses 2 millions d'élèves (16 % des effectifs totaux), l'enseignement catholique scolarise 13 % des écoliers et 19 % des collégiens et lycéens. A lui seul, il représente 95 % de l'ensemble du secteur privé sous contrat d'association (97 % dans le premier degré, 92 % dans le secondaire).

L'école maternelle reste par excellence le domaine de l'école publique : seulement 12 % des moins de six ans sont inscrits dans un établissement privé. Le collège apparaît comme le point fort de l'enseignement privé. De la sixième à la troisième, un élève sur cinq le fréquente. L'enseignement général classique y est bien sûr le plus important. Cependant, le privé a développé davantage les quatrièmes et troisièmes technologiques (5,2 % *des effectifs du premier* cycle contre 4,5 % dans le public), qui permettent des poursuites d'études en lycée professionnel.

Au sein de l'enseignement privé, les établissements catholiques, selon leurs propres statistiques, sont en outre les seuls à proposer des classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et de préparation à l'apprentissage (CPA). Ces sections difficiles y sont tout de même moins nombreuses que dans le public. Quant aux sections d'éducation spécialisée (SES) qui accueillent des enfants en proie à de très grosses difficultés scolaires, elles restent le lot quasi exclusif du public. Enfin, c'est encore dans le public exclusivement que l'on trouve les classes d'accueil pour enfants non francophones.

Les établissements catholiques accueillent dans les mêmes proportions des lycéens professionnels et ceux qui suivent des études générales ou techniques : près de 19 % des effectifs dans les deux cas. L'ensemble du privé professionnel en accueille 22 %. Dans ce secteur, les classes préparant le bac professionnel, les plus prestigieuses, sont bien représentées. Le choix de l'anglais comme première langue vivante est encore plus massif dans le second degré privé (92 % contre 85 %), et les langues dites rares y sont encore moins enseignées.

■ **13 % du budget de l'éducation nationale.** – L'enseignement catholique absorbe pour son fonctionnement 34 milliards par an, soit 13 % du budget de l'éducation nationale.

■ **Des classes plus chargées dans le primaire.** – Dans les écoles primaires privées, les effectifs d'élèves par classe sont en moyenne plus lourds (24,4 élèves par classe) que dans le public (22,6). Mais c'est l'inverse dans le second degré (22,2 élèves par classe dans les collèges publics, 20,7 dans le privé ; 30,3 dans les lycées publics, 25,5 dans le privé). En revanche, les établissements privés sont de taille beaucoup plus modeste : en moyenne, les lycées privés accueillent 352 élèves (contre 1 138 dans le public) et les collèges 342 élèves (contre 516 dans le public).

■ **Homogénéité sociale.** – L'enseignement privé, plébiscité par les classes sociales supérieures et les agriculteurs, reste marqué par une forte homogénéité sociale. Une enquête en cours de l'INSEE indique que près de 40 % des membres des professions libérales, un quart des chefs d'entreprise et 29 % des agriculteurs font le choix du privé. En revanche, les employés sont 17 % à faire ce choix, les techniciens 15 % et les ouvriers moins de 10 %.

En classe de quatrième de collège, par exemple, on compte 17 % d'enfants d'artisans, de commerçants et de chefs d'entreprise dans le privé (9 % dans le public), 20 % d'enfants dont les parents exercent une profession libérale ou sont cadres supérieurs (14 % dans le public) et, à l'inverse, 18 % seulement d'enfants d'ouvriers (30 % dans le public).

■ **L'implantation dans les régions.** – Les régions de l'Ouest constituent le principal bastion de l'enseignement catholique. En Bretagne et dans les Pays de la Loire, les élèves du privé sont deux à trois fois plus nombreux que la moyenne (40 % à 43 %). Viennent ensuite les académies de Lille, Caen, Clermont-Ferrand et de Lyon (autour de 20 %). A Paris *intra-muros*, l'enseignement privé scolarise 25 % des élèves.

■ **Un enseignant sur deux est un maître auxiliaire.** – Les certifiés et les agrégés, qui représentent quatre enseignants sur dix dans le public, sont rares dans le second degré privé : moins de 8 %. En revanche, les maîtres auxiliaires, généralement moins diplômés, y sont nettement plus nombreux : 48 % contre 6 % dans les collèges et les lycées publics. Depuis janvier 1993, après les accords Lang-Cloupet sur la formation des maîtres du privé, les enseignants des collèges et des lycées des établissements sous contrat ont accès aux IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres) et passent un concours de recrutement spécifique équivalant au CAPES.

■ **Equipements scolaires.** – Selon les statistiques du ministère de l'éducation nationale, le primaire privé apparaît mieux équipé que le public en salles spécialisées en informatique. En revanche, les établissements privés disposent de moins d'équipements pour l'éducation physique, de moins de bibliothèques et d'ateliers d'enseignement artistique.

■ **Le coût de la scolarité.** – En l'absence de chiffres fournis par le secrétariat de l'enseignement catholique, il est difficile d'évaluer le prix de la scolarité dans le privé sous contrat. Chaque établissement en fixe le montant, et la fourchette est très large. Dans le primaire, les frais couverts par les familles peuvent varier de 600 francs par an (prix moyen à Nantes) jusqu'à 2 300 à 2 500 francs, voire 7 000 à 8 000 francs dans certaines écoles parisiennes. Dans le secondaire, les prix sont nettement plus élevés. La plupart des écoles catholiques pratiquent des tarifs différenciés selon les revenus des familles, mais les frais annexes – demi-pension, études ou ramassage scolaire – sont en général plus élevés que dans le public.

Les Français et leurs écoles

CHRONOLOGIE

Treize ans de querelle scolaire

Depuis 1981, la querelle scolaire a donné lieu à de multiples débats et polémiques.

1981 : la promesse d'un service public unifié

■ *15 mars : la déclaration du candidat Mitterrand.* A la veille du second tour de l'élection présidentielle, François Mitterrand annonce que, s'il est élu, il instituera *« un grand service public, unifié et laïque d'éducation nationale, sans spoliation ni monopole »*.

■ *Juillet : la pression du SNI.* Lors de son congrès, le Syndicat national des instituteurs affirme *« la nécessité d'intensifier le combat laïque »*.

■ *22 octobre : premières consultations.* Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, rencontre officiellement les responsables de l'enseignement catholique.

■ *Novembre :* début des manifestations des parents du privé. A Rennes, 10 000 personnes proclament que *« la famille a le droit de choisir l'école qu'elle préfère »*.

1982 : le centenaire des lois Jules Ferry

■ *24 avril : rassemblement catholique.* 100 000 personnes défendent la liberté scolaire à la porte de Pantin. Le 9 mai, le Comité national d'action laïque (CNAL) réunit 200 000 personnes, au Bourget, pour le centenaire des lois Jules Ferry.

■ *20 décembre : premier texte de loi.* M. Savary présente un premier texte pour la *« réduction sans heurt du dualisme scolaire, avec une mise en œuvre progressive »*.

1983 : les compromis

■ *9 janvier : le refus.* L'enseignement catholique refuse de négocier sans avoir obtenu des *« garanties explicites »*.

■ *15 octobre : harmonisation.* M. Savary propose un « compromis » avec une harmonisation des deux systèmes. Manifestation de 80 000 personnes pour le privé à Nantes.

1984 : les catholiques dans la rue

■ *12 janvier : une version corrigée.* Quatre textes servent de base de négociations. 60 000 personnes défilent à Bordeaux, 120 000 à Lyon, 220 000 à Rennes, 250 000 à Lille et plusieurs centaines de milliers à Versailles.

■ *18 avril : un projet de loi.* Les propositions Savary deviennent un projet de loi, *« globalement négatif »* selon les députés socialistes. Il mécontente les deux camps. Il est jugé *« inacceptable »* par le Comité national d'action laïque qui, le 25 avril, organise quatre-vingt-quatorze manifestations simultanées pour la défense de l'école publique. Le 29, l'enseignement catholique exprime à son tour son opposition.

■ *21 mai : la pression des députés socialistes.* Au cours de l'examen du projet, adopté le 24, les députés socialistes adoptent des amendements qui provoquent la colère du privé.

■ *24 juin : la mobilisation.* Un million de personnes manifestent dans la rue en scandant *« L'école libre vivra ! »*.

■ *12 juillet : le retrait.* François Mitterrand annonce le retrait du projet. Alain Savary présente sa démission, le 17, aussitôt suivie de celle du gouvernement de Pierre Mauroy remplacé par Laurent Fabius. Jean-Pierre Chevènement est nommé ministre de l'éducation nationale.

■ *29 août : apaisement.* Le nouveau ministre annonce *« des dispositions simples et pratiques »* sur les rapports entre l'Etat, les collectivités locales et le privé. Inscrites dans le processus de décentralisation, elles abrogent certaines dispositions des lois Guermeur et Debré sur les conditions de financement des établissements, le caractère propre, la nomination des maîtres, la carte scolaire et les contrats.

■ *9 octobre : résignation.* Dans un climat de *« résignation »*, la majorité socialiste vote la loi Chevènement. Après un examen plus animé au Sénat, le projet est adopté en seconde lecture le 20 décembre. Le Conseil constitutionnel annule toutefois, le 18 janvier 1985, une disposition concernant les relations entre les communes et les établissements sous contrat d'association.

■ *31 décembre : accord avec l'enseignement agricole.* Michel Rocard, ministre de l'agriculture, fait adopter une loi sur les conditions de financement des établissements agricoles privés.

1985 : l'élitisme républicain

■ *30 janvier : 80 % d'une classe d'âge jusqu'au bac.* Jean-Pierre Chevènement définit les conditions d'un *« élitisme vraiment républicain »*. Son objectif : *« amener 80 % d'une classe d'âge à poursuivre un second cycle dans le secondaire »*...

■ *10 juillet : la nomination des maîtres du privé.* Deux décrets fixent les conditions de nomination des enseignants des écoles privées et la déconcentration de la gestion des fonds scolaires.




WILLIAM KLEIN

Manifestation contre la loi Devaquet, rue Soufflot, 27 novembre 1986

LE RPR ET L'UDF PRIS EN TENAILLE ENTRE LEUR ÉLECTORAT ET M. BALLADUR

Majorité : silence dans les rangs !

Même si certains d'entre eux ont exprimé des réserves sur la révision de la loi Falloux, les élus RPR et UDF ont, pour la plupart, respecté l'impératif de la solidarité majoritaire.

ILS l'avaient dit et annoncé : l'enseignement « libre » serait aidé. Dans le projet de l'Union pour la France (UPF) rédigé dans la perspective des élections législatives de mars 1993, l'UDF et le RPR indiquaient expressément qu'en cas de victoire *« les collectivités locales pourraient, en toute équité, financer les investissements pour les écoles privées comme elles le font pour les écoles publiques »*. Soit la révision annoncée de la loi Falloux à laquelle ils s'exerçaient « à blanc » depuis 1988 au Parlement, plus particulièrement au Sénat lors d'examens de textes sur l'enseignement ou les collectivités locales. La discussion de la proposition de loi de Bruno Bourg-Broc (RPR, Marne) n'a donc pas de quoi surprendre lorsqu'elle débute, en juin 1993, à la fin de la session de printemps, avec le plein assentiment de François Bayrou.

Si le signataire de ce texte est estampillé RPR, la pression vient surtout de l'UDF, et de ses porte-drapeau, Jacques Barrot (Haute-Loire), René Couanau (Ille-et-Vilaine), Yves Fréville (Ille-et-Vilaine) et Pierre Lequiller (Yvelines), qui, dans cette affaire, s'inscrivent dans une double tradition. D'un côté, la décentralisation, et donc l'extension des prérogatives financières des collectivités locales : le Parti républicain, première composante de la confédération libérale, en a fait un de ses thèmes de prédilection. De l'autre, les convictions démocrates-chrétiennes, particulièrement fortes dans les rangs du CDS, et donc le souci de conforter un enseignement privé pour l'essentiel catholique. Face à cet ancrage idéologique, les descendants de l'anticléricalisme qui ont trouvé refuge au sein du Parti radical, une composante modeste de l'UDF, ont bien peu de poids.

Aux côtés de ces militants-députés résolus, le RPR apparaît *a priori* plus en retrait. Se posant en fidèle héritier du jacobinisme, il n'a jamais dissimulé les réticences que lui inspire la décentralisation, porteuse en germe, à ses yeux, du démantèlement de la « République une et indivisible ». Quant à la dimension confessionnelle de l'enseignement privé, et à ses liens étroits avec l'épiscopat français, elle peut heurter un vieux fond laïque dont certains continuent de se réclamer.

On trouve ainsi des personnalités comme Pierre Mazeaud, député de Haute-Savoie, qui rappelle, avec un brin de nostalgie, ses années étudiantes où il vendait à la criée *la Calotte*, un brûlot libertaire anticlérical, sur le pavé du boulevard Saint-Michel. Si M. Mazeaud ne jure plus aujourd'hui la perte de l'école des « calotins », il estime néanmoins que *« l'école privée n'est qu'un complément de l'école publique et non l'inverse »*. A des degrés divers, cette sensibilité existe chez des députés néo-gaullistes comme Jean-Pierre Delalande, ancien directeur du groupe Bayard-Presse (Val-d'Oise), Philippe Séguin (Vosges) et Robert Pandraud (Seine-Saint-Denis), partisan – pour la petite histoire – de la *« blouse républicaine obligatoire »*.

L'impératif de la solidarité

L'existence de ce noyau dur n'a pas empêché, bon gré mal gré, le RPR de se rallier à la proposition de loi. Certes, des réserves ont pu s'exprimer, en juillet dernier, lorsque le débat, au Sénat, a été suspendu par le président de la République. Nombre de parlementaires, et non des moindres, comme Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint du RPR, se sont alors inquiétés *mezza voce* des conséquences de la réforme sur les budgets des collectivités locales et sont intervenus auprès du premier ministre pour que l'on prenne le temps de la réflexion. Même à l'UDF, certains expliquaient que, dans la pratique, la loi Falloux était déjà discrètement contournée et qu'il était donc dangereux de risquer une partie de bras de fer sur un sujet aussi explosif.

De même, le passage en force a suscité, ici ou là, des interrogations. Jacques Chirac s'en est fait l'écho, le 3 janvier, en indiquant qu'il *« comprend que l'on fasse des réserves sur la procédure »*. Au Sénat, Josselin de Rohan, président du groupe RPR, reconnaît qu' *« on peut discuter sur le point de savoir s'il fallait accorder une ou deux heures de suspension de séance à l'opposition le 14 décembre* [lors de l'adoption définitive au Sénat] ». *« Mais*, affirme-t-il, *là s'arrêtent les interrogations. »*

Quant au fond du débat, si l'on en croit M. de Rohan, *« l'accord est général »*. Même lorsque Raymond Barre se demande, le 6 janvier, *« si une façon de contribuer à l'apaisement et à la clarté ne serait pas d'avoir une seconde délibération »*, il prend soin d'ajouter que *« la majorité ne changerait pas la position qu'elle a prise »*.

Il est clair, en effet, devant la mobilisation immédiate de la gauche militante provoquée par l'adoption de la loi, que l'impératif de la solidarité a prévalu au sein de la majorité. Et si les uns ou les autres concèdent leur stupéfaction devant l'ampleur des réactions dans l'opinion publique, ce n'est qu'à demi-mot. *« Cela n'a pas été une surprise de voir l'opposition bondir sur cette affaire et l'exploiter, mais nous avions sous-estimé que cette affaire allait devenir un drame métaphysique »*, reconnaît ainsi Maurice Blin. Il était beaucoup plus naturel, en effet, de céder aux sollicitations de son propre électorat. M. de Rohan admet ainsi avoir été l'objet de vives pressions de la part des partisans de l'école privée et avoir dû, tout au long de l'automne, calmer les impatiences des responsables catholiques de l'Ouest ou celles du président de l'UNAPEL et des parents du privé. Ceux-là mêmes que les partisans de l'école publique raillent sous le terme de « lobby breton ».

Le piège s'est refermé. Pris en tenaille entre les impatiences de leur électorat et la loyauté à l'égard de M. Balladur, les responsables de la majorité ont perdu toute marge de manœuvre, ou presque. Selon Jean-Pierre Delalande, opposé dès le départ à cette initiative, cette solidarité majoritaire a été irrésistible. *« J'ai été le seul député de la majorité à voter contre en juin parce que je considérais que ce débat était « mal emmanché » et que le texte reposait sur une méconnaissance des problèmes*, rappelle-t-il. *C'est aujourd'hui rageant de se retrouver dans cette situation mais on ne peut rien dire sous peine d'être déloyal. »*

Dans ce contexte, l'évocation par Philippe Séguin de *« la laïcité, valeur fondatrice de tout Etat moderne et impartial, sans laquelle il n'est, dans tous les domaines de la vie sociale, que conflits, désordres et revanches interminables »*, et l'exaspération de l'un de ses proches, Jean de Boishue (RPR), député de l'Essonne, qui assure qu'en votant *« de nouveaux privilèges »* à l'enseignement confessionnel *« on ne fait qu'accroître l'inégalité »* entre public et privé, apparaissent singulièrement marginales.

FRÉDÉRIC BOBIN, GÉRARD COURTOIS et GILLES PARIS

DES MILITANTS QUI RETROUVENT LE MORAL

Divine surprise pour les socialistes

Affaibli par sa rude défaite de mars 1993 et par la popularité soutenue de M. Balladur, le PS a trouvé dans la révision de la loi Falloux l'occasion de refaire son unité et de retremper son ardeur combative.

LES socialistes n'en sont toujours pas revenus ! Sauf à penser qu'il se soit laissé griser en fin d'année par son succès dans les négociations sur le GATT, comment Edouard Balladur a-t-il pu leur faire ce cadeau de Noël d'une révision en force de la si fragile loi Falloux ? Jusqu'à cette nuit du 15 décembre au Sénat, ils en étaient à chercher vainement la plus petite aspérité sur la paroi lisse du balladurisme. Et voilà que subitement le chef du gouvernement leur tendait une perche. « Divine surprise », s'est-on exclamé aussitôt chez Michel Rocard. Et pour cause.

D'un seul coup, dix ans après l'offensive victorieuse du privé de 1984, les socialistes pouvaient à nouveau parler sans rougir des vertus républicaines de la laïcité, sans être pris, comme les accusait aussitôt la droite, pour *« des ringards »*.

A vrai dire, ils n'avaient jamais cessé d'en parler entre eux, valeur refuge pour des militants démoralisés. Aux états généraux de Lyon en juillet, puis à leur dernier congrès du Bourget en octobre, la réaffirmation de *« l'exigence laïque »* avait à chaque fois trouvé des oreilles attentives. Aucune des trois motions préparatoires à ce congrès n'avait fait l'impasse sur le sujet. *« La laïcité des systèmes politiques est indissociable de la démocratie et du développement social »*, réaffirmait celle de la majorité.

Un besoin de mobilisation

L'affaire Falloux allait vite leur révéler que cet engagement pour la laïcité pouvait dépasser largement les traditionnelles frontières de la gauche. Au grand soulagement de Michel Rocard qui pouvait craindre un retour en force des vieux slogans confondant allégrement laïcité et anticléricalisme. *« Les nécessités de l'Histoire*, observait-il déjà dans son livre *le Cœur à l'ouvrage*(1), *celles de la lutte contre la religion d'Etat, ont à l'excès amalgamé laïcité et anticléricalisme au point que s'est opacifiée la signification d'origine, qui est de n'être contre aucune croyance mais en dehors de toutes. La laïcité les respecte mais leur refuse le droit de s'imposer dans les affaires publiques. »*

Malgré les pressions habituelles des vieux laïcards de service, style Jean Poperen, le premier secrétaire du PS aura su jusqu'à cette manifestation du 16 janvier imposer aux socialistes cette profession de foi, actualisée par une dénonciation de *« la société duale »* instaurant *« l'école des riches et l'école des pauvres »*. Le contraire n'aurait pu qu'entacher son parcours de présidentiable.

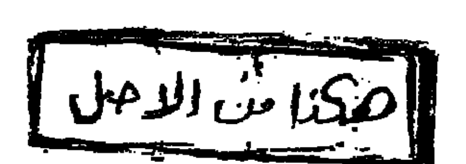
Au lieu de cela, il se retrouve avec des militants qui recouvrent tout aussi subitement le moral, le goût du combat et de la confrontation.

Ce retour au vrai débat, ce besoin de mobilisation ne pouvaient mieux tomber. Le sursaut de la conscience socialiste ne pourra en effet que favoriser la préparation des assises de la transformation sociale qui réuniront une première fois toutes les composantes politiques, syndicales et associatives de la gauche et de l'écologie les 5 et 6 février prochain.

Enfin, cette affaire Falloux aura remis aussi en phase l'Elysée et la Rue de Solférino. Tout le problème, au lendemain du 16 janvier, sera évidemment pour le PS de ne pas laisser retomber le soufflé. Le PS n'a eu jusqu'alors qu'à se laisser porter. Demain, il lui reviendra de porter de nouveaux espoirs et de nouvelles réponses. Le malade ne s'est-il pas relevé trop tôt ?

DANIEL CARTON

(1) Odile Jacob, 1987.



Les Français et leurs écoles





BERNARD DESPREZ

Au lycée Jules-Ferry à Paris.

UNE FORTE IMPLANTATION EN MAINE-ET-LOIRE

Le privé sur ses terres

En Maine-et-Loire, la nouvelle loi risquait d'exacerber une situation de concurrence déjà aiguë.

« *DANS les Mauges, il faut avoir la foi pour mettre ses enfants dans le public.* » Cette réflexion désabusée d'une institutrice d'école publique résume l'état du rapport de forces entre enseignement privé et enseignement public dans cette région du Maine-et-Loire, en bordure du bocage choletais. L'implantation du privé sur l'ensemble du département est l'une des plus élevées de France et, dans certains secteurs, l'ancrage de l'enseignement catholique frise le monopole.

Une commune sur six ne comprend que des écoles primaires privées. Dans le secondaire, le département compte deux fois plus de lycées privés (dont dix-neuf sous contrat) que d'établissements publics, même si les effectifs sont presque identiques dans l'un et l'autre secteur. Le public dispose de cinquante collèges, contre quarante-quatre établissements privés. Au total, le privé scolarise 42 % des élèves, alors que la moyenne nationale est de 16 %. « *A Saint-Florent-le-Vieil, le problème du financement du privé se posait* », reconnaît le ministre du logement, Hervé de Charette (UDF), maire de cette commune de 2 500 habitants qui surplombe la Loire, à une trentaine de kilomètres en aval d'Angers. Anticipant sur la révision de la loi Falloux, le conseil municipal a donné, au mois de mai 1993, un accord de principe pour participer au financement – à hauteur de 40 % et pour un plafond de 400 000 francs – d'un projet de construction d'une école maternelle privée. « *C'est l'équivalent de ce que fait la région dans les lycées privés* », justifie M. de Charette, sans préciser qu'une telle participation aux investissements de l'enseignement privé par les régions n'est pas autorisée...

Le ministre a anticipé

L'école privée, et non la commune, serait propriétaire des bâtiments, selon le projet soutenu par l'Organisme gestionnaire de l'école catholique (OGEC) de Saint-Florent. Arguant qu'après les dernières élections municipales de 1989 le premier investissement de la commune a été la *reconstruction de la maternelle* publique, pour 2,8 millions de francs, M. de Charette estime naturel d'avoir ensuite envisagé d'intervenir en faveur du privé. Car près de la moitié des familles de Saint-Florent portent leur choix sur l'enseignement catholique. Une fois la loi modifiée, « *il n'y aurait pas eu d'autres investissements, notamment pour l'école élémentaire privée* », assure-t-il.

Le plan de financement de construction d'une école élémentaire privée prévue par l'OGEC tablait sur une subvention supplémentaires de 550 000 francs, couvrant 50 % de l'investissement. Roland Oubre, l'unique conseiller municipal qui avait refusé l'accord de principe de la municipalité, s'étonne que la maternelle publique construite en 1990 ait été « *volontairement bloquée à deux classes* », comme s'il s'était agi de ne pas désavantager l'école privée. « *En outre, celle-ci accueille 20 % d'élèves qui ne sont pas de la commune*, souligne-t-il. *Saint-Florent doit supporter sans contrepartie les frais de fonctionnement engagés pour ces élèves.* » Il craint surtout que les appétits du « *lobby du privé* » se réveillent rapidement.

A Jallais, un gros bourg de 3 200 habitants, au cœur des Mauges, le problème de la concurrence ne se pose pas : il n'y a pas d'école publique. « *Elle a fermé il y a trente ans, faute d'effectifs* », rappelle le maire, Gustave Rivereau. Dans la salle des mariages de la mairie, un crucifix fait face au portrait du président de la République. Les écoles privées de Jallais accueillent 425 enfants.

Un financement « un peu spécial »

Le financement des investissements de leur parc immobilier est, selon l'expression du maire, « *un peu spécial* ». L'astuce pour échapper aux contraintes de la loi Falloux a consisté à racheter les écoles aux congrégations religieuses qui en étaient propriétaires. *En 1985, la municipalité a* ainsi acquis, pour une bouchée de pain, les deux tiers des bâtiments détenus jusqu'alors par la communauté Sainte-Marie-la-Forêt d'Angers. « *Les investissements sont plus faciles dès lors qu'on est propriétaire* », reconnaît le maire. La commune a ensuite proposé à l'OGEC un bail emphythéotique (de 18 à 99 ans). Le reste des bâtiments est la propriété de l'association Saint-Louis, qui possède également le collège de 250 élèves implanté à Jallais. Gustave Rivereau plaide aujourd'hui pour le *statu quo*, craignant que l'éventuelle implantation d'une école publique n'amène à « *construire des classes pour en vider d'autres* ».

Quant aux « *quelques personnes qui envoient leurs enfants à l'extérieur* » – autrement dit les parents d'élèves du public –, elles ont peu d'espoir de voir un jour l'académie affronter l'enseignement privé sur ses terres. A quelques kilomètres, l'expérience d'Andrezé, où une classe publique unique vivote face à des écoles privées opulentes (*le Monde* du 13 janvier) n'est en tout cas guère encourageante. « *On rencontre les mêmes problèmes pour les collèges et lycées que nous réclamons depuis vingt ans* », regrette une mère d'élève du public.

La situation, dans le département, est décidément complexe : Hervé de Charette se plaît à rappeler que sous la gauche, en 1991 et 1992, il est arrivé que l'État s'associe aux communes pour la remise en état d'écoles privées. « *Dans les communes où il n'y avait pas d'école publique, il n'y avait pas d'autre moyen d'assurer l'obligation scolaire* », dit-il. Ces mesures ont concerné sept écoles depuis 1991, selon la préfecture, qui précise que ces dépenses n'étaient engagées que dans le cas où la commune était propriétaire et gardait la maîtrise d'ouvrage des bâtiments.

Les libertés prises par certaines municipalités vis-à-vis de la loi Falloux, explique encore M. de Charette, « *relèvent surtout de la nécessité d'assurer l'obligation scolaire tout en répondant aux vœux des familles* ».

HERVÉ MORIN

CONSÉQUENCE DES LOIS DE DÉCENTRALISATION

Les élus pénètrent dans l'école

Depuis 1986, un élément nouveau, la décentralisation, a profondément modifié les relations entre les collectivités locales et le système éducatif.

LA querelle scolaire de 1984 opposait déjà les promoteurs de l'enseignement privé aux tenants du laïque. Le débat actuel se joue cette fois avec un nouveau partenaire : les élus locaux. A coups de milliards de francs d'abord, en manifestant leur réel intérêt ensuite, ces derniers sont parvenus rapidement à s'imposer dans le paysage éducatif. Le 1er janvier 1986, les lois de décentralisation votées en 1983 et 1985 ont confié aux conseils régionaux l'entretien, la construction et le fonctionnement des lycées publics, et aux conseils généraux les mêmes missions pour les collèges. Les municipalités, qui se chargent des écoles primaires depuis les lois Jules Ferry, ont vu aussi leur rôle élargi.

Les réticences des professeurs et d'une administration réputée pour son centralisme étaient fortes. Au dam de certains élus, le ministère de l'éducation nationale gardait d'ailleurs la responsabilité et la lourde charge des programmes scolaires, et de la délivrance des diplômes, ainsi que la gestion du corps enseignant. A première vue, compte tenu du délabrement de nombreux établissements, l'Etat faisait un cadeau empoisonné aux collectivités locales. En réalité, l'enseignement se révélera un créneau certes coûteux, mais gratifiant.

A partir de la fin des années 80, le mot d'ordre gouvernemental – « *80 % d'une génération au niveau du bac* » – a fait mouche, la demande des familles s'est faite plus pressante et le taux de poursuites d'études a grimpé brusquement. Alors les élus se sont mis au travail, bâtissant et inaugurant des établissements à l'architecture souvent soignée. Entre 1987 et 1992, 129 collèges et 220 lycées sont sortis de terre. Les efforts continuent puisque 23 nouveaux collèges et 18 lycées ont ouvert leurs portes à la rentrée. Bien que le rythme se soit un peu ralenti, les régions ont consacré aux établissements scolaires 39 % de leurs dépenses d'investissement en 1993 et les départements 13 %.

Certaines assemblées locales ont aussi financé l'installation de laboratoires de langues, des voyages pédagogiques, etc. De leur côté, les maires ont joué un rôle actif dans les expériences d'aménagement du temps de l'enfant. Le passage à la semaine de quatre jours dans un certain nombre de communes en est un des aboutissements les plus visibles.

En annonçant à grand bruit des plans de lutte contre l'échec scolaire, certains élus ont franchi le dernier pas qui les tenait à l'écart du domaine réservé de la pédagogie. Leurs efforts ont payé. Selon les services du ministère de l'éducation nationale, les inégalités entre les régions diminuent.

Le lancement, en 1990, du schéma « *Université 2000* », a permis aux élus locaux de déployer leurs efforts dans une direction supplémentaire. A l'origine, ce plan reposait sur un financement de l'Etat, sur cinq ans, de 16 milliards de francs, le gouvernement espérant alors en obtenir 7 des collectivités locales. Après de longues tractations, ces dernières s'engagent à apporter également 16 milliards dans la corbeille. Partout, les responsables politiques sont alors saisis par la fièvre de l'enseignement supérieur. Pour faire vivre les antennes universitaires, certaines villes moyennes vont, par exemple, jusqu'à arrondir généreusement le salaire des enseignants.

Dernière preuve de cet appétit de responsabilité éducative : l'insistance avec laquelle l'actuelle majorité a réclamé la décentralisation de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage. Depuis le vote du plan quinquenal pour l'emploi, les conseils régionaux sont chargés d'établir des « *plans de développement de la formation professionnelle des jeunes* ». A eux, désormais, de veiller sur les flux d'élèves qui se dirigent vers les lycées techniques et professionnels, empiétant là encore sur le terrain de l'éducation nationale.

MARTINE VALO

CHRONOLOGIE

Treize ans de querelle scolaire (suite)

1986 : la cohabitation

■ *20 mars : abstention.* René Monory, ministre de l'éducation nationale du gouvernement de Jacques Chirac, déclare *que le dossier de l'enseignement privé est «classé»* et qu'*«il n'y a pas lieu de le rouvrir».*

1991 : nouvelles revendications du privé

■ *30 octobre : l'exigence de la parité.* Les enseignants du privé demandent la parité avec le public en matière de formation, de recrutement et de traitement.

■ *18 décembre : l'apurement des comptes.* Lionel Jospin, ministre de l'éducation nationale, décide de régler le contentieux persistant à propos de la revalorisation du forfait d'externat. Une somme de 1,8 milliard de francs est allouée sur six ans.

1992 : les accords Lang-Cloupet

■ *5 avril : relance de la mobilisation.* 20 000 représentants de l'enseignement catholique réclament, à Paris, la parité avec le secteur public et s'estiment *«trompés»* à propos du forfait d'externat. Des manifestations sont organisées dans les grandes villes de province. *«Nous ne sommes pas des quémandeurs professionnels»*, déclare au *Monde* le Père Max Cloupet, secrétaire général de l'enseignement catholique.

■ *13 juin : signature des accords Lang-Cloupet.* Le protocole d'accord signé entre l'Etat et l'enseignement catholique est censé *«apurer durablement les contentieux existants»*. Outre les 1,8 milliard de francs déjà accordés, les enseignants du privé auront accès aux instituts de formation des maîtres (IUFM). Ce texte, qui suscite l'indignation à gauche, est voté à l'Assemblée nationale le 26 juin.

1993 : la loi Falloux révisée « à la hussarde »

■ *11 janvier : l'accès à la formation.* Signature d'un nouvel accord entre l'Etat et l'enseignement catholique sur le recrutement des maîtres et l'accès aux IUFM.

■ *21 avril : déclaration d'intention.* François Bayrou, ministre (UDF-CDS) de l'éducation nationale du gouvernement Balladur, proclame à l'Assemblée nationale sa volonté de modifier rapidement la loi Falloux. Le 5 juin, il prône l'équité entre les écoles privées et publiques devant le congrès national des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL).

■ *24 juin : la révision de la loi Falloux à l'Assemblée nationale.* Les députés débattent de la proposition de loi présentée par Bruno Bourg-Broc (RPR) visant à autoriser les collectivités locales à financer librement les investissements des établissements privés. Le texte, amendé par le gouvernement, est adopté en première lecture le 28.

■ *30 juin : le blocage de François Mitterrand.* Malgré la volonté des sénateurs de la majorité d'accélérer son examen, le projet de loi est bloqué avant la fin de la session ordinaire du Parlement. Le président de la République s'oppose à son inscription lors de la session extraordinaire. Il sera renvoyé à la session d'automne. Valéry Giscard d'Estaing dénonce un *«glissement constitutionnel»*.

■ *5 septembre : la mission Vedel.* Alors que le Comité national d'action laïque prévoit un rassemblement de défense de l'école publique le 3 octobre, François Bayrou confie au doyen Georges Vedel une mission d'information sur le financement de l'enseignement privé.

■ *13 décembre : état des lieux.* Dans son rapport, Georges Vedel stigmatise le manque de transparence dans les aides et leur multiplicité, les défauts de cohérence des textes législatifs et insiste sur la vétusté, l'absence de sécurité dans les établissements privés.

■ *15 décembre : le «coup de force» du Sénat.* Précipitée par le gouvernement, la révision de la loi Falloux est adoptée, à la hussarde, par le Sénat malgré les tentatives de l'opposition, dont les amendements ne sont pas examinés. Pour le Père Max Cloupet : *«Il n'y a plus de contentieux entre l'Etat et l'enseignement privé.»*

■ *17 décembre : accroc dans la cohabitation.* Tandis que les défenseurs de l'école publique lancent la riposte à Paris et en province et annoncent une manifestation nationale pour le 16 janvier, François Mitterrand évoque *«l'escamotage»* du débat parlementaire. Le 22 décembre, Mgr Albert Decourtray critique la méthode employée par le gouvernement.

■ *22 décembre : compensation.* Edouard Balladur annonce la création d'une commission d'évaluation des besoins de sécurité de tous les établissements d'enseignement.

1994 : la riposte des « laïques »

■ *4 janvier : un plan de 2,5 milliards.* Sans attendre la mise en place de la commission, dont la présidence sera assurée par Jean-Marie Schléret, député (UDF), le premier ministre annonce un programme de 2,5 milliards pendant cinq ans pour des travaux de sécurité dans tous les établissements.

■ *6 janvier : vœux.* Lors de la cérémonie des vœux, François Mitterrand rappelle son attachement à *«l'école du peuple»*.

■ *13 janvier : annulation.* Le Conseil constitutionnel annule l'article 2 – la principale disposition – de la loi adoptée le 15 décembre.

Les Français et leurs écoles

ÉTATS-UNIS

La bataille perdue du référendum californien

WASHINGTON

de notre correspondante

AUX Etats-Unis, le débat sur l'éducation tourne essentiellement autour de la mauvaise qualité de l'enseignement public, qui instruit 43,5 millions d'élèves, contre 5,4 millions confiés au secteur privé (dont un peu plus de quatre millions à des établissements religieux), selon des chiffres fournis par le département fédéral de l'éducation. Mauvaise qualité, ou du moins perçue comme telle, puisqu'un rapport de l'OCDE rendu public le mois dernier émettait un verdict honorable sur le niveau d'instruction des Américains, hormis en mathématique et dans les matières scientifiques.

Une bonne partie du problème repose sur le mode de financement de l'enseignement, qui incombe surtout aux collectivités locales, l'éducation étant aux Etats-Unis de la compétence des Etats fédérés. L'Etat fédéral ne supporte guère plus de 6 % des coûts de l'école publique, alors que les Etats et les collectivités locales consacrent en moyenne 35 % de leur budget à l'éducation. Quant à l'enseignement privé, c'est bien, mais c'est cher : c'est la conclusion à laquelle parviennent la plupart des familles américaines, pour lesquelles des frais de scolarité d'un minimum de 10 000 dollars par an (60 000 F) par enfant pour un collège de bonne réputation est un luxe inaccessible.

Rien d'étonnant, donc, à l'intérêt suscité à travers tout le pays par une initiative proposée en novembre dernier sous forme de référendum en Californie, mais finalement rejetée par les électeurs. La proposition 174 offrait aux parents la possibilité de décider du mode d'enseignement pour leurs enfants et, s'ils optaient pour l'enseignement privé, de percevoir de l'Etat de Californie, sous forme de bons d'exemptions fiscales, la somme forfaitaire de 2 600 dollars par enfant, à transférer à l'école privée de leur choix. Le recours au système des bons d'exemptions fiscales à reverser aux écoles était destiné à contourner l'argument selon lequel l'Etat subventionnait des institutions religieuses, ce qui aurait constitué une violation du principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, inscrit dans la Constitution.

Les partisans de la proposition 174 estimaient qu'elle devait permettre à quelque 34 % des élèves actuellement inscrits à l'école publique d'aller dans le privé et à l'Etat de Californie d'économiser des milliards de dollars. Le puissant syndicat des enseignants de Californie, jugeant inadmissible que les familles aisées soient ainsi subventionnées alors que les écoles publiques n'accueilleraient plus que les enfants des familles les plus pauvres, mit tout son poids dans la bataille, qu'il remporta.

Parallèlement, le vieux débat sur les relations entre l'Etat et les institutions religieuses se poursuit, dans un climat de ferveur accrue au sein de la société américaine puisque 90 % des Américains disent appartenir à une confession. En novembre dernier, la loi dite «de la restauration de la liberté religieuse» est entrée en vigueur, restreignant les possibilités des Etats en matière de limitation des pratiques religieuses.

SYLVIE KAUFFMANN

ALLEMAGNE

Le régime du concordat

EN Allemagne, les rapports entre les Eglises et l'Etat étant placés sous le régime du Concordat, les religions (essentiellement catholique et protestante, la dernière étant devenue majoritaire avec la réunification) sont enseignées dans l'enseignement public au même titre que les autres matières, et sont même obligatoires au baccalauréat. Les enfants de familles déclarant n'appartenir à aucune Eglise doivent suivre un enseignement de morale.

Il existe cependant des établissements d'enseignement privé, pour certains à caractère religieux, qui s'adressent pour la plupart aux classes les plus aisées de la population. Certains d'entre eux sont très célèbres comme l'internat de Salem, en Bavière, ou l'Aloysius Kolleg (AKO) de Bonn, établissements catholiques dotés d'un internat, particulièrement appréciés par les parents des classes dirigeantes en raison de leurs hautes exigences en matière de performances scolaires. Une proportion non négligeable d'établissements privés sont rattachés à des traditions pédagogiques autonomes, comme les écoles Steiner ou Montessori.

Le financement de ces établissements privés varie selon les Lander, constitutionnellement responsables des problèmes d'éducation. Le ministre fédéral de l'éducation n'a qu'une tâche de coordination et ne dispose pas de pouvoirs financiers dans ce domaine. En règle générale, les pouvoirs publics prennent en charge le salaire des enseignants des établissements privés, laissant tout le reste à la charge des familles ou des institutions gérant les établissements.

Les établissements privés à caractère religieux rencontrent toutefois quelques difficultés financières dues à la baisse du rendement de l'«impôt d'Eglise». Les contribuables déclarant relever d'une religion sont en effet soumis à une taxe représentant 10 % de leur impôt sur le revenu, collectée par l'Etat et reversée aux Eglises. Or, depuis l'augmentation de la pression fiscale liée au coût de l'unification, les «démissions» se multiplient, réduisant les moyens d'Eglises qui passaient pour les plus riches d'Europe.

LUC ROSENZWEIG

BELGIQUE

La paix est revenue

BRUXELLES

de notre correspondant

DEPUIS le pacte scolaire, conclu en 1958 entre les trois grands partis nationaux (social-chrétien, socialiste et libéral), la querelle entre l'école publique et l'école privée a cessé d'empoisonner la vie politique belge, après avoir suscité de nombreux affrontements. Ce pacte garantit à tous les Belges la liberté du choix de l'école et organise l'aide à toutes les formes d'enseignement reconnues valables, qu'il s'agisse d'établissements de l'Etat ou d'établissements religieux (ce qui signifie catholique dans 95 % des cas).

Conclu à l'époque de la Belgique unitaire, le pacte scolaire a résisté à la fédéralisation du royaume. Simplement, l'enseignement est passé de la responsabilité du ministre national de l'éducation à celle de trois ministres représentants les communautés linguistiques belges : française, néerlandaise et allemande. Comble de complication, l'enseignement laïque est divisé en plusieurs réseaux distincts : communal, provincial, communautaire.

Quels que soient les régimes, qu'il s'agisse du secteur public ou du secteur privé, les instituteurs et les professeurs ont exactement le même salaire, pris en charge par les entités fédérées, et le même régime de retraite. Une subvention forfaitaire par élève (de l'ordre de 3 000 francs français par an) est versée à chaque établissement pour l'entretien des bâtiments. En revanche, des différences subsistent quand il s'agit de construire des écoles (ce qui est rare vu le vieillissement de la population) : l'enseignement religieux ne reçoit pas de subsides directs mais bénéficie simplement de facilités d'emprunt au taux de 2 %.

Au pouvoir depuis des décennies, les sociaux-chrétiens, associés tantôt aux libéraux, tantôt aux socialistes, ont toujours veillé aux intérêts de l'enseignement religieux. C'est celui-ci qui compte le plus d'élèves en Flandre. Même en Wallonie, moins pratiquante, il fait pratiquement jeu égal avec l'enseignement public, au moins dans le secondaire, où il est en progression constante. Le niveau des études y est généralement meilleur, parce qu'il a le droit de refuser des élèves, ce que ne peut pas faire l'école publique.

La crise des vocations a entraîné la laïcisation presque complète du corps professoral dans l'école libre. Celui-ci a obtenu il y a quelques mois un statut qui lui laisse les mêmes libertés que dans l'enseignement public. Par exemple, les maîtres divorcés sont maintenant admis. Malgré la persistance de quelques suspicions et rancœurs, les enseignants des deux écoles forment une catégorie sociale de plus en plus homogène.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

ESPAGNE

Entente cordiale

MADRID

de notre correspondant

EN dépit du poids encore important de l'Eglise et d'un passé conflictuel pas si lointain où la religion était associée à la droite et au franquisme et l'école publique synonyme de République, il n'y a pas de guerre scolaire, ni de rivalités entre enseignement public et privé. *«Les relations sont cordiales et les choses se passent plutôt bien»*, admet Carmen Maestro, directrice générale des établissements au ministère de l'éducation et de la science.

Depuis la loi du 4 août 1970 qui a institué la gratuité de l'enseignement jusqu'à l'âge de quatorze ans, les établissements scolaires privés et publics sont financés par l'Etat. En 1979, le concordat signé entre les autorités espagnoles et le Vatican fixe les devoirs et les obligations des deux parties en matière d'enseignement et pour les affaires culturelles. L'article 13 précise que *«les centres d'enseignement de l'Eglise de tout niveau et de toute spécialité et leurs élèves ont le droit de recevoir des subventions, des bourses, de bénéficier d'avantages fiscaux et d'autres aides que l'Etat attribue aux établissements ne lui appartenant pas, en application du régime de l'égalité des chances»*.

Il y eut bien quelques difficultés quand, en 1986, le gouvernement voulut contrôler la manière dont était utilisé l'argent public en imposant des contrats d'éducation aux établissements privés. Les opposants à cette réglementation ont crié à l'ingérence du pouvoir, à la violation de la liberté de l'enseignement. Depuis, il n'y pas eu de conflit. Les établissements privés reçoivent, selon le ministère, 4,7 millions de pesetas (200 000 francs) par unités de 25 à 30 élèves.

Le secteur privé aidé par l'Etat est appelé enseignement *concertado*. Il représente 2,5 millions d'élèves, alors que le secteur public en totalise 5,4 millions. Le pourcentage est de l'ordre de 35 % dans le préscolaire et le primaire, et passe à 26 % dans le secondaire. Au sein même du secteur privé, le ministère estime que pratiquement les trois quarts des établissements sont à caractère religieux. Mais aucune distinction n'est opérée quant à l'attribution de subventions.

Depuis une vingtaine d'années, un énorme effort a été réalisé pour construire des établissements et favoriser ainsi l'enseignement public, victime d'un retard certain.

MICHEL BOLE-RICHARD

GRANDE-BRETAGNE

La libéralisation du secteur public

LONDRES

de notre correspondant

L'ÉDUCATION fait l'objet de nombreuses querelles politiques en Grande-Bretagne, mais la notion de «guerre scolaire» à la française, entre enseignements public et privé, est inconnue. Cette situation tient, d'une part, à la très large décentralisation du système éducatif et, d'autre part, à la grande disproportion entre les deux systèmes. 93 % des enfants sont en effet scolarisés dans les écoles d'Etat financées sur fonds publics, alors que les établissements dits «indépendants» et privés n'accueillent qu'environ 7 % de la population scolaire : soit 608 000 enfants d'un côté, et près de 9 millions de l'autre.

Les 2 475 écoles du secteur indépendant reçoivent des élèves de tous âges, et environ 550 d'entre elles sont qualifiées de *public schools*, bien qu'elles ne touchent aucun fonds d'Etat. Certaines de ces écoles perçoivent des frais de scolarité très élevés (jusqu'à 100 000 francs par an), notamment les pensionnats *(boarding schools)*. Le secteur privé est cependant aidé indirectement, dans la mesure où des bourses sont accordées à certains élèves, à la fois par le gouvernement central et par les *Local Education Authorities* (LEA), qui sont les véritables «ministères» décentralisés de l'éducation, à l'échelon des comtés et des villes.

La vraie querelle scolaire en Grande-Bretagne, qui se déroule au sein du secteur public, est politique. Le gouvernement conservateur s'efforce de systématiser le principe du *opting-out*, qui permet aux écoles publiques de s'affranchir de la tutelle des LEA. Lorsqu'ils font ce choix, les établissements scolaires, qui prennent l'appellation de *grant-maintained schools*, sont financés directement par le ministère de l'éducation. Les conservateurs souhaitent qu'un maximum d'écoles échappent au contrôle des LEA, souvent considérées comme des bastions de l'opposition travailliste.

Une autre source de polémique vient de la volonté du gouvernement d'accorder des fonds significatifs à un nouveau type d'établissement, dans le cadre de la politique dite d'encouragement *«au choix et à la diversité»*. Contrairement à la mission originelle de l'école publique, il s'agit de permettre à certaines écoles de devenir extrêmement sélectives (comme les anciennes *grammar schools*) et spécialisées (comme les *magnet schools* américaines). Cette «libéralisation» du secteur public ressemble donc, à bien des égards, à une *«privatisation»*.

LAURENT ZECCHINI

ITALIE

L'Etat ignore l'école privée

ROME

de notre correspondante

EN Italie, n'existe aucun texte fondamental, aucun accord ou règlement particulier régissant les rapports entre l'enseignement public et l'enseignement privé. L'unique point de référence reste la Constitution italienne, qui mentionne dans l'article 33 : l'enseignement est libre. L'Etat est tenu de pourvoir à ce que soient mises en place des écoles pour dispenser une instruction publique. Le secteur privé peut également en créer, à la condition, précise un additif, *«qu'il n'en découle aucune dépense pour l'Etat»*.

Tout le problème vient de cet additif, car, en d'autres termes, l'Etat donne bien aux Italiens un choix théorique, mais s'en désintéresse totalement ensuite : il ignore l'école privée. A tel point que, si, pour ouvrir des maternelles ou des écoles élémentaires, une autorisation est encore à demander, dès qu'il s'agit du secondaire ce n'est plus nécessaire : il suffit de signaler l'ouverture de l'établissement.

Outre quelques exemples encore marginaux d'écoles «mixtes» (privé-public), l'enseignement privé représente 8 % environ de l'ensemble, il est à près de 80 % aux mains de religieux. En règle générale il ne reçoit pas une lire de subvention d'Etat, mais au coup par coup, notamment au niveau des maternelles et des écoles élémentaires, quelques subsides peuvent venir des régions ou des municipalités. En ce qui concerne les examens et les diplômes, ils ne sont pas reconnus, à moins que les établissements aient fait des démarches et satisfait à un minimum de critères pour obtenir une reconnaissance légale et la parité avec les diplômes publics. Dans ce cas, les écoles doivent suivre pratiquement à la lettre les programmes proposés par l'enseignement public.

Ce qui revient à dire qu'un Italien qui choisit l'enseignement privé pour ses enfants va au-devant d'un certain nombre de complications et de dépenses (3 à 5 millions de lires par an d'inscription en moyenne). Les tenants de l'école privée italienne considèrent cette «anomalie» comme un fait presque unique en Europe. Pourtant, le débat n'a jamais vraiment décollé. De temps à autre un grand rassemblement, comme en 1991, mobilise 100 000 ou 200 000 personnes pour protester, et tout retombe. Sur le plan législatif, mêmes velléités, jamais suivies d'effet : l'ex-ministre socialiste Claudio Martelli avait suggéré un moyen de contourner le fameux additif de la Constitution pour financer en partie certains établissements ; d'autres avaient proposé à l'inverse de réduire les impôts des parents envoyant leurs enfants dans le privé...

MARIE-CLAUDE DECAMPS